

Sommaire des délibérations du Conseil Municipal du 11 décembre 2018

N° des délibérations	Intitulé de délibération
179/2018	Rapport d'activité de la Métropole du Grand Paris et évaluation de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) au titre de l'année 2018.
180/2018	Admissions en non-valeur des titres de recettes irrécouvrables à la demande du trésorier municipal pour les années 2003 à 2018 – Budget principal de la Ville.
181/2018	Vote du Budget Primitif 2019 – Budget principal de la Ville
182/2018	Vote du Budget Supplémentaire 2018 du budget annexe assujetti à la T.V.A. FLOBAIL.
183/2018	Vote du Budget Primitif annexe pour l'année 2019 dans le cadre de l'opération de crédit-bail entre la Ville et la société FLOBAIL
184/2018	Intégration de l'école Simone Veil dans la carte scolaire
185/2018	Subventions allouées au mouvement associatif (hors mouvement sportif).
186/2018	Attribution des subventions de fonctionnement aux associations et clubs sportifs pour la saison sportive 2018/2019. Approbation des avenants aux conventions pluriannuelles de partenariat entre la Ville et 11 associations sportives
187/2018	Bilan 2017 de la mise en œuvre du contrat de ville du Val de Bièvre
188/2018	Approbation des nouveaux statuts de la Mission locale INNOVAM
189/2018	Avenant à la convention cadre locale d'utilisation de l'abattement de TFPB dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville avec le bailleur OPH de Villejuif
190/2018	Avis sur les dérogations exceptionnelles à l'interdiction du travail le dimanche accordées au titre de l'année 2019
191/2018	Approbation d'une convention de PUP (Projet Urbain Partenarial) entre la société SCCV Villejuif Bizet, la ville de Villejuif et l'Établissement Public Territorial Grand Orly Seine Bièvre pour un projet immobilier situé 54 à 60 et 80 à 84 rue Bizet

192/2018	Modification n°1 du lot 2 prestations de services d'assurance du marché prévoyance statutaire
193/2018	Modification d'un marché à lots séparés pour l'entretien de certains bâtiments communaux (lot 2) et l'entretien des installations sportives (lot 3)



VILLE DE VILLEJUIF
DÉPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE - ARRONDISSEMENT DE L'HAY-LES-ROSES

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 DECEMBRE 2018

L'an deux mille dix-huit, le 11 décembre, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Franck LE BOHELLEC, Maire. La séance est ouverte à 17h05.

PRÉSENTS :

M. LE BOHELLEC, Mme DUBOILLE, M. CARVALHO, Mme LOUDIÈRE, M. OBADIA, Mme OUCHARD, M. DUCELLIER, M. CAPORUSSO, Mme CASEL, M. BOUNEGTA, Mme GRIVOT, M. BOKRETA, M. MILLE, Mme LE BAIL, Mme YAPO (*jusqu'à 20h00*), M. MOSTACCI, Mme BERTON, Mme PIDRON, Mme ARLÉ, Mme GANDAIS, M. HAREL (*jusqu'à 20h01*), M. VIDAL (*jusqu'à 20h30*), M. LIPIETZ, Mme CORDILLOT, Mme DA SILVA PEREIRA, M. PERILLAT-BOTTONET, M. GIRARD, M. BULCOURT
Mme KADRI (*arrivée à 17h20*), Mme DUMONT-MONNET (*arrivée à 17h20*), M. BADEL (*arrivée à 17h55*), M. FERREIRA NUNES (*arrivée à 18h10*), Mme LEYDIER (*arrivée à 18h42*)

ABSENTS REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :

M. LECAVELIER	par Mme LOUDIÈRE
M. YEBOUET	par M. BOUNEGTA
M. MONIN	par M. CARVALHO
Mme TAILLÉ-POLIAN	par M. LAFON
Mme LAMBERT-DAUVERGNE	par Mme CORDILLOT
M. STAGNETTO	par Mme GANDAIS
Mme BOYER	par M. LIPIETZ
Mme LEYDIER (<i>jusqu'à 18h42</i>)	par M. PERILLAT-BOTTONET
M. FERREIRA NUNES	par M. VIDAL (<i>jusqu'à 18h10</i>)
Mme TIJERAS	par M. HAREL (<i>jusqu'à 20h01</i>)

Mme HAMIDI	par Mme LEYDIER (à partir de 18h50)
M. BULCOURT	par Mme DA SILVA PEREIRA (de 19h00 à 21h40)
Mme YAPO	par Mme GRIVOT (à partir de 20h00)
M. HAREL	par M. PERILLAT-BOTTONET (à partir de 20h01)
M. VIDAL	par M. FERREIRA NUNES (à partir de 20h30)

ABSENTS NON REPRÉSENTÉS :

M. GABORIT
Mme KADRI (*jusqu'à 17h20*)
Mme DUMONT-MONNET (*jusqu'à 17h20*)
M. BADEL (*jusqu'à 17h55*)
Mme HAMIDI (*jusqu'à 18h50*)

République Française
Liberté • Egalité • Fraternité

Hôtel de Ville
Esplanade Pierre-Yves-Cosnier
94807 Villejuif Cedex

Tél. 01 45 59 20 00
Fax 01 45 59 22 22

www.villejuif.fr

Nombre de conseillers
municipaux en exercice : 45

Certifie avoir fait afficher ce
jour à la porte de la Mairie le
compte rendu sommaire de la
séance du Conseil municipal
du 11 décembre 2018

Le 19 / 12 / 2018

Le Maire



Mme TIJERAS (*à partir de 20h01*)

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil. M. CAPORUSSO a été désigné pour remplir cette fonction, qu'il a acceptée.

DELIBERATION N° 179/2018

SEANCE DU 11 DECEMBRE 2018

OBJET : RAPPORT D'ACTIVITE DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS ET EVALUATION DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT) AU TITRE DE L'ANNEE 2018.

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, en particulier son article 59,

VU le Code Général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 5219-5, L 5211-5 et L 5211-17,

VU le Code général des impôts, notamment les articles 1379-0 bis et 1609 nonies C,

VU la délibération CM2016/04/04 du Conseil métropolitain portant création de la CLECT,

VU le rapport de la CLECT métropolitaine pour 2018 transmis par le Président de la CLECT annexé,

VU le rapport d'activité 2017 de la Métropole du Grand Paris annexé,

CONSIDÉRANT qu'en application de l'article L. 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est demandé au Conseil municipal de prendre acte du rapport annuel de la Métropole du Grand Paris pour l'année 2017,

CONSIDÉRANT qu'il appartient aux communes de la Métropole d'adopter le rapport de la CLECT pour 2018,

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERE :

Article 1^{er} : Le Conseil Municipal a pris acte du rapport annuel de la CLECT de la Métropole du Grand Paris pour l'année 2017.

Article 2 : Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance du rapport de la CLECT adopté le 03 octobre 2018 au titre des compétences Aménagement de l'espace métropolitain, Développement et aménagement économique, social et culturel, Lutte contre les nuisances sonores, Lutte contre la pollution de l'air,

Soutien aux actions de la maîtrise de demande d'énergie, Valorisation du patrimoine naturel et paysager et Gestion des milieux aquatiques et Prévention des inondations telles que définies par les délibérations du conseil métropolitain du 8 décembre 2017, approuve le montant de la contribution de la Commune de 7 077 euros.

Article 3 : Dit que la présente délibération sera transmise au Président de la Métropole du Grand Paris.

Franck Le BOHELLEC
Maire
Conseiller Régional d'Ile de France



Adopté à 35 voix pour ; 8 abstentions



PARTENAIRES
Finances Locales

Vu et annexé à ma délibération n° 180/2018
en date du 11/12/2018

Maire de Villejuif



Métropole
du **Grand Paris**



Rapport de la CLECT - 2018

INTRODUCTION

Conformément à la loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et de l'affirmation des métropoles n°2014-58 et de la loi du 7 août 2015 de nouvelle organisation territoriale de l'action publique n°2015-991, prévoyant la création de la métropole du Grand Paris (MGP) et à l'article 1609 nonies C du CGI fixant les modalités d'évaluation des transferts de charges, la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) doit se réunir pour évaluer les charges découlant du transfert des compétences liées à cette création.

Ainsi, la **CLECT rend ses conclusions sur les montants de charges nettes à déduire de l'attribution de compensation des 131 communes membres.**

L'évaluation des charges par la CLECT métropolitaine s'inscrit dans le cadre des délibérations du 8 décembre 2017 précisant le périmètre des compétences métropolitaines :

- *Délibération CM2017/12/08/04 portant définition de l'intérêt métropolitain en matière d'aménagement de l'espace métropolitain*
- *Délibération CM2017/12/08/05 portant définition de l'intérêt métropolitain en matière de développement et d'aménagement économique, social et culturel*
- *Délibérations CM2017/08/12/09, CM2017/08/12/10, CM2017/08/12/11, CM2017/08/12/12 définissant les contours de la compétence protection et de mise en valeur de l'environnement et de politique du cadre de vie*
- *Délibération CM2017/12/08/13 portant définition de la compétence GEMAPI*

Les décisions du conseil métropolitain ont permis de préciser le périmètre des compétences à transférer et des charges à évaluer pour les communes.

Par ailleurs, les travaux de la CLECT métropolitaine s'inscrivent dans un cadre institutionnel propre à la MGP, présentant des spécificités par rapport aux autres métropoles. Ainsi, l'organisation institutionnelle de la MGP s'articule entre 3 niveaux (communes, EPT et Métropole) ; toutefois le transfert des compétences métropolitaines s'opère uniquement entre les communes et la Métropole. La CLECT métropolitaine associe uniquement les communes et la MGP. Les transferts entre communes et EPT sont discutés au sein des CLECT territoriales.

Or, l'analyse de l'exercice des compétences à transférer à la MGP a montré qu'elles pouvaient être actuellement exercées par les EPT, notamment dans le cas d'EPCI préexistants. Cette situation de « métropolisation indirecte » de compétences a pour conséquence un dispositif d'évaluation spécifique nécessitant articulation et coordination entre CLECT territoriales et métropolitaine.

Ainsi, il appartient aux CLECT territoriales d'évaluer les charges assumées par l'EPT au titre des compétences transférées à la MGP puis de répartir la valorisation retenue entre les communes membres, afin que les communes puissent à leur tour valoriser ces charges dans le cadre de leur évaluation par la CLECT métropolitaine. Cette articulation doit permettre une évaluation cohérente et équilibrée, qui se traduit par un ajustement du FCCT (CLECT territoriale) et des AC de la commune (CLECT métropolitaine) à due concurrence, afin d'assurer la neutralité du dispositif pour les communes.

Cette approche a été présentée lors de la réunion de la CLECT métropolitaine du 25 septembre 2017. Elle a par ailleurs été détaillée aux communes et EPT lors de réunions de travail techniques en amont de la collecte des données les 16 et 17 octobre 2017. Elle a enfin été présentée aux Directeurs des Finances des EPT¹. Cette nécessaire coordination a ensuite été rappelée en Conseil Métropolitain, en Assemblée des Maires et par différents courriers². Cette démarche vise à garantir la **neutralité budgétaire pour les communes, en s'assurant que les charges à déduire de leur attribution de compensation sont équivalentes à celles évaluées par leur EPT.**

I. LE ROLE DE LA CLECT

Le travail d'évaluation mené par la CLECT a pour objectif d'**identifier les charges qui découlent des transferts de compétences intervenus au 1er janvier 2018**, dans le cadre de la création de la métropole du Grand Paris.

Le travail mené par la CLECT s'est articulé autour des axes suivants :

- **Définir les méthodes d'évaluation**
- **Identifier** la nature des charges à transférer et leurs montants sur la base des exercices clos
- **Valider ces charges** en vue de **les imputer sur les AC**

Le recensement des données s'est appuyé sur un dialogue permanent avec les communes et sur une assistance technique leur permettant de déclarer leurs données de manière fiable et sécurisée tout en bénéficiant d'un accompagnement adapté.

La CLECT s'est réunie à plusieurs reprises³ pour mener ce travail d'évaluation, qui aboutit au présent rapport. Au cours de ces réunions, la CLECT s'est prononcée sur les choix méthodologiques exposés ci-après dans le respect du cadre défini par le Code général des Impôts.

1 Réunions des 8 novembre 2017 et 15 février 2018

2 Courriers du Président OLLIER du 13 novembre 2017, du 1er juin 2018 et courrier du Président de la CLECT du 20 février 2018

3 Réunions des 25 septembre 2017, 12 janvier 2018, 10 avril 2018, 26 juin 2018, 2 juillet 2018 et 27 septembre 2018.

II. RAPPEL SUR LES PRINCIPES D'ÉVALUATION DES CHARGES

Le travail d'évaluation de la CLECT s'est appuyé sur les méthodes d'évaluation définies par l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts. Ce texte distingue les charges non liées à un équipement, c'est à dire les charges de fonctionnement, et les charges liées à un équipement, correspondant notamment aux charges d'investissement.

1. Les charges, non liées à un équipement, sont évaluées :

- D'après « (...) leur coût réel dans les budgets communaux lors de l'exercice précédant le transfert de compétences, ou
- D'après leur coût réel dans les comptes administratifs des exercices précédents ce transfert. Dans ce dernier cas, la période de référence est déterminée par la commission (CLECT)».

2. Les dépenses liées à des équipements concernant les compétences transférées sont évaluées :

- Sur la base d'un coût moyen annualisé. Ce coût intègre le coût de réalisation ou d'acquisition de l'équipement ou, en tant que de besoin, son coût de renouvellement.
- Il intègre également les charges financières et les dépenses d'entretien.
- L'ensemble de ces dépenses est pris en compte pour une durée normale d'utilisation et ramené à une seule année.

III. PRESENTATION DE LA METHODOLOGIE D'ÉVALUATION RETENUE PAR LA CLECT

L'évaluation des charges a été réalisée par le biais d'un recensement de données sur la base de déclarations volontaires des communes et/ou EPT. Faisant le constat d'une participation inégale des acteurs à ce recensement, il a été choisi, lorsque les données attendues n'ont pas été communiquées, d'opérer une valorisation d'office pour l'ensemble des charges relatives à des actions obligatoires (ex : réalisation de plan de prévention du bruit dans l'environnement) ou connues (ex : adhésions et cotisations à des organismes).

1. S'agissant des charges de fonctionnement

La CLECT a retenu une distinction usuelle entre charges « directes » et « indirectes ».

PARTENAIRES Finances Locales

1.1. Charges directes

Elles correspondent à des coûts directement et exclusivement affectés à la compétence. Ce sont essentiellement les adhésions ou cotisations à des organismes, les charges liées aux ressources humaines affectées, les études réalisées.

En l'espèce, celles-ci ont été ventilées entre trois types de dépenses :

- *La réalisation de documents obligatoires*
- *L'adhésion à des organismes*
- *Les études, actions et mesures diverses*
- *Le personnel affecté*

Mode de recueil et de valorisation des charges directes

Type de dépense	Période de recueil	Mode de valorisation pour les données qui ont été déclarées	Mode de valorisation pour les données qui n'ont pas été déclarées
Réalisation de documents obligatoires	5 derniers exercices clos (2012-2016), sauf si le document n'a pas été réalisé sur cette période, alors la période de recueil s'étend à 10 ans	Moyenne sur 5 ans (que les données aient été collectées sur les 5 ou les 10 derniers exercices)	Montant de 0,10€ par habitant ⁴ de la commune conformément à la délibération CM2017/08/12/09 relative à la lutte contre les nuisances sonores.
Adhésion à des organismes	5 derniers exercices clos (2012-2016)	Année 2016	Valorisation à l'appui des statuts votés des organismes concernés (BruitParif, AirParif, NatureParif, SIAVB, SIAHVY, SIVOA et SyAGE)
Etudes, actions et mesures diverses	5 derniers exercices clos (2012-2016)	Moyenne des données sur 5 exercices	Aucune valorisation alternative n'est proposée

1.2. Charges indirectes

Elles correspondent aux coûts de structure ou « services supports » qui ne peuvent être répartis par compétence. Ce sont les charges liées à l'apport des services supports pour la gestion des compétences (finances, personnel, informatique, juridique...).

⁴ Valeur annuelle : le coût d'un document obligatoire (PPBE ou carte stratégique du bruit) correspond au montant de 0,10€ par habitant multiplié par 5. L'obligation de mise à jour du document intervenant tous les 5 ans, il n'y a pas lieu de moyenné la formule de 0,10€ par habitant pour obtenir le montant annualisé de charge transférée

PARTENAIRES Finances Locales

Un ratio moyen de charges indirectes est calculé à partir des données des communes ayant déclaré leurs données, en rapportant les dépenses liées aux services supports aux dépenses réelles de fonctionnement. Ce ratio moyen, qui s'élève à 2,9% pour l'ensemble des communes ayant déclaré leurs données, est ensuite appliqué aux dépenses directes valorisées dans le cadre du transfert par la commune hors :

- Dépenses liées aux adhésions à des organismes (syndicats de rivières, associations telles BruitParif...)
- Dépenses d'investissement au titre de la GEMAPI.

Mode de recueil et de valorisation des charges indirectes

	Période de recueil	Mode de valorisation pour les données qui ont été déclarées	Mode de valorisation pour les données qui n'ont pas été déclarées
Services supports	Année 2016	Le ratio de charges indirectes déclaré leur est appliqué uniquement si celui-ci est plus avantageux que le ratio moyen, à défaut le ratio moyen est appliqué.	Le ratio moyen de charges indirectes leur est appliqué.
Dépenses réelles de fonctionnement	Année 2016		

Elles ne sont pas appliquées aux dépenses valorisées par les EPT.

2. S'agissant des charges d'investissement

Deux types de dépenses ont été identifiés dans le cadre de l'investissement :

- La réalisation de documents obligatoires
- Les autres dépenses d'investissement (études, rénovation d'équipement)

Mode de recueil et de valorisation des charges directes

Type de dépense	Période de recueil	Mode de valorisation pour les données qui ont été déclarées	Mode de valorisation pour les données n'ont pas été déclarées
Réalisation de documents obligatoires	Les dix derniers exercices clos (2007-2016)	Moyenne les données sur 5 exercices	La valorisation du document obligatoire se fait selon les mêmes modalités que les dépenses de fonctionnement ⁵

⁵ La réalisation de documents obligatoires peut être imputée en fonctionnement ou en investissement, quand ceux-ci ont été établis via une étude commandée auprès d'un prestataire. Pour les communes qui n'ont pas déclaré leurs documents obligatoires, la valorisation du document a été imputée dépenses de fonctionnement. In

PARTENAIRES Finances Locales

Les autres dépenses d'investissement (études, rénovation d'équipement)	Les dix derniers exercices clos (2007-2016)	Moyenne des données sur 10 exercices	Aucune valorisation alternative n'est proposée.
		Si les données ont été déclarées sur une partie seulement de la période de recueil : La valorisation se fait en moyennant les dépenses sur la période déclarée	

IV. ARTICULATION ENTRE LES TRAVAUX DES CLECT TERRITORIALES ET DE LA CLECT METROPOLITAINE

L'analyse de l'exercice des compétences à transférer à la MGP a montré qu'elles sont parfois exercées actuellement par les EPT, notamment dans le cas d'EPCI préexistants. Cette situation de « métropolisation indirecte » de compétences se traduit par un dispositif d'évaluation spécifique nécessitant une **articulation entre CLECT territoriales et métropolitaine afin d'assurer la neutralité du dispositif pour les communes.**

Certaines CLECT territoriales se sont tenues⁶, ce qui permet à la CLECT métropolitaine de faire figurer en son rapport les montants arrêtés par les CLECT territoriales. En raison de contraintes **administratives, certaines CLECT n'ont pu se tenir en amont du travail de la CLECT métropolitaine⁷.** Dans ce cas, la CLECT métropolitaine reprend les montants communiqués à titre **d'information** avant adoption par les CLECT territoriales, afin que les CLECT territoriales puisse ajuster le FCCT a posteriori.

Un EPT⁸ a n'exerce aucune action en matière environnementale ou GEMAPI et en conséquence n'avait pas à se prononcer sur ces sujets.

fine, les charges évaluées étant déduite de l'AC, donc en fonctionnement pour la commune, ce choix méthodologique est neutre.

6 Plaine Commune, Est Ensemble

7 Paris Ouest la Défense, Grand Paris Seine Ouest

8 Grand Paris Grand Est

PARTENAIRES Finances Locales

Enfin certains EPT n'ont pas souhaité tenir de CLECT⁹. Dans ce cas, il appartiendra aux CLECT territoriales de se réunir a posteriori pour assurer la neutralité du dispositif pour les communes.

V. SYNTHÈSE DES VALORISATIONS

	Charges directes					Charges indirectes			Etablissement Public Territorial	TOTAL
	Nuisances sonores	Pollution de l'air	Energie	patrimoine naturel et paysager	GEMAPI	Développement économique	%age	Montant		
Paris Paris	156 920	363 283	160 333	2 000	620 838	444 800	2,3%	30 700	sans objet	1 778 874

	Charges directes					Charges indirectes			EPT	TOTAL
	Nuisances sonores	Pollution de l'air	Energie	patrimoine naturel et paysager	GEMAPI	Développement économique	%age	Montant		
Valée Sud Grand Paris (T2)										
Antony	12514	0	0	0	0	0	2,9%	358	Pas de données	12 872
Bagneux	7760	0	0	0	0	0	2,9%	222	Pas de données	7 982
Bourg-la-Reine	4018	0	0	0	0	0	2,9%	115	Pas de données	4 133
Châtenay Malabry	6614	0	0	0	0	0	2,9%	189	Pas de données	6 803
Châtillon	7274	0	0	0	0	0	2,9%	208	Pas de données	7 482
Clamart	10562	0	0	0	9 765	0	2,9%	581	Pas de données	20 908
Fontenay-aux-Roses	6288	0	0	0	0	0	2,9%	180	Pas de données	6 468
Malakoff	6130	0	0	0	0	0	2,9%	175	Pas de données	6 305
Montrouge	10014	0	0	0	0	0	2,9%	286	Pas de données	10 300
Le Plessis-Robinson	5748	0	0	0	0	0	2,9%	164	Pas de données	5 912
Sceaux	4024	0	0	0	0	0	2,9%	115	Pas de données	4 139
Total	80 946	0	0	0	9 765	0		2 594	0	93 305

	Charges directes					Charges indirectes			Etablissement Public Territorial	TOTAL
	Nuisances sonores	Pollution de l'air	Energie	patrimoine naturel et paysager	GEMAPI	Développement économique	%age	Montant		
Grand Paris Seine Ouest (T3)										
Boulogne-Billancourt	0	0	0	0	0	0	2,9%	0	33 688	33 688
Chaville	0	0	0	0	0	0	2,9%	0	5 593	5 593
Issy-les-Moulineaux	0	0	0	0	0	0	1,8%	0	19 375	19 375
Marnes-la-Coquette	0	0	0	0	0	0	2,9%	0	492	492
Meudon	0	0	0	0	0	0	2,9%	0	12 967	12 967
Sèvres	0	0	0	0	0	0	2,9%	0	6 623	6 623
Vanves	0	0	0	0	0	0	2,9%	0	8 012	8 012
Ville-d'Avray	0	0	0	0	0	0	2,2%	0	3 294	3 294
Total	0	0	0	0	0	0		0	90 043	90 043

	Charges directes					Charges indirectes			EPT	TOTAL
	Nuisances sonores	Pollution de l'air	Energie	patrimoine naturel et paysager	GEMAPI	Développement économique	%age	Montant		
Paris Ouest La Défense (T4)										
Courbevoie	17246	0	0	900	0	0	2,9%	493	1 712	20 351
Garches	3633	0	0	0	0	0	2,9%	104	354	4 090
Garenne-Colombes	5770	0	0	0	0	0	2,9%	165	577	6 511
Levallois-Perret	13174	0	0	0	0	0	2,9%	377	1 297	14 848
Nanterre	18838	0	0	900	0	0	2,9%	539	1 861	22 138
Neuilly-sur-Seine	10336	0	0	0	0	0	2,9%	296	1 273	11 905
Puteaux	8844	0	0	0	0	0	2,9%	253	882	9 978
Rueil-Malmaison	14420	1 240	0	0	8 760	0	2,7%	651	1 578	26 649
Saint-Cloud	5936	0	0	0	0	0	2,9%	170	589	6 694
Suresnes	10795	0	0	900	0	0	2,9%	309	955	12 958
Vaucluse	1831	0	0	0	0	0	2,9%	52	177	2 060
Total	110 821	1 240	0	2 700	8 760	0		3 408	11 254	138 182

⁹ Vallée Sud Grand Paris, Paris Boucle Nord de Seine, Paris Terres d'envol, Paris Est Marne et Bois, Grand Paris Sud Est Avenir, Grand Orly Seine Bièvre

PARTENAIRES Finances Locales

	Charges directes					Charges indirectes			EPT	TOTAL
	Nuisances sonores	Pollution de l'air	Energie	patrimoine naturel et paysager	GEMAPI	Développement économique	%age	Montant		
Boucle Nord de Seine (T5)										
Argenteuil	21682	0	0	0	0	0	2,9%	620	Pas de données	22 302
Asnières-sur-Seine	17370	0	0	0	0	0	2,9%	497	Pas de données	17 867
Bois-Colombes	5774	0	0	0	0	0	2,9%	165	Pas de données	5 939
Clichy	33441	0	0	900	0	0	2,9%	923	Pas de données	35 264
Colombes	5719	0	0	900	0	0	2,9%	115	Pas de données	6 734
Gennevilliers	8704	0	0	900	0	0	2,9%	249	Pas de données	9 853
Villeneuve-la-Garenne	5122	0	0	0	0	0	2,9%	146	Pas de données	5 268
Total	97 812	0	0	2 700	0	0		2 714	0	103 227

	Charges directes					Charges indirectes			EPT	TOTAL
	Nuisances sonores	Pollution de l'air	Energie	patrimoine naturel et paysager	GEMAPI	Développement économique	%age	Montant		
Pleine Commune (T6)										
Aubervilliers	7813	0	0	0	0	0	2,9%	223	611	8 647
Courmeuve (La)	4104	0	0	0	0	0	2,9%	117	611	4 832
Epinay-sur-Seine	5508	0	0	0	0	0	2,9%	157	611	6 277
Ile Saint-Denis (L')	703	0	0	0	0	0	2,9%	20	611	1 334
Pierrefitte-sur-Seine	2870	0	0	0	0	0	2,9%	82	611	3 563
Saint-Ouen	4794	0	0	0	0	0	2,9%	137	23 721	28 652
Saint-Denis	11048	0	0	0	0	0	2,9%	316	611	11 975
Stains	3661	0	0	0	0	0	2,9%	105	611	4 377
Villetaneuse	1255	0	0	0	0	0	2,9%	36	611	1 902
Total	41 764	0	0	0	0	0		1 194	28 610	71 558

	Charges directes					Charges indirectes			EPT	TOTAL
	Nuisances sonores	Pollution de l'air	Energie	patrimoine naturel et paysager	GEMAPI	Développement économique	%age	Montant		
Paris Terres d'Envol (T7)										
Aulnay-sous-Bois	9996	0	0	900	28 219	50 000	2,9%	1668	Pas de données	90 782
Blanc-Mesnil (Le)	6383	0	0	0	0	0	2,9%	152	Pas de données	6 535
Bourget (Le)	1895	0	0	0	0	0	2,9%	45	Pas de données	1 940
Drancy	8825	0	0	0	0	0	2,9%	213	Pas de données	9 038
Dugny	1234	0	0	0	0	0	2,9%	29	Pas de données	1 263
Sevran	5978	0	0	0	0	0	2,9%	142	Pas de données	6 121
Tremblay-en-France	4184	0	0	0	0	0	2,9%	100	Pas de données	4 284
Villepinte	4267	0	0	0	0	0	2,9%	102	Pas de données	4 369
Total	42 762	0	0	900	28 219	50 000		2 451	0	124 332

	Charges directes					Charges indirectes			EPT	TOTAL
	Nuisances sonores	Pollution de l'air	Energie	patrimoine naturel et paysager	GEMAPI	Développement économique	%age	Montant		
Est ensemble (T8)										
Bagnole	4491	0	0	0	0	0	2,9%	128	786	5 405
Bobigny	12022	0	0	0	0	0	2,9%	344	1 311	13 677
Bondy	5323	0	0	0	0	0	2,9%	152	1 616	7 091
Lilas (Les)	2303	0	0	0	0	0	2,9%	66	474	2 843
Montreuil	10508	0	0	0	0	0	2,9%	300	2 189	12 997
Noisy-le-Sec	4131	0	0	0	0	0	2,9%	118	1 171	5 420
Pantin	5382	0	0	0	0	0	2,9%	154	1 079	6 615
Pré-Saint Gervais (Le)	1803	0	0	0	0	0	2,9%	52	461	2 316
Romainville	2588	0	0	0	0	0	2,9%	74	568	3 230
Total	48 651	0	0	0	0	0		1 388	9 655	59 594

PARTENAIRES Finances Locales

	Charges directes					Charges indirectes		EPT	TOTAL	
	Nuisances sonores	Pollution de l'air	Energie	patrimoine naturel et paysager	GEMAPI	Développement économique	%age			Montant
Grand Paris Grand Est (T9)										
Clichy-sous-Bois	1418	0	0	0	0	0	2,9%	41	0	1 458
Coubron	475	0	0	0	0	0	2,9%	14	0	489
Gagny	4744	0	0	0	0	0	2,9%	113	0	4 857
Goumay-sur-Mame	674	0	0	0	4 254	0	2,9%	141	0	5 068
Livry-Gargan	4336	0	0	0	0	0	2,9%	124	0	4 460
Montfermeil	3516	0	0	0	0	0	2,9%	101	0	3 617
Neuilly-Plaisance	2103	0	0	0	0	0	2,9%	60	0	2 163
Neuilly-sur-Mame	3501	0	0	0	0	0	2,9%	100	0	3 601
Noisy-le-Grand	6338	0	6 800	0	61 526	0	2,9%	376	0	75 040
Pavillons-sous-Bois (Les)	3347	0	0	0	0	0	2,9%	96	0	3 442
Raincy (le)	1464	0	0	0	0	0	2,9%	42	0	1 506
Rosny-sous-Bois	3418	0	0	0	0	0	2,9%	98	0	3 516
Vaujours	699	0	0	0	0	0	2,9%	20	0	719
Villemomble	2939	0	0	0	0	0	2,9%	84	0	3 023
Total	38 972	0	6 800	0	65 780	0		1 408	0	112 959

	Charges directes					Charges indirectes		EPT	TOTAL	
	Nuisances sonores	Pollution de l'air	Energie	patrimoine naturel et paysager	GEMAPI	Développement économique	%age			Montant
Paris Est/Mame&Bois (T10)										
Bry-sur-Mame	1974	0	0	0	0	0	2,9%	48	0	2 022
Champigny-sur-Mame	9190	0	0	0	0	0	2,9%	219	0	9 409
Charenton-le-Pont	3691	0	0	0	0	0	2,9%	88	0	3 779
Fontenay-sous-Bois	6436	0	0	900	0	0	2,9%	154	0	7 490
Joinville-le-Pont	2197	0	0	0	0	0	2,9%	52	0	2 250
Maisons-Alfort	4581	0	0	0	0	0	2,9%	100	0	4 681
Perreux-sur-Mame (Le)	4051	0	0	0	0	0	2,9%	97	0	4 148
Nogent-sur-Mame	3802	0	0	0	2 000	0	2,9%	91	0	5 892
Saint Mandé	5199	749	0	0	0	0	2,9%	157	0	6 105
Saint-Maur-des-Fossés	9002	3 000	0	0	2 314	0	2,9%	366	0	14 683
Saint-Maurice	1808	0	0	0	0	0	2,9%	43	0	1 851
Villiers-sur-Mame	2455	0	0	0	0	0	2,9%	54	0	2 509
Vincennes	4856	0	0	0	0	0	2,9%	110	0	4 966
Total	59242	3 749	0	900	4 314	0		1 578	0	69 783

	Charges directes					Charges indirectes		EPT	TOTAL	
	Nuisances sonores	Pollution de l'air	Energie	patrimoine naturel et paysager	GEMAPI	Développement économique	%age			Montant
Grand Paris Sud Est Avenir (T11)										
Alfortville	5410	0	0	0	0	0	2,9%	129	Pas de données	5 539
Boissy Saint Léger	3146	0	0	0	0	0	2,9%	48	Pas de données	3 193
Bonneuil-sur-Mame	2040	0	0	0	0	0	2,9%	49	Pas de données	2 089
Chennevières-sur-Marne	2195	0	0	0	0	0	2,9%	52	Pas de données	2 247
Créteil	10884	0	0	0	0	0	2,9%	259	Pas de données	11 143
Limeil-Brevannes	2765	0	0	0	0	0	2,9%	66	Pas de données	2 831
Mandres-les-Roses	536	0	0	0	58 330	0	2,9%	13	Pas de données	58 879
Marolles-en-Brie	593	0	0	0	63 696	0	2,9%	14	Pas de données	64 303
Noisieu	570	0	0	0	0	0	2,9%	14	Pas de données	584
Ormesson-sur-Marne	1213	0	0	0	0	0	2,9%	29	Pas de données	1 242
Périgny	301	0	0	0	32 008	0	2,9%	7	Pas de données	32 316
Plessis-Trévise (le)	2315	0	0	0	0	0	2,9%	55	Pas de données	2 370
Queue-en-Brie (la)	1459	0	0	0	0	0	2,9%	35	Pas de données	1 494
Santeny	446	0	0	0	47 508	0	2,9%	11	Pas de données	47 965
Sucy-en-Brie	3145	0	0	900	0	0	2,9%	75	Pas de données	4 120
Vilcresnes	1177	0	0	0	125 430	0	2,9%	28	Pas de données	126 635
Total	38195	0	0	900	326 972	0		883	0	366 950

PARTENAIRES Finances Locales

	Charges directes					Charges indirectes			EPT	TOTAL
	Nuisances sonores	Pollution de l'air	Energie	patrimoine naturel et paysager	GEMAPI	Développement économique	%age	Montant		
Grand-Orly Seine Bièvre (T12)										
Ablon-sur-Seine	1333	0	0	0	0	0	2,9%	16	Pas de données	1 348
Arcueil	2392	0	0	0	0	0	2,9%	57	Pas de données	2 449
Athis-Mons	3666	0	0	0	244 030	0	2,9%	87	Pas de données	247 783
Cachan	3576	0	0	0	0	0	2,9%	85	Pas de données	3 661
Chevilly-Larue	2286	0	0	0	0	0	2,9%	54	Pas de données	2 341
Choisy-le-Roi	5178	0	0	0	0	0	2,9%	123	Pas de données	5 301
Fresnes	3221	0	0	0	0	0	2,9%	77	Pas de données	3 298
Gentilly	1988	0	0	0	0	0	2,9%	47	Pas de données	2 036
Hay-les-Roses (L')	3778	0	0	0	0	0	2,9%	90	Pas de données	3 868
Ivry-sur-Seine	12825	0	0	900	0	0	2,9%	333	Pas de données	14 058
Juvisy-sur-Orge	1886	0	0	200	123 282	0	2,9%	45	Pas de données	125 413
Kremlin-Bicêtre (le)	3132	0	0	0	0	0	2,9%	75	Pas de données	3 207
Morangis	1510	0	0	200	168 149	0	2,9%	36	Pas de données	169 896
Orly	2720	0	0	0	0	0	2,9%	65	Pas de données	2 785
Paray-Vieille-Poste	881	0	0	0	121 560	0	2,9%	21	Pas de données	122 462
Rungis	683	0	0	0	0	0	2,9%	16	Pas de données	699
Savigny-sur-Orge	4524	0	0	0	394 578	0	2,2%	82	Pas de données	399 184
Thiais	3556	0	0	0	0	0	2,1%	64	Pas de données	3 619
Valenton	2857	0	0	200	158 113	0	2,9%	74	Pas de données	161 245
Villejuif	6912	0	0	0	0	0	2,9%	165	Pas de données	7 076
Villeneuve-le-Roi	2472	0	0	0	253 868	0	2,9%	59	Pas de données	256 399
Villeneuve-Saint-Georges	3936	0	0	0	423 619	0	2,9%	94	Pas de données	427 649
Viry-Châtillon	3782	0	0	0	229 544	0	2,9%	90	Pas de données	233 416
Vitry-sur-Seine	10899	0	0	900	0	0	2,9%	260	Pas de données	12 059
Total	89993	0	0	2 400	2 116 743		1	2 115	0	2 211 250

non communiquée
mais valorisée
d'office

VI. IMPACT SUR LES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION

		AC provisoire 2018	Charges nettes transférées	AC nettes des charges
Paris (T1)	Paris	980 242 392	1 778 874	978 463 518

Vallée Sud Grand Paris (T2)

Antony	19 446 950	12 872	19 434 078
Bagneux	14 378 276	7 982	14 370 294
Bourg-la-Reine	2 956 228	4 133	2 952 095
Châtenay Malabry	2 975 986	6 803	2 969 183
Châtillon	10 697 682	7 482	10 690 200
Clamart	8 591 911	20 908	8 571 003
Fontenay-aux-Roses	3 992 158	6 468	3 985 690
Malakoff	12 989 199	6 305	12 982 894
Montrouge	21 079 468	10 300	21 069 168
Le Plessis-Robinson	13 896 644	5 912	13 890 732
Sceaux	1 339 607	4 139	1 335 468
Total	112 344 109	93 305	112 250 804

Grand Paris Seine Ouest (T3)

Boulogne-Billancourt	78 067 709	33 688	78 034 021
Chaville	486 283	5 593	480 690
Issy-les-Moulineaux	59 277 999	19 375	59 258 624
Marnes-la-Coquette	664 872	492	664 380
Meudon	13 589 408	12 967	13 576 441
Sèvres	6 499 951	6 623	6 493 328
Vanves	6 009 962	8 012	6 001 950
Ville-d'Avray	(175 795)	3 294	(179 089)
Total	164 420 389	90 043	164 330 346

Paris Ouest La Défense (T4)

Courbevoie	105 872 017	20 351	105 851 666
Garches	4 128 581	4 090	4 124 491
Garenne-Colombes	8 927 961	6 511	8 921 450
Levallois-Perret	76 877 352	14 848	76 862 504
Nanterre	156 377 682	22 138	156 355 544
Neuilly-sur-Seine	43 663 996	11 905	43 652 091
Puteaux	116 599 613	9 978	116 589 635
Rueil-Malmaison	77 471 216	26 649	77 444 567
Saint-Cloud	12 100 361	6 694	12 093 667
Suresnes	40 948 108	12 958	40 935 150
Vaucresson	1 011 838	2 060	1 009 778
Total	643 978 725	138 182	643 840 543

PARTENAIRES Finances Locales

Boucle Nord de Seine (T5)			
Argenteuil	27 805 930	22 302	27 783 628
Asnières-sur-Seine	23 733 547	17 867	23 715 680
Bois-Colombes	13 154 922	5 939	13 148 983
Clichy	40 540 699	35 264	40 505 435
Colombes	27 925 248	6 734	27 918 514
Gennevilliers	47 050 408	9 853	47 040 555
Villeneuve-la-Garenne	10 117 318	5 268	10 112 050
Total	190 328 072	103 227	190 224 845

Plaine Commune (T6)			
Aubervilliers	27 474 730	8 647	27 466 083
Courmeuve (La)	24 597 268	4 832	24 592 436
Epinay-Sur-Seine	4 385 207	6 277	4 378 930
Ile Saint-Denis (L')	1 885 802	1 334	1 884 468
Pierrefitte-sur-Seine	2 819 832	3 563	2 816 269
Saint-Ouen	53 536 710	28 652	53 508 058
Saint-Denis	65 234 758	11 975	65 222 783
Stains	5 167 723	4 377	5 163 346
Villetaneuse	4 485 728	1 902	4 483 826
Total	189 587 758	71 558	189 516 200

Paris Terres d'Envol (T7)			
Aulnay-sous-Bois	36 506 138	90 782	36 415 356
Blanc-Mesnil (Le)	20 111 907	6 535	20 105 372
Bourget (Le)	5 475 685	1 940	5 473 745
Drancy	16 260 564	9 038	16 251 526
Dugny	5 039 454	1 263	5 038 191
Sevran	8 387 836	6 121	8 381 715
Tremblay-en-France	68 713 374	4 284	68 709 090
Villepinte	23 790 553	4 369	23 786 184
Total	184 285 511	124 332	184 161 179

Est ensemble (T8)			
Bagnole	23 289 981	5 405	23 284 576
Bobigny	39 039 420	13 677	39 025 743
Bondy	11 597 168	7 091	11 590 077
Lilas (Les)	8 428 254	2 843	8 425 411
Montreuil	58 351 369	12 997	58 338 372
Noisy-le-Sec	14 609 933	5 420	14 604 513
Pantin	56 426 216	6 615	56 419 601
Pré-Saint Gervais (Le)	3 825 156	2 316	3 822 840
Romainville	17 454 273	3 230	17 451 043
Total	233 021 770	59 594	232 962 176

PARTENAIRES Finances Locales

Grand Paris Grand Est (T9)			
Clichy-sous-Bois	2 802 893	1 458	2 801 435
Coubron	571 786	489	571 297
Gagny	2 966 808	4 857	2 961 951
Goumay-sur-Mame	707 697	5 068	702 629
Livry-Gargan	6 975 648	4 460	6 971 188
Montfermeil	3 428 022	3 617	3 424 405
Neuilly-Plaisance	5 059 844	2 163	5 057 681
Neuilly-sur-Mame	6 122 311	3 601	6 118 710
Noisy-le-Grand	29 543 766	75 040	29 468 726
Pavillons-sous-Bois (Les)	4 539 935	3 442	4 536 493
Raincy (le)	2 339 452	1 506	2 337 946
Rosny-sous-Bois	15 872 062	3 516	15 868 546
Vaujours	4 298 100	719	4 297 381
Villemomble	4 102 182	3 023	4 099 159
Total	89 330 506	112 959	89 217 547

ParisEstMame&Bois (T10)			
Bry-sur-Mame	5 340 760	2 022	5 338 738
Champigny-sur-Mame	16 872 407	9 409	16 862 998
Charenton-le-Pont	21 247 776	3 779	21 243 997
Fontenay-sous-Bois	28 828 012	7 490	28 820 522
Joinville-le-Pont	3 893 516	2 250	3 891 266
Maisons-Alfort	13 096 972	4 681	13 092 291
Perreux-sur-Mame (Le)	5 540 536	4 148	5 536 388
Nogent-sur-Mame	6 500 781	5 892	6 494 889
Saint Mandé	4 449 391	6 105	4 443 286
Saint-Maur-des-Fossés	18 036 474	14 683	18 021 791
Saint-Maurice	4 947 601	1 851	4 945 750
Villiers-sur-Mame	5 279 020	2 509	5 276 511
Vincennes	12 980 795	4 966	12 975 829
Total	147 014 041	69 783	146 944 258

Grand Paris Sud Est Avenir (T11)			
Alfortville	6 958 791	5 539	6 953 252
Boissy-Saint Léger	4 994 416	3 193	4 991 223
Bonneuil-sur-Marne	12 193 131	2 089	12 191 042
Chennevières-sur-Marne	7 913 336	2 247	7 911 089
Créteil	37 302 902	11 143	37 291 759
Limeil-Brévannes	5 840 825	2 831	5 837 994
Mandres-les-Roses	1 177 485	58 879	1 118 606
Marolles-en-Brie	1 696 811	64 303	1 632 508
Noiseau	381 175	584	380 591
Ormesson-sur-Marne	1 891 611	1 242	1 890 369
Périgny	429 693	32 316	397 377
Plessis-Trévisé (le)	2 762 226	2 370	2 759 856
Queue-en-Brie (la)	1 889 713	1 494	1 888 219
Santeny	1 200 819	47 965	1 152 854
Sucy-en-Brie	7 556 052	4 120	7 551 932
Villecresnes	1 359 110	126 635	1 232 475
Total	95 548 096	366 950	95 181 146

PARTENAIRES Finances Locales

Grand-Orly Seine Bièvre (T12)			
Ablon-sur-Seine	318 794	1 348	317 446
Arcueil	20 493 400	2 449	20 490 951
Athis-Mons	6 416 164	247 783	6 168 381
Cachan	6 627 479	3 661	6 623 818
Chevilly-Larue	20 086 137	2 341	20 083 796
Choisy-le-Roi	13 518 428	5 301	13 513 127
Fresnes	8 597 631	3 298	8 594 333
Gentilly	16 005 555	2 036	16 003 519
Haÿ-les-Roses (L')	5 115 122	3 868	5 111 254
Ivry-sur-Seine	57 871 509	14 058	57 857 451
Juvisy-sur-Orge	3 680 445	125 413	3 555 032
Kremlin-Bicêtre (le)	6 870 776	3 207	6 867 569
Morangis	7 828 997	169 896	7 659 101
Orly	18 434 768	2 785	18 431 983
Paray-Vieille-Poste	9 074 486	122 462	8 952 024
Rungis	26 396 417	699	26 395 718
Savigny-sur-Orge	6 693 659	399 184	6 294 475
Thiais	12 383 124	3 619	12 379 505
Valenton	5 395 137	161 245	5 233 892
Villejuif	19 801 375	7 076	19 794 299
Villeneuve-le-Roi	8 495 474	256 399	8 239 075
Villeneuve-Saint-Georges	8 084 846	427 649	7 657 197
Viry-Châtillon	3 460 058	233 416	3 226 642
Vitry-sur-Seine	52 706 469	12 059	52 694 410
Total	344 356 250	2 211 250	342 145 000
Total	3 374 457 619	5 220 058	3 369 237 561

VII. ANNEXES

	Compétence	Actions	Dépenses nettes de fonctionnement		Dépenses nettes d'investissement		Charges indirectes	Charges nettes des recettes
			Dépenses de fonctionnement	Recettes de fonctionnement	Dépenses d'investissement	Recettes d'investissement		
Paris	Lutte contre les nuisances sonores	Carte stratégique du bruit	13 650					44 350
		PPBE	66 270					66 270
		moyens humains	77 000					77 000
	Lutte contre la pollution de l'air	adhésion à AirParif	286 283					286 283
		moyens humains	77 000					77 000
	Energie	Outil et structure d'accompagnement	83 333					83 333
		moyens humains	77 000					77 000
	Patrimoine naturel et paysager	Adhésion à NatureParif	2 000					2 000
		GEMAPI	268 000		150 000			418 000
			moyens humains	202 838				202 838
	Développement Economique	Economie circulaire sociale solidaire et collaborative	323 000					323 000
		moyens humains	121 800					121 800
		TOTAL	1 598 174	0	150 000	0	30 700	1 778 874

PARTENAIRES Finances Locales

Compétence	Actions	Dépenses nettes de fonctionnement		Dépenses nettes d'investissement		Charges indirectes	CLECTEPT	Charges nettes des recettes	
		Dépenses de fonctionnement	Recettes de fonctionnement	Dépenses d'investissement	Recettes d'investissement				
Antony	Lutte contre les nuisances sonores	PPBE	6 257			358		6 615	
		Carte stratégique du bruit	6 257					6 257	
	Lutte contre la pollution de l'air								0
	Energie								0
	Patrimoine naturel et paysager								0
	GEMAPI							0	
	Développement Economique							0	
	TOTAL		12 514	0	0		0	12 672	
Bagneux	Lutte contre les nuisances sonores	PPBE	3 880			222		4 102	
		Carte stratégique du bruit	3 880					3 880	
	Lutte contre la pollution de l'air								0
	Energie								0
	Patrimoine naturel et paysager								0
	GEMAPI							0	
	Développement Economique							0	
	TOTAL		7 760	0	0		0	7 982	
Bourg-la-Reine	Lutte contre les nuisances sonores	PPBE	2 009			115		2 124	
		Carte stratégique du bruit	2 009					2 009	
	Lutte contre la pollution de l'air								0
	Energie								0
	Patrimoine naturel et paysager								0
	GEMAPI							0	
	Développement Economique							0	
	TOTAL		4 018	0	0		0	4 133	
Châtenay Malabry	Lutte contre les nuisances sonores	PPBE	3 307			189		3 496	
		Carte stratégique du bruit	3 307					3 307	
	Lutte contre la pollution de l'air								0
	Energie								0
	Patrimoine naturel et paysager								0
	GEMAPI							0	
	Développement Economique							0	
	TOTAL		6 614	0	0		0	6 803	
Châtillon	Lutte contre les nuisances sonores	PPBE	3 637			208		3 845	
		Carte stratégique du bruit	3 637					3 637	
	Lutte contre la pollution de l'air								0
	Energie								0
	Patrimoine naturel et paysager								0
	GEMAPI	SMBVB						0	
	Développement Economique							0	
	TOTAL		7 274	0	0		0	7 482	
Clamart	Lutte contre les nuisances sonores	PPBE	5 281			581		5 862	
		Carte stratégique du bruit	5 281					5 281	
	Lutte contre la pollution de l'air								0
	Energie								0
	Patrimoine naturel et paysager								0
	GEMAPI	Contribution au SIAVB	9 785					9 785	
	Développement Economique							0	
	TOTAL		20 327	0	0		0	20 908	
Fontenay-aux- Roses	Lutte contre les nuisances sonores	PPBE	3 846			180		4 026	
		Carte stratégique du bruit	2 442					2 442	
	Lutte contre la pollution de l'air								0
	Energie								0
	Patrimoine naturel et paysager								0
	GEMAPI							0	
	Développement Economique							0	
	TOTAL		6 288	0	0		0	6 468	
Malakoff	Lutte contre les nuisances sonores	PPBE	3 065			175		3 240	
		Carte stratégique du bruit	3 065						0
	Lutte contre la pollution de l'air								0
	Energie								0
	Patrimoine naturel et paysager								0
	GEMAPI							0	
	Développement Economique							0	
	TOTAL		6 130	0	0		0	6 305	
Montrouge	Lutte contre les nuisances sonores	PPBE	5 007			286		5 293	
		Carte stratégique du bruit	5 007					5 007	
	Lutte contre la pollution de l'air								0
	Energie								0
	Patrimoine naturel et paysager								0
	GEMAPI							0	
	Développement Economique							0	
	TOTAL		10 014	0	0		0	10 300	
Le Plessis- Robinson	Lutte contre les nuisances sonores	PPBE	2 874			164		3 038	
		Carte stratégique du bruit	2 874					2 874	
	Lutte contre la pollution de l'air								0
	Energie								0
	Patrimoine naturel et paysager								0
	GEMAPI							0	
	Développement Economique							0	
	TOTAL		5 748	0	0		0	5 912	
Sceaux	Lutte contre les nuisances sonores	PPBE	2 012			115		2 127	
		Carte stratégique du bruit	2 012					2 012	
	Lutte contre la pollution de l'air								0
	Energie								0
	Patrimoine naturel et paysager								0
	GEMAPI							0	
	Développement Economique							0	
	TOTAL		4 024	0	0		0	4 139	
TOTAL			90 711	0	0		0	2 594	
								93 305	

PARTENAIRES Finances Locales

	Compétence	Actions	Dépenses nettes de fonctionnement		Dépenses nettes d'investissement		Charges indirectes	CLECT EPT	Charges nettes des recettes
			Dépenses de fonctionnement	Recettes de fonctionnement	Dépenses d'investissement	Recettes d'investissement			
Boulogne-Billancourt	Lutte contre les nuisances sonores							2 867	2 867
	Lutte contre la pollution de l'air								0
	Energie	Outil et structure d'accompagnement						16 814	16 814
	Patrimoine naturel et paysager							4 026	4 026
	GEMAPI								0
	Développement Economique masse salariale								0
	TOTAL		0	0	0	0	0	9 981	9 981
Chaville	Lutte contre les nuisances sonores							476	476
	Lutte contre la pollution de l'air								0
	Energie	Adhésion à des organismes						2 792	2 792
	Patrimoine naturel et paysager							668	668
	GEMAPI								0
	Développement Economique masse salariale								0
	TOTAL		0	0	0	0	0	5 933	5 933
Issy-les-Moulineux	Lutte contre les nuisances sonores							1 649	1 649
	Lutte contre la pollution de l'air								0
	Energie	Adhésion à des associations						9 671	9 671
	Patrimoine naturel et paysager							2 315	2 315
	GEMAPI								0
	Développement Economique masse salariale								0
	TOTAL		0	0	0	0	0	5 740	5 740
			0	0	0	0	0	19 376	19 376
Marnes-la-Coquette	Lutte contre les nuisances sonores							42	42
	Lutte contre la pollution de l'air								0
	Energie	Outil et structure d'accompagnement						245	245
	Patrimoine naturel et paysager							59	59
	GEMAPI								0
	Développement Economique masse salariale								0
	TOTAL		0	0	0	0	0	146	146
			0	0	0	0	0	492	492
Meudon	Lutte contre les nuisances sonores							1 103	1 103
	Lutte contre la pollution de l'air								0
	Energie							6 472	6 472
	Patrimoine naturel et paysager							1 550	1 550
	GEMAPI								0
	Développement Economique masse salariale								0
	TOTAL		0	0	0	0	0	3 842	3 842
			0	0	0	0	0	12 967	12 967
Sèvres	Lutte contre les nuisances sonores							564	564
	Lutte contre la pollution de l'air								0
	Energie							3 306	3 306
	Patrimoine naturel et paysager							731	731
	GEMAPI								0
	Développement Economique masse salariale								0
	TOTAL		0	0	0	0	0	1 563	1 563
			0	0	0	0	0	6 623	6 623
Vanves	Lutte contre les nuisances sonores							682	682
	Lutte contre la pollution de l'air								0
	Energie							3 999	3 999
	Patrimoine naturel et paysager							958	958
	GEMAPI								0
	Développement Economique masse salariale								0
	TOTAL		0	0	0	0	0	2 374	2 374
			0	0	0	0	0	6 812	6 812
Ville d'Avray	Lutte contre les nuisances sonores							230	230
	Lutte contre la pollution de l'air								0
	Energie	Adhésion à des associations						1 644	1 644
	Patrimoine naturel et paysager							394	394
	GEMAPI								0
	Développement Economique masse salariale								0
	TOTAL		0	0	0	0	0	976	976
			0	0	0	0	0	3 294	3 294
	TOTAL		0	0	0	0	0	90 843	90 843

PARTENAIRES Finances Locales

Compétence	Actions	Dépenses nettes de fonctionnement		Dépenses nettes d'investissement		Charges indirectes	CLECT.EPT	Charges nettes des recettes	
		Dépenses de fonctionnement	Recettes de fonctionnement	Dépenses d'investissement	Recettes d'investissement				
Courbevoie	Lutte contre les nuisances sonores	PPBE						8 623	
		carte stratégique du bruit	8 623						8 623
	Brutpart						1 712	1 712	
	Lutte contre la pollution de l'air	Energie					493		0
		Patrimoine naturel et paysager							900
	GEMAPI	Adhésion à NatureParif	900						0
Développement Economique								0	
TOTAL		18 146	0	0	0	493	1 712	20 351	
Garches	Lutte contre les nuisances sonores	PPBE	1 816					1 920	
		carte stratégique du bruit	1 816						1 816
	Brutpart						354	354	
	Lutte contre la pollution de l'air	Energie					104		0
		Patrimoine naturel et paysager							0
	GEMAPI							0	
Développement Economique								0	
TOTAL		3 633	0	0	0	104	354	4 090	
Garenne-Colombes	Lutte contre les nuisances sonores	PPBE	2 885					2 885	
		carte stratégique du bruit	2 885						2 885
	Brutpart						577	577	
	Lutte contre la pollution de l'air	Energie					165		0
		Patrimoine naturel et paysager							0
	GEMAPI							0	
Développement Economique								0	
TOTAL		5 770	0	0	0	165	577	6 511	
Levallois-Perret	Lutte contre les nuisances sonores	PPBE	6 587					6 587	
		carte stratégique du bruit	6 587						6 587
	Brutpart						1 297	1 297	
	Lutte contre la pollution de l'air	Energie					377		0
		Patrimoine naturel et paysager							0
	GEMAPI							0	
Développement Economique								0	
TOTAL		13 174	0	0	0	377	1 297	14 848	
Nantes	Lutte contre les nuisances sonores	PPBE	9 419					9 419	
		carte stratégique du bruit	9 419						9 419
	Brutpart						1 881	1 881	
	Lutte contre la pollution de l'air	Energie					539		0
		Patrimoine naturel et paysager							900
	GEMAPI	Adhésion à NatureParif	900						0
Développement Economique								0	
TOTAL		19 738	0	0	0	539	1 881	22 138	
Neuilly-sur-Seine	Lutte contre les nuisances sonores	PPBE	6 336		4 000			4 000	
		carte stratégique du bruit	6 336						6 336
	Brutpart						1 273	1 273	
	Lutte contre la pollution de l'air	Energie					296		0
		Patrimoine naturel et paysager							0
	GEMAPI							0	
Développement Economique								0	
TOTAL		6 336	0	4 000	0	296	1 273	11 935	
Puteaux	Lutte contre les nuisances sonores	PPBE	4 422					4 422	
		carte stratégique du bruit	4 422						4 422
	Brutpart						882	882	
	Lutte contre la pollution de l'air	Energie					253		0
		Patrimoine naturel et paysager							0
	GEMAPI							0	
Développement Economique								0	
TOTAL		8 844	0	0	0	253	882	9 676	
Rueil-Malmaison	Lutte contre les nuisances sonores	Mesure du bruit	4 184					4 184	
		Carte stratégique du bruit	2 513	813					1 700
	PPBE	8 136						8 136	
	CNB	400						400	
	Brutpart						1 578	1 578	
	Lutte contre la pollution de l'air	Document stratégique	240		680		651		920
		Document de connaissance	320						320
	Energie	Outil et structure d'accompagnement							0
	Patrimoine naturel et paysager								0
GEMAPI	Plan d'intervention gradué	8 760						8 760	
Développement Economique								0	
TOTAL		24 553	813	680	0	651	1 978	26 648	
Saint-Cloud	Lutte contre les nuisances sonores	PPBE	2 968					2 968	
		carte stratégique du bruit	2 968						2 968
	Brutpart						589	589	
	Lutte contre la pollution de l'air	Energie					170		0
		Patrimoine naturel et paysager							0
	GEMAPI							0	
Développement Economique								0	
TOTAL		5 936	0	0	0	170	589	6 694	
Suresnes	Lutte contre les nuisances sonores	Mesure du bruit	1 080					1 080	
		PPBE	4 857						4 857
	carte stratégique du bruit	4 857						955	
	Brutpart							5 812	
	Lutte contre la pollution de l'air	Energie					309		0
		Patrimoine naturel et paysager							900
GEMAPI	Adhésion à NatureParif	900						0	
Développement Economique								0	
TOTAL		11 695	0	0	0	309	955	12 958	
Veureysson	Lutte contre les nuisances sonores	PPBE	915					915	
		carte stratégique du bruit	915						915
	Brutpart						177	177	
	Lutte contre la pollution de l'air	Energie					52		0
		Patrimoine naturel et paysager							0
	GEMAPI							0	
Développement Economique								0	
TOTAL		1 831	0	0	0	52	177	2 058	
TOTAL		119 654	813	4 680	0	3 408	11 254	138 192	

PARTENAIRES Finances Locales

Compétence	Actions	Dépenses nettes de fonctionnement		Dépenses nettes d'investissement		Charges indirectes	CLECT EPT	Charges nettes des recettes	
		Dépenses de fonctionnement	Recettes de fonctionnement	Dépenses d'investissement	Recettes d'investissement				
Argenteuil	Lutte contre les nuisances sonores	PPBE	10 841			620		10 841	
		Carte stratégique du bruit	10 841						10 841
	Lutte contre la pollution de l'air								0
	Energie								0
	Patrimoine naturel et paysager								0
	GEMAPI								0
	Développement Economique						0		
	TOTAL		21 682	0	0	620	0	22 302	
Asnières-sur-Seine	Lutte contre les nuisances sonores	PPBE	8 885			497		8 885	
		Carte stratégique du bruit	8 885						8 885
	Lutte contre la pollution de l'air								0
	Energie								0
	Patrimoine naturel et paysager								0
	GEMAPI								0
	Développement Economique						0		
	TOTAL		17 770	0	0	497	0	17 867	
Bois-Colombes	Lutte contre les nuisances sonores	PPBE	2 887			165		2 887	
		Carte stratégique du bruit	2 887						2 887
	Lutte contre la pollution de l'air								0
	Energie								0
	Patrimoine naturel et paysager								0
	GEMAPI								0
	Développement Economique						0		
	TOTAL		5 774	0	0	165	0	5 939	
Clichy	Lutte contre les nuisances sonores	PPBE	2 369		12 859	923		15 228	
		Carte stratégique du bruit	17 035						17 035
		Brutparif	1 178						1 178
	Lutte contre la pollution de l'air								0
	Energie								0
	Patrimoine naturel et paysager	Adhésion à NatureParif	900						900
GEMAPI						0			
	Développement Economique						0		
	TOTAL		21 492	0	12 859	923	0	35 264	
Colombes	Lutte contre les nuisances sonores	PPBE	2 452			115		2 452	
		Carte stratégique du bruit	2 402	843					1 559
		Brutparif	1 708						1 708
	Lutte contre la pollution de l'air								0
	Energie								0
	Patrimoine naturel et paysager	Adhésion à NatureParif	900						900
GEMAPI						0			
	Développement Economique						0		
	TOTAL		7 462	843	0	115	0	6 734	
Gennevilliers	Lutte contre les nuisances sonores	PPBE	4 352			249		4 352	
		Carte stratégique du bruit	4 352						4 352
	Lutte contre la pollution de l'air								0
	Energie								0
	Patrimoine naturel et paysager	Adhésion à NatureParif	900						900
	GEMAPI								0
	Développement Economique						0		
	TOTAL		9 604	0	0	249	0	9 853	
Villemeur-la-Garenne	Lutte contre les nuisances sonores	PPBE	2 561			146		2 561	
		Carte stratégique du bruit	2 561						2 561
	Lutte contre la pollution de l'air								0
	Energie								0
	Patrimoine naturel et paysager								0
	GEMAPI								0
	Développement Economique						0		
	TOTAL		5 122	0	0	146	0	5 268	
TOTAL			88 496	843	12 859	0	2 714	0	103 227

PARTENAIRES Finances Locales

	Compétence	Actions	Dépenses nettes de fonctionnement		Dépenses nettes d'investissement		Charges indirectes	CLECT EPT	Charges nettes des recettes
			Dépenses de fonctionnement	Recettes de fonctionnement	Dépenses d'investissement	Recettes d'investissement			
Aubervilliers	Lutte contre les nuisances sonores	PPBE	7 813					611	8 647
	Lutte contre la pollution de l'air								0
	Energie						223		0
	Patrimoine naturel et paysager								0
	GEMAPI								0
	Développement Economique								0
TOTAL			7 813	0	0	0	223	611	8 647
Courneuve	Lutte contre les nuisances sonores	PPBE	4 104					611	4 832
	Lutte contre la pollution de l'air								0
	Energie						117		0
	Patrimoine naturel et paysager								0
	GEMAPI								0
	Développement Economique								0
TOTAL			4 104	0	0	0	117	611	4 832
Epinay-sur-Seine	Lutte contre les nuisances sonores	PPBE	5 508					611	6 277
	Lutte contre la pollution de l'air								0
	Energie						157		0
	Patrimoine naturel et paysager								0
	GEMAPI								0
	Développement Economique								0
TOTAL			5 508	0	0	0	157	611	6 277
Ile Saint-Denis	Lutte contre les nuisances sonores	PPBE	703					611	1 334
	Lutte contre la pollution de l'air								0
	Energie						20		0
	Patrimoine naturel et paysager								0
	GEMAPI								0
	Développement Economique								0
TOTAL			703	0	0	0	20	611	1 334
Pierrefite-sur-Seine	Lutte contre les nuisances sonores	PPBE	2 870					611	3 563
	Lutte contre la pollution de l'air								0
	Energie						82		0
	Patrimoine naturel et paysager								0
	GEMAPI								0
	Développement Economique								0
TOTAL			2 870	0	0	0	82	611	3 563
Saint-Ouen	Lutte contre les nuisances sonores	PPBE	4 794					611	5 542
	Lutte contre la pollution de l'air								0
	Energie						137		0
	Patrimoine naturel et paysager								0
	GEMAPI								0
	Développement Economique								0
Aménagement							23 110	23 110	
TOTAL			4 794	0	0	0	137	23 721	28 652
Saint-Denis	Lutte contre les nuisances sonores	PPBE	11 048					611	11 975
	Lutte contre la pollution de l'air								0
	Energie						316		0
	Patrimoine naturel et paysager								0
	GEMAPI								0
	Développement Economique								0
TOTAL			11 048	0	0	0	316	611	11 975
Stains	Lutte contre les nuisances sonores	PPBE	3 661					611	4 377
	Lutte contre la pollution de l'air								0
	Energie						105		0
	Patrimoine naturel et paysager								0
	GEMAPI								0
	Développement Economique								0
TOTAL			3 661	0	0	0	105	611	4 377
Villetaneuse	Lutte contre les nuisances sonores	PPBE	1 255					611	1 902
	Lutte contre la pollution de l'air								0
	Energie						36		0
	Patrimoine naturel et paysager								0
	GEMAPI								0
	Développement Economique								0
TOTAL			1 255	0	0	0	36	611	1 902
TOTAL			41 754	0	0	0	1 194	28 610	71 558

PARTENAIRES Finances Locales

	Compétence	Actions	Dépenses nettes de fonctionnement		Dépenses nettes d'investissement		Charges indirectes	CLECT EPT	Charges nettes des recettes
			Dépenses de fonctionnement	Recettes de fonctionnement	Dépenses d'investissement	Recettes d'investissement			
Aulney-éclat-Bois	Lutte contre les nuisances sonores	PPBE	8 330						8 330
		Bugetaire	1 668						0
	Lutte contre la pollution de l'air	Energie					1 668		0
		Patrimoine naturel et paysager	900						900
	GEMAPI	Aminagement des berges			33 388	5 169			28 219
	Développement Economique	Soutien à l'activité Economique	50 000						50 000
TOTAL			60 838	0	33 388	5 169	1 668	0	80 782
Blanc-Mesnil	Lutte contre les nuisances sonores	PPBE	5 319						5 319
		Bugetaire	1 064						0
	Lutte contre la pollution de l'air	Energie					162		0
		Patrimoine naturel et paysager							0
	GEMAPI								0
	Développement Economique								0
TOTAL			6 383	0	0	162	0	0	6 534
Bougeot	Lutte contre les nuisances sonores	PPBE	1 579						1 579
		Bugetaire	318						0
	Lutte contre la pollution de l'air	Energie					45		0
		Patrimoine naturel et paysager							0
	GEMAPI								0
	Développement Economique								0
TOTAL			1 897	0	0	45	0	0	1 942
Dancy	Lutte contre les nuisances sonores	PPBE	6 804		540				540
		Bugetaire	1 381						6 904
	Lutte contre la pollution de l'air	Energie					213		0
		Patrimoine naturel et paysager							0
	GEMAPI								0
	Développement Economique								0
TOTAL			8 285	0	540	213	0	0	9 038
Dugny	Lutte contre les nuisances sonores	PPBE	1 028						1 028
		Bugetaire	205						0
	Lutte contre la pollution de l'air	Energie					29		0
		Patrimoine naturel et paysager							0
	GEMAPI								0
	Développement Economique								0
TOTAL			1 233	0	0	29	0	0	1 262
Sevran	Lutte contre les nuisances sonores	PPBE	4 982						4 982
		Bugetaire	998						0
	Lutte contre la pollution de l'air	Energie					142		0
		Patrimoine naturel et paysager							0
	GEMAPI								0
	Développement Economique								0
TOTAL			5 980	0	0	142	0	0	6 122
Tombelley-en-Franco	Lutte contre les nuisances sonores	PPBE	3 487						3 487
		Bugetaire	697						0
	Lutte contre la pollution de l'air	Energie					100		0
		Patrimoine naturel et paysager							0
	GEMAPI								0
	Développement Economique								0
TOTAL			4 184	0	0	100	0	0	4 284
Vilpeta	Lutte contre les nuisances sonores	PPBE	3 556						3 556
		Bugetaire	711						0
	Lutte contre la pollution de l'air	Energie					102		0
		Patrimoine naturel et paysager							0
	GEMAPI								0
	Développement Economique								0
TOTAL			4 267	0	0	102	0	0	4 369
TOTAL			93 122	0	33 924	5 169	2 451	0	124 332

PARTENAIRES Finances Locales

	Compétence	Actions	Dépenses nettes de fonctionnement		Dépenses nettes d'investissement		Charges indirectes	CLECT EPT	Charges nettes des recettes
			Dépenses de fonctionnement	Recettes de fonctionnement	Dépenses d'investissement	Recettes d'investissement			
Bagnolet	Lutte contre les nuisances sonores	PPBE	3 631				128	786	4 417
		Brutparif						0	
		Mesure du bruit			860			860	
	Lutte contre la pollution de l'air	Energie						0	
		Outil et structure d'accompagnement						0	
	Patrimoine naturel et paysager							0	
	GEMAPI							0	
Développement Economique						0			
	TOTAL		3 631	0	860	0	128	786	5 405
Bobigny	Lutte contre les nuisances sonores	PPBE	6 022				344	1 311	6 333
		Brutparif						0	
	Lutte contre la pollution de l'air	Outil et structure d'accompagnement						0	
		Energie						0	
	Patrimoine naturel et paysager					0			
	GEMAPI					0			
	Développement Economique							0	
	TOTAL		12 022	0	0	0	344	1 311	13 677
Bondy	Lutte contre les nuisances sonores	PPBE	6 323				192	1 616	6 939
		Brutparif						0	
	Lutte contre la pollution de l'air	Energie						0	
		Patrimoine naturel et paysager						0	
	GEMAPI					0			
	Développement Economique					0			
		TOTAL		6 323	0	0		0	192
Lias (es)	Lutte contre les nuisances sonores	PPBE	2 288				66	474	2 772
		Brutparif						0	
		Carte stratégique du bruit	5					0	
	Lutte contre la pollution de l'air	Energie						0	
		Outil et structure d'accompagnement						0	
	Patrimoine naturel et paysager					0			
	GEMAPI							0	
Développement Economique						0			
	TOTAL		2 303	0	0	0	66	474	2 813
Montreuil	Lutte contre les nuisances sonores	PPBE	10 588				300	2 189	12 697
		Brutparif						0	
	Lutte contre la pollution de l'air	Energie						0	
		Patrimoine naturel et paysager						0	
	GEMAPI					0			
	Développement Economique					0			
		TOTAL		10 588	0	0		0	300
Noisy-le-Sec	Lutte contre les nuisances sonores	PPBE	4 131				118	1 171	5 302
		Brutparif						0	
	Lutte contre la pollution de l'air	Energie						0	
		Patrimoine naturel et paysager						0	
	GEMAPI					0			
	Développement Economique					0			
		TOTAL		4 131	0	0		0	118
Pantin	Lutte contre les nuisances sonores	PPBE	5 382				154	1 079	6 461
		Brutparif						0	
	Lutte contre la pollution de l'air	Energie						0	
		Patrimoine naturel et paysager						0	
	GEMAPI					0			
	Développement Economique					0			
		TOTAL		5 382	0	0		0	154
Pré-Saint Gervais	Lutte contre les nuisances sonores	PPBE	1 803				62	451	2 254
		Brutparif						0	
	Lutte contre la pollution de l'air	Energie						0	
		Patrimoine naturel et paysager						0	
	GEMAPI					0			
	Développement Economique					0			
		TOTAL		1 803	0	0		0	62
Romainville	Lutte contre les nuisances sonores	PPBE	2 588				74	565	3 156
		Brutparif						0	
	Lutte contre la pollution de l'air	Energie						0	
		Patrimoine naturel et paysager						0	
	GEMAPI					0			
	Développement Economique					0			
		TOTAL		2 588	0	0		0	74
	TOTAL		47 631	0	860	0	1 388	9 655	59 594

PARTENAIRES Finances Locales

	Compétence	Actions	Dépenses nettes de fonctionnement		Dépenses nettes d'investissement		Charges indirectes	CLECT EPT	Charges nettes des recettes
			Dépenses de fonctionnement	Recettes de fonctionnement	Dépenses d'investissement	Recettes d'investissement			
Clichy-sous-Bois	Lutte contre les nuisances sonores	PPBE			2 009	592			1 418
	GEMAPI								0
	Energie						41		0
	Patrimoine naturel et paysager								0
	Lutte contre la pollution de l'air								0
	Développement Economique								0
TOTAL			0	0	2 009	592	41	0	1 458
Coubon	Lutte contre les nuisances sonores	PPBE	475						475
	Lutte contre la pollution de l'air								0
	Energie						14		0
	Patrimoine naturel et paysager								0
	GEMAPI								0
	Développement Economique								0
TOTAL			475	0	0	0	14	0	489
Gagny	Lutte contre les nuisances sonores	PPBE	3 953						3 953
	Lutte contre la pollution de l'air	BRUITPARIF	791						791
	Energie						113		0
	Patrimoine naturel et paysager								0
	GEMAPI								0
	Développement Economique								0
TOTAL			4 744	0	0	0	113	0	4 857
Goumay-sur-Mame	Lutte contre les nuisances sonores	PPBE	674						674
	Lutte contre la pollution de l'air								0
	Energie						141		0
	Patrimoine naturel et paysager								0
	GEMAPI	Protection restauration sites	4 404	150					4 254
	Développement Economique								0
TOTAL			5 078	150	0	0	141	0	5 068
Livry-Gargan	Lutte contre les nuisances sonores	PPBE	4 338						4 338
	Lutte contre la pollution de l'air								0
	Energie						124		0
	Patrimoine naturel et paysager								0
	GEMAPI								0
	Développement Economique								0
TOTAL			4 338	0	0	0	124	0	4 468
Montfermeil	Lutte contre les nuisances sonores	PPBE	2 618						2 618
	Lutte contre la pollution de l'air	carte stratégique du bruit	900						0
	Energie						101		0
	Patrimoine naturel et paysager								0
	GEMAPI								0
	Développement Economique								0
TOTAL			3 518	0	0	0	101	0	3 617
Neuilly-Plaisance	Lutte contre les nuisances sonores	PPBE	2 103						2 103
	Lutte contre la pollution de l'air								0
	Energie						60		0
	Patrimoine naturel et paysager								0
	GEMAPI								0
	Développement Economique								0
TOTAL			2 103	0	0	0	60	0	2 163
Neuilly-sur-Mame	Lutte contre les nuisances sonores	PPBE	3 501						3 501
	Lutte contre la pollution de l'air								0
	Energie						100		0
	Patrimoine naturel et paysager								0
	GEMAPI								0
	Développement Economique								0
TOTAL			3 501	0	0	0	100	0	3 601
Noisy-le-Grand	Lutte contre les nuisances sonores	PPBE	6 338						6 338
	Lutte contre la pollution de l'air								0
	Energie								0
	Patrimoine naturel et paysager	Outil et structure d'accompagnement	6 800						6 800
	GEMAPI	Aménagement berges			61 526				61 526
	Développement Economique								0
TOTAL			13 138	0	61 526	0	376	0	75 040
Pavillons-sous-Bois	Lutte contre les nuisances sonores	PPBE			3 347				3 347
	Lutte contre la pollution de l'air								0
	Energie						96		0
	Patrimoine naturel et paysager								0
	GEMAPI								0
	Développement Economique								0
TOTAL			0	0	3 347	0	96	0	3 442
Raircy (e)	Lutte contre les nuisances sonores	PPBE	1 464						1 464
	Lutte contre la pollution de l'air								0
	Energie						42		0
	Patrimoine naturel et paysager								0
	GEMAPI								0
	Développement Economique								0
TOTAL			1 464	0	0	0	42	0	1 506
Rosny-sous-Bois	Lutte contre les nuisances sonores	PPBE	3 418						3 418
	Lutte contre la pollution de l'air								0
	Energie						98		0
	Patrimoine naturel et paysager								0
	GEMAPI								0
	Développement Economique								0
TOTAL			3 418	0	0	0	98	0	3 516
Vaujours	Lutte contre les nuisances sonores	PPBE	699						699
	Lutte contre la pollution de l'air								0
	Energie						20		0
	Patrimoine naturel et paysager								0
	GEMAPI								0
	Développement Economique								0
TOTAL			699	0	0	0	20	0	719
Villemomble	Lutte contre les nuisances sonores	PPBE	2 939						2 939
	Lutte contre la pollution de l'air								0
	Energie						84		0
	Patrimoine naturel et paysager								0
	GEMAPI								0
	Développement Economique								0
TOTAL			2 939	0	0	0	84	0	3 023
TOTAL			45 411	150	66 882	592	1 408	0	112 959

PARTENAIRES Finances Locales

Compétence	Actions	Dépenses nettes de fonctionnement		Dépenses nettes d'investissement		Charges indirectes	CLECTEPT	Charges nettes des recettes
		Dépenses de fonctionnement	Recettes de fonctionnement	Dépenses d'investissement	Recettes d'investissement			
Bly-sur-Maine	Lutte contre les nuisances sonores	PPBE	1 692					1 710
		Brutparif	312					312
	Lutte contre la pollution de l'air					48		0
	Energie							0
	Patrimoine naturel et paysager							0
	GEMAPI							0
	Développement Economique							0
	TOTAL		1 974	0	0	48	0	2 022
Champigny-sur-Maine	Lutte contre les nuisances sonores	PPBE	7 658					7 877
		Brutparif	1 532					1 532
	Lutte contre la pollution de l'air					219		0
	Energie							0
	Patrimoine naturel et paysager							0
	GEMAPI							0
	Développement Economique							0
	TOTAL		9 190	0	0	219	0	9 409
Charenton-le-Pont	Lutte contre les nuisances sonores	PPBE	3 076					3 194
		Brutparif	615					615
	Lutte contre la pollution de l'air					88		0
	Energie							0
	Patrimoine naturel et paysager							0
	GEMAPI							0
	Développement Economique							0
	TOTAL		3 691	0	0	88	0	3 779
Fertinay-sous-Bois	Lutte contre les nuisances sonores	PPBE	5 373					5 527
		Brutparif	1 053					1 053
	Lutte contre la pollution de l'air					154		0
	Energie							0
	Patrimoine naturel et paysager	Adhésion à NatureParif	900					900
	GEMAPI							0
	Développement Economique							0
	TOTAL		7 316	0	0	154	0	7 490
Jonville-le-Pont	Lutte contre les nuisances sonores	PPBE	1 831					1 883
		Brutparif	366					366
	Lutte contre la pollution de l'air					52		0
	Energie							0
	Patrimoine naturel et paysager							0
	GEMAPI							0
	Développement Economique							0
	TOTAL		2 197	0	0	52	0	2 250
Maisons-Afort	Lutte contre les nuisances sonores	PPBE	3 450					3 580
		Brutparif	1 101					1 101
	Lutte contre la pollution de l'air					100		0
	Energie							0
	Patrimoine naturel et paysager							0
	GEMAPI							0
	Développement Economique							0
	TOTAL		4 551	0	0	100	0	4 651
Pèreux-sur-Maine	Lutte contre les nuisances sonores	PPBE	3 376					3 473
		Brutparif	675					675
	Lutte contre la pollution de l'air					97		0
	Energie							0
	Patrimoine naturel et paysager							0
	GEMAPI							0
	Développement Economique							0
	TOTAL		4 051	0	0	97	0	4 148
Nogent-sur-Maine	Lutte contre les nuisances sonores	PPBE	3 168					3 259
		Brutparif	634					634
	Lutte contre la pollution de l'air					91		0
	Energie							0
	Patrimoine naturel et paysager							0
	GEMAPI	Ouvrage hydraulique	2 000					2 000
	Développement Economique							0
	TOTAL		3 802	0	2 000	91	0	5 892
Saint-Mandé	Lutte contre les nuisances sonores	Résorption des nuisances sonores			2 476			2 633
		PPBE	2 270					2 270
		Brutparif	453					453
	Lutte contre la pollution de l'air	Restriction de la circulation			749			749
	Energie							0
	Patrimoine naturel et paysager							0
GEMAPI							0	
	Développement Economique							0
	TOTAL		2 723	0	3 225	157	0	6 105
Saint-Maur-des-Fossés	Lutte contre les nuisances sonores	PPBE	7 502					7 868
		Brutparif	1 500					1 500
	Lutte contre la pollution de l'air	Document stratégique	3 000					3 000
	Energie	Adhésion à des associations						0
	Patrimoine naturel et paysager							0
	GEMAPI	Gestion des digues	2 314					2 314
	Développement Economique							0
	TOTAL		14 317	0	0	366	0	14 683
Saint-Maurice	Lutte contre les nuisances sonores	PPBE	1 506					1 549
		Brutparif	301					301
	Lutte contre la pollution de l'air					43		0
	Energie							0
	Patrimoine naturel et paysager							0
	GEMAPI							0
	Développement Economique							0
	TOTAL		1 806	0	0	43	0	1 851
Villiers-sur-Maine	Lutte contre les nuisances sonores	PPBE	1 887					1 941
		Brutparif	568					568
	Lutte contre la pollution de l'air					54		0
	Energie							0
	Patrimoine naturel et paysager							0
	GEMAPI							0
	Développement Economique							0
	TOTAL		2 455	0	0	54	0	2 509
Vincennes	Lutte contre les nuisances sonores	Mesure du bruit	912					1 022
		PPBE	3 940	1 000				2 940
		Brutparif	1 004					1 004
	Lutte contre la pollution de l'air	Outil et structure d'accompagnement						0
	Energie							0
	Patrimoine naturel et paysager							0
GEMAPI							0	
	Développement Economique	Soutien à l'activité économique						0
	TOTAL		5 856	1 000	0	110	0	4 966
TOTAL			63 980	1 000	5 225	0	1 578	69 783

PARTENAIRES Finances Locales

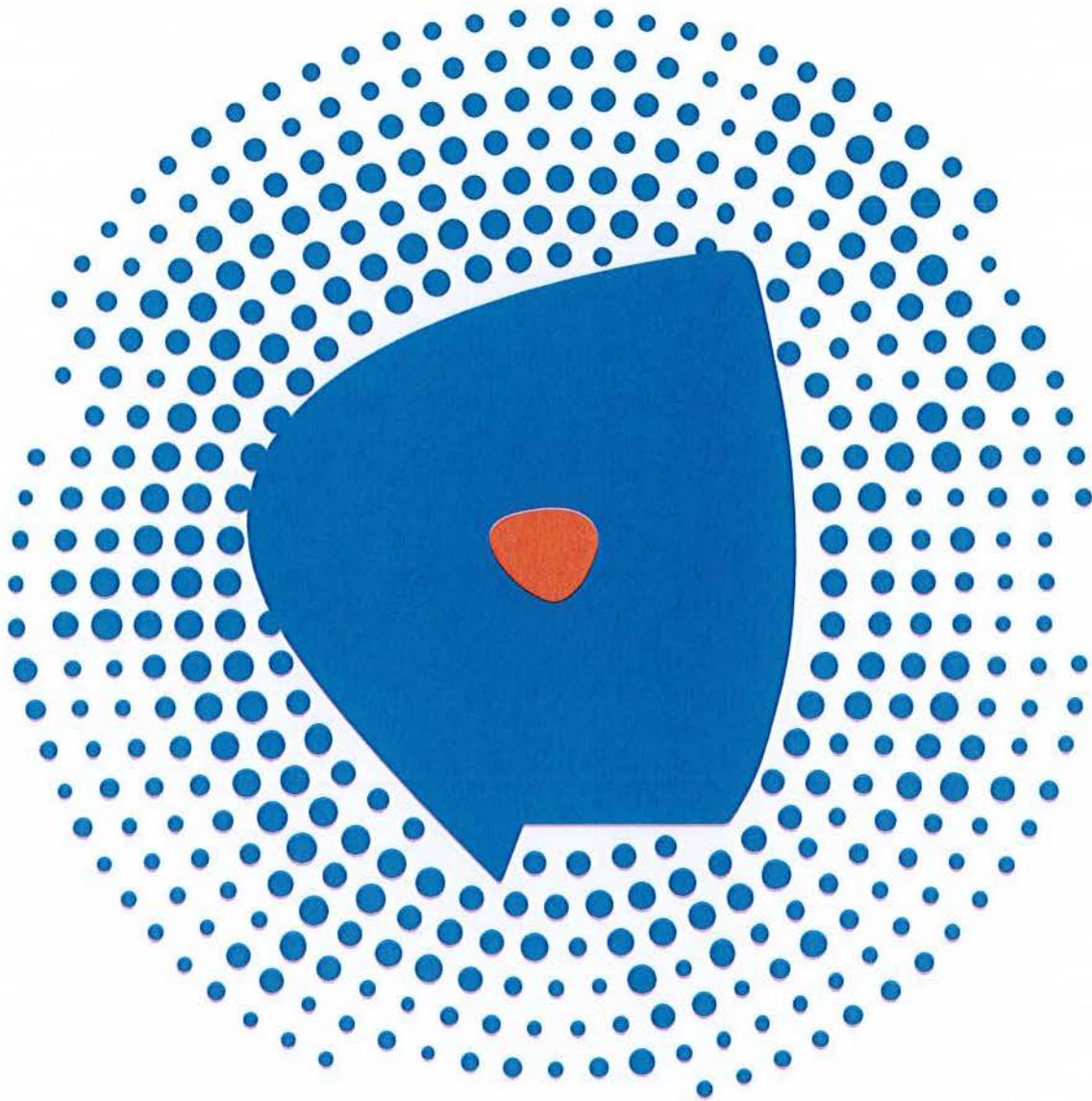
	Compétence	Actions	Dépenses nettes de fonctionnement		Dépenses nettes d'investissement		Charges indirectes	CLECT EPT	Charges nettes des recettes
			Dépenses de fonctionnement	Recettes de fonctionnement	Dépenses d'investissement	Recettes d'investissement			
Affranchis	Lutte contre les nuisances sonores	PPBE	4 508						4 507
		Budgetaire	902						902
	Lutte contre la pollution de l'air						129		0
	Energie								0
	Patrimoine naturel et paysager								0
TOTAL			5 410	0	0	0	129	0	5 638
Boissy-Saint-Léger	Lutte contre les nuisances sonores	PPBE	1 663						1 663
		Budgetaire	333						333
	Lutte contre la pollution de l'air	Adhésion SYAGE	1 150				48		1 150
	Energie								0
	Patrimoine naturel et paysager								0
TOTAL			3 146	0	0	0	48	0	3 193
Bonneuil-sur-Marne	Lutte contre les nuisances sonores	PPBE	1 700						1 700
		Budgetaire	340						340
	Lutte contre la pollution de l'air						49		0
	Energie								0
	Patrimoine naturel et paysager								0
TOTAL			2 040	0	0	0	49	0	2 089
Chennevières-sur-Marne	Lutte contre les nuisances sonores	PPBE	1 829						1 829
		Budgetaire	366						366
	Lutte contre la pollution de l'air						62		0
	Energie								0
	Patrimoine naturel et paysager								0
TOTAL			2 195	0	0	0	62	0	2 257
Cergy	Lutte contre les nuisances sonores	PPBE	8 078						8 078
		Budgetaire	1 814						1 814
	Lutte contre la pollution de l'air						269		0
	Energie								0
	Patrimoine naturel et paysager								0
TOTAL			10 892	0	0	0	269	0	11 161
Limeil-Brévannes	Lutte contre les nuisances sonores	PPBE	2 304						2 304
		Budgetaire	461						461
	Lutte contre la pollution de l'air						66		0
	Energie								0
	Patrimoine naturel et paysager								0
TOTAL			2 765	0	0	0	66	0	2 831
Mantes-la-Jolie	Lutte contre les nuisances sonores	PPBE	447						447
		Budgetaire	89						89
	Lutte contre la pollution de l'air						13		0
	Energie								0
	Patrimoine naturel et paysager	Adhésion au SYAGE	58 330						58 330
TOTAL			59 866	0	0	0	13	0	59 879
Mors-les-Bains	Lutte contre les nuisances sonores	PPBE	494						494
		Budgetaire	99						99
	Lutte contre la pollution de l'air						14		0
	Energie								0
	Patrimoine naturel et paysager	Document de consultation	63 696						63 696
TOTAL			64 289	0	0	0	14	0	64 303
Noisy-le-Grand	Lutte contre les nuisances sonores	PPBE	475						475
		Budgetaire	95						95
	Lutte contre la pollution de l'air						14		0
	Energie								0
	Patrimoine naturel et paysager								0
TOTAL			570	0	0	0	14	0	584
Ozoir-la-Ferrière	Lutte contre les nuisances sonores	PPBE	1 011						1 011
		Budgetaire	202						202
	Lutte contre la pollution de l'air						29		0
	Energie								0
	Patrimoine naturel et paysager								0
TOTAL			1 213	0	0	0	29	0	1 242
Pierrefitte-sur-Seine	Lutte contre les nuisances sonores	PPBE	251						251
		Budgetaire	50						50
	Lutte contre la pollution de l'air						7		0
	Energie								0
	Patrimoine naturel et paysager	Adhésion au SYAGE	32 008						32 008
TOTAL			32 309	0	0	0	7	0	32 316
Pierrefitte-sur-Seine (2)	Lutte contre les nuisances sonores	PPBE	1 929						1 929
		Budgetaire	366						366
	Lutte contre la pollution de l'air						55		0
	Energie								0
	Patrimoine naturel et paysager								0
TOTAL			2 295	0	0	0	55	0	2 350
Queval-sur-Seine (2)	Lutte contre les nuisances sonores	PPBE	1 216						1 216
		Budgetaire	243						243
	Lutte contre la pollution de l'air						36		0
	Energie								0
	Patrimoine naturel et paysager								0
TOTAL			1 459	0	0	0	36	0	1 495
Santeny	Lutte contre les nuisances sonores	PPBE	372						372
		Budgetaire	74						74
	Lutte contre la pollution de l'air						11		0
	Energie								0
	Patrimoine naturel et paysager	Adhésion au SYAGE	47 508						47 508
TOTAL			47 854	0	0	0	11	0	47 865
Soy-sous-Bois	Lutte contre les nuisances sonores	PPBE	2 621						2 621
		Budgetaire	524						524
	Lutte contre la pollution de l'air						76		0
	Energie								0
	Patrimoine naturel et paysager	Adhésion à Natureparif	900						900
TOTAL			4 045	0	0	0	76	0	4 121
Vitry-sur-Seine	Lutte contre les nuisances sonores	PPBE	981						981
		Budgetaire	199						199
	Lutte contre la pollution de l'air						28		0
	Energie								0
	Patrimoine naturel et paysager	Adhésion au SYAGE	125 430						125 430
TOTAL			126 610	0	0	0	28	0	126 638
TOTAL			366 087	0	0	0	893	0	366 980

PARTENAIRES Finances Locales

	Compétence	Actions	Dépenses nettes de fonctionnement		Dépenses nettes d'investissement		Charges indirectes	CLECT EPT	Charges nettes des recettes
			Dépenses de fonctionnement	Recettes de fonctionnement	Dépenses d'investissement	Recettes d'investissement			
Ables-sur-Seine	Lutte contre les nuisances sonores	Adhésion AVEVY	262				18		262
		Adhésion villes et aéroport	420					420	
		PPBE	542					542	
		Brutparif	108					108	
	Lutte contre la pollution de l'air	Energie							0
		Patrimoine naturel et paysager							0
		GEMAPI							0
Développement Economique							0		
TOTAL			1 332	0	0	0	16	0	1 348
Arueil	Lutte contre les nuisances sonores	PPBE	1 993				57		1 993
		Brutparif	399					399	
	Lutte contre la pollution de l'air	Energie							0
		Patrimoine naturel et paysager							0
		GEMAPI							0
	Développement Economique								0
	TOTAL			2 392	0	0		0	57
Athie-Mons	Lutte contre les nuisances sonores	PPBE	3 055				87		3 055
		Brutparif	611					611	
	Lutte contre la pollution de l'air	Energie							0
		Patrimoine naturel et paysager							0
		GEMAPI							0
	Développement Economique	SIVOA	244 030						244 030
	TOTAL			247 696	0	0		0	87
Cachan	Lutte contre les nuisances sonores	PPBE	2 880				85		2 880
		Brutparif	596					596	
	Lutte contre la pollution de l'air	Energie							0
		Patrimoine naturel et paysager							0
		GEMAPI							0
	Développement Economique								0
	TOTAL			3 576	0	0		0	85
Chevilly-Larue	Lutte contre les nuisances sonores	PPBE	1 905				54		1 905
		Brutparif	381					381	
	Lutte contre la pollution de l'air	Energie							0
		Patrimoine naturel et paysager							0
		GEMAPI							0
	Développement Economique								0
	TOTAL			2 286	0	0		0	54
Choisy-le-Roi	Lutte contre les nuisances sonores	PPBE	4 315				123		4 315
		Brutparif	863					863	
	Lutte contre la pollution de l'air	Energie							0
		Patrimoine naturel et paysager							0
		GEMAPI							0
	Développement Economique								0
	TOTAL			5 178	0	0		0	123
Fresnes	Lutte contre les nuisances sonores	PPBE	2 684				77		2 684
		Brutparif	537					537	
	Lutte contre la pollution de l'air	Energie							0
		Patrimoine naturel et paysager							0
		GEMAPI							0
	Développement Economique								0
	TOTAL			3 221	0	0		0	77
Gentilly	Lutte contre les nuisances sonores	PPBE	1 657				47		1 657
		Brutparif	331					331	
	Lutte contre la pollution de l'air	Energie							0
		Patrimoine naturel et paysager							0
		GEMAPI							0
	Développement Economique								0
	TOTAL			1 988	0	0		0	47
Hay-les-Roses	Lutte contre les nuisances sonores	PPBE	3 148				90		3 148
		Brutparif	630					630	
	Lutte contre la pollution de l'air	Energie							0
		Patrimoine naturel et paysager							0
		GEMAPI							0
	Développement Economique								0
	TOTAL			3 778	0	0		0	90
Ivry-sur-Seine	Lutte contre les nuisances sonores	Carte stratégique du bruit	3 024				333		3 024
		PPBE	8 614					8 614	
		Brutparif	1 187					1 187	
	Lutte contre la pollution de l'air	Energie							0
		Patrimoine naturel et paysager	Adhésion à NatureParif	900					900
		GEMAPI							0
	Développement Economique								0
TOTAL			13 725	0	0	0	333	0	14 058
Juvisy-sur-Orge	Lutte contre les nuisances sonores	PPBE	1 571				45		1 571
		Brutparif	314					314	
	Lutte contre la pollution de l'air	Energie							0
		Patrimoine naturel et paysager	Adhésion à NatureParif	200					200
		GEMAPI							0
	Développement Economique	SIVOA	123 282						123 282
	TOTAL			125 368	0	0		0	45

PARTENAIRES Finances Locales

	Compétence	Actions	Dépenses nettes de fonctionnement		Dépenses nettes d'investissement		Charges indirectes	CLECT EPT	Charges nettes des recettes
			Dépenses de fonctionnement	Recettes de fonctionnement	Dépenses d'investissement	Recettes d'investissement			
Kerlin-Bicêtre (6)	Lutte contre les nuisances sonores	PPBE	2 610						2 610
		Brutparif	522						0
	Lutte contre la pollution de l'air						75		0
	Energie								0
	Patrimoine naturel et paysager								0
	GEMAPI								0
	Développement Economique							0	
	TOTAL		3 132	0	0	0	75	0	2 297
Morangis	Lutte contre les nuisances sonores	PPBE	1 259						1 259
		Brutparif	252						0
	Lutte contre la pollution de l'air						36		0
	Energie								0
	Patrimoine naturel et paysager	Adhésion à NatureParif	200						200
	GEMAPI	contribution au SIAHVY	169 149						169 149
	Développement Economique							0	
	TOTAL		169 859	0	0	0	36	0	169 859
Orly	Lutte contre les nuisances sonores	PPBE	2 297						2 297
		Brutparif	453						453
	Lutte contre la pollution de l'air						66		0
	Energie								0
	Patrimoine naturel et paysager								0
	GEMAPI								0
	Développement Economique							0	
	TOTAL		2 720	0	0	0	66	0	2 785
Pary-Ville-Poste	Lutte contre les nuisances sonores	PPBE	734						734
		Brutparif	147						0
	Lutte contre la pollution de l'air						21		0
	Energie								0
	Patrimoine naturel et paysager								0
	GEMAPI	SIVOA	121 560						121 560
	Développement Economique							0	
	TOTAL		122 441	0	0	0	21	0	122 462
Rungis	Lutte contre les nuisances sonores	PPBE	569						569
		Brutparif	114						114
	Lutte contre la pollution de l'air						16		0
	Energie								0
	Patrimoine naturel et paysager								0
	GEMAPI								0
	Développement Economique							0	
	TOTAL		683	0	0	0	16	0	683
Savigny-sur-Orge	Lutte contre les nuisances sonores	PPBE	3 770						3 770
		Brutparif	754						754
	Lutte contre la pollution de l'air						82		0
	Energie								0
	Patrimoine naturel et paysager								0
	GEMAPI	Cotisation fiscalisée SIAHVY	251 629						251 629
	SIVOA	142 948						142 948	
	Développement Economique							0	
	TOTAL		399 102	0	0	0	82	0	389 184
Thiais	Lutte contre les nuisances sonores	PPBE	2 963						2 963
		Brutparif	593						593
	Lutte contre la pollution de l'air						64		0
	Energie								0
	Patrimoine naturel et paysager								0
	GEMAPI								0
	Développement Economique							0	
	TOTAL		3 556	0	0	0	64	0	3 619
Valenton	Lutte contre les nuisances sonores	PPBE	1 299						1 299
		Carte stratégique du bruit	1 299						1 299
		Brutparif	260						260
	Lutte contre la pollution de l'air						74		0
	Energie								0
	Patrimoine naturel et paysager	Adhésion à NatureParif	200						200
GEMAPI	Contribution au SYAGE	158 113						158 113	
	Développement Economique							0	
	TOTAL		161 171	0	0	0	74	0	161 245
Villejuf	Lutte contre les nuisances sonores	PPBE	5 760						5 760
		Brutparif	1 152						1 152
	Lutte contre la pollution de l'air						165		0
	Energie								0
	Patrimoine naturel et paysager								0
	GEMAPI								0
	Développement Economique							0	
	TOTAL		6 912	0	0	0	165	0	7 076
Vitry-sur-Seine	Lutte contre les nuisances sonores	PPBE	2 060						2 060
		Brutparif	412						412
	Lutte contre la pollution de l'air						59		0
	Energie								0
	Patrimoine naturel et paysager								0
	GEMAPI	SYAGE	253 868						253 868
	Développement Economique							0	
	TOTAL		256 340	0	0	0	59	0	256 399
Villeneuve-Saint-Georges	Lutte contre les nuisances sonores	PPBE	3 280						3 280
		Brutparif	656						656
	Lutte contre la pollution de l'air						94		0
	Energie								0
	Patrimoine naturel et paysager								0
	GEMAPI	SYAGE	423 619						423 619
	Développement Economique							0	
	TOTAL		427 556	0	0	0	94	0	427 649
Vry-Châtillon	Lutte contre les nuisances sonores	PPBE	3 151						3 151
		Brutparif	630						0
	Lutte contre la pollution de l'air						90		0
	Energie								0
	Patrimoine naturel et paysager								0
	GEMAPI	SIVOA	229 544						229 544
	Développement Economique							0	
	TOTAL		233 326	0	0	0	90	0	233 416
Vry-sur-Seine	Lutte contre les nuisances sonores	PPBE	9 083						9 083
		Brutparif	1 817						1 817
	Lutte contre la pollution de l'air						260		0
	Energie								0
	Patrimoine naturel et paysager	Adhésion à NatureParif	900						900
	GEMAPI								0
	Développement Economique							0	
	TOTAL		11 799	0	0	0	260	0	12 059
	TOTAL		2 209 136	0	0	0	2 116	0	2 211 250



Métropole du Grand Paris

Vu et annexé à ma délibération n° 180/2018
en date du 11/12/2018

Rapport d'activité 2017

Le Maire de Villejuif



Rapport d'activité

2017



Patrick Ollier

Ancien ministre,
Maire de Rueil-Malmaison,
Président de la Métropole
du Grand Paris



Frédérique Calandra

Maire du 20^e arr. de Paris,
Rapporteuse spéciale
en charge de l'évaluation
de l'action métropolitaine



Ce rapport d'activités 2017 a vocation à présenter les réalisations et les avancées de la Métropole du Grand Paris au terme de sa deuxième année d'existence.

Eu égard à un fait métropolitain aujourd'hui devenu incontestable, la Métropole a su mettre en place, en seulement 24 mois, un fonctionnement efficace et rendre ses actions lisibles pour les 7,2 millions d'habitants de son territoire. Grâce à sa gouvernance partagée, toutes les sensibilités politiques sont représentées au sein du Bureau et du Conseil dans l'objectif de servir l'intérêt métropolitain.

La Métropole du Grand Paris concentre à la fois de multiples activités économiques, culturelles, d'innovation ainsi qu'un riche patrimoine naturel. **C'est avant tout la densification de la population qui conduit l'institution à relever des défis hors norme et à s'inscrire dans la compétition mondiale entre les grandes métropoles.**

L'année 2017 fut celle de l'essor avec, notamment, le succès de la première édition de l'appel à projets urbains innovants « Inventons la Métropole du Grand Paris » et l'attribution des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024 à Paris, pour lesquels la Métropole sera un acteur majeur. Par ailleurs, de nouveaux dispositifs ont été initiés à l'avantage des 131 communes et des maires au service des « Centres-villes vivants » et de la « Logistique métropolitaine ».

L'année écoulée a également vu la définition de l'intérêt métropolitain, d'une part en matière d'aménagement de l'espace et d'autre part en matière de développement économique, social et culturel. Cette étape décisive a permis de répartir les compétences relevant de la Métropole et des Établissements Publics Territoriaux (EPT). La stratégie de transition énergétique, de reconquête de la qualité de l'air et d'adaptation aux changements climatiques à l'échelle métropolitaine a par ailleurs été arrêtée.

Au-delà des actions initiées, la Métropole a concomitamment engagé sa planification stratégique à travers le lancement de ses quatre schémas directeurs : le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), le Plan Climat Air Énergie Métropolitain (PCAEM), le Plan Métropolitain de l'Habitat et de l'Hébergement (PMHH) et le Schéma Métropolitain d'Aménagement Numérique (SMAN).

Afin de répondre aux défis environnementaux, la Métropole du Grand Paris a fait de l'économie circulaire un axe prioritaire de sa stratégie et a pour objectif de réduire significativement et durablement les émissions de gaz à effet de serre ainsi que le gaspillage des ressources. Par exemple, dans le cadre de son PCAEM, la Métropole s'est fixé un objectif ambitieux de mettre en place une Zone à Faibles Émissions (ZFE) d'ici à 2024 à l'échelle de l'autoroute A86.

L'année 2018 sera pour la Métropole du Grand Paris celle de la prise en main opérationnelle et de manière exclusive de la compétence « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations » (GEMAPI) et de la mise en œuvre des grands projets parmi lesquels figurent la deuxième édition d'« Inventons la Métropole du Grand Paris » et le plein exercice de la maîtrise d'ouvrage de la construction du futur Centre Aquatique Olympique (CAO) et de la ZAC Plaine Saulnier.

The image shows two handwritten signatures in blue ink. The signature on the left is stylized and appears to be 'J. L. ...'. The signature on the right is more legible and appears to be 'Fabrice ...'.

4 ÉDITO

Une métropole en plein essor

10 HISTOIRE, CONSTRUCTION ET ÉVOLUTION

11 **Ses 2 ans d'existence**

12 **Ses compétences**

14 ACTEURS ET INSTITUTIONS

14 **Les élus**

La gouvernance partagée

Le Bureau de la Métropole

Le Conseil de la Métropole

Les groupes politiques

20 **Les Commissions thématiques**

24 **Les Instances consultatives**

L'Assemblée des maires

Le Conseil de développement

26 **Les Instances de coopération**

La conférence des présidents des territoires

La conférence des présidents des EPCI limitrophes

La conférence des présidents des services urbains
du Grand Paris

27 ADMINISTRATION

27 **Cadre de travail**

28 **Ressources humaines**

30 **Commande publique**

Achats publics innovants et responsables

Renforcement de la dématérialisation

Ega-conditionnalité dans les marchés

31 BUDGET 2017

Ressources

Neutralité budgétaire

Solidarité territoriale

Depuis janvier 2016,
**une métropole
en action(s)**

- 36 ATTRACTIVITÉ ET RAYONNEMENT
- 36 **Inventons la Métropole du Grand Paris – Édition 1**
- 38 **Le projet olympique**
- 41 **Guichet unique – Choose Paris Region**
- 42 **Économie circulaire**
- 43 **Innovation et numérique**
 - Les explorateurs du numérique
 - Grand Paris Métropole Tech
 - Meet-up
- 44 **Salons de l'Immobilier**
 - Le MIPIM
 - Le SIMI
- 45 QUALITÉ DE VIE
- 45 **Centres-villes vivants**
- 47 **Logistique métropolitaine**
- 49 **GEMAPI**
- 50 **Qualité de l'air**
 - Métropole roule propre !
 - Observatoire mondial des villes pour la qualité de l'air
 - Vélib'Métropole
- 53 **Nature en ville**
 - Stratégie nature
 - Atlas de la biodiversité
 - 2^e concours des miels
- 55 **Lutte contre les nuisances sonores**
- 56 **Soutien à la culture**
 - Ateliers Médicis
 - MegaCities ShortDocs
- 57 SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT
- 57 **Fonds d'Investissement Métropolitain (FIM)**
- 58 **14 projets représentatifs du FIM**

Planification stratégique de
**la métropole
de demain**

- 62 **Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) métropolitain**
- 64 **Plan Climat Air Énergie Métropolitain (PCAEM)**
- 66 **Plan Métropolitain de l'Habitat et de l'Hébergement (PMHH)**
- 67 **Schéma Métropolitain de l'Aménagement Numérique (SMAN)**
- 68 GLOSSAIRE
- 69 ANNEXES
- 70 Liste des projets du FIM
- 83 Carte des sites IMGP – Édition 1
- 84 Liste des lauréats IMGP – Édition 1

POPULATION



7,2 M
habitants



814
km²



8 598
hab/km²



25 %
du PIB
national

ATTRACTIVITÉ



1^{er}
pôle
d'emplois
d'Europe



1^{re}
destination
touristique
au monde



5
domaines
de compétences

INSTITUTION



131
communes

11
territoires
+ Paris

Une métropole en plein essor



1

Président

20

Vice-Présidents

10

Conseillers
délégués

Au total
209
Conseillers
métropolitains

GOUVERNANCE

✈️ AÉROPORT ROISSY-CHARLES DE GAULLE



SES 2 ANS D'EXISTENCE

La Métropole du Grand Paris a vu le jour le 1^{er} janvier 2016. Elle a été créée par la loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, dite « loi MAPTAM », et renforcée par la loi du 7 août 2015 de nouvelle organisation territoriale de la République, dite « loi NOTRe ».

AUJOURD'HUI, LA COMPÉTITION MONDIALE SE JOUE ENTRE LES MÉTROPOLIS

Ces zones denses urbaines et connectées comportent des spécificités au niveau du logement, du transport, de l'environnement et de la répartition de l'activité économique. La Métropole du Grand Paris est une réponse évidente à l'ensemble de ces enjeux. **En tant que premier pôle d'emplois et premier parc de bureaux d'Europe**, elle est un vecteur majeur de la croissance mondiale. Le défi qu'elle relève est celui du développement et de l'aménagement économique, social et culturel, de la protection de l'environnement et de l'attractivité internationale. Un défi qui mise sur l'emploi, l'investissement et l'innovation.

LA MÉTROPOLIS DU GRAND PARIS S'INSCRIT À LA FOIS DANS UNE DYNAMIQUE MONDIALE ET DANS UNE DYNAMIQUE LOCALE

C'est une intercommunalité qui constitue l'espace de dialogue et d'orientation stratégique des communes de la zone dense urbaine. Elle travaille sur les enjeux d'un territoire qui dépassent les frontières municipales, dans le cadre d'une alliance des communes. Elle représente désormais la solution au rééquilibrage du territoire en mettant la solidarité au cœur de ses priorités et en œuvrant pour le bien-être de ses 7.2 millions d'habitants et de ses 131 communes.

Lors de sa première année d'existence, la Métropole du Grand Paris s'est structurée en élisant son Bureau et son président, Patrick OLLIER, en signant la charte de coopération stratégique avec les Établissements Publics Territoriaux (EPT) et le pacte État-métropole, et en adhérant à des associations ou regroupements pour s'entourer des compétences de chacun. Toujours en 2016, la Métropole a lancé son projet emblématique : l'appel à projets urbains innovants « Inventons la Métropole du Grand Paris ». Elle est également un acteur majeur de la candidature aux Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris pour 2024 et a mis en place des actions d'envergure nationale et internationale tels que le Fonds d'investissements métropolitain et le guichet unique - post Brexit. Le lancement du Plan Climat Air Énergie Métropolitain (PCAEM) a été le début d'un ambitieux travail sur la **planification stratégique**. D'autres initiatives ont également vu le jour, tel le dispositif « Métropole roule propre ! », le concours des miels, la participation à la construction des Ateliers Médicis et la mise en place du groupe de travail sur l'économie circulaire.

L'ANNÉE 2017 EST CELLE DE L'ESSOR DE LA MÉTROPOLIS

Avec l'aboutissement de ses grands projets et la réussite de ses actions les plus ambitieuses : l'accueil des Jeux Olympiques et le succès de la 1^{re} édition d'« Inventons la Métropole du Grand Paris ». **C'est aussi l'année de la planification stratégique** avec l'élaboration du Plan Climat Air Énergie Métropolitain, le lancement du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), du Plan Métropolitain de l'Habitat et de l'Hébergement (PMHH) et du Schéma Métropolitain d'Aménagement Numérique (SMAN). En 2017, la Métropole a mis en place de nouveaux outils tels le dispositif « Centres-villes vivants » ou encore l'extension du « Vélib'Métropole » en dehors de Paris. Ce fut l'année de la création de son Conseil de développement et la définition de l'intérêt métropolitain, qui permet de répartir les compétences entre la Métropole et les établissements publics territoriaux. Les équipes se sont étoffées au cours de cette année tout en restant dans une logique d'administration de mission.

SES COMPÉTENCES

Le Conseil métropolitain du 8 décembre 2017 a été l'occasion de faire entrer la Métropole du Grand Paris en phase opérationnelle avec un vote à l'unanimité des délibérations stratégiques relatives à l'intérêt métropolitain en matière d'aménagement de l'espace métropolitain et de développement économique, social et culturel.

Conformément aux dispositions de l'article L.5219-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), la Métropole du Grand Paris exerce de plein droit, en lieu et place de ses communes membres, des compétences en matière :

- d'aménagement de l'espace métropolitain ;
- de développement et d'aménagement économique, social et culturel ;
- de politique locale de l'habitat ;
- de protection et de mise en valeur de l'environnement et de politique du cadre de vie ;
- de gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI).



AMÉNAGEMENT

Relèvent de la définition de l'intérêt métropolitain, les opérations d'aménagement ou de restructuration urbaine ainsi que la constitution de réserves foncières.

Une délibération du Conseil en date du 8 décembre 2017 a déclaré la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) des Docks de Saint-Ouen d'intérêt métropolitain en tant qu'opération existante. Pour les futures opérations d'aménagement et certaines actions de restructuration urbaine, six critères ont été fixés. Ces derniers traduisent les orientations stratégiques ainsi que les objectifs ambitieux portés par le Projet métropolitain. Ils tiennent compte également de la diversité des territoires, des projets communaux et intercommunaux. Les réserves foncières d'intérêt métropolitain sont celles nécessaires aux opérations et actions ainsi définies, ainsi que celles relevant des compétences en matière d'environnement ou de GEMAPI.



DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

L'enjeu est de **développer l'attractivité**, afin qu'elle puisse bénéficier à l'ensemble des métropolitains et conforter les nombreux atouts de la Métropole du Grand Paris et de ses communes.

La définition de l'intérêt métropolitain lors du Conseil du 8 décembre 2017 concerne :

- les zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ;
- les actions de développement économique.

Pour définir l'intérêt métropolitain des futures zones, il a été décidé de procéder par critères.

Quant aux actions de développement économique, la Métropole intervient sur les domaines suivants :

- élaboration de programmes stratégiques métropolitains ;
- soutien à l'activité économique ;
- économie circulaire, sociale, solidaire et collaborative ;
- économie numérique ;
- attractivité et rayonnement national et international ;
- et de façon plus générale, dans le soutien aux actions de développement économique identifiées dans le cadre d'appel à projets.

Sur les actions pour lesquelles l'intérêt métropolitain réside dans la coordination, l'animation, le soutien et l'accompagnement, les territoires restent compétents sur leur seul périmètre géographique et dans le cadre de la coordination métropolitaine.



HABITAT

Relèvent de la définition de l'intérêt métropolitain **l'amélioration du parc immobilier bâti et la résorption de l'habitat insalubre.**

L'intérêt métropolitain devra être défini par une délibération du Conseil avant le 31 décembre 2018, faute de quoi, l'intégralité de ces compétences sera dévolue à la Métropole du Grand Paris.



PROTECTION ET MISE EN VALEUR DE L'ENVIRONNEMENT ET POLITIQUE DU CADRE DE VIE

En matière de protection et de mise en valeur de l'environnement et de politique du cadre de vie, la loi ne prévoit pas d'intérêt métropolitain. C'est bien **l'ensemble de la compétence opérationnelle des communes et des Établissements Publics Territoriaux (EPT)** qui est transféré à la Métropole du Grand Paris. Le Conseil métropolitain a souhaité préciser par 5 délibérations en date du 8 décembre 2017, la manière dont ces compétences environnementales seront exercées, en étroite articulation avec les compétences des communes.

Il s'agit plus particulièrement de :

- lutte pour la qualité de l'air ;
- valorisation du patrimoine naturel et paysager ;
- soutien aux actions de maîtrise de demande d'énergie ;
- lutte contre les nuisances sonores ;
- gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations.



GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PRÉVENTION DES INONDATIONS (GEMAPI)

La compétence GEMAPI concerne la protection de l'agglomération parisienne contre les inondations, et la gestion et l'amélioration des cours d'eau et des milieux humides. C'est une compétence nouvelle, dévolue par l'État à la Métropole du Grand Paris à partir de 2018.

Elle permet de replacer la gestion des cours d'eau et des milieux aquatiques et humides au sein **des réflexions sur l'aménagement du territoire** et de conforter la nécessaire solidarité amont/aval et urbain/rural.

Les missions relevant de la compétence GEMAPI sont définies au 1^o, 2^o, 5^o, 8^o du I de l'article L. 211-7 du code de l'environnement :

- l'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique ;
- l'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris leurs accès ;
- la défense contre les inondations ;
- la protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

LES ÉLUS

LES GROUPES POLITIQUES

Les Conseillers peuvent se réunir en groupes politiques. La Métropole est constituée de 5 groupes politiques :

– **Républicains et divers droite**

Présidé par Éric CÉSARI ;

– **Socialistes et divers gauche**

Présidé par Catherine BARATTI-ELBAZ ;

– **Union des Démocrates et Indépendants,
Union centriste**

Présidé par Bernard GAUDUCHEAU ;

– **Front de gauche et citoyens**

Présidé par Patrice LECLERC puis Stéphanie DAUMIN (depuis novembre 2017) ;

– **Écologistes et citoyens**

Présidé par Galla BRIDIER puis Yves CONTASSOT (depuis octobre 2017).

LE PRÉSIDENT DE LA MÉTROPOLE

Le Président de la Métropole du Grand Paris est élu par les Conseillers métropolitains à la majorité absolue et à bulletin secret. En charge de l'administration, il incarne l'exécutif de la Métropole du Grand Paris et la représente. Il prépare et exécute les délibérations du Conseil, ordonne les dépenses et prescrit l'exécution des recettes. Il préside de droit les séances du Conseil et du Bureau métropolitains, l'Assemblée des maires, la Conférence des présidents de territoire et la Conférence des présidents de groupes.

LES VICE-PRÉSIDENTS

Les Vice-Présidents sont également élus au scrutin secret uninominal à la majorité absolue et à bulletin secret par les Conseillers métropolitains. Ils travaillent en étroite collaboration avec le Président sur les sujets qui concernent leurs délégations et peuvent recevoir délégation de pouvoir de sa part.

LE BUREAU DE LA MÉTROPOLE

Présidé par le Président et composé de 20 Vice-Présidents et de 10 Conseillers délégués représentatifs de toutes les sensibilités politiques, le Bureau fixe la stratégie de la Métropole et détermine les grandes orientations. Le Bureau est une instance délibérative sur les questions qui lui ont été déléguées par le Conseil. Il examine l'ordre du jour et les

projets de délibérations devant être soumis au vote du Conseil métropolitain. D'une manière générale, il se prononce sur toutes les questions relevant des compétences de la **Métropole. Sa composition est fixée par délibération du Conseil métropolitain et peut évoluer dans le respect des dispositions de l'article L 5211-10 du CGCT***.

LE CONSEIL DE LA MÉTROPOLE

Le Conseil est l'organe délibérant de la Métropole du Grand Paris. Il règle par ses décisions les affaires de la Métropole. Il est composé de 209 conseillers métropolitains désignés par les Conseils municipaux des 131 communes membres, selon les dispositions de l'article L. 5211-6-1 du CGCT*. Au minimum un représentant par commune est désigné. Compte tenu de son poids démographique, la Ville de Paris en a désigné 62.



LA GOUVERNANCE PARTAGÉE

La gouvernance de la Métropole du Grand Paris est partagée, c'est-à-dire que l'exécutif rassemble toutes les sensibilités politiques dans le cadre du fait majoritaire. La Métropole est de ce fait en capacité de traiter les défis urbains au-delà des clivages politiques, dans un esprit constructif et équitable.



Les membres du Bureau*



PRÉSIDENT

Patrick OLLIER
Maire de
Rueil-Malmaison

1 Président
20 Vice-Présidents
10 Conseillers délégués

VICE-PRÉSIDENTS



Anne HIDALGO
Maire de Paris
1^{re} Vice-Présidente
RELATIONS INTERNATIONALES ET GRANDS ÉVÉNEMENTS



Gilles CARREZ
Conseiller municipal
du Perreux-sur-Marne
FINANCES



André SANTINI
Maire d'Issy-les-Moulineaux
STRATÉGIE ÉCONOMIQUE



Patrick BRAOUZEC
Conseiller municipal
de Saint-Denis
RELATIONS AVEC LES EPCI DE GRANDE COURONNE, COOPÉRATION ENTRE LES TERRITOIRES ET LOGISTIQUE MÉTROPOLITAINE



Georges SIFFREDI
Maire de Châtenay-Malabry
AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE MÉTROPOLITAINE



Daniel GUIRAUD
Maire des Lilas
STRATÉGIE ENVIRONNEMENTALE ET DÉVELOPPEMENT DES RÉSEAUX ÉNERGÉTIQUES



Éric CESARI
Adjoint au Maire
de Courbevoie
IMMOBILIER D'ENTREPRISES ET QUARTIERS D'AFFAIRES PRÉSIDENT DU GROUPE LES RÉPUBLICAINS ET DIVERS DROITE



Daniel BREUILLER
Conseiller municipal
d'Arcueil
PATRIMOINE NATUREL ET PAYSAGER, POLITIQUE DE LA NATURE ET AGRICULTURE EN VILLE



Michel LEPRÊTRE
Adjoint au Maire
de Vitry-sur-Seine
POLITIQUES TERRITORIALES DE L'HABITAT



Laurent RIVOIRE
Maire de Noisy-le-Sec
DÉVELOPPEMENT SPORTIF



Manuel AESCHLIMANN
Maire
d'Asnières-sur-Seine
COMMUNICATION ET INFORMATION CITOYENNE



JUSQU'EN AOUT 2017
Luc CARVOUNAS
Maire
d'Asnières-sur-Seine



Sylvain BERRIOS
Maire de Saint-Maur-des-Fossés
GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PRÉVENTION DES INONDATIONS



Daniel-Georges COURTOIS
Conseiller
de Paris
NUMÉRIQUE ET À LA MÉTROPOLÉ INTELLIGENTE



Jean-Pierre BARNAUD
Maire de Chennevières-sur-Marne
MOBILITÉS ET CIRCULATIONS DOUCES



Xavier LEMOINE
Maire de Montfermeil
ÉCONOMIE CIRCULAIRE, ÉCONOMIE COLLABORATIVE ET ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE



Olivier KLEIN
Maire de Clichy-sous-Bois
HABITAT ET MIXITÉ



Richard DELL'AGNOLA
Maire
de Thiais
ZONES D'ACTIVITÉS ET GRANDS ÉQUIPEMENTS



Denis CAHENZLI
Adjoint au Maire
d'Aulnay-sous-Bois
AMÉLIORATION DU PARC IMMOBILIER BÂTI, RÉHABILITATION ET RÉSORPTION DE L'HABITAT INSALUBRE



Danièle PREMEL
Conseillère
de Paris
DÉVELOPPEMENT CULTUREL

CONSEILLERS DÉLÉGUÉS



Patrice CALMEJANE
Maire
de Villemonble
RELATIONS AVEC LES SERVICES PUBLICS URBAINS DU GRAND PARIS



Frédérique CALANDRA
Maire du 20^e arr.
de Paris
RAPPORTEURE SPÉCIALE EN CHARGE DE L'ÉVALUATION DE L'ACTION MÉTROPOLITAINE



Valérie MAYER-BLIMONT
Adjointe au Maire
de Pantin
DÉLÉGUÉE AUPRÈS DU PRÉSIDENT



Patrice LECLERC
Maire
de Gennevilliers
INDUSTRIES DURABLES ET INNOVANTES PRÉSIDENT DU GROUPE FRONT DE GAUCHE JUSQU'EN NOVEMBRE 2017



William DELANNOY
Maire
de Saint-Ouen
SERVICES ET COMMERCE DE PROXIMITÉ



Carine PETIT
Maire du 14^e arr.
de Paris
RÉDUCTION DES INÉGALITÉS TERRITORIALES



Denis BADRE
Maire
de Ville-d'Avray
BUDGET



Christian DUPUY
Maire
de Suresnes
POLITIQUE DU LOGEMENT



Jacques-Alain BÉNISTI
Maire de Villiers-sur-Marne
MISE EN ŒUVRE DES MESURES DE LUTTE CONTRE LES NUISANCES SONORES ET AÉROPORTUAIRES



Geoffroy BOULARD
Maire du 17^e arr.
de Paris
AFFAIRES GÉNÉRALES ET ADMINISTRATIVES

*En décembre 2017

Les Conseillers métropolitains*



Dominique ADENOT
Maire de Champigny-sur-Marne



Sylvie ALTMAN
Maire de Villeneuve-Saint-Georges



Marie-Hélène AMIABLE
Maire de Bagneux



François ASENSI
Maire de Tremblay-en-France



Éric AZIÈRE
Conseiller de Paris



Marinette BACHE
Conseillère de Paris



Pierre-Christophe BAGUET
Maire de Boulogne-Billancourt



Dominique BAILLY
Maire de Vaujours



Catherine BARATTI-ELBAZ
Maire du 12^e arr. de Paris
PRÉSIDENTE DU GROUPE SOCIALISTE ET DIVERS GAUCHE



Julien BARGETON
Adjoint à la Maire de Paris



Christiane BARODY-WEISS
Maire de Marnes-la-Coquette



Françoise BAUD
Maire de Valenton



Jacques BAUDRIER
Conseiller de Paris



Pascal BEAUDET
Conseiller municipal d'Aubervilliers



Patrick BEAUDOUIN
Maire de Saint-Mandé



Jacqueline BELHOMME
Maire de Malakoff



David BELLIARD
Conseiller de Paris



Zacharia BEN AMAR
Adjoint au Maire de Nanterre



Éric BERDOATI
Maire de Saint-Cloud



Jean-Didier BERGER
Maire de Clamart



Jean-Didier BERTHAULT
Conseiller de Paris



Patrice BESSAC
Maire de Montreuil



Julie BOILLOT
Conseillère de Paris



Jean-Paul BOLUFER
Adjoint à la Maire de Colombes



Nicolas BONNET-OUALDJ
Conseiller de Paris



Alain-Bernard BOULANGER
Maire de Villeneuve-la-Garenne



Céline BOULAY-ESPÉRONNIER
Conseillère de Paris



Philippe BOUYSSOU
Maire d'Ivry-sur-Seine



Galla BRIDIER
Conseillère de Paris
PRÉSIDENTE DU GROUPE ÉCOLOGISTE ET CITOYENS JUSQU'EN OCTOBRE 2017



Jean-Bernard BROS
Conseiller de Paris



Ian BROSSAT
Adjoint à la Maire de Paris



Colombe BROSSE L
Adjointe à la Maire de Paris



Christian CAMBON
Maire de Saint-Maurice



Vincent CAPO-CANELLAS
Maire du Bourget



Laurent CATHALA
Maire de Créteil



Régis CHARBONNIER
Maire de Boissy-Saint-Léger



Raymond CHARRESSON
Maire de Rungis



Jacques CHAUSSAT
Adjoint au Maire d'Aulnay-sous-Bois



Marie CHAVANON
Maire de Fresnes



Hervé CHEVREAU
Maire d'Épinay-sur-Seine



Marie-Carole CIUNTU
Maire de
Sucy-en-Brie



Yves CONTASSOT
Conseiller de Paris
**PRÉSIDENT
DU GROUPE
ÉCOLOGISTE ET
CITOYENS DEPUIS
OCTOBRE 2017**



Gérard COSME
Maire du
Pré-Saint-Gervais



Jérôme COUMET
Maire du 13^e arr.
de Paris



François DAGNAUD
Maire du 19^e arr.
de Paris



Philippe DALLIER
Maire des
Pavillons-sous-Bois



Stéphanie DAUMIN
Maire de Chevilly-Larue
**PRÉSIDENTE DU
GROUPE FRONT
DE GAUCHE ET
CITOYENS DEPUIS
NOVEMBRE 2017**



Claire DE CLERMONT-TONNERRE
Conseillère de Paris



Jean-Baptiste DE FROMENT
Conseiller
de Paris



Marie-Pierre DE LA GONTRIE
Conseillère
de Paris



Grégoire DE LA RONCIÈRE
Maire de
Sevres



Stéphane DE PAOLI
Maire de
Bobigny



Marielle DE SARNEZ
Conseillère
de Paris



Thierry DEBARRY
Adjoint au Maire
de Villacresnes



Christian DEMUYNCK
Maire de
Neuilly-Plaisance



Tony DI MARTINO
Maire de
Bagnollet



Patrick DONATH
Maire de
Bourg-la-Reine



Olivier DOSNE
Maire de
Joinville-le-Pont



Patrick DOUET
Maire de
Bonneuil-sur-Marne



Didier DOUSSET
Maire du
Plessis-Trévise



Carole DRAI
Adjointe au Maire de
Saint-Maur-des-Fossés



Julien DUMAINE
Conseiller municipal
d'Althuis-Mons



Corentin DUPREY
Conseiller municipal
de Saint-Denis



Nathalie FANFANT
Conseillère
de Paris



Jean-Paul FAURE-SOULET
Maire de
La Queue-en-Brie



Yvan FEMEL
Maire de
Noisseau



Rémi FÉRAUD
Maire du 10^e arr.
de Paris



Léa FILOCHE
Conseillère
de Paris



Michel FOURCADE
Maire de
Pierrefitte-sur-Seine



Vincent FRANCHI
Adjoint à
la Maire de Puteaux



J. Christophe FROMANTIN
Maire de
Neuilly-sur-Seine



Afaf GABELOTAUD
Conseillère
de Paris



Stéphane GATIGNON
Maire
de Sevran



Bernard GAUDUCHEAU
Maire de Vanves
**PRÉSIDENT
DU GROUPE
UDI - UC**



Jacques GAUTIER
Maire
de Garches



Jean-Michel GENESTIER
Maire
du Raincy



Sylvie GERINTE
Maire de
Marolles-en-Brie



Jean-Jacques GIANNESINI
Conseiller
de Paris



Hervé GICQUEL
Maire de
Charenton-le-Pont



Christophe GIRARD
Maire du 4^e arr.
de Paris



Claude GOASGUEN
Maire du 16^e arr.
de Paris



Nicole GOUETA
Maire de
Colombes



Philippe GOUJON
Maire du 15^e arr.
de Paris



Emmanuel GRÉGOIRE
Adjoint à
la Maire de Paris



Éric GRILLON
Maire
d'Ablon-sur-Seine



Didier GUILLAUME
Maire de
Choisy-le-Roi



Jean-Jacques GUILLET
Maire
de Charille



François HAAB
Conseiller
de Paris



Sakina HAMID
Adjointe au Maire
de Villeneuve-le-Roi



Marie-Laure HAREL
Conseillère
de Paris

ACTEURS ET INSTITUTIONS



Éric HELARD
Conseiller de Paris



Michel HERBILLON
Maire de Maisons-Alfort



Frédéric HOCQUARD
Conseiller de Paris



Thierry HODENT
Conseiller de Paris



Ivan ITZKOVITCH
Adjoint au Maire de Rosny-sous-Bois



Christine JANODET
Maire d'Orly



Patrick JARRY
Maire de Nanterre



Vincent JEANBRUN
Maire de L'Hay-les-Roses



Halima JEMNI
Conseillère de Paris



Bruno JULLIARD
Adjoint à la Maire de Paris



Carinne JUSTE
Maire de Villetaneuse



Philippe JUVIN
Maire de La Garenne-Colombes



Jérôme KARKULOWSKI
Adjoint au Maire de Levallois



Jean-Claude KENNEDY
Maire de Vitry-sur-Seine



Marie KENNEDY
Adjointe au Maire de Champigny-sur-Marne



Bertrand KERN
Maire de Pantin



Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET
Conseillère de Paris



Laurent LAFON
Maire de Vincennes



Jean-Christophe LAGARDE
Maire de Drancy



Jean-François LAMOUR
Conseiller de Paris



Philippe LAURENT
Maire de Sceaux



Christine LAVARDE
Adjointe au Maire de Boulogne-Billancourt



Franck LE BOHELLEC
Maire de Villejuif



Jean-Yves LE BOUILLONNEC
Maire de Cachan



François LE CLEC'H
Adjoint au Maire de Rueil-Malmaison



Françoise LECOUFFE
Maire de Limeil-Brévannes



Catherine LECUYER
Conseillère de Paris



Éric LEJOINDRE
Maire du 18^e arr. de Paris



Marie-Christine LEMARDELEY
Adjointe à la Maire de Paris



Marie-Pierre LIMOGÉ
Adjointe au maire de Courbevoie



Jacques MAHÉAS
Maire de Neuilly-sur-Marne



Hervé MARSEILLE
Maire de Meudon



Brigitte MARSIGNY
Maire de Noisy-le-Grand



Jacques JP MARTIN
Maire de Nogent-sur-Marne



Pierre-Yves MARTIN
Maire de Livry-Gargan



Claire MAYOLY-FLORENTIN
Adjointe au Maire d'Asnières-sur-Seine



Fadila MEHAL
Conseillère de Paris



Éric MEHLHORN
Maire de Savigny-sur-Orge



Thierry MEIGNEN
Maire du Blanc-Mesnil



Jean-Loup METTON
Conseiller municipal de Montrouge



Virginie MICHEL-PAULSEN
Maire de Vauresson



Jean-Louis MISSIKA
Adjoint à la Maire de Paris



Philippe MONGES
Adjoint au Maire de L'Île-Saint-Denis



Joëlle MOREL
Conseillère de Paris



Georges MOTHRON
Maire d'Argenteuil



Gauthier MOUGIN
Adjoint au Maire de Boulogne-Billancourt



Rémi MUZEAU
Maire de Clichy-la-Garenne



Christophe NAJDOVSKI
Adjoint à la Maire de Paris



Jean-Charles NÈGRE
Conseiller municipal de Montreuil



Frédéric NICOLAS
Adjoint au Maire de Dugny

Au total 209 conseillers métropolitains



Jean-Marc NICOLLE
Maire du
Kremlin-Bicêtre



Pascal NOURY
Maire
de Morangis



Anne-Constance ONGHENA
Conseillère de Paris



Didier PAILLARD
Conseiller municipal
de Saint-Denis



Philippe PEMEZEC
Maire de
Plessis-Robinson



Mao PÉNINGOU
Adjoint à la Maire
de Paris



Gilles POUX
Maire de
La Courneuve



Raphaëlle PRIMET
Conseillère
de Paris



Robin REDA
Maire de
Juvisy-sur-Orpe



Yves RÉVILLON
Maire de
Bois-Colombes



Gilles SAVRY
Adjoint au Maire
d'Argenteuil



Éric SCHLEGEL
Maire de
Gournay-sur-Marne



Jean-Pierre SCHOSTECK
Maire
de Châtillon



Marie-Christine SEGUI
Maire d'Ormeson-
sur-Marne



Jean-Yves SÉNANT
Maire
d'Antony



Sylvie SIMON-DECK
Adjointe au Maire
de Créteil



Anne SOUYRIS
Conseillère
de Paris



Jean-Pierre SPILBAUER
Maire de
Bry-sur-Marne



Dominique STOPPA-LYONNET
Conseillère
de Paris



Anne TACHÈNE
Conseillère
de Paris



Azzedine TAÏBI
Maire
de Stains



Michel TEULET
Maire
de Gagny



Sylvine THOMASSIN
Maire
de Bondy



Yves THOREAU
Adjoint au Maire de
Mandres-les-Roses



Patricia TORDJMAN
Maire
de Gentilly



Ludovic TORO
Maire
de Doubron



Georges URLACHER
Maire de
Péigny-sur-Yerres



Martine VALLETON
Maire
de Villepinte



Corinne VALLS
Maire
de Romainville



Sophie VALLY
Adjointe à la Maire
d'Aubervilliers



Laurent VASTEL
Maire de
Fontenay-aux-Roses



François VAUGLIN
Maire du 11^e arr.
de Paris



Alain VÈDÈRE
Maire de
Paray-Vieille-Poste



Pauline VÉRON
Adjointe à la Maire
de Paris



Dominique VERSINI
Adjointe à la Maire
de Paris



Alexandre VESPERINI
Conseiller
de Paris



Jean-Marie VILAIN
Maire de
Vincennes



Jean-François VOGUET
Conseiller municipal
de Fontenay-sous-Bois

LES COMMISSIONS THÉMATIQUES

Composées de plusieurs Conseillers représentant les différents groupes politiques siégeant au Conseil, les Commissions étudient les affaires qui leur sont soumises et relevant de leur compétence. Elles sont au nombre de 7 :

- Finances ;
- Projet métropolitain ;
- Développement économique et attractivité ;
- Développement durable et Environnement ;
- Habitat et logement ;
- Aménagement numérique, innovation, nouvelles technologies, recherche et développement ;
- Aménagement du territoire métropolitain.



FINANCES

La Commission des finances est actuellement présidée par Gilles CARREZ, député du Val-de-Marne et conseiller métropolitain, et était présidée par Jean-Yves LE BOUILLONNEC en 2017. La seconde année d'exercice de la Métropole du Grand Paris a été marquée par un approfondissement de l'analyse des dominantes budgétaires et de la définition de ses outils financiers et fiscaux. À ce titre, la Commission des finances a souhaité dès le début de l'année la mise en place d'une prospective financière afin d'identifier les marges de manœuvre métropolitaines et définir le cadre de la montée en charge opérationnelle sur les compétences. Cette démarche a été prolongée par la réalisation d'un audit confié au Cabinet « KLOPPER » permettant de mettre en lumière l'imbrication de la situation financière de la Métropole, des communes et des Établissements Publics Territoriaux (EPT) et le rôle d'amortisseur assumé par la Métropole en garantissant la neutralité financière pour chacun. Cet audit a donné lieu à une réunion spéciale de la Commission en complément de ses travaux.

Au total, la Commission des finances s'est réunie à 7 reprises en 2017.

Souhaitant poursuivre l'engagement métropolitain aux côtés des communes et des EPT, la Commission a proposé de modifier les conditions du partage du dynamisme des ressources fiscales de la Métropole en renforçant le caractère solidaire de la Dotation de Soutien à l'Investissement Territorial (DSIT). Ce reversement aux EPT, qui tient compte du tissu fiscal local, bénéficie d'une surpondération en faveur des périmètres disposant d'un tissu économique moins dense que la moyenne métropolitaine, tout en assurant la neutralité pour les périmètres ayant connu une baisse de ressources. Par ailleurs, la Commission des finances s'est prononcée en faveur du maintien des exonérations de fiscalité économique existantes aux entreprises du périmètre.

Le travail sur l'Observatoire métropolitain a également été approfondi en intégrant des paramètres liés à l'investissement moyen notamment et en décidant de la mise à disposition de cet outil sur le site internet de la Métropole du Grand Paris dans une démarche d'Open Data.



PROJET MÉTROPOLITAIN

Cette commission, présidée par Jacques JP MARTIN, Maire de Nogent-sur-Marne et Conseiller métropolitain, a engagé les travaux d'élaboration du projet métropolitain en novembre 2016.

Le projet a pour objectif de définir les grandes orientations de la politique conduite par la Métropole du Grand Paris.

Dans ce cadre, elle a décidé de mettre en place 4 groupes de travail dont la mission **était de contribuer à la réflexion globale**. Les agences d'urbanisme (APUR et IAU) ont accompagné, par leurs contributions respectives, les travaux de ces groupes.

En mars 2017, 4 séances de travail ont eu lieu sur les thèmes suivants :

- Métropole accueillante et solidaire ;
- Métropole attractive ;
- Métropole accessible ;
- Métropole résiliente.

Ces travaux s'inscrivaient dans une double échelle temporelle :

- il était urgent de faire émerger des thématiques et objectifs communs, pour constituer le socle de la délibération de lancement de la procédure du Schéma de Cohérence Territoriale métropolitain (SCoT), qui doit notamment déterminer les objectifs poursuivis (article L143-17 du Code de l'urbanisme) ;
- un travail de plus longue haleine restait à accomplir, puisque le projet métropolitain constitue le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) du SCoT, qui réglementairement, doit faire l'objet d'un débat en Conseil métropolitain.

Les quatre réunions du mois de mars ont permis de faire émerger 4 thématiques transversales.

- Ces thématiques ont constitué le socle des orientations et objectifs du futur SCoT et ont été reprises dans la délibération du 23 juin 2017, qui approuve, à l'unanimité, le lancement de la procédure :
- création de valeur et attractivité ;
 - équilibre territorial et solidarité ;
 - résilience et adaptation au changement climatique ;
 - qualité de vie et aménités urbaines.



DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET ATTRACTIVITÉ

Présidée par Sylvine THOMASSIN, Maire de Bondy et Conseillère métropolitaine, la Commission « Développement économique et attractivité » compte 32 membres.

En 2017, elle s'est réunie à 6 reprises et a donné un avis favorable aux délibérations qui lui ont été présentées, lesquelles portaient sur des sujets aussi divers que :

- les adhésions au GIP* Expo France 2025, aux associations AFILOG* (logistique), Paris Initiative Entreprise, Paris Île-de-France Capitale Économique et Paris Europlace ;
- la contribution au financement du futur Centre Aquatique Olympique (CAO) ;
- l'apport de subventions à des événements comme « La grande course du Grand Paris », le « Festival MegaCities Shortdocs », à la Fédération Française de Lutte, pour les championnats du monde de lutte, à l'Institut national des métiers d'Art et pour les Journées européennes des métiers d'Art ;
- les demandes de dérogation aux règles du repos dominical pour les communes du territoire métropolitain ;
- une convention d'objectifs et de financement avec l'établissement de coopération culturelle Ateliers Médicis de Clichy-Montfermeil ;
- une convention d'échanges de données avec la Société du Grand Paris (SGP) ;
- le règlement intérieur du Conseil de Développement (CODEV) de la Métropole du Grand Paris ;
- l'intérêt métropolitain en matière de développement et d'aménagement économique, social et culturel.

Dans le cadre des politiques conduites par la Métropole du Grand Paris, la Commission a auditionné des acteurs de la logistique (Groupe La Poste, AFILOG, Sogaris, Ecolotrans) et de l'immobilier d'entreprise (IAU, CBRE, Altarea Cogedim, Bureaux à partager).

Les réunions de la commission ont également été l'occasion de présenter à ses membres, les actions menées sur les programmes suivants :

- Inventons la Métropole du Grand Paris ;
- Grand Paris Circulaire ;
- Guichet unique « Choose Paris region » ;
- Grand Paris Métropole Tech ;
- et les travaux des groupes de travail « Logistique métropolitaine » et « Centres-villes vivants ».



DÉVELOPPEMENT DURABLE ET ENVIRONNEMENT

La Commission développement durable et environnement, présidée par Robin REDA, député de l'Essonne et Conseiller métropolitain, a pour mission principale **l'examen et l'émission d'avis préalables sur les actes présentés dans les instances de la Métropole du Grand Paris**. Au-delà de ce rôle, elle constitue un espace de dialogue indispensable entre les élus, qui contribue à faire progresser une culture commune des enjeux métropolitains.

En 2017, la Commission a été le support de l'organisation des comités de pilotage du Plan Climat Air Énergie Métropolitain (PCAEM), qui, outre ses membres, rassemble les vice-présidents de la Métropole concernés, ainsi que les Vice-Présidents des établissements publics territoriaux en charge de l'environnement. Ainsi, cinq réunions ont permis d'échanger, de débattre et de **co-construire le premier document de planification métropolitain** qui a été validé à l'unanimité, lors du Conseil métropolitain du 8 décembre 2017.

L'élaboration du PCAEM a coïncidé en 2017 avec la définition des modalités d'intervention de la Métropole en matière d'environnement et de cadre de vie.

L'exercice opérationnel des compétences environnementales de la Métropole (lutte contre la pollution de l'air et les nuisances sonores, soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie, gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, ainsi que la valorisation du patrimoine naturel et paysager) a été précisé et stabilisé grâce aux travaux menés au sein de la Commission développement durable et environnement. Au total, trois séances y ont été exclusivement consacrées, en associant les élus des établissements publics territoriaux de la Métropole du Grand Paris.



HABITAT - LOGEMENT

Le Conseil métropolitain a engagé l'élaboration du Plan Métropolitain de l'Habitat et de l'Hébergement (PMHH) le 10 février 2017. La Commission Habitat - Logement, présidée par Patrick JARRY, Maire de Nanterre et Conseiller métropolitain, a pour **objectif d'établir un diagnostic, sur la base des travaux de l'APUR, avec l'appui de l'IAU**. La Commission s'est réunie à 8 reprises en 2017 en présence notamment des membres du Bureau, délégués à la politique de l'habitat, Christian DUPUY, Conseiller délégué à la Politique du Logement, Olivier KLEIN, Vice-Président délégué à l'Habitat et à la Mixité, Denis CAHENZLI, Vice-Président délégué à l'Amélioration du parc immobilier bâti, à la Réhabilitation et à la Résorption de l'habitat insalubre, Michel LEPRÊTRE, Vice-Président délégué au suivi des Politiques territoriales de l'habitat.

Pour élaborer un PMHH métropolitain, la Commission a pris connaissance du **"Porter à connaissance de l'État"**, qui fixe les objectifs tant quantitatifs que qualitatifs auxquels le PMHH doit répondre. Les élus sont partis du principe qu'il était légitime de s'appuyer sur ce que faisaient les communes en termes de politique de l'habitat. C'est pourquoi la Métropole a diffusé, au printemps 2017, un questionnaire aux communes et aux EPT **afin qu'ils renseignent la Métropole sur les politiques de l'habitat menées localement**. Ce questionnaire avait aussi pour but de savoir quels objectifs de construction, de création de logements sociaux ils s'étaient assignés. L'analyse des questionnaires a conforté le président, les élus délégués à l'habitat et le président de la Commission Habitat - Logement dans l'idée que le PMHH devait d'abord être issu des projets des communes.

En 2018, la Commission proposera au Bureau métropolitain les premières pistes d'orientations issues du diagnostic du PMHH, puis des propositions d'actions.



AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE, INNOVATION, NOUVELLES TECHNOLOGIES, RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Cette Commission est présidée par Anne TACHÈNE, Conseillère de Paris et Conseillère métropolitaine.

En 2017, la Commission a principalement suivi le lancement de l'élaboration du Schéma Métropolitain d'Aménagement Numérique (SMAN), enrichissant par ses débats et ses réflexions, le cahier des charges, en amont de la procédure de désignation de l'assistant à maîtrise d'ouvrage, puis la méthodologie d'élaboration du document, notamment dans les liens à faire avec les réalités des territoires. Ses membres sont associés au Comité de pilotage du SMAN.



AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE MÉTROPOLITAIN

La commission Aménagement, présidée par Michel BOURGAIN, ancien Conseiller métropolitain, s'est réunie 5 fois en 2017.

Outre l'examen des points inscrits à l'ordre du jour des différents Conseils Métropolitains, elle s'est investie sur deux sujets :

- le lancement de la procédure du SCoT métropolitain : plusieurs réunions ont été consacrées à la définition des objectifs du futur document de planification, dans le prolongement des travaux de la Commission Projet Métropolitain et de la rédaction de la délibération du 23 juin 2017 ;
- la définition de l'intérêt métropolitain en matière d'aménagement, avec notamment une réflexion sur les critères à retenir pour définir les opérations d'aménagement d'intérêt métropolitain.

Les travaux ont abouti à la délibération du 8 décembre 2017.

LES INSTANCES CONSULTATIVES

L'ASSEMBLÉE DES MAIRES

L'Assemblée des maires comprend l'ensemble des maires des communes membres de la Métropole.

C'est une instance consultative qui a notamment vocation à débattre du programme d'actions de la Métropole. Elle est règlementée par l'article L5219-7 du code général des collectivités territoriales et par l'article 28 du règlement intérieur de la Métropole. Cette assemblée a vocation à se réunir au moins une fois par an.

En 2017, elle s'est réunie le 2 mars à l'auditorium Jean ROUCH du Musée de l'Homme. La réunion s'est articulée autour des sujets suivants :

- **outils de planification et de financement :** le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), le Plan Métropolitain de l'Habitat et de l'Hébergement (PMHH), le Plan Climat Air Énergie Métropolitain (PCAEM) et le Fonds d'Investissement Métropolitain (FIM);
- bilan de la première édition de l'appel à projets « Inventons la Métropole du Grand Paris » ;
- **projet métropolitain et définition de l'intérêt métropolitain.**

LE CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT

Instance consultative créée par la loi NOTRe, le Conseil de Développement (CODEV) de la Métropole du Grand Paris a été installé le 21 mars 2017 par Patrick OLLIER, Président de la Métropole du Grand Paris.

Michèle PAPPALARDO, Présidente de chambre à la Cour des comptes, a été la première Présidente de cette instance. Nommée en mars 2017, elle a été appelée, en mai 2017, à diriger le cabinet du ministre de la Transition Écologique et Solidaire de l'époque, Nicolas HULOT.

Le 26 octobre 2017, Patrick OLLIER a nommé Méka BRUNEL Présidente du Conseil de développement de la Métropole du Grand Paris. Directrice générale de GECINA, elle est engagée activement dans la vie sociale et les instances professionnelles : administratrice du Crédit Foncier de France, de la Fédération des Sociétés Immobilières et Foncières (FSIF), et de l'European Public Real Estate (EPRA); présidente d'honneur de l'association HQE - GBC France, administratrice, elle fut chargée de mission sur le

chantier « Valeur verte » du Plan « Bâtiment Grenelle de l'environnement ». Philippe LAURENT, Maire de Sceaux, est le représentant du Bureau auprès du CODEV.

Le Conseil de développement est appelé à terme à réunir 104 membres :

- 24 habitants du Grand Paris, tirés au sort parmi des volontaires, à raison d'un homme et une femme pour chaque Établissement Public Territorial (EPT) de la Métropole. Ces personnes doivent être inscrites sur les listes électorales, ne pas disposer d'un mandat électif et résider dans l'une des communes du territoire considéré ;
- **80 personnalités qualifiées issues des milieux économiques, sociaux, environnementaux et culturels de la Métropole du Grand Paris. Les personnalités qualifiées sont désignées** intuitu personae par le président de la Métropole du Grand Paris. Ces nominations tendent vers la parité.

La diversité des secteurs d'activité, des connaissances, des expériences et des pratiques, constitue une réelle richesse dans la conduite des travaux. Elle assure des discussions animées, des débats variés, et des productions dont les enjeux correspondent à ceux de la réalité des territoires et de la société.

Le Conseil de développement remplit une fonction consultative auprès du Bureau et du Conseil de la Métropole du Grand Paris, concernant les principales orientations. Il est saisi par le Président pour émettre un avis, ou peut s'auto-saisir de toute question relevant des compétences de la Métropole et produire une contribution, adressée au Conseil métropolitain.

Les avis rendus en 2017

- 24 mars 2017: L'association des habitants à l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de la Métropole du Grand Paris :

L'avis produit par le groupe de travail souligne la nécessité d'un effort exceptionnel d'information et de communication envers la population métropolitaine dans le cadre de la concertation, et préconise des méthodes de concertation privilégiées pour l'élaboration du SCoT.

De g. à d.
Patrick OLLIER,
Méka BRUNEL
et Philippe
LAURENT



– 3 mai 2017: Avis sur le plan Climat Air Énergie Métropolitain (PCAEM)

Le CODEV a produit un premier avis qui précise les principaux enjeux pour la Métropole du Grand Paris et identifie les actions prioritaires à mettre en œuvre en matière de transition écologique : diminuer la pollution de l'air, atteindre la neutralité carbone, rééquilibrer urbanisation et nature par l'innovation dans l'aménagement, réintégrer les activités agricoles et énergétiques, réduire l'exposition aux risques environnementaux et les inégalités territoriales, développer une culture collective de la sobriété.

– 5 octobre 2017: «Quels centres-villes et quelles centralités pour demain ?»

Après avoir proposé un état des lieux des attentes et des besoins actuels en termes de centralités, le CODEV a formulé plusieurs préconisations sur les sujets suivants : mixité socio-spatiale, mixité fonctionnelle, évolutivité des espaces et des usages, mobilité urbaine pour tous, nature en ville et cadre de vie, démocratie locale.

La présidence est appuyée par un Bureau de huit membres à la composition paritaire : **6 personnalités qualifiées nommées** par la présidence du Conseil de développement et deux membres tirés au sort parmi le panel des 24 habitants. Le Bureau se réunit 5 à 6 fois par an et prépare les travaux du CODEV : calendrier des instances, groupes de travail, assemblées plénières, conférences...

Le Conseil de développement se réunit en assemblée plénière 4 à 5 fois par an. Tous ses membres y sont conviés et, selon les thématiques traitées, des élus et services de la Métropole y participent également.

Les perspectives du CODEV

Afin de nourrir la réflexion de ses membres, le Conseil de Développement mettra en place un premier cycle de conférences en 2018. Chaque conférence sera l'occasion de recevoir un expert dans un domaine en lien avec les problématiques et les enjeux d'une métropole. Qu'il s'agisse d'un scientifique, d'un chercheur ou d'un praticien, son intervention visera à enrichir les travaux des membres du CODEV d'un éclairage extérieur et inspirant.

De plus, le CODEV cherche à partager ses réflexions auprès du grand public. Cette volonté se traduira par la création d'un MOOC (cours en ligne ouvert et massif). Chaque conférencier réalisera un entretien vidéo qui sera accessible sur les réseaux sociaux, sur la chaîne YouTube et le site internet de la Métropole du Grand Paris. Le MOOC sera donc constitué d'une suite de vidéos pédagogiques autour des sujets d'intérêt métropolitain.

Ces assemblées sont l'occasion de partager les avancées et conclusions des groupes de travail. Elles permettent également de présenter, débattre et adopter les avis et contributions qui en découlent.

En 2017, le CODEV a été accueilli au siège de la Métropole du Grand Paris, à La Maison des Travaux publics, ainsi qu'à l'Hôtel de Ville de Sceaux.

Les travaux du Conseil de développement sont organisés sur proposition de la présidence, par la mise en place de groupes de travail ad hoc, en fonction des différents sujets de saisine ou d'auto-saisine.

LES INSTANCES DE COOPÉRATION

LA CONFÉRENCE DES PRÉSIDENTS DES TERRITOIRES

Dans un objectif de faire projet commun, la conférence des présidents des territoires est une instance de coordination et d'harmonisation réunissant le Président de la Métropole, la Maire de Paris et les 11 Présidents des territoires qui composent la Métropole. **Cette conférence constitue un lieu d'échanges et de dialogue.** Elle permet notamment d'associer les territoires à l'élaboration des documents **stratégiques métropolitains, et de définir les modalités d'exercice des compétences**, selon le principe de subsidiarité, entre la Métropole et les territoires.

LA CONFÉRENCE DES PRÉSIDENTS DES EPCI LIMITOPHES

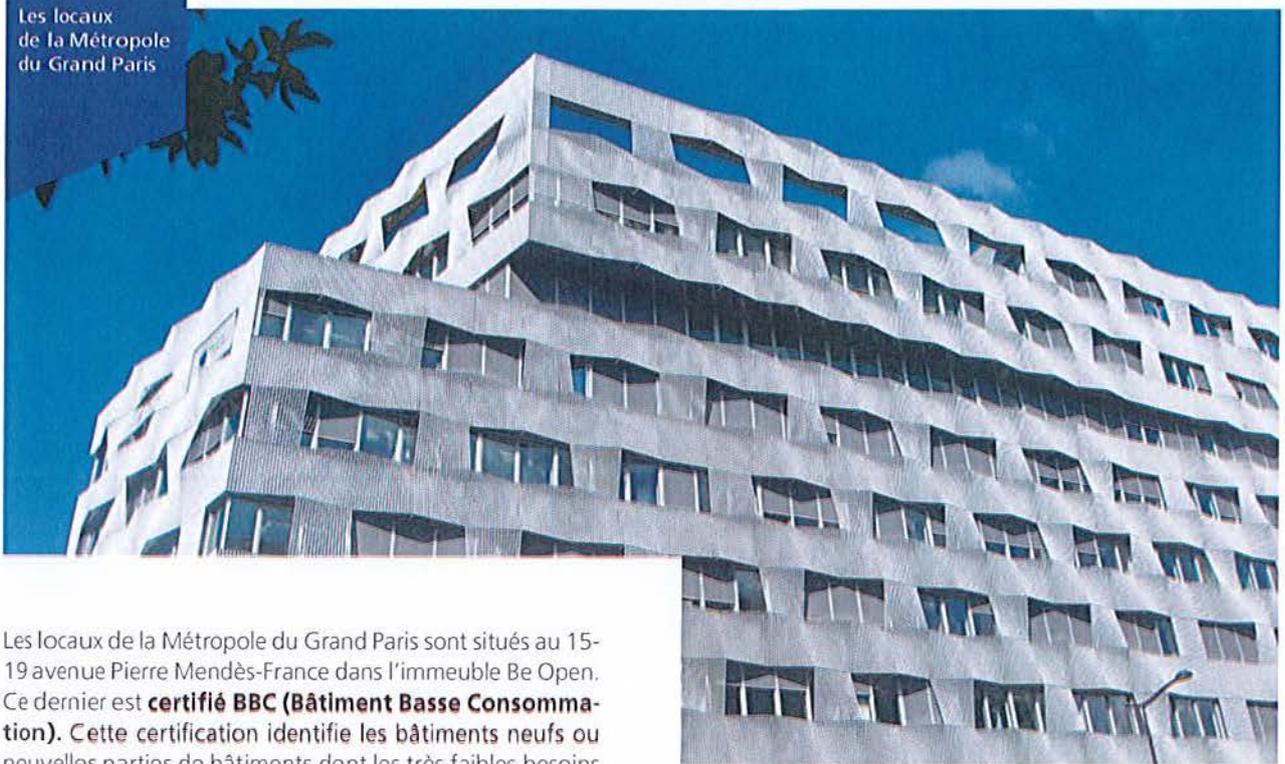
Afin de **limiter les effets de seuil et de répondre aux défis de l'aménagement des grands territoires périurbains**, la Métropole du Grand Paris souhaite travailler en collaboration avec tous ses territoires limitrophes. Le Président de la Métropole peut conclure des contrats de coopération métropolitaine avec chacun d'entre eux.

LA CONFÉRENCE DES PRÉSIDENTS DES SERVICES PUBLICS URBAINS DU GRAND PARIS

La Métropole travaille en partenariat avec les services publics urbains du Grand Paris, notamment sur **la maîtrise de l'énergie, l'amélioration de la qualité de l'air, l'économie circulaire, l'insertion des grands équipements métropolitains en zone dense ou l'adaptation au changement climatique.** Cette conférence réunit le Syndicat des Eaux d'Île-de-France (SEDIF), le Syndicat Interdépartemental pour l'Assainissement de l'Agglomération Parisienne (SIAAP), le Syndicat Intercommunal Funéraire de la Région Parisienne (SIFUREP), le Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île-de-France (SIGEIF), le Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour les Énergies et les Réseaux de Communication (SIPPEREC), le Syndicat Intercommunal pour le Traitement des Ordures Ménagères de la région parisienne (SYCTOM) et l'Établissement Public Territorial de Bassin (EPTB) Seine Grands Lacs, ainsi qu'un représentant de la Ville de Paris.

CADRE DE TRAVAIL

Les locaux
de la Métropole
du Grand Paris



Les locaux de la Métropole du Grand Paris sont situés au 15-19 avenue Pierre Mendès-France dans l'immeuble Be Open. Ce dernier est **certifié BBC (Bâtiment Basse Consommation)**. Cette certification identifie les bâtiments neufs ou nouvelles parties de bâtiments dont les très faibles besoins énergétiques contribuent à atteindre l'objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre par 4, d'ici 2050. Elle est définie par l'arrêté ministériel du 3 mai 2007 et correspond à un objectif de consommation maximale, pour les constructions résidentielles neuves, fixé à 50kWh/m²/an. L'immeuble Be Open se trouve dans le quartier Austerlitz de la zone d'aménagement concertée Paris rive gauche (Est parisien).

Dans le cadre de sa politique environnementale, la Métropole a inscrit son **fonctionnement interne dans une démarche de consommation de papier raisonnée**, qui se traduit par la dématérialisation des actes et de la gestion du courrier. Elle a signé avec la Préfecture d'Île-de-France et le Ministère de l'Intérieur la convention « Actes », qui permet un envoi dématérialisé des actes de la Métropole aux services préfectoraux en charge du contrôle de légalité et se traduit par un gain de temps et de consommables, ainsi que par une meilleure traçabilité.

Les élus ont été **sensibilisés à la dématérialisation** par l'envoi numérique des dossiers pour le Bureau et le Conseil métropolitains.

Les agents ont accès aux services de **restauration collective de la Caisse des Dépôts et Consignations et de la Ville de Paris**, qui adoptent tous les deux des circuits courts et biologiques dans l'achat des denrées.

Dans le cadre de la politique d'action sociale en faveur de ses agents, la Métropole du Grand Paris a **adhéré au Comité National de l'Action Sociale (CNAS)**, organisme qui a pour objet l'amélioration des conditions de vie des personnels de la fonction publique territoriale et de leurs familles. À cet effet, il propose à ses bénéficiaires un très large éventail de prestations qu'il fait évoluer chaque année afin de répondre à leurs besoins et à leurs attentes.

RESSOURCES HUMAINES

Au 31 décembre 2017, la Métropole du Grand Paris employait 43 agents. Plus de 79 % d'entre eux étaient titulaires.

La part de **personnels de catégorie A** est dominante car la Métropole privilégie un mode d'organisation sous forme d'administration de mission. De ce fait, le recours à des personnels experts en conduite et gestion de projet est nécessaire. Près de 70 % des titulaires sont issus de la filière administrative, tandis que 30 % sont issus de la filière technique.

RÉPARTITION PAR STATUT SUR L'ENSEMBLE DU PERSONNEL

35 AGENTS RELEVANT DE LA CATÉGORIE A



43
AGENTS

14
AGENTS DE PLUS QU'EN 2016

82 %
DE CATÉGORIE A

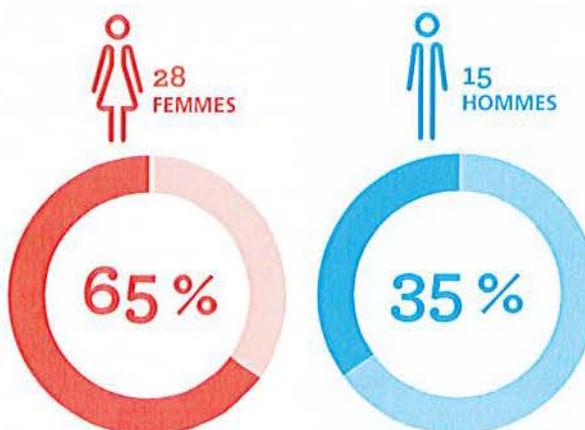
79 %
DE TITULAIRES

65 %
DE FEMMES

La Métropole du Grand Paris a joué son rôle en faveur de la professionnalisation en accueillant **3 apprentis** et **7 stagiaires** au cours de l'année.

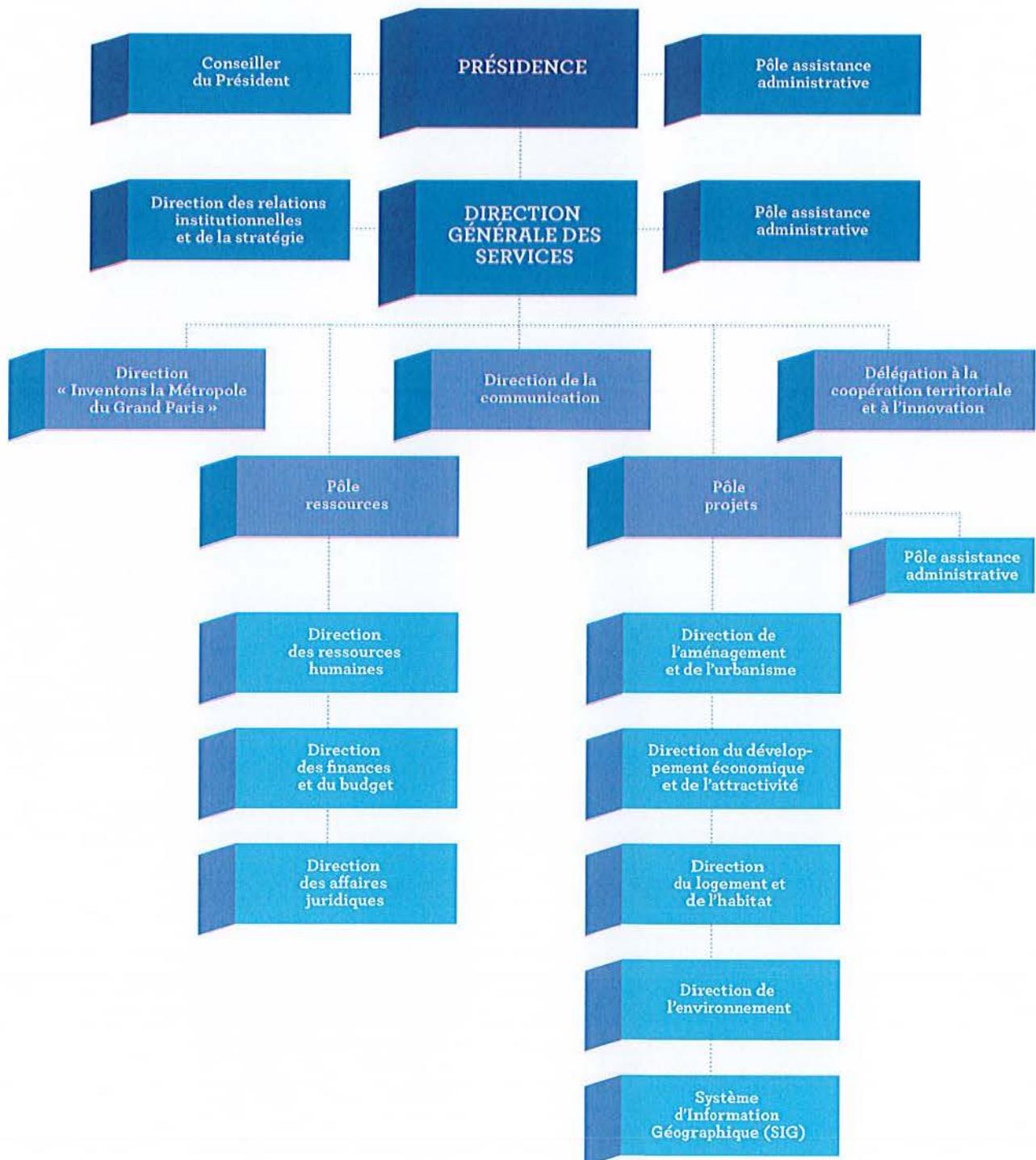
Le **taux de féminisation est de 65 %**, alors qu'au niveau national, le taux de féminisation est de 61 %.

RÉPARTITION FEMMES/HOMMES SUR L'ENSEMBLE DES AGENTS



En 2017, la Métropole comptait **14 agents de plus que l'année précédente**. Elle continue donc à se développer progressivement. L'année 2018 devrait connaître à peu près la même évolution, puis ses effectifs devraient nettement augmenter, en conséquence de la définition de l'intérêt métropolitain, qui a arrêté la répartition des compétences avec les EPT et occasionnera des transferts de personnel.

ORGANIGRAMME DES SERVICES



COMMANDE PUBLIQUE

ACHATS PUBLICS INNOVANTS ET RESPONSABLES

La Métropole du Grand Paris a développé le caractère innovant, solidaire et responsable de ses achats.

Membre du Groupement d'Intérêt Public (GIP) Maximilien, portail des marchés publics franciliens et réseau des achats responsables, depuis 2016, la Métropole du Grand Paris a bénéficié de solutions afin d'enrichir sa stratégie d'achat par la découverte de pratique innovantes.

Ainsi, en participant à des rencontres Openmap Économie Sociale et Solidaire et Numérique organisées par le GIP, la Métropole a constaté que l'offre d'opérateurs économiques qui emploient des travailleurs défavorisés était susceptible de satisfaire ses besoins en matière de prestations de communication autour de son schéma d'aménagement numérique. Par conséquent, la Métropole a choisi de réserver ces prestations au profit de structures d'insertion par l'activité économique. Ce marché réservé a été attribué à « Permis de vivre la ville », association porteuse d'ateliers et de chantiers d'insertion. Elle participe activement à l'insertion professionnelle de jeunes sans diplôme par le numérique.

RENFORCEMENT DE LA DÉMATÉRIALISATION

Le numérique permet de simplifier, améliorer la performance de l'achat et renforcer l'efficacité et la transparence des marchés publics. Dotée d'un profil acheteur, la Métropole a dématérialisé de nombreuses étapes de passation des marchés publics en 2017 (publication des documents de la consultation; possibilité de réceptionner des plis électroniques pour l'ensemble des marchés; échanges dématérialisés: les questions/réponses des acheteurs et des entreprises; demandes d'informations, de compléments, les échanges relatifs à la négociation; les notifications des décisions: lettre de rejet, etc.).

Enfin, avec la réforme du droit de la commande publique entrée en vigueur au 1^{er} avril 2016 et conformément aux nouvelles règles européennes, a été fixé l'objectif d'une complète dématérialisation des procédures de passation de marchés d'ici le 1^{er} octobre 2018. Certaines actions ont déjà été mises en œuvre en la matière par la Métropole (facturation électronique via le portail Chorus Pro ou possibilité pour les candidats de remettre un Document Unique des Marchés Européens).

38

MARCHÉS ONT ÉTÉ LANCÉS
PAR LA MÉTROPOLE DU
GRAND PARIS EN 2017 DONT

(Par type de procédure de passation)

7 procédures adaptées
inférieures à 25 000 € HT

6 procédures adaptées
supérieures à 25 000 € HT

25 procédures
formalisées

(Par nature de marché)

3 marchés TIC (Technologie de
l'information et de la communication)

35 marchés de fournitures
et services
dont

27 marchés prestations
intellectuelles

5

SÉANCES DE COMMISSION
D'APPEL D'OFFRES ONT
PAR AILLEURS ÉTÉ TENUES.

EGA-CONDITIONNALITÉ DANS LES MARCHÉS

Les pouvoirs publics peuvent prendre des initiatives politiques fortes en faveur de l'égalité femmes-hommes, notamment par le conditionnement de l'accès aux marchés publics au respect de l'égalité entre les femmes et les hommes. En ce sens, la Métropole exige que l'ensemble des candidats soumissionnaires et leurs sous-traitants le cas échéant, produisent une attestation sur l'honneur prouvant qu'ils n'ont pas fait l'objet d'une condamnation en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes au titre de l'article L.1146-1 du Code du travail.

LES RESSOURCES

Les impôts économiques

La contribution économique territoriale est composée de la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) et de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE).

La Métropole perçoit la CVAE – en lieu et place des communes et des intercommunalités – et les territoires perçoivent la CFE. Par conséquent, la CVAE constitue le principal levier de développement des actions métropolitaines.

La Métropole perçoit également la Taxe sur les Surfaces Commerciales (TASCOM), les Impositions Forfaitaires sur les Entreprises de Réseau (IFER) et la Taxe Additionnelle à la Taxe sur le Foncier Non Bâti (TATFNB).

Les dotations de l'État

La Métropole du Grand Paris reçoit de l'État une Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) qui se compose de deux dotations: la dotation d'intercommunalité et la dotation de compensation de la suppression de la part des salaires de l'ancienne taxe professionnelle. Cette deuxième compensation est reversée aux territoires et aux communes.

LA NEUTRALITÉ BUDGÉTAIRE

Pour les communes

La Métropole a fait le choix d'instaurer le principe de la neutralité budgétaire, c'est-à-dire que sa création ne doit pas influencer sur les finances des communes.

Ainsi, la Métropole verse à chacune de ses communes membres une Attribution de Compensation (AC):

- pour les communes qui étaient auparavant isolées, elle est égale aux impôts économiques transférés à la Métropole, à la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) et à la dotation de compensation de la suppression de la part des salaires;

- pour les communes membres d'un Établissement public de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre avant la création de la Métropole, elle est égale à l'AC qu'elles percevaient en 2015 par leur ancienne communauté d'agglomération, et à la dotation de compensation de la suppression de la part salaires.

La baisse constatée de la DGF de la Métropole en 2017 est de 45,4M€, dont 32,9M€ compensés aux communes et aux Établissements Publics Territoriaux (EPT) sur la part de la dotation de compensation de la part salaires (soit 57,4M€ cumulés depuis 2015 pour assurer la neutralité).

Les AC sont ajustées du coût net des charges transférées par les communes à la Métropole. Aucun transfert de charges n'a été constaté en 2017.

Pour les Établissements Publics Territoriaux (EPT)

Les EPT perçoivent la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) ainsi que des reversements de fiscalité via le Fonds de compensation des charges territoriales alimenté par leurs communes membres.

Ce fonds est constitué des impôts locaux tels que la taxe d'habitation et les taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties et d'une partie de la DGF reversée par la Métropole. La neutralité budgétaire est *in fine* assurée par la mise en place d'une dotation d'équilibre entre la Métropole et les territoires, en 2017.

Conformément à la loi, la Métropole du Grand Paris restitue dans la dotation d'équilibre, la part de dotation d'intercommunalité revenant aux EPT, pour 54,5M€ en 2017, incluant pour la première fois cette année la baisse constatée au niveau de la Métropole (5M€).

13,9 millions

D'EUROS REDISTRIBUÉS
AUX EPT EN 2017

1,4 millions

EN 2016

LA SOLIDARITÉ TERRITORIALE

La Métropole dispose à travers son pacte financier et fiscal d'un outil financier permettant de préciser les relations financières avec ses communes membres ainsi qu'avec les EPT. Celui-ci doit être adopté à la majorité des deux tiers.

Dans le cadre de ce pacte, la Métropole doit fixer une Dotation de Soutien à l'Investissement Territorial (DSIT) afin de renforcer la solidarité métropolitaine. Cette dotation permet à la Métropole de reverser une part de la croissance de la CVAE, comprise entre 10 et 50 %, aux établissements publics territoriaux et aux communes en fonction de l'importance des charges supportées du fait de la réalisation ou de la gestion d'équipements répondant à un enjeu de solidarité territoriale ainsi que d'autres critères librement déterminés par le Conseil métropolitain.

En 2017, le Conseil de la Métropole a versé une DSIT au profit des EPT, sur la base de 30 % de la croissance de la CVAE, soit une redistribution de 13,9 million d'euros, contre 1,4 million d'euros pour 2016. La différence s'explique par la croissance constatée de la CVAE entre 2017 et 2016 de + 4,2 %.

La Métropole a également la faculté d'établir une dotation de solidarité communautaire en faveur de ses communes les plus défavorisées afin de réduire les inégalités de ressources et de charges. Cette dotation n'a pas été mise en place.

La Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT)

Créée le 1^{er} avril 2016, cette commission est chargée d'évaluer les charges transférées entre la Métropole et ses communes membres. Elle est composée d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant de chacun des conseils municipaux des communes membres de la Métropole.

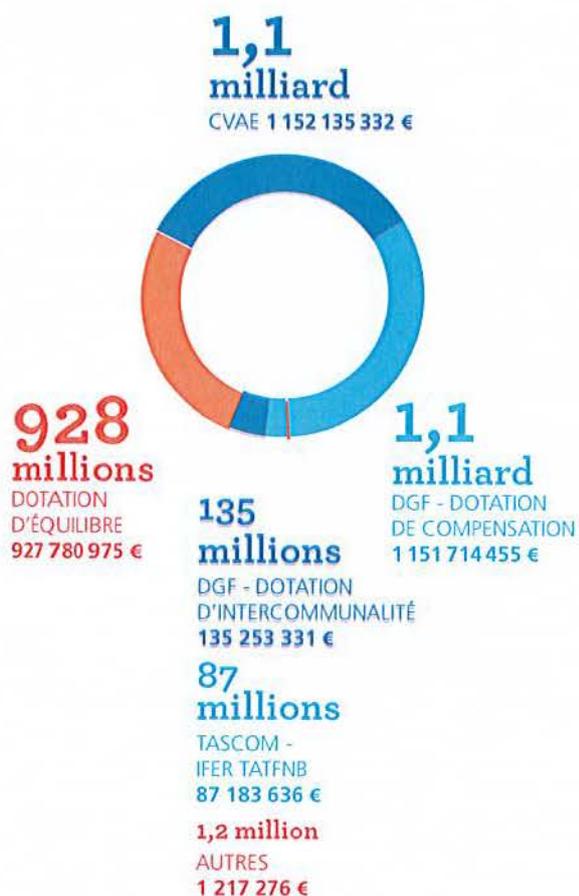
Elle est présidée par Denis BADRE, Conseiller délégué au budget, Maire de Ville-d'Avray, et le Vice-Président est Emmanuel GRÉGOIRE, Adjoint à la Maire de Paris chargé du Budget, du Financement et de la Transformation des politiques publiques.

La CLECT métropolitaine a engagé les travaux de recensement, fin 2017, pour prévoir les transferts de charges, issus des délibérations du 8 décembre 2017, sur les compétences aménagement, développement économique et environnement. Aucun transfert de charges n'a eu lieu, en 2017, entre la Métropole et ses communes membres.

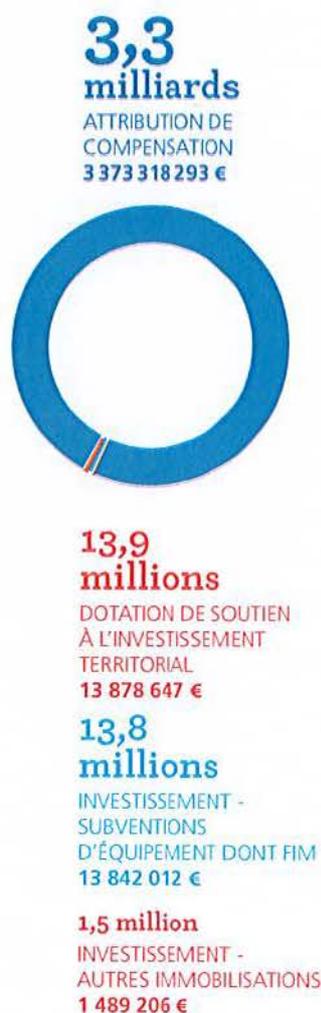
L'observatoire financier métropolitain

Un observatoire financier métropolitain détermine les capacités financières et les situations budgétaires de chaque commune membre de la Métropole et des EPT qui la composent, à partir notamment des revenus de leurs habitants. Sa mise en place est essentielle. Il permet d'identifier les disparités territoriales et de prendre des décisions afin de réduire ces déséquilibres. Ces données sont consultables en Open Data sur le site internet de la Métropole. www.metropolegrandparis.fr

RECETTES 2017



DÉPENSES 2017





10 février 2017

Engagement de 4 millions d'euros pour le développement du service Vélib' Métropole qui s'élargit à 400 stations en dehors de Paris.



du 24 avril au 9 mai 2017

Organisation des « Rencontres de l'innovation » dans le cadre de l'appel à projets « Inventons la Métropole du Grand Paris », pour permettre aux start-ups d'intégrer les groupements candidats.

8 juin 2017

Création de la plateforme « Grand Paris Métropole Tech » qui rassemble la communauté des acteurs de l'innovation.

du 15 au 17 juin 2017

Participation de la Métropole du Grand Paris au salon Viva Technology, à Paris.

02/17

03/17

05/17

06/17

07/17



du 14 au 17 mars 2017

Participation de la Métropole du Grand Paris au « Marché International annuel des Professionnels de l'Immobilier » (MIPIIM), à Cannes.



9 mai 2017

Visite de la Bièvre à L'Hay-les-Roses, permettant d'acter une participation financière de 2,5 millions € pour soutenir le projet de réouverture de cet affluent de la Seine, enterré depuis la fin du XIX^e siècle.



6 juillet 2017

Organisation du forum « Objectif baignade » qui a réuni l'ensemble des acteurs du territoire pour rendre la baignade à nouveau possible.



13 septembre 2017

Attribution des Jeux Olympiques et Paralympiques à Paris pour 2024. La Métropole du Grand Paris est maître d'ouvrage du Centre Aquatique Olympique (CAO) qui accueillera des épreuves de natation.

09/17

10/17

5 octobre 2017

Organisation du Grand Paris circulaire, le rendez-vous annuel de référence sur l'économie circulaire.



18 octobre 2017

Proclamation des lauréats d'« Inventons la Métropole du Grand Paris » au Pavillon Baltard en présence de 2000 personnes.

12/17



du 1^{er} au 3 décembre 2017

2^e concours des miels de la Métropole du Grand Paris, qui récompense les producteurs locaux et favorise la biodiversité.

du 1^{er} décembre 2017
au 4 mars 2018

Exposition des projets lauréats d'« Inventons la Métropole du Grand Paris » au Pavillon de l'Arsenal

du 6 au 8 décembre 2017

Participation de la Métropole du Grand Paris au Salon de l'Immobilier d'Entreprise (SIMI), à Paris.

Depuis janvier 2016, une métropole en action(s)

Inventons la Métropole du Grand Paris – Édition 1

La première édition de l'appel à projets « Inventons la Métropole du Grand Paris », co-organisée avec l'État et la Société du Grand Paris, a été la plus grande consultation menée en Europe en matière d'aménagement et d'urbanisme. Elle a généré 7,2 milliards d'euros d'investissements privés et 2,6 millions de m² à construire. La mobilisation exceptionnelle et l'audace des acteurs de l'innovation et de l'aménagement a contribué à placer la Métropole parmi les plus innovantes au monde.



LES MEILLEURS PROJETS DE DÉVELOPPEMENT URBAIN

Valérie MAYER-BLIMONT, Conseillère déléguée auprès du Président, est en charge d'« Inventons la Métropole du Grand Paris ». **Cet appel à projets urbains et innovants a permis aux communes de la Métropole d'identifier et de sélectionner les meilleurs projets de développement urbain.** Les sites proposés à la consultation, destinés à être cédés, offrent des terrains et bâtiments variés répartis sur l'ensemble du territoire métropolitain.

Les équipes candidates, composées d'architectes, de promoteurs, d'investisseurs, d'utilisateurs, de start-ups, de chercheurs, d'associations ou de PME, ont proposé des projets urbains ou de construction, adaptés à ces terrains.

L'appel à projets a été organisé en deux phases: une première phase, destinée à sélectionner trois à quatre candidats par site qui ont été admis à présenter une offre, et une seconde phase durant laquelle les **candidats finalistes ont remis leur offre.**

Les projets ont été sélectionnés en vue de leur réalisation effective, à court ou moyen terme, dans le cadre d'un transfert de droits pouvant consister en une ou plusieurs ventes ou en la conclusion d'un contrat constitutif de droits réels (bail à construction, bail emphytéotique administratif, etc.).

Les sites sélectionnés pour la première édition d'« Inventons la Métropole » ont été dévoilés au Pavillon Baltard de Nogent-sur-Marne, le 10 octobre 2016. L'appel à projet était lancé.

Dès le mois de janvier 2017, 420 candidatures ont été déposées au siège de la Métropole du Grand Paris. Ce chiffre annonçait déjà l'engouement pour ce projet ambitieux de la Métropole. Dès le mois suivant, 3 ou 4 candidats par site étaient retenus pour passer à la seconde phase du

concours. Au mois de juillet, les candidats finalistes formaient une file d'attente de plusieurs dizaines de mètres dans la rue, pour déposer leur offre à l'accueil du siège de la Métropole. Durant tout le mois de septembre, les jurys ont auditionné les candidats pendant près de 200 heures. C'est à nouveau au Pavillon Baltard, le 18 octobre 2017, que Patrick OLLIER, président de la Métropole du Grand Paris, Michel CADOT, préfet de la Région d'Île-de-France, préfet de Paris, et Philippe

YVIN, président du directoire de la Société du Grand Paris, ont dévoilé la liste des lauréats des 51 sites de l'appel à projets « Inventons la Métropole du Grand Paris ». Plus de 2 000 personnes étaient présentes pour la proclamation des résultats de cette première édition.

**DES BÉNÉFICES
ÉCONOMIQUES, SOCIAUX
ET ENVIRONNEMENTAUX
MAJEURS POUR
LES HABITANTS DE
LA MÉTROPOLE.**

Les lauréats de la première édition sont réunis sur scène avec Patrick OLLIER et Anne HIDALGO

1. ACADÉMIE DE CHARENTA PROJETS MAISON DU PEUPLE MAISON EN PEUPLE MAISON EN PEUPLE	10. IMANGO CONDE - IMANGO DE CONDE Boite Immobilière Investments	19. NOTRE SEIGNEUR DE MONSIEUR "TRIANGLE D'OR" L'UNION DE LA FRANCE	28. NOTRE SEIGNEUR DE MONSIEUR "TRIANGLE D'OR" L'UNION DE LA FRANCE	37. TERRA FLORA TERRA FLORA - TERRA FLORA L'UNION DE LA FRANCE	46. LE VIF LE VIF - TERRA FLORA L'UNION DE LA FRANCE
2. MONTERRIE MONTERRIE	11. MONTERRIE MONTERRIE - MONTERRIE L'UNION DE LA FRANCE	20. COEUR DE VILLE COEUR DE VILLE - COEUR DE VILLE L'UNION DE LA FRANCE	29. NOTRE SEIGNEUR DE MONSIEUR "TRIANGLE D'OR" L'UNION DE LA FRANCE	38. GRAND MAISON GRAND MAISON - GRAND MAISON L'UNION DE LA FRANCE	47. CENTRAL EN CONVERSE CENTRAL EN CONVERSE L'UNION DE LA FRANCE
3. MONTERRIE MONTERRIE	12. MONTERRIE MONTERRIE - MONTERRIE L'UNION DE LA FRANCE	21. COEUR DE VILLE COEUR DE VILLE - COEUR DE VILLE L'UNION DE LA FRANCE	30. PRODIGE PRODIGE - PRODIGE L'UNION DE LA FRANCE	39. LA GRANDE COCO LA GRANDE COCO - LA GRANDE COCO L'UNION DE LA FRANCE	48. LE VIF LE VIF - TERRA FLORA L'UNION DE LA FRANCE
4. MONTERRIE MONTERRIE	13. MONTERRIE MONTERRIE - MONTERRIE L'UNION DE LA FRANCE	22. COEUR DE VILLE COEUR DE VILLE - COEUR DE VILLE L'UNION DE LA FRANCE	31. LE MOULIN LA VIEUX ET LE BOIS LE MOULIN LA VIEUX ET LE BOIS L'UNION DE LA FRANCE	40. LES VERGERS HERAULT LES VERGERS HERAULT - LES VERGERS HERAULT L'UNION DE LA FRANCE	49. LE VIF LE VIF - TERRA FLORA L'UNION DE LA FRANCE
5. MONTERRIE MONTERRIE	14. MONTERRIE MONTERRIE - MONTERRIE L'UNION DE LA FRANCE	23. BAUCON SUR PARIS BAUCON SUR PARIS - BAUCON SUR PARIS L'UNION DE LA FRANCE	32. VIVICO VIVICO - VIVICO L'UNION DE LA FRANCE	41. CENTRAL EN CONVERSE CENTRAL EN CONVERSE L'UNION DE LA FRANCE	50. LE VIF LE VIF - TERRA FLORA L'UNION DE LA FRANCE
6. MONTERRIE MONTERRIE	15. MONTERRIE MONTERRIE - MONTERRIE L'UNION DE LA FRANCE	24. ESPACES MAGNANES REVERES ESPACES MAGNANES REVERES L'UNION DE LA FRANCE	33. LA GRANDE COCO LA GRANDE COCO - LA GRANDE COCO L'UNION DE LA FRANCE	42. CENTRAL EN CONVERSE CENTRAL EN CONVERSE L'UNION DE LA FRANCE	51. LE VIF LE VIF - TERRA FLORA L'UNION DE LA FRANCE
7. MONTERRIE MONTERRIE	16. MONTERRIE MONTERRIE - MONTERRIE L'UNION DE LA FRANCE	25. BAUCON SUR PARIS BAUCON SUR PARIS - BAUCON SUR PARIS L'UNION DE LA FRANCE	34. LA GRANDE COCO LA GRANDE COCO - LA GRANDE COCO L'UNION DE LA FRANCE	43. CENTRAL EN CONVERSE CENTRAL EN CONVERSE L'UNION DE LA FRANCE	52. LE VIF LE VIF - TERRA FLORA L'UNION DE LA FRANCE
8. MONTERRIE MONTERRIE	17. MONTERRIE MONTERRIE - MONTERRIE L'UNION DE LA FRANCE	26. BAUCON SUR PARIS BAUCON SUR PARIS - BAUCON SUR PARIS L'UNION DE LA FRANCE	35. LA GRANDE COCO LA GRANDE COCO - LA GRANDE COCO L'UNION DE LA FRANCE	44. CENTRAL EN CONVERSE CENTRAL EN CONVERSE L'UNION DE LA FRANCE	53. LE VIF LE VIF - TERRA FLORA L'UNION DE LA FRANCE
9. MONTERRIE MONTERRIE	18. MONTERRIE MONTERRIE - MONTERRIE L'UNION DE LA FRANCE	27. BAUCON SUR PARIS BAUCON SUR PARIS - BAUCON SUR PARIS L'UNION DE LA FRANCE	36. LA GRANDE COCO LA GRANDE COCO - LA GRANDE COCO L'UNION DE LA FRANCE	45. CENTRAL EN CONVERSE CENTRAL EN CONVERSE L'UNION DE LA FRANCE	54. LE VIF LE VIF - TERRA FLORA L'UNION DE LA FRANCE



UN ÉVÉNEMENT DE GRANDE AMPLEUR

Projets immobiliers, bâtiments tertiaires, zones de loisirs, espaces verts, sites sportifs, lieux culturels... Les lauréats de l'appel à projets «Inventons la Métropole du Grand Paris» vont transformer la Métropole. Répartis sur l'ensemble du territoire, ils valorisent des sites à fort potentiel de développement et constituent de nouvelles opportunités pour les habitants du Grand Paris. Ils sont des marqueurs forts de la transformation de la Métropole et de ses ambitions pour les décennies à venir.

L'innovation réside également dans la capacité des projets à s'adapter aux caractéristiques du territoire métropolitain. Certains composent avec de fortes contraintes sur des sites en renouvellement urbain. D'autres répondent aux attentes des habitants avec des installations culturelles et sportives. En outre, 13 hectares d'espaces verts supplémentaires verront le jour.

L'appel à projets s'articule également avec l'autre grand chantier en cours, le Grand Paris Express. Un tiers des sites est localisé à proximité immédiate d'une future gare du nouveau métro. La Caisse des Dépôts et Consignations et le Commissariat Général à l'Investissement, partenaires privilégiés de la consultation, apporteront 200 millions d'euros pour la mise en œuvre de ces projets.

LE SUCCÈS DE LA DÉMARCHE

Le succès de cette démarche, permise par la mobilisation sans précédent des maires, des opérateurs privés, des investisseurs et des concepteurs démontre que la Métropole du Grand Paris produit, après seulement deux ans d'existence, des signaux concrets et lisibles de son action et devient un pilier principal du rayonnement et de l'attractivité du pays. Face à ce succès et à la dynamique permise par cet appel à projets, forte des enseignements de la première édition et confiante du talent des professionnels de l'immobilier, la Métropole du Grand Paris a engagé sans délai une deuxième édition.

Le calendrier reste le même que celui de la première édition : phase de candidatures d'ici fin juillet 2018, jurys pour une première sélection des candidats en septembre, engagement de la seconde phase d'octobre 2018 à février 2019 et jurys de sélection des lauréats en mai 2019.

- 51 PROJETS LAURÉATS
- 50 000 EMPLOIS CRÉÉS
- 7,2 MILLIARDS D'EUROS D'INVESTISSEMENTS PRIVÉS
- 13 HA DE NATURE EN VILLE SUPPLÉMENTAIRES

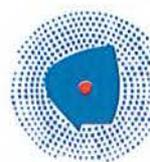
Le projet olympique

L'attribution des Jeux Olympiques et Paralympiques (JOP) à Paris pour 2024, 100 ans après les JO de Paris de 1924, c'est la victoire de la France et de tous ceux qui ont travaillé sans relâche à convaincre nos interlocuteurs internationaux de la qualité de notre candidature.

Au cœur de cette équipe, la Métropole du Grand Paris, membre du Groupement d'Intérêt Public (GIP) 2024, partage l'immense fierté et l'immense responsabilité d'avoir construit cette victoire collective.



PARIS 2024



Métropole
du Grand Paris

SITE HÔTE



CENTRE AQUATIQUE OLYMPIQUE (CAO)

La Métropole est maître d'ouvrage du projet du Centre Aquatique Olympique (CAO), du franchissement piéton et du projet d'aménagement d'ensemble de la Plaine Saulnier.

Ce projet d'envergure est piloté par Laurent RIVOIRE, Vice-Président de la Métropole du Grand Paris, délégué au Développement sportif. Engagée aux côtés de ses partenaires dans le projet des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024, la Métropole du Grand Paris est depuis septembre 2017, date de l'annonce officielle du CIO à Lima, très fortement impliquée dans le travail de maîtrise d'ouvrage du Centre Aquatique Olympique. Cette compétence lui est reconnue par la loi, pour la construction, l'aménagement, l'entretien et le fonctionnement de grands équipements sportifs de dimension nationale ou internationale (article 59 de la loi NOTRe, codifié sous l'article L5219-1 du CGCT).

Il appartient ainsi à la Métropole de réaliser ou de faire réaliser :

- la conception de l'équipement ;
- la construction de l'équipement ;
- la reconfiguration de l'équipement après les Jeux Olympiques et Paralympiques ;
- la maintenance et l'exploitation de l'équipement et du service public qui lui est attaché en phase héritage après 2024.

Le futur Centre Aquatique Olympique sera implanté sur le site de la Plaine Saulnier, situé sur la commune de Saint-Denis.

Sélectionné dans le cadre de la candidature de Paris 2024, ce site présente une localisation stratégique, compte-tenu de la proximité du Stade de France, du futur village olympique et paralympique, de la bonne accessibilité par la route et les transports en commun, ainsi que de l'intense dynamique de mutation urbaine, d'ores et déjà engagée.

Équipement phare réalisé pour les Jeux, le futur Centre Aquatique Olympique sera relié au Stade de France par un franchissement piéton, ouvrage, inscrit dans le cadre de la candidature Paris 2024, nécessaire à l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques. À ce titre, la Métropole en assure également la maîtrise d'ouvrage.

AUJOURD'HUI, UN NOUVEAU DÉPART EST LANCÉ : PORTER LE PROJET OLYMPIQUE POUR EN FAIRE UN ÉVÉNEMENT MONDIAL, MAIS AUSSI UNE RÉALISATION RESPONSABLE ET OUVERTE À TOUS.

Représentation
du futur CAO à
titre d'exemple.
©Paris 2024-
Populous-Luxigon



2

BASSINS
(50M X 25M
+ UN DE PLONGEON
DE 25M X 26M)

5 000

PLACES DE TRIBUNE

+ 3

BASSINS
PROVISOIRES
PENDANT LES JOP

Livrés à l'été 2023, ces deux ouvrages seront complétés en 2024 par des équipements et des aménagements provisoires – dont trois bassins démontables – implantés sur le site et nécessaires à l'organisation des Jeux. Après les Jeux, le Centre Aquatique Olympique laissera un héritage significatif et durable sur le territoire en termes d'excellence sportive et de pratiques locales accessibles à tous. Levier de développement territorial, il s'inscrit dans un projet d'aménagement d'ensemble du site : la future Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) « Plaine Saulnier », dont la Métropole est maître d'ouvrage, dans le cadre de sa compétence « Aménagement de l'espace métropolitain » et consécutivement à la définition de l'intérêt métropolitain, sur cette même compétence, au Conseil métropolitain du 8 décembre 2017.



LE TRAVAIL TECHNIQUE ENGAGÉ EN 2017

Conscients de l'enjeu que représente ce projet et de ses contraintes calendaires, la Métropole du Grand Paris a engagé dès la fin de l'année 2017 un travail technique d'envergure, en étroite collaboration avec l'ensemble de ses partenaires, l'État, le Comité d'Organisation des Jeux Olympiques (COJO), la Société de Livraison des Ouvrages Olympiques (SOLIDEO), les collectivités territoriales – la Ville de Paris, la Ville de Saint-Denis, l'Établissement Public Territorial Plaine Commune – ainsi que d'autres partenaires incontournables tels que la Comité International Olympique (CIO), la Fédération Internationale de Natation (FINA) et la Fédération Française de Natation (FFN).



ACTIONS MISES EN PLACE EN 2017

– Préparation et lancement de la consultation des marchés d'Assistance à maîtrise d'ouvrage technique et juridique en charge d'accompagner la Métropole dans la conduite du projet du Centre Aquatique Olympique. L'AMO technique a été désignée en fin d'année 2017 ; il s'agit d'un groupement mandaté par Algoé, incluant ISC (programmation CAO), Etamine (programmation environnementale) et Citae (BIM), E&Y (modélisations financières), NOX (programmation franchissement). L'AMO juridique a été désignée au début de l'année 2018 ; il s'agit du cabinet Goutal Alibert & Associés.

– Préparation et lancement d'une étude urbaine complémentaire sur le site de la Plaine Saulnier, réalisée en co-maîtrise d'ouvrage avec Plaine Commune et la Ville de Paris. Le groupement mandaté par Une Fabrique de la Ville, incluant l'Agence François Leclercq, Menighetti et Fidal, est en charge de l'étude qui s'est achevée en février 2018. Cette étude a permis de consolider les grands principes urbains du projet d'aménagement et d'établir les scénarios de montage opérationnel de la ZAC.

LES OUVRAGES SERONT LIVRÉS EN 2023, PUIS COMPLÉTÉS EN 2024 PAR DES ÉQUIPEMENTS PROVISOIRES.

– Préparation et lancement de l'étude d'impact pour le projet du Centre Aquatique Olympique et le projet d'aménagement de la ZAC Plaine Saulnier, ainsi que de quatre études environnementales connexes (étude qualité air, étude déplacements, étude biodiversité, étude acoustique et vibratoire). Ces études sont réalisées en co-maîtrise d'ouvrage avec Plaine Commune et la Ville de Paris. Elles seront finalisées en fin d'année 2018. Les bureaux d'étude en charge des études sont : SEGIC (étude d'impact), BURGEAP (étude qualité air), EGIS (étude déplacements), Naturalia Environnement (étude biodiversité), Acouphen (étude acoustique et vibratoire).

Les grandes étapes de 2018

- S'agissant du projet du Centre Aquatique Olympique et du franchissement piéton, l'année 2018 verra l'élaboration de l'ensemble des études programmatiques, la préparation et le lancement de la consultation relative au CAO et au franchissement piéton, et le lancement de la concertation préalable au titre du code de l'environnement.
- S'agissant du projet de la ZAC Plaine Saulnier, auront lieu le lancement des études de maîtrise d'œuvre urbaine, des études de montage opérationnel, d'une étude de sécurité et sûreté publique, et la tenue de la concertation préalable relative au projet de ZAC.

Guichet unique – Choose Paris Region – Welcome to Greater Paris

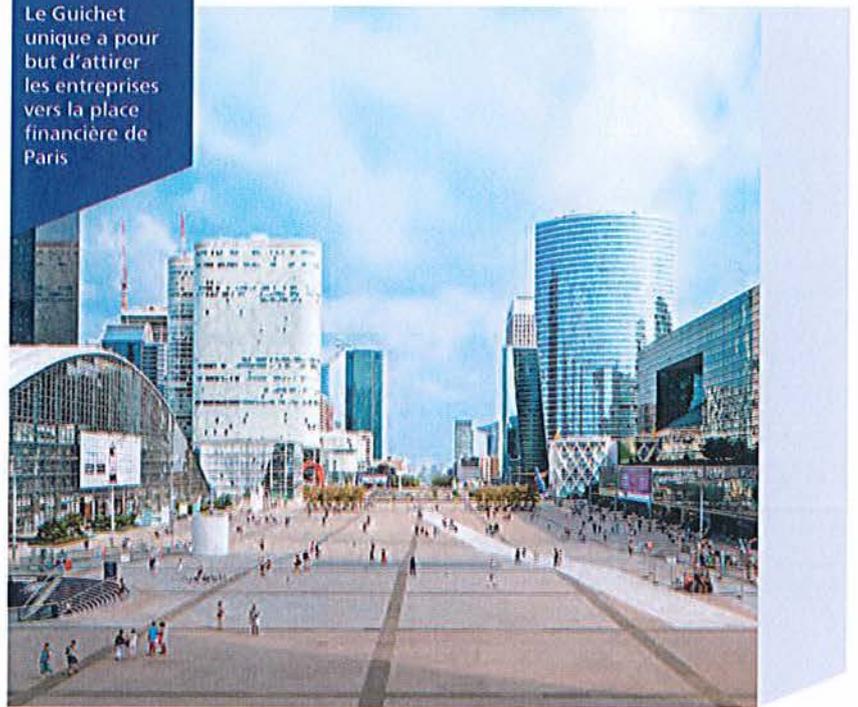
La décision des électeurs britanniques, en avril 2017 de quitter l'Union Européenne a déjà, et aura encore, des répercussions réglementaires, opérationnelles, financières et économiques.



ACCOMPAGNER LES ENTREPRISES

Cette perspective conduit d'ores et déjà, les grandes entreprises financières internationales à Londres, New York, Hong Kong, Pékin, Singapour, Tokyo, etc. à envisager la relocalisation de certaines de leurs activités, notamment financières, dans l'Union Européenne à 27. Pour attirer ces activités vers la place financière de Paris, le gouvernement a lancé, le 3 novembre 2016, le guichet unique Choose Paris Region, Welcome to Greater Paris qui réunit six acteurs institutionnels: Business France, l'agence de développement économique de la région Île-de-France « Paris Région Entreprises » (PRE), la Chambre de Commerce d'Industrie (CCI) Paris Île-de-France, la ville de Paris, l'agence de développement économique et d'innovation « Paris & Co » et la Métropole du Grand Paris. La cellule a pour objet de favoriser et accompagner l'implantation des entreprises en Île-de-France.

Le Guichet unique a pour but d'attirer les entreprises vers la place financière de Paris



DES MILLIERS D'EMPLOIS POTENTIELS

Après 18 mois d'activité, le guichet traite près d'une centaine de projets. Parmi eux, 20 ont abouti en 2017, soit près de 22 % de taux de transformation. Ces chiffres reflètent l'attractivité de la Métropole du Grand Paris dans la compétition qui l'oppose aux différentes capitales européennes pour attirer ces milliers d'emplois directs potentiels.

Les dossiers suivis par le guichet unique touchent principalement le milieu de la finance. Plus de 70 % des projets de 2017 concernent des fintechs, des banques ou des gestionnaires d'actifs. Il s'agit pour beaucoup d'entreprises américaines et britanniques. Grâce à une coordination étroite entre les ministères concernés, la direction du Trésor, et le guichet unique, la France a obtenu en décembre 2017 que l'Autorité bancaire européenne, jusque-là basée à Londres, s'installe en 2019 à Paris. Il s'agit d'un dossier qui exigera un suivi particulier.

Le bilan positif de l'activité de Choose Paris Region, welcome to greater Paris illustre combien la coordination renforcée a permis une prise en charge rapide, précise et efficace de l'ensemble des questions posées par les entreprises, basées à Londres et réfléchissant à une relocalisation dans l'Union Européenne post-Brexit.

Économie circulaire

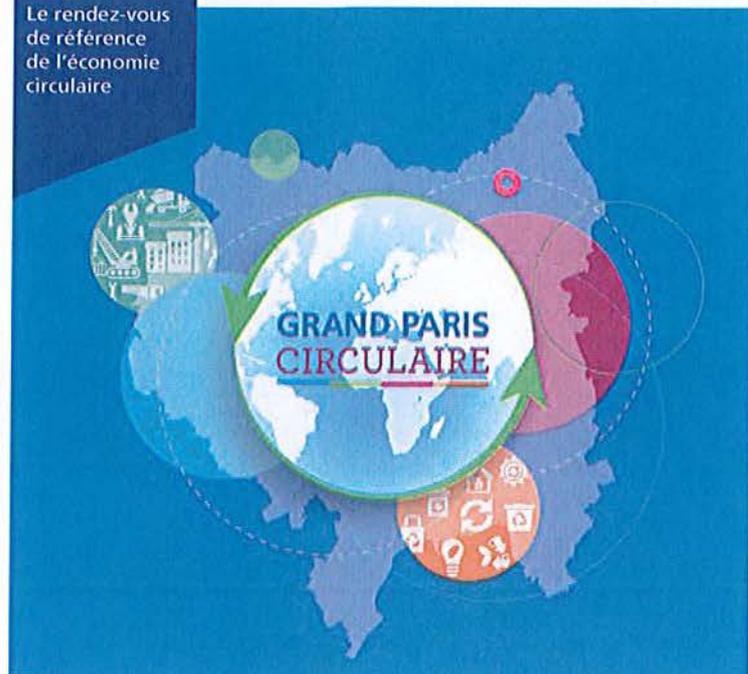
La Métropole du Grand Paris a choisi de faire de l'économie circulaire un axe prioritaire de son action en matière de développement économique. Sous l'égide de Xavier LEMOINE, Vice-Président délégué à l'Économie circulaire, collaborative, sociale et solidaire, de nombreuses actions ont été entreprises en 2017 pour concrétiser cet engagement.

POUR UNE CULTURE COMMUNE

Afin de développer une culture et une approche commune de l'économie circulaire sur le territoire métropolitain, le réseau métropolitain des référents de l'économie circulaire – le « G142 » a été constitué. Cette instance rassemble pour chacune des 131 communes et chacun des 11 Établissements Publics Territoriaux (EPT) de la Métropole, un référent élu et un référent technique. **Ce réseau de référents a pour objectif de participer à l'élaboration de la stratégie et des activités d'économie circulaire sur le territoire métropolitain.** En 2017, ils se sont réunis lors de deux séances plénières et ont suivi deux cycles de formation sur les enjeux de l'économie circulaire au niveau territorial.

Un groupe de travail permanent « Économie circulaire » a également été mis en place afin de définir les priorités métropolitaines dans ce domaine. Il réunit 10 conseillers métropolitains de toutes sensibilités politiques et une dizaine d'experts. Ils ont participé à 7 séances de formation et de travail, et réalisé 4 visites - le site de remanufacturing de RENAULT, le port de production de CEMEX, le site d'agriculture urbaine de CULTICIME et le chantier de curage de NEOM - afin de rencontrer *in situ* des acteurs de l'économie circulaire.

Le rendez-vous de référence de l'économie circulaire



LE GRAND PARIS CIRCULAIRE

Le 5 octobre 2017, la Métropole du Grand Paris et la Ville de Paris ont coorganisé la première édition du « Grand Paris Circulaire » au Palais des Congrès d'Issy-les-Moulineaux. Près de 650 participants ont assisté à cet événement qui a vocation à devenir un rendez-vous métropolitain annuel de référence sur l'économie circulaire. Près d'une trentaine d'intervenants ont débattu des enjeux de l'économie circulaire dans le BTP, des grands chantiers d'aménagement urbain sur le territoire et des filières de réemploi. Un temps a également été consacré aux Métropoles internationales pour dresser un panorama des différentes politiques menées à cet échelon territorial. Enfin, les 10 projets sélectionnés parmi la cinquantaine d'initiatives ayant répondu à l'appel à projets de la Métropole ont été présentés par les porteurs de projets. Pour que l'événement soit un lieu d'échange et de rencontre, un village des exposants était installé, permettant à d'autres acteurs du territoire d'exposer leurs activités exemplaires pendant la journée. Enfin, parce que l'économie circulaire est source de création, les espaces de circulation ont accueilli une exposition afin de sensibiliser au réemploi via l'art et l'esthétique. Les artistes exposés ont travaillé à partir de matériaux dit « non nobles », transformant des déchets en œuvres d'art. À l'occasion du Conseil métropolitain du 8 décembre 2017, Xavier LEMOINE a été élu Vice-Président délégué à l'Économie circulaire, à l'Économie collaborative et à l'Économie sociale et solidaire.

Innovation et numérique

L'année 2017 a vu émerger une stratégie numérique originale, sous l'égide de Daniel-Georges COURTOIS, Vice-Président délégué au Numérique et à la Métropole Intelligente.



LES DISPOSITIFS MIS EN PLACE

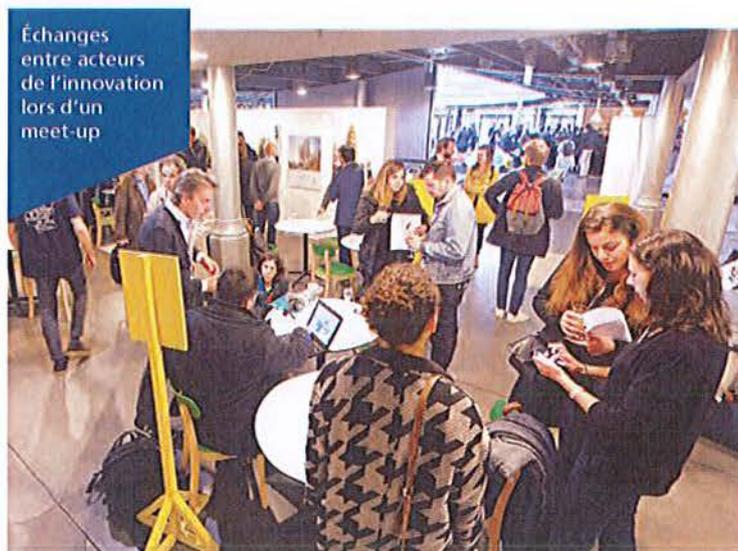
Les Explorateurs du Numérique constituent un premier dispositif de recherche-action conçu en 2017 puis lancé en 2018. **C'est un programme d'accompagnement à la transition numérique des collectivités** du territoire métropolitain, par l'accompagnement de 35 projets innovants portés par les communes et les Établissements Publics Territoriaux (EPT). Le programme fait monter en compétence les agents des collectivités porteurs de ces projets, à travers des échanges, des créations de synergies, la découverte de lieux et d'acteurs inspirants. Dans l'objectif de promouvoir l'écosystème de l'innovation numérique du Grand Paris et d'intégrer des innovations dans ses politiques et projets, **la Métropole a créé Grand Paris Métropole Tech lors du salon VivaTechnology 2017**. Il s'agit d'une plateforme rassemblant une communauté de plus de 900 acteurs de l'innovation et d'un outil pérenne, qui permet à ses membres de bénéficier d'un réseau, pour créer du lien, échanger, inventer et se développer, sur le territoire métropolitain.

MEET-UP

Depuis lors, la Métropole du Grand Paris œuvre à la mise en relation de ces acteurs avec les porteurs publics et privés d'expérimentations sur le territoire métropolitain. **Dans le cadre de l'appel à projets d'urbanisme et d'architecture « Inventons la Métropole du Grand Paris », 4 meet-ups ont été organisés** pour permettre à des centaines de start-ups de rencontrer les groupements finalistes de chacun des 57 sites, et pour certains, de les intégrer. Du 24 avril au 9 mai 2017, ces rencontres ont eu lieu dans 4 départements du territoire métropolitain :

- le 1^{er} meet-up s'est tenu lundi 24 avril 2017 à Montreuil autour des thèmes « programmation culturelle, gestion et animation de tiers-lieux », à l'invitation de Patrice BESSAC, Maire de Montreuil, et de Gérard COSME, Président d'Est Ensemble;
- le 2^e meet-up a eu lieu le 26 avril 2017 à Issy-les-Moulineaux autour des thèmes « mobilités innovantes et bâti intelligent », à l'invitation d'André SANTINI, Maire d'Issy-les-Moulineaux, Vice-Président à la Stratégie économique de la Métropole;
- le 3^e meet-up s'est déroulé le 3 mai 2017 au Pavillon de l'Arsenal à Paris autour des thèmes « participation citoyenne et innovation dans la logistique », à l'invitation d'Anne HIDALGO, Maire de Paris, première Vice-Présidente de la Métropole;
- le 4^e meet-up a eu lieu le 9 mai 2017 à Ivry-sur-Seine autour des thèmes « santé, autonomie, éducation et formation », à l'invitation de Philippe BOUYSSOU, Maire d'Ivry-sur-Seine.

Cette action illustre la volonté de la Métropole du Grand Paris d'utiliser le numérique comme moyen pour construire une Métropole d'intelligence(s); résiliente, attractive, inclusive et participative.



Salons de l'immobilier

La Métropole du Grand Paris était présente au Marché International Annuel des Professionnels de l'Immobilier (MIPIIM) et au Salon de l'Immobilier d'Entreprise (SIMI).

MIPIIM

Le MIPIIM s'est tenu du 14 au 17 mars 2017, à Cannes. La Métropole du Grand Paris, présente pour la première fois sur ce salon d'envergure internationale, a enregistré **une affluence record** : visiteurs, investisseurs, aménageurs, architectes, ou encore élus des collectivités et représentants d'autres métropoles étrangères se sont succédés sur son stand. L'occasion, pour les élus et les équipes de la Métropole du Grand Paris, de poursuivre la promotion d'«*Inventons la Métropole du Grand Paris*», la plus grande consultation d'urbanisme et d'architecture à l'échelle européenne, et de défendre la candidature de Paris aux Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024. Plusieurs conférences ont été animées par Patrick OLLIER, Président de la Métropole du Grand Paris, accompagné notamment d'Éric CESARI, Vice-Président à l'Immobilier d'entreprises et aux Quartiers d'affaires, de Laurent RIVOIRE, Vice-Président au Développement sportif, de Sylvain BERRIOS, Vice-Président la Gestion des milieux aquatiques et à la Prévention des inondations, de Valérie MAYER-BLIMONT, Conseillère métropolitaine déléguée auprès du Président pour «*Inventons la Métropole du Grand Paris*», et de Jacques JP MARTIN, Président de la commission «*Projet métropolitain*».

De g. à d.
Valérie MAYER-
BLIMONT,
Patrick OLLIER
et Éric CESARI,
au MIPIIM 2017



Deux semaines après la publication des 164 groupements retenus sur les 57 sites de la première phase de la 1^{re} édition d'«*Inventons la Métropole du Grand Paris*», le MIPIIM a ainsi permis aux groupements de multiplier **les rencontres auprès d'investisseurs et des start-ups innovantes, afin de renforcer leurs équipes, avant la remise des offres finales en juillet 2017.**

SIMI

La Métropole du Grand Paris était présente au SIMI les 6, 7 et 8 décembre 2017. Ce rendez-vous incontournable de l'immobilier d'entreprise a été l'occasion de **promouvoir les 51 équipes lauréates d'«*Inventons la Métropole du Grand Paris – Édition 1*».**

Le SIMI est le rendez-vous d'affaires des professionnels, le lieu idéal pour créer des contacts. C'est l'événement de référence pour les acteurs de l'industrie immobilière en France. Il rassemble pendant trois jours plus de 28 000 professionnels et 450 sociétés et collectivités, représentant l'intégralité de l'offre immobilière et foncière.

Le stand de la Métropole du Grand Paris a mis à l'honneur les établissements publics territoriaux et les communes qui la composent. Il a été animé par un riche programme de conférences présentées par des élus, des lauréats de l'appel à projets et des architectes.

Dans le cadre de sa compétence en matière d'aménagement, de développement économique, d'attractivité et notamment d'immobilier d'entreprises, la Métropole a fait de sa présence sur ce salon une opportunité pour faire découvrir aux investisseurs français et étrangers les projets qui feront émerger de nouveaux modèles urbains.

Centres-villes vivants

La Métropole du Grand Paris a pour mission d'améliorer la vie quotidienne de ses habitants et de parvenir au rééquilibrage territorial. C'est pourquoi elle a lancé une initiative pour revitaliser les centres-villes.

FÉDÉRER, ÉCHANGER, MOBILISER

Or le constat qui s'impose trop souvent est celui de la dévitalisation progressive de certains centres-villes, du fait de plusieurs facteurs : concurrence des grandes surfaces et du e-commerce, installation de commerces ou de services de proximité trop peu diversifiés, problématique d'accessibilité et de stationnement, renchérissement des loyers des baux commerciaux...

La Métropole du Grand Paris s'est saisie de la question en lançant l'initiative « centres-villes vivants », le 18 mai 2017, afin de fédérer l'ensemble des acteurs métropolitains, privés comme publics, et de favoriser la mise en réseau, l'échange de bonnes pratiques et la mobilisation d'expertises.

Un groupe de travail a été installé le 31 août 2017 par Patrick OLLIER, avec l'appui des agences d'urbanisme (APUR et IAU), afin de réfléchir aux modalités d'intervention de la Métropole pour aider les communes qui le souhaitent à revitaliser leur centre-ville.

La revitalisation des centres-villes est une priorité



Le groupe de travail a rassemblé une soixantaine de personnes : des Maires ou leurs représentants, des agences d'urbanisme, des représentants des chambres consulaires, des établissements et opérateurs de l'État et des acteurs des centres-villes.

GRUPE DE TRAVAIL

Entre les mois de septembre et décembre 2017, le groupe s'est réuni à 4 reprises sur les thèmes suivants :

- « qu'est-ce qu'un centre-ville vivant ? » ;
- « quels outils la Métropole doit-elle mettre en place pour aider les communes qui le souhaitent à revitaliser leurs centres-villes ? » ;
- « quels appels à projets pour contribuer à revitaliser durablement les centres-villes ? » ;
- réunion de clôture.

Ces réunions ont permis au groupe de travail d'arriver aux conclusions suivantes :

- pour créer ou renforcer un centre-ville vivant, il est nécessaire de développer une stratégie d'actions coordonnées, qui combine usages et embellissements, qui intègre les temporalités de la vie urbaine et qui recourt aux nouveaux outils numériques pour développer de nouveaux services ;
- cette stratégie peut se déployer à la fois dans les espaces publics, les commerces et les équipements, mais aussi dans les bâtiments publics et privés.

STRATÉGIE TRANSVERSALE ET GLOBALE

Cela implique une stratégie transversale, conciliant commerce et artisanat, aménagement et espace public, équipements publics, places de stationnement, culture et animation ainsi que logement et habitat (renouvellement, diversification et requalification). Cela nécessite également une stratégie globale associant tous les acteurs, publics comme privés, commerçants, associations, services

techniques, bailleurs, copropriétés privées...

La méthode retenue consiste à coordonner l'intervention des différents partenaires institutionnels afin de simplifier

les démarches des communes, à améliorer la connaissance des situations des centres-villes et des polarités sur le territoire, et à construire un partenariat de projets avec les communes volontaires.

Le programme sera officiellement lancé en janvier 2018 avec 3 volets d'actions complémentaires :

- un « pacte métropolitain centres-villes vivants » ;
- un observatoire des centres-villes ;
- un appel à manifestation d'intérêt « centres-villes vivants ».

Logistique métropolitaine

Axe majeur de l'action métropolitaine, la logistique urbaine doit contribuer à l'émergence d'une métropole innovante et résiliente.



PRÉPARER LA LOGISTIQUE URBAINE DU FUTUR

Il faut entendre par logistique urbaine métropolitaine, toutes les prestations concourant à une gestion optimisée des flux de marchandises en milieu urbain. Le cœur de cet enjeu réside dans la problématique des premiers et derniers kilomètres, tout en ne se résumant pas à cela.

Ce domaine constitue un défi à de multiples échelles: c'est un service aux habitants, entreprises et artisans des communes, c'est la source de nombreux emplois à l'échelle de la Métropole, et c'est aussi un « maillage » du territoire par ses infrastructures. Concurrencée par d'autres secteurs économiques pour l'occupation du foncier dans la zone dense, la logistique nécessite, pour se développer en ville, un véritable portage politique. En matière de cadre de vie et d'environnement, elle a des impacts sur la qualité de l'air, les nuisances sonores et la congestion urbaine. Elle doit sans cesse se réinventer pour s'adapter aux nouveaux modes de vie et nouveaux usages. Les évolutions rapides, comme le développement du e-commerce, exigent de préparer la logistique urbaine du futur. Mais il n'existe pas à ce jour, d'autorité organisatrice du transport de marchandises à l'instar de ce qui prévaut pour le transport de personnes. La Métropole du Grand Paris constitue donc une échelle de gouvernance permettant de répondre aux défis logistiques

La complexité de la logistique urbaine va être renforcée d'ici 2020



qui se renforceront d'ici à 2020 avec la mise en chantier du Grand Paris Express, l'accueil des grands événements (Coupe du Monde de Rugby 2023, Jeux Olympiques et Paralympiques 2024), la croissance du e-commerce et la revitalisation des centres-villes.

LE GROUPE DE TRAVAIL

Installé le 31 août 2017 par Patrick OLLIER, Président de la Métropole du Grand Paris, le groupe de travail « Logistique métropolitaine » **avait pour objectif d'identifier des actions prioritaires.** Entre septembre et décembre 2017, **il s'est réuni à 5 reprises, avec près d'une quarantaine de participants par session,** sous le pilotage et l'animation de Patrick BRAOUEZEC, Vice-Président délégué à la Logistique métropolitaine, Jean-Michel GENESTIER, Maire du Raincy, Jean-Bernard BROS, Adjoint au Maire de Paris, Claude SAMSON, Président de l'AFILOG et avec l'appui des agences d'urbanisme, APUR et IAU, partenaires de la démarche.

MESURES PRIORITAIRES

L'ensemble des acteurs mobilisés ont identifié douze mesures prioritaires pour contribuer à l'amélioration de la logistique des marchandises dans l'aire métropolitaine et ainsi préparer un « Pacte pour une logistique métropolitaine ».

Ces douze mesures sont organisées autour de quatre axes principaux :

- optimiser les flux et les livraisons ;
- favoriser la transition des flottes vers des véhicules à faibles émissions ;
- valoriser l'intégration des fonctions logistiques dans l'urbanisme et les projets d'aménagement ;
- le consomm'acteur, un maillon facilitateur de la chaîne logistique.

MISE EN ŒUVRE

C'est une démarche volontariste de la part des communes et des territoires de la Métropole, qui conservent les leviers de la mise en œuvre des actions en faveur de la logistique. Le Pacte laissera une place importante à l'innovation, à l'expérimentation pour des actions très opérationnelles, mises en œuvre par les acteurs de la logistique déjà impliqués ou à venir. Un partenariat avec des organismes de recherche reconnus permettra d'accompagner la démarche.

Les mesures et les axes du futur Pacte pour une logistique métropolitaine ont été présentés au Bureau métropolitain, le 21 décembre 2017. Son adoption par le Conseil métropolitain devrait avoir lieu avant l'été 2018, afin de permettre sa signature et donner ainsi le coup d'envoi aux travaux sur les modalités de mise en œuvre des douze mesures.

200

MILLIONS DE TONNES DE MARCHANDISES TRANSPORTÉES CHAQUE ANNÉE EN ÎLE-DE-FRANCE

90%

DU TONNAGE DE CES MARCHANDISES EST TRANSPORTÉ PAR ROUTE

4,4

MILLIONS DE MOUVEMENTS DE MARCHANDISES CHAQUE SEMAINE EN ÎLE-DE-FRANCE

dont

62%

sur le territoire de la Métropole du Grand Paris

400 000

EMPLOIS SALARIÉS EN ÎLE-DE-FRANCE

Gestions des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI)

À la suite des inondations de 2016, la Métropole du Grand Paris s'est saisie par anticipation de la compétence de Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI).

DES ACTIONS SIGNIFICATIVES

Sous la coordination de Sylvain BERRIOS, Maire de Saint-Maur-des-Fossés et Vice-Président de la Métropole délégué à la Gestion des milieux aquatiques et à la Prévention des inondations, la Métropole a engagé des actions concrètes, tout au long de l'année 2017.

Elle a financé et co-organisé avec le syndicat mixte Marne Vive le forum « Objectif baignade » qui s'est tenu le 6 juillet 2017, en présence de tous les acteurs du territoire. Cette journée de débats, de rencontres et de retours d'expérience a permis de fédérer l'ensemble des acteurs du territoire, pour faire de cet objectif une réalité concrète pour la Métropole du Grand Paris.

Comment concilier désirs d'eau vive et qualité de l'eau ? Où en est-on sur la qualité de nos rivières et de nos fleuves métropolitains ? Comment adapter nos politiques publiques ? Pour conclure le débat autour de ces questions, Sylvain BERRIOS a déclaré : « La baignade est un objectif populaire, festif, technique, industriel et de sécurité, qui nous rassemble ». Cinq sites de baignade sont déjà prévus pour les années à venir, dont le canal de la Villette à Paris dès 2017.

La désimperméabilisation des sols et la préservation des zones tampons et des zones humides sont également au cœur des priorités stratégiques. La Métropole du Grand Paris s'est engagée dans la réouverture de la Bièvre sur les communes

Les élus rassemblés près de la Bièvre



d'Arcueil et Gentilly, afin de redonner sa vocation naturelle à ce cours d'eau enterré depuis près d'un siècle et en confirmant l'engagement pris par le Président OLLIER d'apporter à ce projet 2,5 millions d'euros sur 3 ans.

FONDS DE CONCOURS INONDATIONS

En 2018, un fonds de concours d'1 million € est débloqué au bénéfice des communes sinistrées par les inondations liées aux crues. Il a vocation à financer la réalisation ou la remise en l'état d'un équipement endommagé en raison des inondations, ainsi que le nettoyage des déchets accumulés par les crues.

LES PERSPECTIVES POUR 2018

- Lancement du marché pour la définition du système d'endiguement sur le territoire de la Métropole du Grand Paris;
- organisation d'une réunion avec l'ensemble des entités compétentes en matière de GEMAPI sur le bassin de la Seine;
- identification et contribution aux projets de renaturation et réouverture de cours d'eau;
- soutien aux démarches SAGE et contrats de bassin.

Qualité de l'air

Dans le cadre des délégations de Daniel GUIRAUD, Vice-Président délégué à la mise en œuvre de la Stratégie environnementale et au Développement des réseaux énergétiques, et de Jean-Pierre BARNAUD, Vice-Président délégué aux Mobilités et circulations douces, la Métropole agit concrètement pour la qualité de l'air.



5 000 €
DE SUBVENTION
PAR VÉHICULE

330 000 €
DÉJÀ VERSÉS

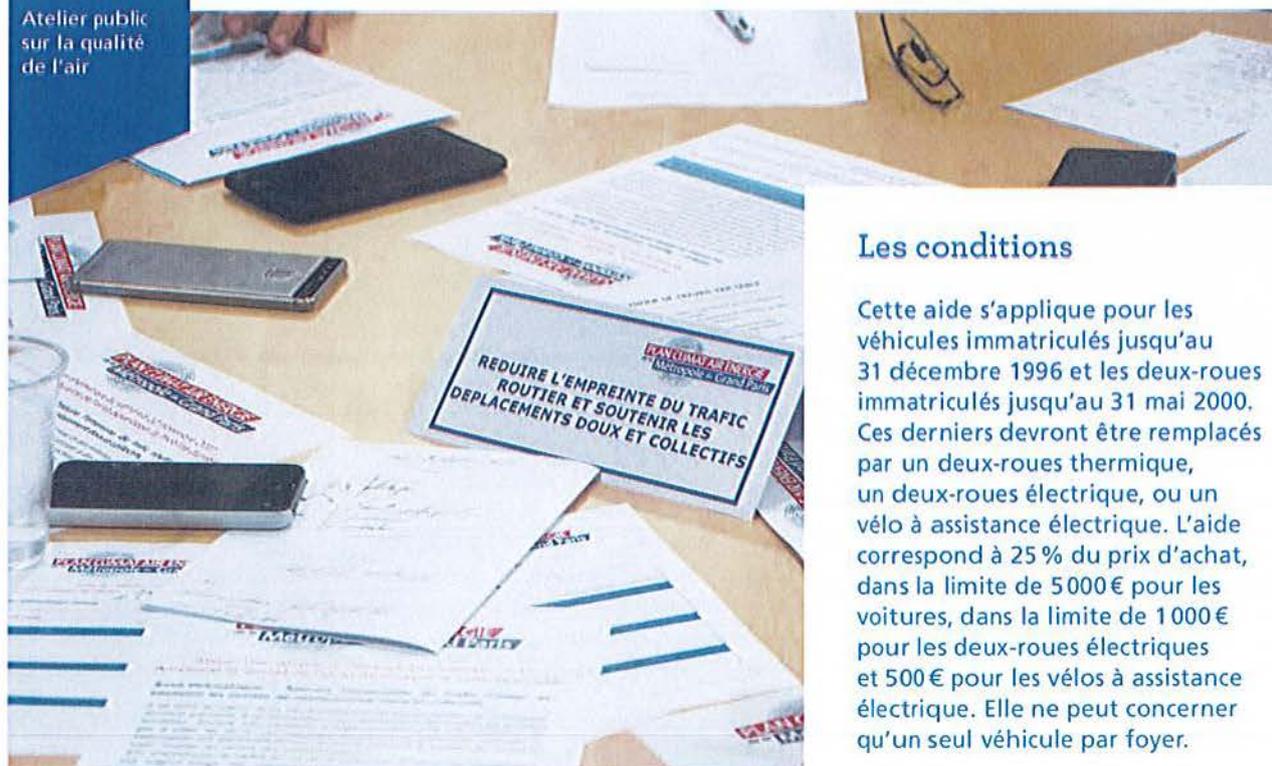
MÉTROPOLE ROULE PROPRE !

Une mesure a été mise en place pour aider ses habitants à rouler proprement. Chaque métropolitain qui en fait la demande peut recevoir jusqu'à 5 000 € pour échanger son ancien véhicule polluant contre un véhicule « propre » (électrique, hydrogène, hybride essence ou gaz naturel pour véhicules).

En 2017, le dispositif « Métropole roule propre ! », est entré dans sa phase opérationnelle. Depuis sa mise en place, près de 300 particuliers ont contacté la Métropole pour en bénéficier, dont 250 en 2017.

Après analyse, 71 dossiers ont été instruits favorablement dont 69 en 2017, pour un montant total de 329 921,94 € de subventions accordées aux habitants de 33 communes de la Métropole du Grand Paris.

Atelier public sur la qualité de l'air



Les conditions

Cette aide s'applique pour les véhicules immatriculés jusqu'au 31 décembre 1996 et les deux-roues immatriculés jusqu'au 31 mai 2000. Ces derniers devront être remplacés par un deux-roues thermique, un deux-roues électrique, ou un vélo à assistance électrique. L'aide correspond à 25 % du prix d'achat, dans la limite de 5 000 € pour les voitures, dans la limite de 1 000 € pour les deux-roues électriques et 500 € pour les vélos à assistance électrique. Elle ne peut concerner qu'un seul véhicule par foyer.



OBSERVATOIRE MONDIAL DES VILLES POUR LA QUALITÉ DE L'AIR

L'année 2017 a été marquée par la création d'un Observatoire mondial des villes pour la qualité de l'air (Global Urban Air Pollution Observatory - GUAPO), avec la Ville de Paris, et l'appui de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS). Cet outil fait suite au premier sommet mondial des villes pour la qualité de l'air Cities for Air du 27 juin 2016. **L'Observatoire a pour objectif de favoriser l'échange et la diffusion de meilleures pratiques en matière de lutte contre la pollution atmosphérique, et de constituer un lieu de veille sur les innovations techniques et réglementaires.**

Dans ce cadre, la Métropole du Grand Paris a été lauréate de l'appel à projets «Villes respirables en 5 ans», lancé par le ministère de l'Environnement en juin 2015. Elle porte ce projet en partenariat étroit avec les établissements publics territoriaux Grand Paris Seine Ouest, Plaine Commune, Est Ensemble et Grand-Orly Seine Bièvre, ainsi que les départements de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne et la Ville de Paris. Avec la signature de la convention, le 22 novembre 2017, la Métropole du Grand Paris s'est engagée à

mener les études de préfiguration d'une zone à basses émissions à l'échelle de l'intra-A86, dans le cadre d'une démarche de concertation avec tous les acteurs concernés.

Après avoir adhéré à l'association Airparif et signé une convention pluriannuelle de travail le 13 décembre 2016, l'année 2017 a marqué le début de la construction d'un programme de travail. Dans ce cadre, la Métropole a apporté une participation à hauteur de 150 000 €, qui lui a permis de participer au dispositif de **surveillance de la qualité de l'air, de bénéficier d'un accompagnement pour l'élaboration du Plan Climat Air Énergie Métropolitain (PCAEM), et de soutenir le lancement du projet AIRLAB (plateforme d'échange et d'expérimentation en vue d'apporter des solutions à la diminution de la pollution de l'air).**

VÉLIB' MÉTROPOLE

La Métropole du Grand Paris définit et met en œuvre des programmes d'actions en vue de lutter contre la pollution de l'air et de favoriser la transition énergétique.

Le service Vélib', en place depuis 2007, ayant permis le développement de la pratique du vélo, il est apparu opportun de l'étendre à tout le territoire de la Métropole du Grand Paris. La mise en place d'un service public de vélos

1400
STATIONS
DONT 400
EN DEHORS DE PARIS

37
NOUVELLES COM-
MUNES ADHÉRENTES

4
MILLIONS D'EUROS
DE FINANCEMENT/AN



en libre-service à l'échelle métropolitaine témoigne de la volonté des maires et de la Métropole de répondre aux enjeux d'attractivité, de lutte contre le bruit et la pollution de l'air, et de mobilité durable.

C'est la raison pour laquelle le Bureau métropolitain du 5 décembre 2016 a donné son accord de principe unanime pour participer **au financement du service Vélib' Métropole. Décision qui a été confirmée par le Bureau métropolitain du 16 janvier 2017.**

Le nombre de stations implantées relève des décisions de chaque commune, en fonction **de ses besoins. Ce maillage, pour être efficace, doit s'envisager dans une logique de bassin de vie, plus large que les limites communales, afin** de rendre le meilleur service public possible aux usagers. Il a été prévu que 1 400 stations soient progressivement mises en service en 2018, à Paris et dans 67 communes de la Métropole du Grand Paris, dont 37 nouvelles communes.

Ce déploiement est élargi grâce à la Métropole qui contribue au financement, à terme, de 400 stations en dehors de Paris, pour un montant de l'ordre de 10 000 €

par an et par station mise en service. Grâce à cette évolution, le service public Vélib' Métropole offre un modèle de vélo en libre-service garantissant

l'accès au plus grand nombre, intégré dans l'espace public et comprenant 30 % de vélos électriques. Ce changement de dimension représente un dispositif d'une ampleur unique en Europe.

**UN DÉPLOIEMENT
ÉLARGI À 400 STATIONS
EN DEHORS DE PARIS.**



PERSPECTIVES 2018

La Métropole travaillera à la préfiguration d'un fonds air-bois et engagera des réflexions pour soutenir la couverture du territoire métropolitain par les agences locales de l'énergie et du climat. La Commission consultative de l'énergie sera installée et débutera ses travaux, en particulier en lien avec l'élaboration du schéma directeur des réseaux de distribution d'énergie.

La Métropole du Grand Paris est lauréate du programme Life de la Commission européenne, sur un projet d'amélioration de la qualité de l'air qui se déroulera en deux phases : optimiser la gouvernance de la qualité de l'air (avec une subvention à hauteur de 100 000 €); co-construire un projet intégré de lutte contre la pollution atmosphérique.

Nature en ville

Le territoire de la Métropole du Grand Paris est une zone dense urbaine. Les actions mises en place visent à préserver et développer la biodiversité dans cet environnement spécifique. Elles sont réalisées en lien avec tous les acteurs du territoire.

113

DOSSIERS REÇUS

47

DOSSIERS RETENUS
DONT CELUI DE
LA MÉTROPOLE
DU GRAND PARIS

sur

5

MILLIONS D'EUROS
DE BUDGET

200 000

EUROS ATTRIBUÉS
AU PROJET DE LA
MÉTROPOLE DU
GRAND PARIS

STRATÉGIE NATURE

Sur proposition de Daniel BREUILLER, Vice-Président délégué à la mise en valeur du Patrimoine naturel et paysager, la Politique de la nature et l'Agriculture en Ville, le Conseil métropolitain a adopté le 19 octobre 2017 la « **stratégie Nature** » de la Métropole du Grand Paris, qui vise à **préserver, développer et renforcer le patrimoine naturel et paysager et l'agriculture urbaine, à travers quatre orientations :**

- renforcer la connaissance et la préservation du capital naturel de la Métropole du Grand Paris ;
- construire l'agglomération durable de demain, par le développement d'espaces de nature ;
- développer et valoriser une agriculture urbaine durable au sein de la Métropole du Grand Paris ;
- promouvoir une Métropole verte exemplaire et attractive.

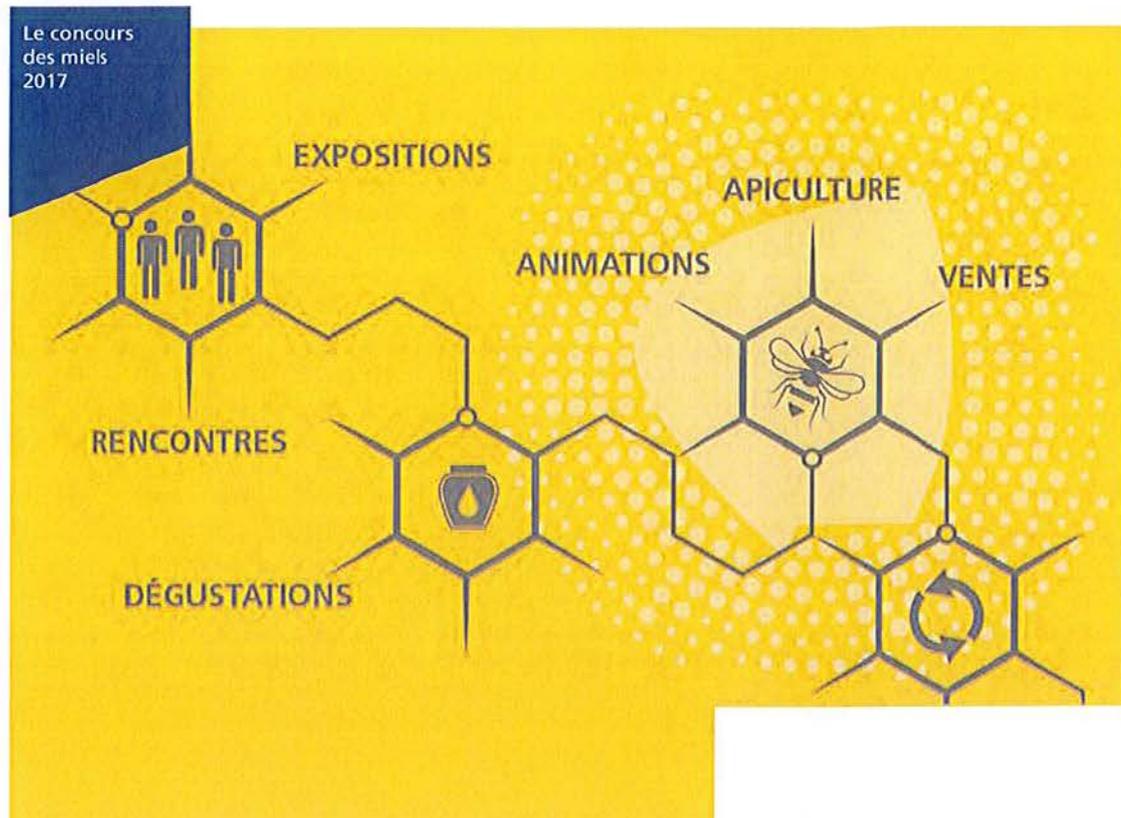
ATLAS DE LA BIODIVERSITÉ

La candidature de la Métropole à l'appel à manifestation d'intérêt « Atlas de la biodiversité communale », lancé en septembre 2017, a été retenue par l'Agence Française pour la Biodiversité (AFB). **Ce projet vise à développer, à partir d'un inventaire précis des habitats et des espèces, une vision stratégique de la biodiversité** sur le territoire métropolitain, partagée et appropriée par les collectivités, les acteurs socio-économiques et les habitants.

Menée entre janvier 2018 et septembre 2020, cette démarche se base sur quatre actions :

- la réalisation d'un atlas de la biodiversité métropolitaine ;
- l'élaboration d'un plan d'actions « biodiversité » ;
- la mise en œuvre d'actions d'animation et de dispositifs de sciences participatives ;
- la réalisation de projets de recherche en lien avec la biodiversité.

Le projet bénéficie d'un financement de l'AFB à hauteur de 200 000 €, soit environ 70 % du montant HT des dépenses, estimé à 280 000 €.



CONCOURS DES MIELS

Le deuxième concours des Miels de la Métropole du Grand Paris a permis, à travers la mise en valeur des productions locales de miels, de **promouvoir l'enjeu de la biodiversité à l'échelle métropolitaine et de sensibiliser les habitants aux enjeux de la pollinisation des insectes et des abeilles en milieu urbain**. Ce concours a également visé à **valoriser la filière apicole, créatrice d'emplois et de valeur ajoutée**. En 2017, plus de 100 apiculteurs, issus de 77 villes du territoire métropolitain, ont proposé leur miel. Un jury composé de professionnels, d'élus du territoire métropolitain et de journalistes spécialisés a sélectionné les heureux gagnants. Ils ont été récompensés par des diplômes et les mieux notés de chaque section ont reçu des médailles d'excellence. Ils ont également bénéficié d'un espace privilégié pendant le Salon du terroir de Rueil-Malmaison, le 2 décembre 2017, afin de mettre en valeur leur production.

LE PROGRAMME NATURE 2050 ENCOURAGERA LES ENTREPRISES À PRÉSERVER LES ESPACES NATURELS.

PERSPECTIVES 2018

Afin d'initier la mise en œuvre des actions prévues dans la « stratégie Nature » et le Plan Climat Air Énergie Métropolitain, la Métropole travaillera sur deux projets principaux, en partenariat avec l'Agence Régionale de la Biodiversité Île-de-France :

- la réalisation de l'atlas de la biodiversité métropolitaine ;
- l'organisation de « Rencontres agricoles du Grand Paris », visant à proposer un cycle de conférences et d'ateliers sur des thématiques d'agriculture urbaine au sein de la Métropole.

La Métropole travaillera également avec CDC Biodiversité à la **mise en œuvre du programme Nature 2050**, afin d'encourager les entreprises à contribuer volontairement à la préservation et à la restauration d'espaces de nature situés sur le périmètre métropolitain.

Un réseau d'élus en charge des politiques de « nature en ville » sera mis en place, ainsi qu'un Fonds Nature, à destination des collectivités, des

associations et des institutions d'enseignement supérieur, d'études et de recherches.

170

ÉCHANTILLONS

60

LAURÉATS

77

COMMUNES
REPRÉSENTÉES

Lutte contre les nuisances sonores

Il ressort des études menées que près d'un million de personnes sont hautement gênées par le bruit des transports dans la Métropole parisienne et sont exposées à des niveaux de bruit qui dépassent les limites réglementaires. Le trafic routier en est le principal responsable.



DES MESURES ENGAGÉES

En 2017, Laurent LAFON, Maire de Vincennes, puis Jacques-Alain BÉNISTI, Maire de Villiers-sur-Marne, respectivement Vice-Président et Conseiller délégué à la mise en œuvre des mesures de Lutte contre les Nuisances Sonores, se sont engagés activement et concrètement dans ce domaine.

La Métropole du Grand Paris a adhéré dès 2016 à l'association Bruitparif, observatoire du bruit en Île-de-France, qui a pour objet de conduire trois principales missions d'intérêt général :

- l'observation et l'évaluation du bruit ;
- l'accompagnement des acteurs franciliens à la prise en compte du bruit dans les politiques publiques ;
- l'information et la sensibilisation à la problématique du bruit. Le 14 avril 2017, une convention de partenariat a été signée avec l'association.

NOMBRE DE PERSONNES EXPOSÉES À DES NIVEAUX DE BRUIT EXCESSIFS SUR LE TERRITOIRE MÉTROPOLITAIN :

900 000

TRAFIC ROUTIER

100 000

TRAFIC AÉRIEN

50 000

TRAFIC FERROVIAIRE

500 000

PERSONNES ONT UN SOMMEIL PERTURBÉ PAR LE BRUIT

Soutien à la culture

Les actions de la Métropole visent à faire rayonner la culture et à en garantir l'accès à tous, afin de développer une cohésion sociale et territoriale.

LES ATELIERS MÉDICIS

La Métropole du Grand Paris, représentée par Danièle PREMEL, Vice-Présidente déléguée au Développement culturel, a été sollicitée pour participer au financement du premier bâtiment du projet des Ateliers Médicis. Porté par l'Établissement Public de Coopération Culturelle (EPCC) Ateliers Médicis, ce projet porte sur la réalisation d'un équipement culturel de dimension métropolitaine et nationale, ouvert et ancré sur le territoire et implanté à proximité du métro Grand Paris Express de Clichy-Montfermeil. La vocation de l'équipement est culturelle et artistique, mais aussi éducative, sociale et économique.

Par délibération du Conseil métropolitain du 29 septembre 2017, **une convention a été signée, autorisant le versement d'une dotation d'investissement d'un montant de 500 000 €.** La Métropole se place ainsi aux côtés des autres contributeurs que sont l'État, la Région Île-de-France, le Département de Seine-Saint-Denis, la Ville de Paris, l'Établissement Public Territorial Grand Paris-Grand Est, la Ville de Clichy-sous-Bois et la Ville de Montfermeil.

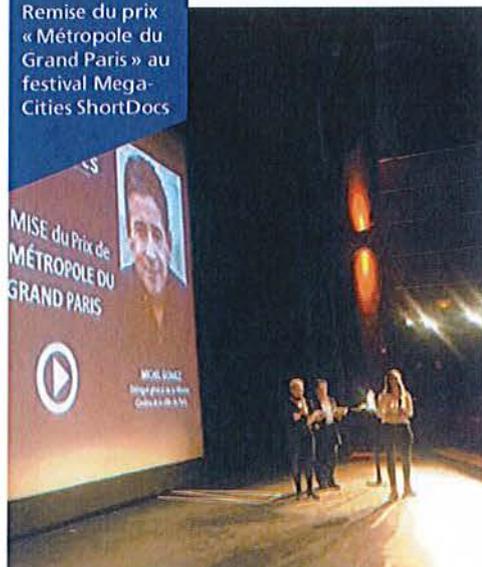
Le chantier du premier bâtiment du projet des Ateliers Médicis a commencé fin juin 2017, à Clichy-sous-Bois. Ce lieu éphémère est un outil essentiel de la préfiguration du futur grand équipement culturel prévu à l'horizon 2024. Il permettra d'accueillir les publics, les artistes, les actions artistiques et culturelles avec les habitants et les artistes et chercheurs, jusqu'à l'inauguration du futur grand lieu, soit pour une durée de 5 à 6 ans. Il comprendra une salle de diffusion de 80 places assises, des espaces dédiés aux ateliers et à l'accueil des publics et des bureaux.

Le bâtiment éphémère devrait être inauguré et ouvrir au public vers la fin du premier semestre 2018.

UN ÉQUIPEMENT À VOCATION CULTURELLE, MAIS AUSSI SOCIALE ET ARTISTIQUE.

Remise du prix « Métropole du Grand Paris » au festival Mega-Cities ShortDocs

MISE du Prix de MÉTROPOLE DU GRAND PARIS



MEGACITIES SHORTDOCS

La Métropole du Grand Paris a choisi de soutenir le festival de films MegaCities ShortDocs. Aujourd'hui, les mégapoles sont confrontées à plusieurs défis sociaux, économiques et technologiques

comme la mobilité urbaine, la gestion des énergies ou l'accès au logement. Ce festival réunit des documentaires citoyens du monde entier qui mettent en lumière ces enjeux

et illustrent des solutions concrètes imaginées par les habitants.

Pour sa 3^e édition, la Métropole du Grand Paris a décidé de renforcer son soutien à MegaCities ShortDocs à travers un financement et une aide logistique. Le 19 octobre 2017, au Forum des Images de Châtelet-Les-Halles, le festival de films citoyens a présenté, en partenariat avec la Métropole du Grand Paris, une sélection des meilleurs documentaires. Un prix « Métropole du Grand Paris » a été créé pour l'occasion.

En 2018, le partenariat devrait être pérennisé, les projections étendues à d'autres mégapoles telles que Sao Paulo, New-York... et des rencontres citoyennes métropolitaines devraient être initiées.

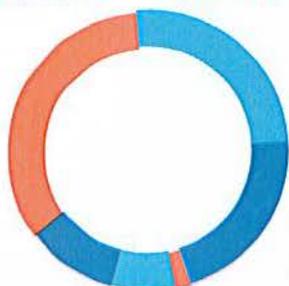
Fonds d'Investissement Métropolitain (FIM)

Le FIM témoigne de la volonté de la Métropole du Grand Paris d'apporter un soutien aux projets innovants portés par les communes et les territoires, dans la perspective d'un développement et d'un rééquilibrage territorial.

MONTANTS FIM PAR COMPÉTENCE

11,41 millions
RÉNOVATION
THERMIQUE
11 417 043 €

8,54 millions
DÉVELOPPEMENT
DURABLE
8 537 689 €



3,52 millions
DÉVELOPPEMENT
ÉCONOMIQUE
3 521 587 €

0,5 million
HÉRITAGE 2024
540 597 €

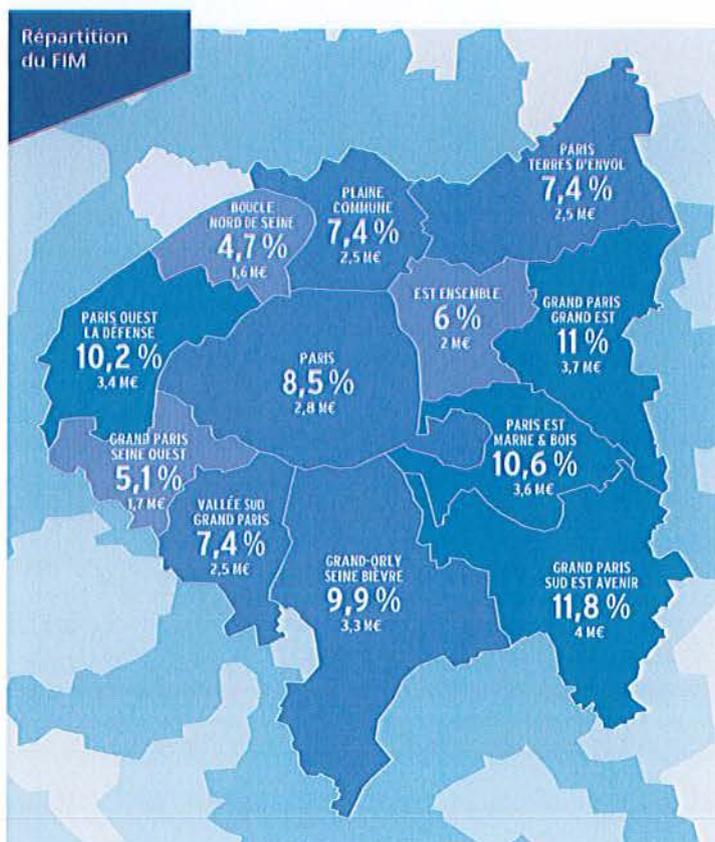
2,5 millions
GEMAPI
2 500 000 €

7,12 millions
AMÉNAGEMENT
7 122 739 €

RÉÉQUILIBRAGE TERRITORIAL

Le FIM a été instauré le 30 septembre 2016. Il est piloté par un Comité composé des Vice-Présidents thématiques et des Présidents des groupes politiques métropolitains, sous l'égide de Jean-Yves LE BOUILLONNEC, Vice-Président délégué aux finances.

Par le cofinancement de projets locaux, ce dispositif porte l'ambition d'accompagner les acteurs publics dans le développement de leur périmètre. Le Comité FIM a renouvelé le souhait, lors de sa dernière réunion en novembre 2017, que soient pris en compte dans l'étude des dossiers, des critères liés à la population et à la capacité financière des acteurs. Cette demande traduit l'importance accrue prise par la problématique du rééquilibrage territorial dans les enjeux métropolitains. Depuis sa création, c'est l'ensemble du territoire métropolitain qui a pu bénéficier de 39 868 155 € de subventions. En 2017, 195 projets ont été financés, pour un montant total de 33 639 655 €.



14 projets représentatifs du FIM



VANVES
PROTECTION
DE L'ENVIRONNEMENT

**Réhabilitation des
installations du Parc
municipal des sports**
500 000 €

Le projet consiste à améliorer
la performance énergétique
des tribunes du stade.



PARIS
GEMAPI

**Projet d'aménagement
du déversoir Bugeaud**
1 000 000 €

Le projet consiste à améliorer
la qualité des eaux rejetées
en Seine. L'ouvrage assurera
une dépollution par
phytoremédiation.



STAINS
PROTECTION
DE L'ENVIRONNEMENT

**Réaménagement
des jardins familiaux**
400 000 €

La commune accueille
700 jardins familiaux, sur
15 hectares, dont un grand
nombre est à restaurer.
En première phase, une zone
de plus de 2 hectares est à
réaménager afin d'y créer un
espace de jardins modèles.



**CHAMPIGNY-
SUR-MARNE**
PROTECTION
DE L'ENVIRONNEMENT

**Rénovation thermique
de la maison de la vie
citoyenne**
685 000 €

Afin de réduire l'empreinte
carbone du bâtiment, la ville
va réhabiliter la maison de
la vie citoyenne, située dans
un espace arboré.



MONTFERMEIL
DÉVELOPPEMENT DURABLE

**Aménagement de
3 jardins permaculturels**
237 285 €

Ce projet permettra de créer,
en centre-ville, un espace vert
et agricole, dans une optique
d'accroissement de l'autonomie
alimentaire, de production
d'une alimentation plus saine
et de fertilisation des sols.



GENNEVILLIERS
PROTECTION
DE L'ENVIRONNEMENT

**Implantation de
la structure AgroCité**
206 437 €

Afin de faire prospérer un
modèle urbain doté d'une
dimension écologique et
économique durable, la
commune a souhaité accueillir
l'unité d'agriculture urbaine
AgroCité sur son territoire.



MAROLLES-EN-BRIE
PROTECTION
DE L'ENVIRONNEMENT

**Mise en place d'éco-
pâturages et ruches**
16 199 €

Ce projet s'inscrit dans le
cadre du développement
d'une politique d'agriculture
en ville. Il comporte un volet
pédagogique et conforte
la démarche d'Agenda 21
de la ville.



CHÂTENAY-MALABRY
PROTECTION
DE L'ENVIRONNEMENT

Mise en œuvre d'un système de production d'eau chaude solaire
19 000 €

Des capteurs solaires sont installés sur le toit-terrasse de l'école Léonard de Vinci, permettant la production d'eau chaude solaire, pour approvisionner l'école, le centre de loisirs et la cantine centrale.



ARGENTEUIL
PROTECTION DE
L'ENVIRONNEMENT

Rénovation des toits de l'école élémentaire
95 000 €

L'opération vise à rénover l'étanchéité des toits de l'école Paul Vaillant Couturier, sur une superficie de 2 777 m² de couverture, dans le but d'améliorer les performances énergétiques du bâtiment, tout en améliorant le confort des locaux pour les enfants et les personnels.



CHARENTON-LE-PONT
PROTECTION
DE L'ENVIRONNEMENT

Achat d'un véhicule électrique
4 148 €

La Métropole s'engage aux côtés des communes et EPT en subventionnant l'achat de véhicules propres dans un objectif de réduction de la pollution de l'air.



VILLE-D'AVRAY
PROTECTION
DE L'ENVIRONNEMENT

Remplacement des menuiseries extérieures de l'Hôtel de ville
125 000 €

Dans le cadre de travaux liés à l'amélioration des performances énergétiques des bâtiments communaux, la ville souhaite remplacer les menuiseries extérieures du bâtiment.



MALAKOFF
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Création d'un tiers lieu consacré à la fabrication artisanale et culinaire
550 000 €

Ce tiers lieu, aménagé dans les locaux de l'ancienne trésorerie, associera la fabrication à la consommation, selon un modèle de circuit court, dans la perspective de développer les échanges de savoirs et de pratiques.



ÉPINAY-SUR-SEINE
AMÉNAGEMENT

Aménagement d'espaces de détente et de loisirs sur les berges de Seine
582 000 €

Ce projet d'aménagement permettra aux habitants de se réapproprier ces espaces. Le chemin de halage sera restauré pour améliorer le cheminement piéton et la végétation sera renforcée.



AULNAY-SOUS-BOIS
GEMAPI

Création de 2 bassins de rétention des eaux de pluie
206 437 €

Les principaux dysfonctionnements des réseaux d'assainissement de la ville sont les débordements lors d'événements orageux. Le projet vise à protéger la ville et les alentours lors des fortes crues.

2018

SCoT

Schéma de Cohérence Territoriale



Diagnostic



Travaux commission projet



Concertation EPT/communes/PPA/habitants/CODEV/société civile...

Débat PADD

Production du DOO

février mars

avril

juillet

octobre novembre

PCAEM

Plan Climat Air Énergie Métropolitain



Concertation et avis



Délibération adoption

COP Métropolitaine #GrandParis2degrés

janvier

mars

avril

septembre

novembre

SMAN

Schéma Métropolitain d'Aménagement Numérique



Élaboration

Approfondissement



Concertation opérateurs/collectivités



janvier

avril

juin

août

décembre

PMHH

Plan Métropolitain de l'Habitat et de l'Hébergement



Diagnostic



Ateliers de concertation



Programme d'actions

Arrêt 1



Avis communes/EPT

Arrêt 2

février mars

mai

juin

septembre

décembre

2019

Planification stratégique de la métropole de demain

1^{er}
semestre

2^e
semestre

Arrêt
SCoT

fin 2019

Délibération
adoption

janvier

Délibération
adoption

Avis Préfet de
région/CRHH

1^{er}
semestre

2^e
semestre

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)

Le SCoT métropolitain est la colonne vertébrale de la Métropole pour les 20 ans à venir. C'est le cadre de référence de la planification stratégique métropolitaine et l'instrument de mise en cohérence de l'ensemble de ses politiques en cours d'élaboration.



UN CADRE DE RÉFÉRENCE

Le 23 juin 2017, le Conseil métropolitain a voté à l'unanimité le lancement de la procédure d'élaboration de ce document qui a vocation à incarner la vision partagée du devenir du territoire. À ce titre, il doit servir de cadre de référence pour tous les documents de planification métropolitains (PMHH, PCAEM, SMAN), et définir un ensemble d'orientations pour le développement et l'aménagement du territoire métropolitain.

S'il comprend un volet technique, le SCoT est avant tout un document politique dont l'élaboration doit être l'occasion de construire une vision partagée de l'avenir du territoire métropolitain avec les élus des communes, des EPT et de la Métropole.

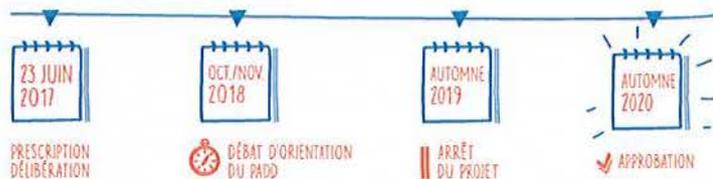
Le SCoT métropolitain doit être compatible avec le Schéma Directeur de la Région Île-de-France (SDRIF), mais il doit aussi assurer la cohérence des documents sectoriels intercommunaux (PLUi) qui, eux-mêmes, devront être compatibles avec le SCoT.

Par son ampleur, 12 territoires, 131 communes, 7,2 millions d'habitants, ce SCoT métropolitain est historique. Le pilotage du SCoT se fait sous l'autorité du Vice-Président délégué à l'Aménagement, Georges SIFFREDI, au sein du comité de pilotage animé par Ivan ITZKOVITCH, Conseiller métropolitain. Il regroupe les Présidents des commissions concernées, notamment celle du Projet Métropolitain, présidée par Jacques JP Martin, et celle de l'Aménagement présidée par Philippe MONGES, ainsi que les Présidents de groupes.

Les 3 objectifs du SCoT et leurs domaines d'intervention :

- contribuer à la création de valeur, conforter l'attractivité et le rayonnement métropolitain ;
- améliorer la qualité de vie de tous les habitants, réduire les inégalités afin d'assurer les équilibres territoriaux et impulser des dynamiques de solidarité ;
- construire une métropole résiliente.

QUEL CALENDRIER ?





Le SCoT se compose de 3 documents :

- le rapport de présentation : il comporte notamment un diagnostic et une évaluation environnementale ;
- le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) : la vision « politique » qui correspond au projet métropolitain ;
- le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO) : document prescriptif, opposable aux actes d'aménagement des collectivités locales. Pour l'élaboration de son SCoT, la Métropole du Grand Paris est accompagnée par l'IAU et l'APUR, ainsi que par deux Assistances à Maîtrise d'Ouvrage (AMO), Algoé et l'agence Giboulées.

DIAGNOSTIC ET CONCERTATION

L'année 2017 a marqué le lancement des premiers travaux autour du SCoT, notamment sur l'élaboration du diagnostic et l'évaluation environnementale. Les travaux des Commissions Aménagement et Projet Métropolitain qui ont débuté au premier semestre 2017 autour du diagnostic, se sont poursuivis tout au long de l'année, avec pour objectif de construire le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) du SCoT, c'est-à-dire le Projet Métropolitain. Un débat d'orientations autour du PADD est prévu en Conseil métropolitain à l'automne 2018.

Le deuxième semestre 2017 a plus largement été consacré à la définition de la stratégie de communication et à l'élaboration d'un large dispositif de concertation en vue de sa mise en œuvre en 2018. C'est un moment crucial dans l'élaboration de ce schéma métropolitain, qui donne la parole aux élus, aux acteurs, aux habitants, aux usagers, à tous ceux qui font le développement d'un territoire. Dans quelle métropole voulons-nous vivre ? Avec quelles ambitions ? Quel développement urbain ? Quelle place pour la nature ? Pour la culture ? Pour le sport ?

L'année 2018 sera marquée par le lancement de cette concertation, qui durera jusqu'à l'arrêt du projet. Le dispositif déployé propose des moments d'échanges, de rencontres, des lieux d'expression et de débats. Toutes les contributions nourriront les documents qui composent le SCoT.

L'année sera également consacrée à la définition du PADD, dont le débat d'orientations en Conseil métropolitain est prévu pour l'automne et s'achèvera par le lancement des travaux autour du Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO).

**DÉCOUVREZ LE SCoT
ET PARTICIPEZ À NOTRE CONCERTATION :**
metropolegrandparis.fr/scot

Plan Climat Air Énergie Métropolitain (PCAEM)

Premier document stratégique élaboré par la Métropole du Grand Paris, le Plan Climat Air Énergie Métropolitain (PCAEM) vise à faire converger l'action des 131 communes et 11 EPT en faveur de la résilience climatique, de la transition énergétique et de la qualité de l'air, en accompagnant ces acteurs, en favorisant les synergies et en promouvant les actions locales et métropolitaines.



UNE VISION À LONG TERME

L'élaboration du Plan Climat est coordonnée par Daniel GUIRAUD, Maire des Lilas et Vice-Président délégué à la mise en œuvre de la Stratégie Environnementale et au Développement des Réseaux Énergétiques. Une première version a été votée à l'unanimité par le Conseil métropolitain le 8 décembre 2017. Elle fixe une vision à long terme, celle d'un avenir désirable et ambitieux, ainsi qu'un chemin pour la réaliser, en identifiant les opportunités à saisir.

Cette ambition s'articule autour des objectifs stratégiques et opérationnels suivants :

- atteindre la neutralité carbone en 2050 ;
- accroître la résilience de la Métropole face aux effets du changement climatique ;
- assurer une qualité de l'air conforme aux seuils fixés par l'Organisation Mondiale de la Santé ;
- réduire massivement les consommations énergétiques ;
- développer massivement la production locale des énergies renouvelables et de récupération.

Tout au long de l'année 2017, la Métropole a mis en place des instances d'échange, de débat et de contribution afin de mobiliser les acteurs, encourager la transition écologique et construire collectivement une métropole résiliente et attractive.

Daniel GUIRAUD a réuni 7 fois le comité de pilotage, associant les membres de la Commission Environnement de la Métropole, Daniel BREUILLER, Vice-Président délégué à la mise en valeur du Patrimoine Naturel et Paysager, à la Politique de la Nature et à l'Agriculture en Ville, Sylvain BERRIOS, Vice-Président délégué à la Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations, ainsi que les Vice-Présidents des établissements publics territoriaux en charge de l'environnement.

En novembre 2017, quatre séminaires thématiques ont été organisés par la Métropole, avec les élus et acteurs métropolitains, qui ont réuni plus de 250 acteurs :

- séminaire « rénovation énergétique du bâti » à Romainville ;
- séminaire « qualité de l'air et mobilité durable » à La Garenne-Colombes ;
- séminaire « adaptation au changement climatique » à Saint-Mandé ;
- séminaire « agriculture urbaine et nature en ville » à Boissy-Saint-Léger.

Zones à effet
d'îlot de chaleur
urbain, la nuit,
en 2003



UNE CONCERTATION AMBITIEUSE

Le Conseil Métropolitain a souhaité s'appuyer sur le Conseil de Développement (CODEV) de la Métropole, qui s'est mobilisé sur le sujet en créant un groupe de travail dédié. Un premier avis a été adopté à l'unanimité, le 25 septembre 2017, sur les enjeux et actions prioritaires du Plan Climat Air Énergie Métropolitain, dont de nombreuses propositions ont été retenues. Un second avis sur le projet arrêté de Plan Climat sera sollicité pour une contribution au printemps 2018.

Le calendrier d'élaboration du Plan Climat Air Énergie Métropolitain prévoit une phase d'information et de consultation du plus grand nombre. Une plateforme numérique de concertation a donc été mise en ligne en octobre 2017. Elle a déjà accueilli près de 500 visiteurs et restera ouverte jusqu'à l'adoption du Plan Climat et tout au long de sa mise en œuvre. D'autres contributeurs ont également participé : Département des Hauts-de-Seine ; Département du Val-de-Marne ; EDF ; RTE ; GRTGaz ; GRDF ; FFB Grand Paris ; Association EnerCit'IF en lien avec Énergie Partagée. Parmi les partenaires privilégiés de

la Métropole, il convient de citer les grands syndicats de services urbains (SIAAP, SEDIF, SIGEIF, SIPPAREC, SYCTOM, Seine Grands Lacs, etc.) qui ont été associés et qui ont contribué à l'élaboration du Plan Climat Air Énergie Métropolitain.

L'ambition de la Métropole du Grand Paris est d'être le lieu d'émergence, d'incubation et de déploiement d'actions structurantes qui contribueront à améliorer le cadre et les conditions de vie des habitants, de favoriser les innovations créatrices d'emplois non délocalisables à valeur ajoutée économique, sociale et environnementale, et de tirer le meilleur parti des évolutions technologiques et numériques au bénéfice du plus grand nombre. C'est la Métropole des maires qui rend possible cette ambition.

**DÉCOUVREZ LE PCAEM
ET PARTICIPEZ À NOTRE CONCERTATION :**
planclimat-metropolegrandparis.jenparle.net

Plan Métropolitain de l'Habitat et de l'Hébergement (PMHH)

La Métropole du Grand Paris exerce de plein droit depuis le 1^{er} janvier 2017 la compétence de planification des politiques de l'habitat et de l'hébergement, via l'élaboration du Plan Métropolitain de l'Habitat et de l'Hébergement (PMHH).

3,1

MILLIONS DE RÉSIDENCES PRINCIPALES dont 780 000 logements sociaux

490 000

DEMANDEURS DE LOGEMENTS SOCIAUX pour 50 000 attributions en 2016

Le PMHH comprend un diagnostic, des orientations et un programme d'actions, définis à l'échelle métropolitaine et infra-métropolitaine. Il est co-construit avec les communes et les Établissements Publics Territoriaux (EPT) et leurs réalités territoriales serviront de base à son élaboration, notamment concernant la programmation des objectifs de production de logements, selon le souhait de Patrick OLLIER, Président de la Métropole, des membres du Bureau délégués à l'habitat, Christian DUPUY Conseiller métropolitain délégué à la Politique du logement, Olivier KLEIN, Vice-Président délégué à l'Habitat et à la Mixité, Denis CAHENZLI, Vice-Président délégué à l'Amélioration du parc immobilier bâti et à la Réhabilitation et la Résorption de l'habitat insalubre et Michel LEPRÊTRE, Vice-Président délégué aux Politiques territoriales de l'habitat, avec Patrick JARRY, Président de la Commission Habitat Logement, et des élus de cette même Commission.



RÉDUCTION DES INÉGALITÉS TERRITORIALES

Ce document permet d'apporter des éléments de réponse à la situation de crise que connaît le territoire en matière de logement et d'hébergement, en visant à assurer un développement équilibré de l'offre et une amélioration du parc existant, dans une perspective de réduction des inégalités territoriales. Son élaboration a été engagée par délibération du Conseil Métropolitain lors de sa séance du 10 février 2017. La Commission Habitat-Logement s'est réunie à huit reprises en 2017 pour établir le diagnostic, sur la base des travaux de l'APUR, appuyé par l'IAU. Au printemps 2017, Patrick OLLIER et les élus de la Commission Habitat-Logement, ont souhaité adresser un questionnaire aux communes et aux EPT afin de disposer d'une connaissance fine des politiques menées localement. Ce diagnostic a été présenté au Bureau métropolitain en fin d'année 2017 et l'analyse des questionnaires a conforté l'exécutif dans l'idée que le PMHH devait être issu des projets des communes, notamment concernant la répartition des objectifs de production, qui doit être proposée à l'échelle communale. Ces éléments de diagnostic et de politiques locales doivent ainsi servir de base à la définition des orientations et du programme d'actions à élaborer en 2018.

Le PMHH assurera un développement équilibré de l'offre

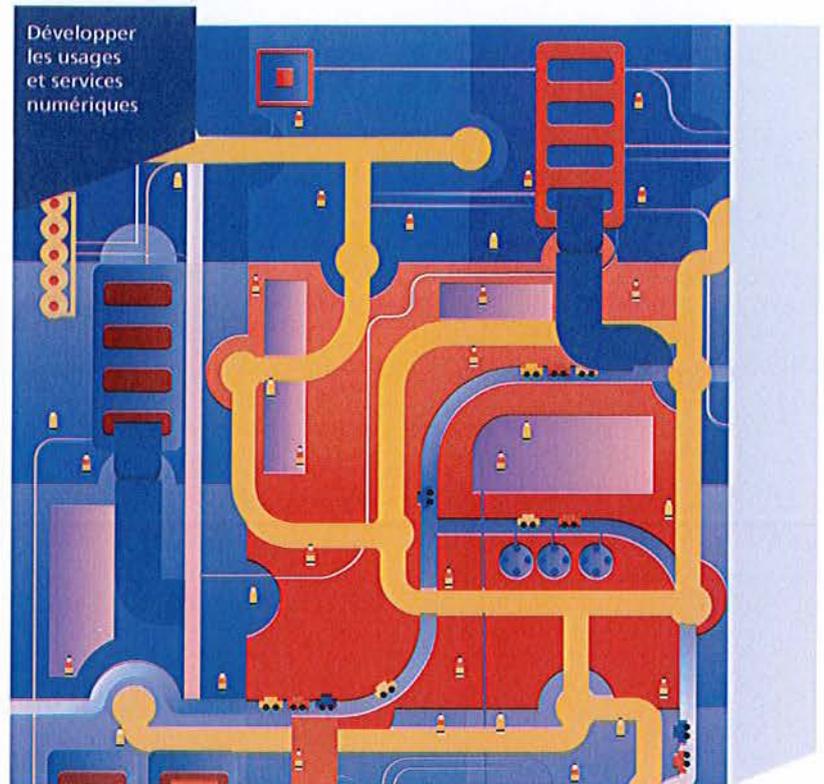


Schéma Métropolitain d'Aménagement Numérique (SMAN)

La loi NOTRe a confié à la Métropole du Grand Paris l'élaboration d'un Schéma Métropolitain d'Aménagement Numérique (SMAN). Il a pour but de mettre en cohérence les initiatives publiques de déploiement d'infrastructures, et de mutualiser des ressources pour développer les usages et services numériques. À partir d'un diagnostic de l'existant, le SMAN préfigurera, dans ces domaines, les actions prioritaires de la Métropole du Grand Paris à l'horizon 2024.

Sous l'égide de Daniel-Georges COURTOIS, Vice-Président délégué au Numérique et à la Métropole Intelligente, la Métropole a associé à sa démarche l'ensemble des acteurs concernés. Ainsi, la Région Île-de-France, les départements de son périmètre, la Caisse des Dépôts et Consignations, la Société du Grand Paris ou encore les syndicats compétents ont été invités à participer aux comités de pilotage élargis de l'élaboration du SMAN. **Ensemble, ils ont réalisé l'essentiel du travail de diagnostic des infrastructures, services et usages numériques.**

Ce diagnostic sera complété en 2018 à l'occasion d'un travail collaboratif avec les collectivités de la Métropole du Grand Paris. Ainsi, la validation du Rapport Liminaire à l'été 2018 permettra aux acteurs impliqués de décider d'objectifs stratégiques communs, à partir d'un constat partagé sur les enjeux numériques essentiels du territoire métropolitain.



INNOVATION NUMÉRIQUE

La Métropole souhaite faire du SMAN un cadre évolutif et contributif, enrichi en continu par les résultats de projets d'innovation numérique. À ce titre, elle a mis en place le dispositif « Explorateurs du Numérique », un programme d'accompagnement à la transition numérique des collectivités du territoire métropolitain, par l'accompagnement de projets innovants portés par les communes et les établissements publics territoriaux.

La communauté « Grand Paris Métropole Tech », regroupant plus de 900 acteurs innovants, vient renforcer ce dispositif.

Ces actions illustrent la volonté de la Métropole du Grand Paris d'utiliser le numérique comme moyen pour construire une Métropole d'Intelligence(s); résiliente, attractive, inclusive et participative.

- AC**
Attribution de Compensation
- AFB**
Agence Française pour la Biodiversité
- AFILOG**
Association professionnelle regroupant l'ensemble des acteurs de la logistique
- AIRPARIF**
Association de surveillance de la qualité de l'air sur l'ensemble de la région Île-de-France
- APUR**
Atelier Parisien d'Urbanisme
- BRUITPARIF**
Centre d'évaluation technique de l'environnement sonore
- CAO**
Centre Aquatique Olympique
- CGCT**
Code Général des Collectivités Territoriales
- CCI**
Chambre de Commerce et d'Industrie
- CDC**
Caisse des Dépôts et Consignations
- CIO**
Comité International Olympique
- CODEV**
Conseil de Développement
- COJO**
Comité d'Organisation des Jeux Olympiques
- CLECT**
Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées
- CRHH**
Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement
- DOO**
Document d'Orientations et d'Objectifs
- Économie circulaire**
Système économique d'échange et de production qui vise à augmenter l'efficacité de l'utilisation des ressources et à diminuer l'impact sur l'environnement
- Effet de seuil**
Modification d'une variable provoquée par l'existence d'un seuil
- EPCC**
Établissement Public de Coopération Culturelle
- EPCI**
Établissement Public de Coopération Intercommunale
- EPT**
Établissement Public Territorial
- FIM**
Fonds d'Investissement Métropolitain
- GEMAPI**
Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations
- GIP**
Groupement d'Intérêt Public
- IAU**
Institut d'Aménagement et d'Urbanisme de la région Île-de-France
- Intérêt métropolitain**
Ligne de partage entre les compétences de la MGP et celles des EPT
- JOP**
Jeux Olympiques et Paralympiques
- Meet-up**
Rencontre occasionnant des échanges autour d'un intérêt commun
- MGP**
Métropole du Grand Paris
- MIPIM**
Marché International annuel des Professionnels de l'Immobilier
- MOOC**
Massive Open Online Course – Cours en ligne, ouvert et massif
- Open data**
Information publique brute, qui a vocation à être librement accessible et réutilisable
- PADD**
Projet d'Aménagement et de Développement Durable
- PCAEM**
Plan Climat Air Énergie Métropolitain
- PIB**
Produit Intérieur Brut
- PLU**
Plan Local d'Urbanisme
- PMHH**
Plan Métropolitain de l'Habitat et de l'Hébergement
- PRE**
Paris Région Entreprises
- SCoT**
Schéma de Cohérence Territoriale
- SEDIF**
Syndicat des Eaux d'Île-de-France
- SGP**
Société du Grand Paris
- SIAAP**
Syndicat Interdépartemental pour l'Assainissement de l'Agglomération Parisienne
- SYCTOM**
Syndicat Intercommunal pour le Traitement des Ordures Ménagères de la région parisienne
- SDRIF**
Schéma Directeur de la Région Île-de-France
- SIFUREP**
Syndicat Intercommunal Funéraire de la Région Parisienne
- SIGEIF**
Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île-de-France
- SIMI**
Salon de l'Immobilier d'Entreprise
- SIPPEREC**
Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour les Énergies et les Réseaux de Communication
- SMAN**
Schéma Métropolitain d'Aménagement Numérique
- SOLIDEO**
Société de Livraison des Ouvrages Olympiques
- ZAC**
Zone d'Aménagement Concerté

Annexes

Dossiers financés au titre du Fonds d'Investissement Métropolitain en 2017

33 639 655 €

MONTANT TOTAL DES
FINANCEMENTS ALLOUÉS AU TITRE
DU FONDS D'INVESTISSEMENT
MÉTROPOLITAIN EN 2017

DÉVELOPPEMENT DURABLE

LOCALISATION	PERSONNE PUBLIQUE SUBVENTIONNÉE	OBJET	MONTANT DE L'OPÉRATION	SUBVENTION
Ablon-sur-Seine	Ablon-sur-Seine	Acquisition de 2 véhicules électriques/hybrides	19 750 €	5 925 €
Alfortville	Alfortville	Raccordement des bâtiments municipaux à la fibre optique très haut débit	1 110 000 €	390 000 €
Antony	Antony	Enfouissement de 4 lignes très haute tension (Parc Antonympole)	20 800 000 €	300 000 €
Antony	Antony	Achat de 6 véhicules propres et de 2 bornes de recharge	95 722 €	28 717 €
Arcueil	Arcueil	Achat de véhicules propres	175 123 €	52 537 €
Asnières-sur-Seine	Asnières-sur-Seine	Achat de 2 véhicules propres	38 669 €	11 601 €
Aubervilliers	Aubervilliers	Acquisition de véhicules propres	95 000 €	28 500 €
Aubervilliers	Aubervilliers	Travaux d'économie d'énergie	16 200 €	8 100 €

LOCALISATION	PERSONNE PUBLIQUE SUBVENTIONNÉE	OBJET	MONTANT DE L'OPÉRATION	SUBVENTION
Aulnay-sous-Bois	Aulnay-sous-Bois	Optimisation du parc automobile municipal (2 véhicules utilitaires, 1 camion GNV et 3 vélos électriques et création d'une station GNV)	443 174 €	124 926 €
Bagnolet	Bagnolet	Acquisition de véhicules propres	76 600 €	21 115 €
Bonneuil-sur-Marne	Bonneuil-sur-Marne	Acquisition de 3 véhicules électriques	44 942 €	13 483 €
Bourg-la-Reine	Bourg-la-Reine	Achat de 5 véhicules propres	95 165 €	28 550 €
Bry-sur-Marne	Bry-sur-Marne	Création d'un verger au parc des Coudrais	21 000 €	10 500 €
Bry-sur-Marne	Bry-sur-Marne	Potager urbain	75 000 €	37 500 €
Champigny-sur-Marne	Champigny-sur-Marne	Extension du parc automobile en carburation propre	200 000 €	60 000 €
Charenton-le-Pont	Charenton-le-Pont	Achat d'un véhicule électrique	13 827 €	4 148 €
Châtenay-Malabry	Châtenay-Malabry	Mise en œuvre d'un système de production d'eau chaude solaire pour la cantine centrale de l'école Léonard de Vinci	38 000 €	19 000 €
Chennevières-sur-Marne	Chennevières-sur-Marne	Achat de 2 véhicules propres	23 576 €	7 073 €
Choisy-le-Roi et Orly	Choisy-le-Roi	Mise en souterrain des lignes haute tension	6 810 000 €	174 545 €
Choisy-le-Roi et Orly	Orly	Mise en souterrain des lignes haute tension	6 810 000 €	125 455 €
Clamart	Clamart	Achat de véhicules électriques	149 388 €	44 816 €
Clichy-sous-Bois	Clichy-sous-Bois	Achat d'un véhicule électrique et d'une borne de recharge	10 397 €	3 119 €
Colombes	Colombes	Acquisition de véhicules propres	124 229 €	37 269 €
Courbevoie	Courbevoie	Achat de 2 véhicules propres	25 136 €	6 284 €
EPT Grand Paris Grand Est	EPT Grand Paris Grand Est	Développement d'une flotte automobile écologique	246 260 €	73 878 €
EPT Grand Paris Sud Est Avenir	EPT Grand Paris Sud Est Avenir	Optimisation de la flotte automobile dans le cadre de la transition énergétique	200 535 €	60 161 €

LOCALISATION	PERSONNE PUBLIQUE SUBVENTIONNÉE	OBJET	MONTANT DE L'OPÉRATION	SUBVENTION
EPT Paris Est Marne-et-Bois	EPT Paris Est Marne-et-Bois	Acquisition de véhicules de collecte des déchets au GNV	840 000 €	252 000 €
Fresnes	Fresnes	Remplacement d'une partie de la flotte de la commune par des véhicules propres	148 325 €	44 471 €
Fresnes	SIESCSD - 94	Achat d'un véhicule utilitaire	17 050 €	5 115 €
Gagny	Gagny	Achat de véhicules électriques	335 635 €	75 000 €
Gennevilliers	Gennevilliers	Implantation de la structure AgroCité	412 875 €	206 437 €
Gournay-sur-Marne	Gournay-sur-Marne	Achat d'un véhicule électrique	10 250 €	3 075 €
La Courneuve	La Courneuve	Mise en œuvre d'un parc automobile éco-responsable	1 676 557 €	200 000 €
La Garenne-Colombes	La Garenne-Colombes	Achat de 4 véhicules électriques	193 751 €	58 125 €
La Garenne Colombes	La Garenne Colombes	Achat de véhicules propres et de 3 bornes de recharge	35 165 €	10 550 €
La Queue-en-Brie	La Queue-en-Brie	Achat d'un véhicule électrique et d'une borne de recharge pour la régie Environnement de la ville	32 500 €	9 750 €
Le Bourget	Le Bourget	Aménagement d'un square et de cheminements piétons	82 039 €	41 019 €
Le Plessis-Robinson	Le Plessis-Robinson	Enfouissement des lignes à haute tension	46 679 664 €	300 000 €
Le Pré-Saint-Gervais	Le Pré-Saint-Gervais	Acquisition d'un véhicule propre pour la police municipale	15 026 €	4 508 €
Limeil-Brévannes	Limeil-Brévannes	Création d'une coulée verte	6 934 128 €	700 000 €
Malakoff	Malakoff	Création d'une ferme urbaine dans le square public Corsico	231 309 €	100 000 €
Malakoff	Malakoff	Acquisition de véhicules propres	222 344 €	66 703 €
Mandres-les-Roses	EPT Grand Paris Sud Est Avenir	Mise en œuvre et réalisation d'un système d'arrosage automatique par brumisation dans une serre en verre	17 657 €	8 828 €
Mandres-les-Roses	EPT Grand Paris Sud Est Avenir	Remplacement des toiles d'ombrage thermique dans les serres	41 323 €	20 662 €
Marolles-en-Brie	Marolles-en-Brie	Mise en place d'éco-pâturages et ruches	32 398 €	16 199 €

LOCALISATION	PERSONNE PUBLIQUE SUBVENTIONNÉE	OBJET	MONTANT DE L'OPÉRATION	SUBVENTION
Marolles-en-Brie	Marolles-en-Brie	Raccordement des bâtiments municipaux à la fibre optique très haut débit	139 766 €	49 000 €
Montfermeil	Montfermeil	Aménagement de 3 jardins permaculturels	474 570 €	237 285 €
Montreuil	Montreuil	Acquisition de 45 véhicules électriques de type Bluecar et Zoé	534 250 €	56 096 €
Morangis	Morangis	Achat de véhicules propres et bornes	341 495 €	102 448 €
Neuilly-Plaisance	Neuilly-Plaisance	Acquisition d'un tricycle électrique	17 000 €	5 100 €
Neuilly-sur-Marne	EPT Grand Paris Grand Est	Création d'une déchèterie recyclerie	3 832 676 €	700 000 €
Neuilly-sur-Marne	Neuilly-sur-Marne	Acquisition de 4 véhicules électriques	73 606 €	22 082 €
Noisy-le-Grand	Noisy-le-Grand	Acquisition de véhicules propres	85 429 €	25 628 €
Noisy-le-Sec	Noisy-le-Sec	Remplacement de véhicules thermiques par des véhicules électriques	98 855 €	29 657 €
Orly	Orly	Achat de véhicules propres et de bornes de recharge	141 828 €	42 548 €
Orly	Orly	Acquisition de 5 bornes d'alimentation	4 404 €	1 321 €
Ormesson-sur-Marne	Ormesson-sur-Marne	Achat de 3 véhicules propres	62 757 €	18 827 €
Pantin	Pantin	Acquisition de véhicules propres - 4 vélos et 1 voiture	15 817 €	4 745 €
Pantin	Pantin	Mise en place de l'arrosage automatique	42 000 €	21 000 €
Paris	Paris	Achat de 240 véhicules électriques	3 995 280 €	1 000 000 €
Paris	Paris	Expérimentation de la collecte des déchets alimentaires (achat bennes spécifiques à motorisation GNV)	881 330 €	264 399 €
Paris	Paris	Renaturation des voies du cimetière parisien de Pantin	354 000 €	140 000 €
Paris	Paris	Amélioration de la performance énergétique et environnementale des serres de production horticole	930 000 €	465 000 €
Pavillons-sous-Bois	Pavillons-sous-Bois	Achat de 5 véhicules propres	75 290 €	20 995 €

LOCALISATION	PERSONNE PUBLIQUE SUBVENTIONNÉE	OBJET	MONTANT DE L'OPÉRATION	SUBVENTION
Rosny-sous-Bois	Rosny-sous-Bois	Achat de véhicules propres	145 241 €	43 572 €
Rueil-Malmaison	Rueil-Malmaison	Aménagement du square Baden Soden	200 000 €	100 000 €
Saint-Mandé	Saint-Mandé	Acquisition de véhicules électriques	53 862 €	16 159 €
Saint-Maurice	Saint-Maurice	Acquisition de véhicules électriques et pose de bornes	47 082 €	11 839 €
Saint-Ouen	Saint-Ouen	Extension du réseau de chaleur urbain à énergies renouvelables	293 193 €	115 010 €
Santeny	Santeny	Acquisition de 3 véhicules électriques et de 3 bornes de recharge	74 003 €	22 201 €
Stains	Stains	Réaménagement des jardins familiaux	922 500 €	400 000 €
Sucy-en-Brie	Sucy-en-Brie	Création de circulations douces (itinéraire cyclable) pour une liaison Nord-Sud de la ville	1 449 550 €	200 000 €
Thiais	Thiais	Achat de véhicules et bornes électriques	92 500 €	27 750 €
Villemomble	Villemomble	Achat de véhicules électriques pour les services municipaux	24 919 €	7 476 €
Villeneuve-la-Garenne	Villeneuve-la-Garenne	Achat de véhicules propres et de bornes de recharge	239 963 €	56 107 €
Villepinte	Villepinte	Achat de 5 véhicules propres	106 000 €	31 800 €
Vitry-sur-Seine	EPA ORSA	Création d'un cadre hydraulique et préservation de la biodiversité dans la ZAC des Ardoines	2 304 000 €	500 000 €
TOTAL DU FINANCEMENT DE LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS				8 537 689 €

RÉNOVATION THERMIQUE

LOCALISATION	PERSONNE PUBLIQUE SUBVENTIONNÉE	OBJET	MONTANT DE L'OPÉRATION	SUBVENTION
Ablon-sur-Seine	Ablon-sur-Seine	Couverture de la toiture de l'école élémentaire Pasteur	115 000 €	57 500 €
Ablon-sur-Seine	Ablon-sur-Seine	Toiture de l'école maternelle Curie	172 500 €	86 250 €

LOCALISATION	PERSONNE PUBLIQUE SUBVENTIONNÉE	OBJET	MONTANT DE L'OPÉRATION	SUBVENTION
Ablon-sur-Seine	Ablon-sur-Seine	Mise en place d'une chaufferie à gaz dans l'Hôtel de Ville et remplacement des menuiseries extérieures	53 353 €	26 600 €
Alfortville	Alfortville	Programme de rénovation thermique en application du schéma directeur d'énergie	1 722 619 €	200 000 €
Argenteuil	Argenteuil	Rénovation des toits de l'école élémentaire	252 000 €	95 000 €
Argenteuil	Argenteuil	Changement des menuiseries du bâtiment de restauration de l'école maternelle	41 790 €	14 600 €
Aubervilliers	OPH d'Aubervilliers	Rénovation thermique rue de Presles et H. Barbusse	5 430 236 €	500 000 €
Aulnay-sous-Bois	Aulnay-sous-Bois	Remplacement de chaudière fioul par une chaudière à condensation	40 700 €	20 350 €
Bagneux	Bagneux	Travaux de rénovation de la toiture du bâtiment de restauration scolaire du groupe scolaire H. Wallon	164 067 €	16 407 €
Bagneux	Bagneux	Travaux de remplacement des menuiseries et fenêtres de l'Hôtel de ville et de l'école maternelle Joliot-Curie	262 204 €	131 102 €
Boissy-Saint-Léger	EPT Grand Paris Sud Est Avenir	Rénovation thermique de la piscine de Boissy-Saint-Léger	185 008 €	55 502 €
Boissy-Saint-Léger	Boissy-Saint-Léger	Réhabilitation thermique des façades du groupe scolaire Jean Rostand	735 050 €	220 000 €
Bourg-la-Reine	Bourg-la-Reine	Remplacement de 2 chaufferies	123 257 €	61 600 €
Bry-sur-Marne	Bry-sur-Marne	Réfection des toitures-terrasses de la médiathèque	175 000 €	87 500 €
Champigny-sur-Marne	Champigny-sur-Marne	Rénovation thermique de la maison de la vie citoyenne	1 370 000 €	685 000 €
Châtenay-Malabry	Châtenay-Malabry	Remplacement des fenêtres et des stores d'occultation extérieurs de l'Hôtel de ville	2 770 000 €	300 000 €
Châtenay-Malabry	Châtenay-Malabry	Remplacement des portes-fenêtres de l'espace senior	20 700 €	10 350 €
Chaville	Chaville	Rénovation thermique du groupe scolaire Anatole France	1 536 500 €	500 000 €

LOCALISATION	PERSONNE PUBLIQUE SUBVENTIONNÉE	OBJET	MONTANT DE L'OPÉRATION	SUBVENTION
Clichy-sous-Bois	Clichy-sous-Bois	Rénovation thermique du groupe scolaire Jean Jaurès	506 000 €	101 200 €
Coubron	Coubron	Travaux de rénovation thermique et d'étanchéité de la toiture-terrasse	39 509 €	19 755 €
Coubron	Coubron	Travaux de rénovation thermique et d'étanchéité de la toiture-terrasse de l'école maternelle Paul Bert	67 034 €	15 223 €
Créteil	Créteil	Amélioration de la performance énergétique du bâti - groupe scolaire Victor Hugo	417 000 €	208 500 €
Dugny	Dugny	Rénovation thermique d'un accueil de loisirs sans hébergement maternelle et primaire	250 000 €	125 000 €
Issy-les-Moulineaux	Issy-les-Moulineaux	Réhabilitation thermique et rénovation de l'enveloppe du centre administratif municipal	5 580 000 €	300 000 €
Ivry-sur-Seine	Ivry-sur-Seine	Réhabilitation du bâtiment existant du Centre Municipal de Santé Fanny Dewerpe	459 473 €	229 737 €
Ivry-sur-Seine	Ivry-sur-Seine	Remplacement des menuiseries de l'école Casanova	66 287 €	33 144 €
La Queue-en-Brie	La Queue-en-Brie	Remplacement des menuiseries extérieures en bois de l'école élémentaire Jaurès	113 360 €	56 650 €
Le Perreux-sur-Marne	Le Perreux-sur-Marne	Travaux d'amélioration énergétique et de développement durable dans les bâtiments communaux	438 099 €	219 050 €
Le Raincy	Le Raincy	Amélioration de la performance énergétique des ateliers municipaux	484 000 €	242 000 €
Le Raincy	Le Raincy	Rénovation des installations thermiques et isolation de l'école élémentaire Les Fougères	774 000 €	300 000 €
Les Lilas	Les Lilas	Rénovation thermique de la toiture du gymnase Liberté	134 780 €	66 390 €
Levallois-Perret	Levallois-Perret	Passage au gaz de la chaudière de l'église Saint-Just	54 060 €	27 000 €
Maisons-Alfort	Maisons-Alfort	Rénovation thermique du Centre de Loisirs élémentaire Busteau	199 017 €	99 509 €
Maisons-Alfort	Maisons-Alfort	Amélioration thermique des bâtiments communaux	772 500 €	386 250 €

LOCALISATION	PERSONNE PUBLIQUE SUBVENTIONNÉE	OBJET	MONTANT DE L'OPÉRATION	SUBVENTION
Malakoff	Malakoff	Rénovation énergétique de l'école maternelle	1 330 330 €	300 000 €
Marolles-en-Brie	Marolles-en-Brie	Rénovation thermique des bâtiments publics	100 250 €	50 100 €
Meudon	Meudon	Remplacement des menuiseries extérieures du bâtiment du Ponceau	140 000 €	70 000 €
Meudon	Meudon	Isolation du bâtiment des archives	50 000 €	25 000 €
Montfermeil	Montfermeil	Rénovation énergétique et thermique de 3 bâtiments communaux	769 703 €	300 000 €
Montreuil	OPH Montreuil	Réhabilitation thermique de la résidence Mime	1 284 814 €	500 000 €
Morangis	Morangis	Rénovation thermique du bâtiment sportif Le Coséc	1 081 000 €	500 000 €
Neuilly-Plaisance	Neuilly-Plaisance	Rénovation énergétique de la Ferme Terrisse	1 283 000 €	500 000 €
Nogent-sur-Marne	Nogent-sur-Marne	Rénovation énergétique d'un stadium	1 947 210 €	214 193 €
Noisy-le-Sec	Noisy-le-Sec	Aménagement de toitures végétalisées sur le Groupe scolaire Jean Renoir	246 713 €	123 357 €
Ormesson-sur-Marne	Ormesson-sur-Marne	Mise en place d'une régulation de chauffage au groupe scolaire Jules Ferry	13 119 €	6 550 €
Ormesson-sur-Marne	Ormesson-sur-Marne	Remplacement des fenêtres en bois de l'école maternelle	38 242 €	19 100 €
Ormesson-sur-Marne	Ormesson-sur-Marne	Isolation et étanchéité de la toiture-terrasse de l'école maternelle	146 051 €	73 000 €
Ormesson-sur-Marne	Ormesson-sur-Marne	Rénovation thermique de la toiture du gymnase	328 471 €	164 000 €
Pantin	Pantin	Installation solaire thermique pour la production d'eau chaude sanitaire au réfectoire des écoles Charles Auray et Paul Langevin	37 500 €	5 625 €
Paray-Vieille-Poste	Paray-Vieille-Poste	Restructuration de l'actuelle cuisine centrale en Accueil de Loisirs Sans Hébergement	263 494 €	131 000 €
Périgny-sur-Yerres	Périgny-sur-Yerres	Rénovation thermique de la mairie annexe - isolation thermique des murs et de la toiture	63 240 €	31 620 €
Périgny-sur-Yerres	Périgny-sur-Yerres	Rénovation thermique de la future micro crèche - isolation thermique et système de chauffage	75 000 €	37 500 €

LOCALISATION	PERSONNE PUBLIQUE SUBVENTIONNÉE	OBJET	MONTANT DE L'OPÉRATION	SUBVENTION
Pierrefitte-sur-Seine	EPT Plaine Commune	Réhabilitation thermique du centre technique territorial	510 000 €	96 000 €
Saint-Mandé	Saint-Mandé	Remplacement des menuiseries du centre culturel	22 191 €	5 548 €
Santeny	Santeny	Rénovation thermique de l'espace Montanglos	405 811 €	200 000 €
Sceaux	Sceaux	Rénovation de la chaudière du château de l'Amiral	74 394 €	37 197 €
Sceaux	Sceaux	Rénovation de la chaudière de la résidence pour seniors "Les Imbergères"	81 689 €	40 845 €
Sucy-en-Brie	Sucy-en-Brie	Rénovation thermique de l'école du Centre	1 400 000 €	500 000 €
Thiais	Thiais	Changement des menuiseries et isolation des façades de l'école Les Tilleuls	62 500 €	31 250 €
Thiais	Thiais	Remplacement des fenêtres et portes de l'école Jeanne d'Arc	160 000 €	80 000 €
Tremblay-en-France	Tremblay-en-France	Raccordement du groupe scolaire Langevin/Rosenberg au réseau de chauffage urbain géothermique	157 187 €	62 875 €
Vanves	Vanves	Réhabilitation thermique des installations du Parc municipal des sports	1 375 810 €	500 000 €
Ville-d'Avray	Ville-d'Avray	Rénovation du groupe scolaire Jean Rostand	750 000 €	204 750 €
Ville-d'Avray	Ville-d'Avray	Remplacement des menuiseries extérieures de l'Hôtel de ville	250 000 €	125 000 €
Villecresnes	Villecresnes	Remplacement des menuiseries extérieures de la salle polyvalente	128 000 €	64 000 €
Villecresnes	Villecresnes	Réfection de l'étanchéité de la toiture-terrace de la salle polyvalente	88 000 €	44 000 €
Villecresnes	Villecresnes	Remplacement des chaudières de l'école maternelle des Fleurs	40 000 €	20 000 €
Villemomble	Villemomble	Rénovation des menuiseries extérieures du centre administratif	405 939 €	200 000 €
Villemomble	Villemomble	Remplacement de la pompe à chaleur de la Mairie	54 540 €	27 270 €
Villepinte	Villepinte	Démolition / reconstruction d'un restaurant scolaire dans un objectif de développement durable	904 964 €	73 971 €

LOCALISATION	PERSONNE PUBLIQUE SUBVENTIONNÉE	OBJET	MONTANT DE L'OPÉRATION	SUBVENTION
Villiers-sur-Marne	Villiers-sur-Marne	Isolation thermique de la maison de la Famille	562 106 €	281 053 €
Vitry-sur-Seine	Vitry-sur-Seine	Travaux de menuiseries extérieures pour l'amélioration thermique de l'école Eugénie Cotton	150 000 €	75 000 €
Vitry-sur-Seine	Vitry-sur-Seine	Travaux de menuiseries extérieures pour l'école Petite Saussaie	217 150 €	108 575 €
Vitry-sur-Seine	Vitry-sur-Seine	Travaux de rénovation des toitures-terrasses de l'école Petite Saussaie	195 990 €	91 495 €
TOTAL DU FINANCEMENT DE LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS				11 417 043 €

GEMAPI

LOCALISATION	PERSONNE PUBLIQUE SUBVENTIONNÉE	OBJET	MONTANT DE L'OPÉRATION	SUBVENTION
Aulnay-sous-Bois	EPT Paris Terres d'Envol	Création d'un bassin paysager de rétention des eaux de pluie pour lutter contre les inondations	2 000 000 €	500 000 €
Paris	Paris	Projet d'aménagement du déversoir Bugeaud	6 400 000 €	1 000 000 €
Aulnay-sous-Bois	EPT Paris Terres d'Envol	Création de 2 bassins de rétention des eaux de pluie	3 000 000 €	500 000 €
Tremblay-en-France	EPT Paris Terres d'envol	Projet d'aménagement Vallon du Sausset : temporisation de 250 000 m ³	27 000 000 €	500 000 €
TOTAL DU FINANCEMENT DE LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS				2 500 000 €

AMÉNAGEMENT

LOCALISATION	PERSONNE PUBLIQUE SUBVENTIONNÉE	OBJET	MONTANT DE L'OPÉRATION	SUBVENTION
Antony	Antony	Développement des voies de circulation douce	325 629 €	162 815 €
Argenteuil	Argenteuil	Aménagement des voies situées sous la dalle du Val d'Argent - circulations douces et signalétique	2 667 900 €	356 370 €
Cachan	Cachan	Aménagement de la promenade inter-quartiers pour le développement des mobilités douces	1 000 000 €	300 000 €

LOCALISATION	PERSONNE PUBLIQUE SUBVENTIONNÉE	OBJET	MONTANT DE L'OPÉRATION	SUBVENTION
Charenton-le-Pont	Charenton-le-Pont	Requalification du parc de Conflans	181 179 €	86 966 €
Courbevoie	Courbevoie	Développement des circulations douces, de franchissements et d'accès piétonniers aux 2 gares Transilien et à La Défense	3 016 000 €	330 000 €
Créteil	Créteil	Remplacement de la passerelle piétonne	150 000 €	75 000 €
Créteil	Créteil	Requalification de la place d'eau	500 000 €	250 000 €
Épinay-sur-Seine	Épinay-sur-Seine	Aménagement d'espaces de détente et de loisirs sur les berges de Seine	1 164 000 €	582 000 €
Épinay-sur-Seine	EPT Plaine Commune	Amélioration des cheminements piétons et cycle et création d'un parvis piéton	250 000 €	125 000 €
EPT Plaine Commune	EPT Plaine Commune	Mise en place de jalonnements et points durs piétonniers	635 801 €	317 900 €
Fontenay-sous-Bois	Fontenay-sous-Bois	Généralisation des zones 30 et mise en œuvre d'un plan global de mise à double sens cyclable des voies à sens unique pour finaliser le réseau existant de piste et bandes cyclables	3 545 000 €	300 000 €
La Garenne-Colombes	La Garenne-Colombes	Aménagement de circulations douces et de squares promenade	2 399 970 €	700 000 €
La Queue-en-Brie	Syndicat des voiries limitrophes Pontault-Combault / La Queue-en-Brie	Création d'une liaison douce "Chemin de Pontault"	123 177 €	61 588 €
Le Kremlin-Bicêtre	Le Kremlin-Bicêtre	Aménagement paysager des Martinets - circulations douces	875 000 €	250 000 €
Neuilly-sur-Seine	Neuilly-sur-Seine	Réaménagement des contre-allées de l'avenue Charles de Gaulle // circulations douces	9 481 000 €	300 000 €
Neuilly-sur-Seine	Neuilly-sur-Seine	Réaménagement des contre-allées de l'avenue Charles de Gaulle // végétalisation	3 165 600 €	300 000 €
Orly	Orly	Réhabilitation du parc municipal Georges Méliès	547 625 €	238 100 €
Puteaux	Puteaux	Création d'un franchissement doux de la Seine entre la ville et l'île de Puteaux	11 045 770 €	500 000 €
Puteaux	Puteaux	Création d'escalators rue Monge	890 250 €	150 000 €

LOCALISATION	PERSONNE PUBLIQUE SUBVENTIONNÉE	OBJET	MONTANT DE L'OPÉRATION	SUBVENTION
Rosny-sous-Bois	Rosny-sous-Bois	Projet d'aménagement du Parc du plateau d'Avron	1 356 978 €	500 000 €
Rueil-Malmaison	Rueil-Malmaison	Enfouissement des réseaux aériens de communications électroniques	475 000 €	237 000 €
Villeneuve-la-Garenne	Villeneuve-la-Garenne	Restructuration urbaine durable pour le désenclavement d'une zone d'activité, par développement des modes de déplacements non polluants, végétalisation d'un milieu minéral et limitation des pollutions lumineuses	5 871 202 €	500 000 €
Vincennes	Vincennes	Aménagement paysager du Cours Marigny	1 362 371 €	500 000 €
TOTAL DU FINANCEMENT DE LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS				7 122 739 €

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

LOCALISATION	PERSONNE PUBLIQUE SUBVENTIONNÉE	OBJET	MONTANT DE L'OPÉRATION	SUBVENTION
Bagnolet	Bagnolet	Valorisation de déblais de chantier et expérimentation d'un procédé innovant de comblement de carrières	494 050 €	247 025 €
Clichy-sous-Bois	Clichy-sous-Bois	Création d'un centre de formation "cuisine mode d'emploi"	161 479 €	80 739 €
Courbevoie	Courbevoie	Reconstruction du marché Charras	5 000 000 €	500 000 €
Gennevilliers	OPH Gennevilliers	Restructuration de locaux pour l'accueil d'activités économiques (restructuration urbaine ANRU)	1 609 686 €	300 000 €
La Queue-en-Brie	La Queue-en-Brie	Achat d'un commerce en centre-ville pour maintenir une activité commerciale de proximité	300 000 €	100 000 €
Malakoff	Malakoff	Création d'un tiers lieu artisanal consacré à la fabrication artisanale et culinaire	1 267 500 €	550 000 €
Montfermeil	EPT Grand Paris Grand Est	Création d'un pôle de développement entrepreneurial	363 419 €	181 710 €
Montreuil	Montreuil	Réalisation d'une halle aux produits frais	843 050 €	421 525 €
Romainville	Romainville	Création d'un espace de coworking sur 1 500 m ²	2 700 000 €	500 000 €

LOCALISATION	PERSONNE PUBLIQUE SUBVENTIONNÉE	OBJET	MONTANT DE L'OPÉRATION	SUBVENTION
Saint-Mandé	Saint-Mandé	Création d'un incubateur d'entreprises sur une emprise IGN	1 220 000 €	305 000 €
Sceaux	Sceaux	Achat d'un triporteur pour assurer les livraisons en centre-ville et développer le commerce de proximité	13 725 €	6 863 €
Stains	Stains	Rénovation de la halle du marché de centre-ville	257 450 €	128 725 €
Suresnes	Hauts-de-Seine Habitat	Création d'une galerie des métiers d'art - hôtel artisanal	4 975 139 €	200 000 €
TOTAL DU FINANCEMENT DE LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS				3 521 587 €

HÉRITAGE 2024

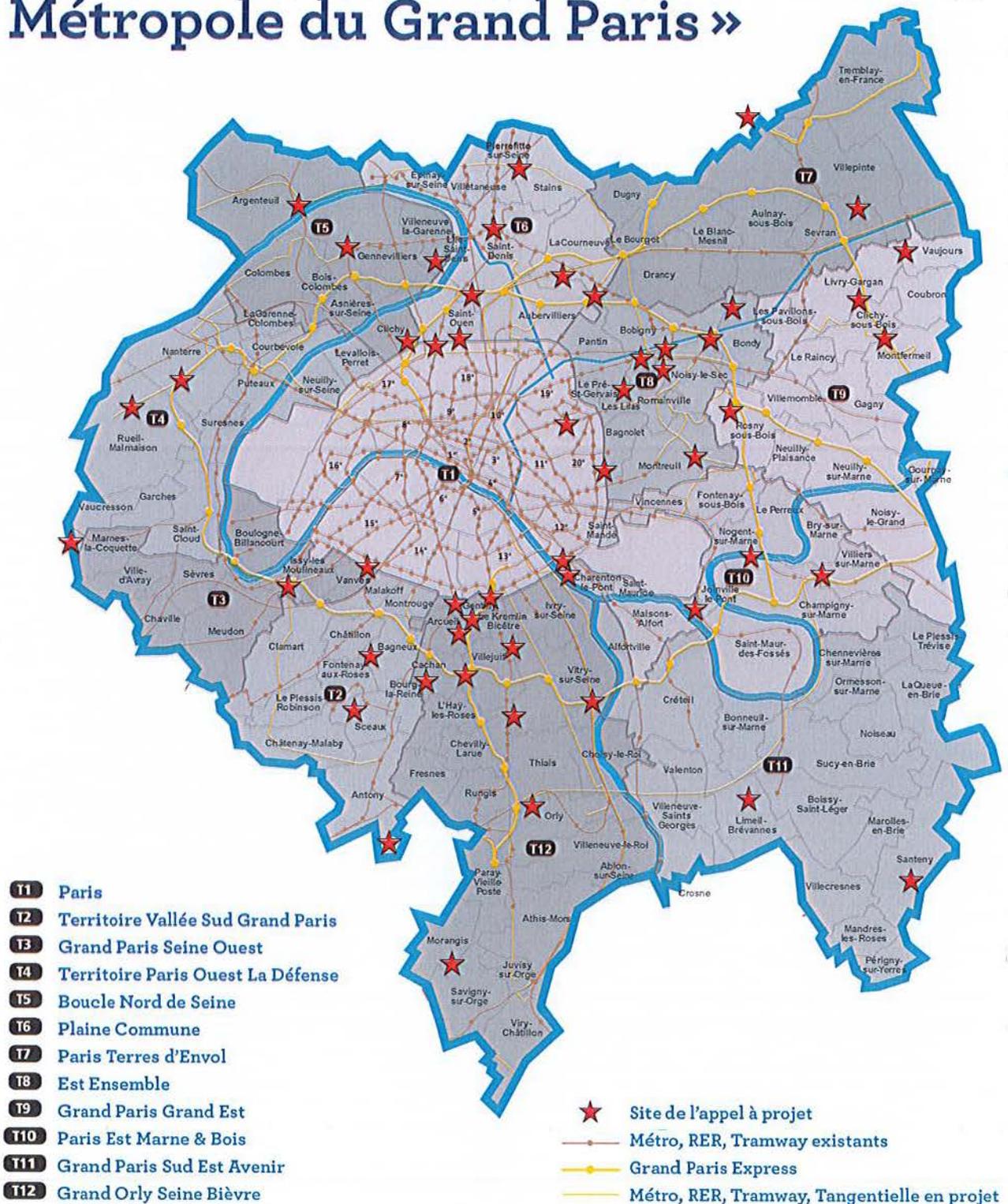
sous réserve de la labellisation Héritage JO 2024 par le CNDS

LOCALISATION	PERSONNE PUBLIQUE SUBVENTIONNÉE	OBJET	MONTANT DE L'OPÉRATION	SUBVENTION
Marolles-en-Brie	Marolles-en-Brie	Parcours sportif au sein d'un parc urbain	74 170 €	18 543 €
Marolles-en-Brie	Marolles-en-Brie	Équipements sportifs extérieurs	13 217 €	3 304 €
Pantin	Pantin	Aménagement d'un parcours sportif le long du Canal de l'Oureq	100 000 €	18 750 €
Sevran	Sevran	Construction d'une salle spécialisée en sports acrobatiques dans le cadre de la candidature aux JO 2024	5 256 180 €	500 000 €
TOTAL DU FINANCEMENT DE LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS				540 597 €

MONTANT TOTAL DES FINANCEMENTS ALLOUÉS AU TITRE DU FONDS D'INVESTISSEMENT MÉTROPOLITAIN EN 2017

33 639 655 €

Les 51 projets lauréats de la consultation « Inventons la Métropole du Grand Paris »



Les 51 projets lauréats

ANTONY

Antonypôle | Linkcity

MANDATAIRE Linkcity Île-de-France
CONCEPTEURS Arep (architecte) /
Laisné Roussel (architecte) /
Clément Blanchet Architecture
(architecte) / Coloco (paysagiste)

ARCUEIL

Le Coteau | Ecotone

MANDATAIRE Compagnie de
Phalsbourg
CONCEPTEURS Duncan Lewis-Scape
Architecture / OXO / Parc Architectes
/ Atelier d'Architectures Triptyque /
Atelier Georges (paysagiste)

VITRY-SUR-SEINE

Pôle Gare des Ardoines |

Démonstrateur métropolitain

MANDATAIRE Linkcity Île-de-France
CONCEPTEURS PCA - Philippe
Chiambaretta Architecture
(architecte coordinateur 1) / Richez
Associés (architecte coordinateur 2)
/ NeM / Niney & Marca Architectes
/ Tolila + Gilliland (architecte) /
Gaëtan Le Penhuel (architecte) /
Base (paysagiste)

ARGENTEUIL

Secteur gare | Littoral

MANDATAIRE Briqueville
CONCEPTEURS Atelier de Midi
(architecte coordinateur) / AM
Environnement (urbaniste-
paysagiste)

BAGNEUX

Blanchard/Croizat Fortin |

Le temps sur mesure

MANDATAIRE Groupe Lamotte
CONCEPTEURS Pratiques urbaines
(urbaniste) / Raum (architecte) /
Wagon Landscaping (paysagiste)

BAGNOLET

Marché à la Ferraille | Live

MANDATAIRE Vinci Immobilier
(promoteur et aménageur)
CONCEPTEUR Maud Caubet
Architectes (architecte)

BOBIGNY

Eco-parc Ouest |

Nouveaux cycles

MANDATAIRE Groupe Pichet
CONCEPTEURS Advento (architecte-
coordinateur) / Gautier+Conquet &
Associés (paysagiste)

BONDY

Noue Caillet Cœur de Quartier | Cantal-Dupart

MANDATAIRE Financière Pichet
(promoteur co-mandataire) / Atelier
Cantal-Dupart (architecte co-
mandataire)
CONCEPTEURS Atelier Cantal-Dupart
(architecte co-mandataire) /
Collectif AA (architectes, BET, Expl
carrières, constructeurs, etc.)

CACHAN

Campus | Campus de Cachan

MANDATAIRE Altarea Cogedim
Grands Projets
CONCEPTEURS TVK (architecte
urbaniste) / OLM (paysagiste)

CLICHY-LA-GARENNE

La Maison du Peuple |

Groupement Duval

MANDATAIRE Duval
Développement Île-de-France
CONCEPTEURS Rudy Ricciotti
(architecte) / LBA (architecte
ingénieur structure) / Holzweg
(architecte).

CLICHY-MONTFERMEIL

Quartier du Plateau |

Centr'Halles

MANDATAIRE Groupe Pichet
CONCEPTEURS Miralles Tagliabue
EMBT (architecte coordinateur
espagnol) / Ilimelgo (architecte
associé) / Land'act (paysagiste)

CLICHY-SOUS-BOIS

Terrains Leclair | Un belvédère métropolitain

MANDATAIRE Nexity Fereal
CONCEPTEURS Agence TVK
(architecte-urbaniste) / Urban Eco
(conception paysagère des espaces
ouverts)

COURCOURONNES

Canal Europe, Tour H, Hôpital Louise Michel | Tour Horizons

MANDATAIRE Bouygues Immobilier -
Urbanera
CONCEPTEUR Castro Denissof et
Associés (Architecte Urbaniste)

ÉVRY

Génopole | Vita Vitae

MANDATAIRE Linkcity Île-de-France
CONCEPTEURS Chaix & Morel et
Associés (architecte coordinateur) /
Bidard & Raissi (architecte) / BASE
(paysagiste-urbaniste)

GENNEVILLIERS

Quartier du Luth-ouest | Talent Makers Lab - TML

MANDATAIRE Compagnie
De Phalsbourg (mandataire,
constructeur, gestionnaire)
CONCEPTEURS Antonio Virga
Architecte / AAVP Vincent
Parreira Atelier Architecture /
Djuric-Tardio Architectes /
Atelier Volga (urbanise
paysagiste)

GONESSE

Triangle de Gonesse | Triango

MANDATAIRE Bopro Sustainable
Investments - BSI
CONCEPTEURS RAU (urbanisme
et architecture) / Search
(architecture bâtiments)
/ Phlleas (architecture bâtiments)
/ Karres + Brands (architecture-
urbanisme et paysage)

ISSY-LES-MOULINEAUX

ZAC Léon-Blum - Ilot E | Ôm

MANDATAIRE ICADE
CONCEPTEURS Architecture Studio
(architecte) / Land'Act (paysagiste)
/ Feng Shui Consulting / Laurence
Dujardin (conseil Feng Shui,
conception du bâtiment et conseil
auprès des acquéreurs)

JOINVILLE-LE-PONT

Terrain Bi-Métal | Passerelles

MANDATAIRE Eiffage Immobilier
Île-de-France
CONCEPTEURS Lankry Architectes
/ Agence Babylone

LE KREMLIN-BICÊTRE

Secteur de la gare Kremlin-
Bicêtre-Hôpital | **Maison
Edouard François**

MANDATAIRE Altarea Cogedim
Grands Projets

CONCEPTEURS Maison Edouard
François (architecte) / Snaik
(concepteur lumière)

LA COURNEUVE

Friche industrielle Babcock |
La Fabrique des Cultures

MANDATAIRE Compagnie de
Phalsbourg

CONCEPTEURS Dominique
Perrault Architecture /
Encore heureux / Après la pluie

LES LILAS

Fort des Lilas dit « de
Romainville » | **Grands Lilas**

MANDATAIRE Cibex

CONCEPTEURS Shahinda Lane
/ Gare du Nord Architecture
/ Studio Muoto / Mootz & Pele
Architectes / Association Peeping
Tom / Jean-Paul Ganem

LIEUSAIN

Carré Sénart | **Racines Carré**

MANDATAIRE Sopie Paris

CONCEPTEURS Jean-Paul
Viguiet et Associés

LIMEIL-BRÉVANNES

Cœur de Ville | **Cœur de Ville**

MANDATAIRE Groupe Quartus

CONCEPTEURS Kanopia (architecte)
/ Ingecite Paysages (ingénieur
architecte paysagiste)

VILLIERS-SUR-MARNE

Marne Europe (gare Bry Villiers
Champigny) | **Balcon sur Paris**

MANDATAIRE Compagnie
de Phalsbourg

CONCEPTEURS Architectes: Kengo
Kuma & Associates / X-TU
Architects / Stefano Boeri Architetti
/ Michael Green Architecture
/ OXO / Koz Architectes /
Paysagistes: James Corner Field
Operations / Atelier Paul Arene

MONTREUIL

Reconversion de l'usine EIF
(abords Murs à pêches) |
Espaces imaginaires fertiles

MANDATAIRE Bouygues
Immobilier (UrbanEra)

CONCEPTEUR François Leclercq
(architecte urbaniste)

MORANGIS

Site de l'Armée Leclerc |

Ressources Toit

MANDATAIRE Paris Sud
Aménagement

CONCEPTEURS Atelier Po & Po
(architecte) / Toits Vivants
(urbaniste, paysagiste, spécialisé
en agriculture urbaine)

NANTERRE

Place de la Boule – France

Habitation | **La Bulle d'air**

MANDATAIRE Ogic (promoteur)

CONCEPTEURS Brenac & Gonzalez
(architecture) / Caractere Special –
Matthieu Poitevin (architecture) /
Atelier Roberta (paysage)

NOGENT-SUR-MARNE

Plaisance sur Marne |

Rêves 'N' Rives

MANDATAIRE Sogeprom

CONCEPTEURS Atelier d'architecture
Chaix & Morel et Associés /
Bruther (architecte) / Vogt
Landschaftsarchitekten Ag
(paysagiste)

NOISY-LE-SEC

Plaine Ouest | **Quartier Mix'It**

MANDATAIRE Bouygues Immobilier

CONCEPTEURS Atelier d'architecture
et d'urbanisme Myriam Szwarcz
(architecte-urbaniste coordinateur,
architecte du lot 1) / KOZ
Architectes (architecte lot A) /
Volga (paysagiste) / Les nouveaux
potagers (architecte paysagiste)

NOISY-LE-SEC

Pont de Bondy / Triangle
ouest | **Linkcity**

MANDATAIRE Linkcity Île-de-France

CONCEPTEURS Atelier Castro
Denissov & Associés / Land'Act

PANTIN

Terrain ASPP | **Pinocchio**

MANDATAIRE Demathieu-Bard
Immobilier

CONCEPTEUR Studio Muoto

PARIS, VANVES

Porte Brancion | **Le sport,
la nature et le bois pour
remplacer la voiture
et le béton**

MANDATAIRE Woodeum SAS

CONCEPTEURS Hardel et Le Bihan
Architectes / BASE (paysagiste)

PARIS

Porte de Saint-Ouen | **17&Co**

MANDATAIRE BNP Paribas Real Estate

CONCEPTEURS Hardel + Le Bihan
Architectes (architecte) / Mugo
Paysage (paysagiste et conseil
agriculture urbaine)

PARIS

Rue du Soleil | **Copec –
La Grande Coco**

MANDATAIRE Des clics et des calques

CONCEPTEURS Des clics et des
calques (architectes) / Christophe
Père (paysagiste, membre du
collectif Dérive)

PARIS

ZAC Paul-Bourget,
lot 11 | **Le Cercle**

MANDATAIRE Financière Pichet

CONCEPTEURS Atelier Kempe Thill
(architecte mandataire) / Atelier
Dots Paysagistes (Paysagiste) /
Toits Vivants (Urbaniste-Paysagiste,
Conception Ferme Urbaine et
aménagement Paysager)

**PIERREFITTE-SUR-SEINE
ET STAINS**

Tartres Nord (pôle gare de
Pierrefitte/Stains) | **Urban Valley**

MANDATAIRE Atland

CONCEPTEUR Atelier WOA

ROMAINVILLE

Rue de la Commune de Paris
(ZAC de l'Horloge / Lot C2a) |

Le Lab 21

MANDATAIRE Alsei
CONCEPTEURS Agence Franc
Architecte (maître d'œuvre) /
Horticulture & Jardins

RUEIL-MALMAISON

Site Jean-Jaurès | **Nef In Vivo**

MANDATAIRE ODCL - Groupe Giboire
CONCEPTEURS Agence Nicolas
Michelin & Associés (architecte-
urbaniste) / Mugo Paysage
(paysagiste et exploitant agriculture
urbaine en toiture)

SAINT-DENIS

Ancienne piscine municipale |
Grand bassin

MANDATAIRE Cultplace - Isatis
1 (conception, réalisation et
exploitation)
CONCEPTEURS Jung (architecte) /
Encore Heureux (architecte)

SAINT-DENIS

Secteur Pleyel |

Les Lumières Pleyel

MANDATAIRE Sogelym Dixence
Holding
CONCEPTEURS Snøhetta Oslo AS
/ Ateliers 2/3/4 / Baumschlager
Eberle / Chaix & Morel / Moreau
Kusunoki / Maud Caubet / Mars
Architectes

SAINT-OUEN

Marché aux Puces / Cap
Saint-Ouen | **Espaces libres**

MANDATAIRE SARL Novaxia
CONCEPTEURS Wilmotte &
Associés SAS d'Architecture

SANTENY

Un cœur de village en partage |
Santeny Village

MANDATAIRE Elytea et Sodevim
CONCEPTEURS Atelier Xavier Bohl
(architecte) / Endroits En Vert
(architecte, paysagiste, BET VRD)

SCEAUX

Place du Général-de-Gaulle
et abords | **À la croisée
des S[Cé]Ens**

MANDATAIRE Nacarat (promoteur)
CONCEPTEURS Devillers et Associés
(architecte-urbaniste) / COBE
(architecte-paysagiste) / CET
Ingénierie (architecte-urbaniste)
/ Techniwood International &
Ecologgia (construction bois) / Infra
Services (BET infrastructures et
hydraulique) / Mugo (agriculture
urbaine) / La Poste (concepteur de
services innovants)

SEVRAN

Terrains Montceuleux |
Terre d'eaux

MANDATAIRE Linkcity Île-de-France
CONCEPTEURS Jacques Rougerie
Architectes Associés (architecte-
urbaniste-designer) / Interscène
(architecte paysagiste) /
Muoto (architecte) / Matthieu Gelin
et David Lafon (architecte) /
Julia Winding Architecte
(architecte)

THIAIS

Pont de Rungis |
**Parcs en Scène (secteurs 1
et 2) et Faubourg (secteur 3)**

**Parcs en Scène
(secteurs 1 et 2)**
MANDATAIRE Linkcity Île-de-France
CONCEPTEURS Rogers Stirk Harbour
+ Partners (architecte-urbaniste)
/ Tolila + Gilliland (architecte) /
Atelier de Midi (architecte) / Tracks
(architecte) / ABF-LAB (architecte)
/ AM Environnement (consultant
urbaniste) / BASE (paysagiste)

**Faubourg métropolitain
(secteur 3)**

MANDATAIRE Vinci Immobilier
Résidentiel
CONCEPTEURS François Leclercq
(architecte-urbaniste) / Richez et
Associés (architecte et paysagiste) /
Readymake (architecte) / AILP, les
Ateliers Pierre Dubus (architecte)

VAUCRESSON

Terrains Yves du Manoir |
V.7543151²

MANDATAIRE Adim Paris
Île-de-France
CONCEPTEURS CoBe (architecte-
urbaniste-paysagiste)

VAUJOURS

Centre-ville Fénelon |
Les Vergers Fénelon

MANDATAIRE OGIC
CONCEPTEURS AAU Mastrandreas
(architecte) / Mugo (paysagiste
& agriculteur urbain)

VILLEJUIF

Terrains Bizet | **Coteau
en commun**

MANDATAIRE Groupe Pichet
CONCEPTEURS Agence Nicolas
Michelin & Associés / Atelier Altern

VILLEJUIF

La Redoute des Hautes Bruyères |
Campushorizon

MANDATAIRE Legendre Immobilier
CONCEPTEURS Anma, Agence
Nicolas Michelin et associés
(architecte) / Atelier Roberta
(paysagiste)

VILLENEUVE-LA-GARENNE

Quartier de la Bongarde |
Village Bongarde

MANDATAIRE Sogeprom Habitat
CONCEPTEURS DGLA (architecte
- urbaniste) / Daniel Vaniche et
Associés (architecte de la passerelle
et des logements des lots A-B2 et F)
/ MFR Architectes (architecte) /
LAND'ACT (paysagiste)

VITRY-SUR-SEINE

ZAC Chérioux | **Plug & Live**

MANDATAIRE Linkcity Île-de-France
CONCEPTEURS Valero Gadan, Brenac
Gonzalez & Associés, Studio Muoto
(architectes) / Sempervirens
(paysagistes et urbanistes)



Métropole du Grand Paris
15-19 avenue Pierre Mendès-France
75013 PARIS - T. 01 82 28 78 00

www.metropolegrandparis.fr





VILLE DE VILLEJUIF
DÉPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE - ARRONDISSEMENT DE L'HAY-LES-ROSES

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 DECEMBRE 2018

L'an deux mille dix-huit, le 11 décembre, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Franck LE BOHELLEC, Maire. La séance est ouverte à 17h05.

PRÉSENTS :

M. LE BOHELLEC, Mme DUBOILLE, M. CARVALHO, Mme LOUDIÈRE, M. OBADIA, Mme OUCHARD, M. DUCELLIER, M. CAPORUSSO, Mme CASEL, M. BOUNEGTA, Mme GRIVOT, M. BOKRETA, M. MILLE, Mme LE BAIL, Mme YAPO (*jusqu'à 20h00*), M. MOSTACCI, Mme BERTON, Mme PIDRON, Mme ARLÉ, Mme GANDAIS, M. HAREL (*jusqu'à 20h01*), M. VIDAL (*jusqu'à 20h30*), M. LIPIETZ, Mme CORDILLOT, Mme DA SILVA PEREIRA, M. PERILLAT-BOTTONET, M. GIRARD, M. BULCOURT
Mme KADRI (*arrivée à 17h20*), Mme DUMONT-MONNET (*arrivée à 17h20*), M. BADEL (*arrivée à 17h55*), M. FERREIRA NUNES (*arrivée à 18h10*), Mme LEYDIER (*arrivée à 18h42*)

ABSENTS REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :

M. LECAVELIER	par Mme LOUDIERE
M. YEBOUET	par M. BOUNEGTA
M. MONIN	par M. CARVALHO
Mme TAILLÉ-POLIAN	par M. LAFON
Mme LAMBERT-DAUVERGNE	par Mme CORDILLOT
M. STAGNETTO	par Mme GANDAIS
Mme BOYER	par M. LIPIETZ
Mme LEYDIER (<i>jusqu'à 18h42</i>)	par M. PERILLAT-BOTTONET
M. FERREIRA NUNES	par M. VIDAL (<i>jusqu'à 18h10</i>)
Mme TIJERAS	par M. HAREL (<i>jusqu'à 20h01</i>)

Mme HAMIDI	par Mme LEYDIER (à partir de 18h50)
M. BULCOURT	par Mme DA SILVA PEREIRA (de 19h00 à 21h40)
Mme YAPO	par Mme GRIVOT (à partir de 20h00)
M. HAREL	par M. PERILLAT-BOTTONET (à partir de 20h01)
M. VIDAL	par M. FERREIRA NUNES (à partir de 20h30)

ABSENTS NON REPRÉSENTÉS :

M. GABORIT
Mme KADRI (*jusqu'à 17h20*)
Mme DUMONT-MONNET (*jusqu'à 17h20*)
M. BADEL (*jusqu'à 17h55*)
Mme HAMIDI (*jusqu'à 18h50*)
Mme TIJERAS (*à partir de 20h01*)

République Française
Liberté • Egalité • Fraternité

Hôtel de Ville
Esplanade Pierre-Yves-Cosnier
94807 Villejuif Cedex

Tél. 01 45 59 20 00
Fax 01 45 59 22 22

www.villejuif.fr

Nombre de conseillers
municipaux en exercice : 45

Certifie avoir fait afficher ce
jour à la porte de la Mairie le
compte rendu sommaire de la
séance du Conseil municipal
du 11 décembre 2018

Le 19/12/2018



Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil. M. CAPORUSSO a été désigné pour remplir cette fonction, qu'il a acceptée.

DÉLIBÉRATION N° 180/2018 SÉANCE DU 11 DECEMBRE 2018

OBJET: ADMISSIONS EN NON VALEUR DES TITRES DE RECETTES IRRECOUVRABLES A LA DEMANDE DU TRESORIER MUNICIPAL POUR LES ANNEES 2003 A 2018 – BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE.

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2343-1,

VU l'instruction budgétaire et comptable M14,

VU le tableau d'admissions en non-valeur présentée en activité par année,

VU le tableau d'admissions en non-valeur présentée en activité par liste,

VU le budget communal,

CONSIDÉRANT l'état de titres irrécouvrables présenté par Madame le Trésorier Principal et dont le montant pour la période allant de 2003 à 2018 s'élève à 49 955,60 euros,

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉLIBÈRE :

Article 1 : Admet en non-valeur sur le Budget principal de la ville de l'exercice 2018 la somme totale de 49 955,60 euros.

Article 2 : Dit que cette dépense est inscrite au Budget de la ville de l'exercice 2018.

Franck LE BOHELLEC
Maire
Conseiller Régional Ile-de-France



Adoptée à l'unanimité

Admissions en non valeur 2018 présentées au Conseil Municipal du 11 décembre 2018

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Total :
Centres de loisirs			29,30		118,88		55,55	351,23	448,78	311,90	462,40	1 312,64					3 090,68
Centres de santé			60,00		36,30				111,49	448,78	2 906,13	3 511,94	206,32	67,95	6,90		7 355,81
Crèches								48,55	177,48			571,71					797,74
Droits de voirie					138,07	3 914,41	1 483,59	1 512,68		1 983,79	2 046,28	4 506,96	2 665,90	2 036,74	69,12		20 357,54
Impayé CMS			83,05														83,05
Insertions publicitaires VNV		288,00			170,00					92,20	7,00						557,20
Loyer												480,00					480,00
Médiathèque (perte ouvrages)										70,00	1 061,39	25,05					1 156,44
Periscolaire	349,39	91,81	666,13	449,28							252,84	768,76			20,85	1,15	2 600,21
Remboursement frais médicaux				23,13						23,00	32,61						78,74
Restauration scolaire				101,20		656,50	810,58	1 784,86	1 566,19	2 397,94	2 243,73	2 833,73	12,05				12 406,78
RH (rémunérations, repas adultes, RAFF)					52,13			110,60	36,26		84,59	527,83					811,41
Taxe Locale Publicité Extérieure (TLPE)														180,00			180,00
Total :	349,39	379,81	838,48	573,61	515,38	4 570,91	2 349,72	3 807,92	2 340,20	5 234,61	7 843,13	15 091,65	3 678,08	2 284,69	96,87	1,15	49 955,60

Vu et annexé à ma délibération n° 180/2018
en date du 11/12/2018

Le Maire de Villejuit



Admissions en non valeur 2018 présentées au Conseil Municipal du 11 décembre 2018

	L3116621812	L3116621912	L3116622012	L3116622112	L3116623412	L3272220512	L3273020512	Total :
Centres de loisirs	542,76	597,09	291,25	255,50	291,60		1 112,48	3 090,68
Centres de santé	305,48	1 086,20	2 001,23	1 415,01	1 260,29		1 287,60	7 355,81
Crèches		48,55			177,48		571,71	797,74
Droits de voirie	592,45	138,20	25,92		130,00	19 401,85	69,12	20 357,54
Impayé CMS							83,05	83,05
Insertions publicitaires VNV					99,20	170,00	288,00	557,20
Loyer							480,00	480,00
Médiathèque (perte ouvrages)	65,85	153,10	146,88	307,92	34,90		447,79	1 156,44
Periscolaire	100,52	12,60	5,86		412,91		2 068,32	2 600,21
Remboursement frais médicaux	23,13			55,61				78,74
Restauration scolaire	2 414,36	1 479,85	1 027,55	951,38	1 495,33		5 038,31	12 406,78
RH (rémunérations, repas adultes, RAFP)	244,07	55,24	40,20	138,19	0,10		333,61	811,41
Taxe Locale Publicité Extérieure (TLPE)						180,00		180,00
Total :	4 288,62	3 570,83	3 538,89	3 123,61	3 901,81	19 751,85	11 779,99	49 955,60

Vu et annexé à ma délibération n° 180/2018
en date du 11/12/2018

Le Maire de Villejuit





VILLE DE VILLEJUIF
DÉPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE - ARRONDISSEMENT DE L'HAY-LES-ROSES

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 DECEMBRE 2018

L'an deux mille dix-huit, le 11 décembre, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Franck LE BOHELLEC, Maire. La séance est ouverte à 17h05.

PRÉSENTS :

M. LE BOHELLEC, Mme DUBOILLE, M. CARVALHO, Mme LOUDIÈRE, M. OBADIA, Mme OUCHARD, M. DUCELLIER, M. CAPORUSSO, Mme CASEL, M. BOUNEGTA, Mme GRIVOT, M. BOKRETA, M. MILLE, Mme LE BAIL, Mme YAPO (*jusqu'à 20h00*), M. MOSTACCI, Mme BERTON, Mme PIDRON, Mme ARLÉ, Mme GANDAIS, M. HAREL (*jusqu'à 20h01*), M. VIDAL (*jusqu'à 20h30*), M. LIPIETZ, Mme CORDILLOT, Mme DA SILVA PEREIRA, M. PERILLAT-BOTTONET, M. GIRARD, M. BULCOURT
Mme KADRI (*arrivée à 17h20*), Mme DUMONT-MONNET (*arrivée à 17h20*), M. BADEL (*arrivée à 17h55*), M. FERREIRA NUNES (*arrivée à 18h10*), Mme LEYDIER (*arrivée à 18h42*)

ABSENTS REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :

M. LECAVELIER	par Mme LOUDIERE
M. YEBOUET	par M. BOUNEGTA
M. MONIN	par M. CARVALHO
Mme TAILLÉ-POLIAN	par M. LAFON
Mme LAMBERT-DAUVERGNE	par Mme CORDILLOT
M. STAGNETTO	par Mme GANDAIS
Mme BOYER	par M. LIPIETZ
Mme LEYDIER (<i>jusqu'à 18h42</i>)	par M. PERILLAT-BOTTONET
M. FERREIRA NUNES	par M. VIDAL (<i>jusqu'à 18h10</i>)
Mme TIJERAS	par M. HAREL (<i>jusqu'à 20h01</i>)
Mme HAMIDI	par Mme LEYDIER (à partir de 18h50)
M. BULCOURT	par Mme DA SILVA PEREIRA (de 19h00 à 21h40)
Mme YAPO	par Mme GRIVOT (à partir de 20h00)
M. HAREL	par M. PERILLAT-BOTTONET (à partir de 20h01)
M. VIDAL	par M. FERREIRA NUNES (à partir de 20h30)

ABSENTS NON REPRÉSENTÉS :

M. GABORIT
Mme KADRI (*jusqu'à 17h20*)
Mme DUMONT-MONNET (*jusqu'à 17h20*)
M. BADEL (*jusqu'à 17h55*)
Mme HAMIDI (*jusqu'à 18h50*)

République Française
Liberté • Egalité • Fraternité

Hôtel de Ville
Esplanade Pierre-Yves-Cosnier
94807 Villejuif Cedex

Tél. 01 45 59 20 00
Fax 01 45 59 22 22

www.villejuif.fr

Nombre de conseillers
municipaux en exercice : 45

Certifie avoir fait afficher ce
jour à la porte de la Mairie le
compte rendu sommaire de la
séance du Conseil municipal
du 11 décembre 2018

Le 19/12/2018

Le Maire



Mme TIJERAS (à partir de 20h01)

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil. M. CAPORUSSO a été désigné pour remplir cette fonction, qu'il a acceptée.

DELIBERATION N° 181/2018 SEANCE DU 11 DECEMBRE 2018

OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019 – BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.1612-4 et suivants, L.2312-1 et suivants et L.2121-29,

VU le rapport d'orientations budgétaires pour 2019 qui a été débattu lors de la séance du 13 novembre 2018,

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder au vote du budget primitif pour l'année 2019,

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERE :

Article unique : Arrête le Budget Primitif 2019, qui s'équilibre en dépenses et en recettes, aux sommes suivantes :

Section d'investissement :	53 110 270,00 €
Section de fonctionnement :	99 615 204,00 €

Francik Le BOHELLEC
Maire
Conseiller Régional d'Île-de-France



Adoptée à 25 voix pour ; 19 voix contre



Vu et annexé à ma délibération n° 18.1/2018
en date du 11/12/2018

Le Maire de Villejuif



BUDGET PRIMITIF 2019

Table des matières

Introduction

I.	Les grands équilibres budgétaires 2019	2
II.	Une progression contrastée des recettes de fonctionnement	3
1.	Les dotations de l'État et les recettes fiscales (85 M€)	4
1.1	Les recettes fiscales	4
1.1.1	La fiscalité directe locale (45,8 M€).....	4
1.1.2	L'attribution de compensation (19,8 M€)	5
1.1.3	La fiscalité péréquatrice (3,2 M€)	5
1.1.4	Les autres produits fiscaux (3,2 M€)	6
	A. Les droits de mutation à titre onéreux (1,6 M€)	6
	B. La taxe communale sur la consommation finale d'électricité (0,8 M€)	6
	C. Les autres recettes fiscales (0,8 M€)	6
1.2	Les dotations de l'État	7
1.2.1	La dotation globale de fonctionnement (11,2 M€)	7
1.2.2	Les allocations compensatrices (1,6 M€)	8
	A. Les compensations de taxe foncière (0,11 M€)	8
	B. La compensation de taxe d'habitation : compensation des bases exonérées au taux de 1991 (1,45 M€)	8
1.2.3	Les autres dotations de l'État (0,46 M€)	9
2.	Les autres recettes de fonctionnement (13,4 M€)	9
III.	Des charges de fonctionnement encadrées par la contractualisation avec l'État	10
1.	Les charges de personnel (51,8 M€).....	10
2.	Les contributions, participations et subventions (15,6 M€)	11
3.	Le reversement de fiscalité (0,5 M€)	11
4.	Les autres charges de fonctionnement (15,9 M€).....	12
IV.	Les dépenses d'investissement – un investissement important pour aménager et équiper les quartiers	13
V.	Les recettes d'investissement	15
1.	Les recettes propres d'investissement (23,6 M€)	15
2.	La gestion de la dette	16

Introduction

Le présent budget 2019 s'inscrit dans les orientations budgétaires présentées lors du débat intervenu au Conseil municipal du 13 novembre 2018. Il intègre les dispositions du Projet de Loi de Finances pour 2019, mais également celles de la loi de programmation des finances publiques 2018-2022 fixant les modalités de la participation des collectivités locales au redressement des comptes publics.

Dans ce cadre, le budget 2019 a été conçu sur la base d'une appréciation au plus juste des besoins pour mener à bien l'ensemble des projets attendus par nos concitoyens tout en respectant le plafond de dépenses imparti dans le cadre de la contractualisation avec l'État. De ce fait, les ajustements budgétaires en cours d'exercice seront limités et les recettes nouvelles affectées à la réduction du besoin de financement.

Bien que soumise à de fortes contraintes sur ses ressources, mais également sur ses dépenses, à travers la contractualisation 2018-2020 intervenue avec l'État, la Ville doit par ailleurs répondre aux besoins nouveaux qui apparaissent sur son territoire, liés à son développement et à son attractivité croissante, générant des besoins en termes d'équipements ou de services à la population dans l'ensemble des quartiers.

À l'heure où des incertitudes pèsent sur l'environnement fiscal des collectivités locales, le budget 2019 **poursuivra une trajectoire de désendettement soutenable, tout en n'augmentant pas la pression fiscale et en dégageant, sur sa section de fonctionnement, les moyens financiers nécessaires au maintien d'un niveau élevé d'investissement, en sécurisant son niveau d'autofinancement.**

Pour continuer à déployer la même qualité de service et répondre aux attentes et enjeux de notre territoire, et dans un esprit de solidarité intergénérationnelle des habitants, un juste équilibre doit être trouvé entre les ressources propres (y compris fiscales) et l'emprunt pour combler ce « manque à financer ». Telle est l'ambition de ce projet de budget 2019, conforme aux orientations présentées le 13 novembre dernier.

Le budget primitif 2019 s'élève à 152,7 M€ en dépenses, dont 99,6 M€ en dépenses de fonctionnement et 53,1 M€ en dépenses d'investissement. Avant reprise des résultats 2018 et sur la base d'un taux d'exécution des crédits d'investissement de 100 %, ces inscriptions conduiraient à un taux d'épargne brute de 9,29 % et à une capacité de désendettement de 12 années fin 2019.

I. Les grands équilibres budgétaires 2019

Le projet de budget 2019 s'établit toutes sections confondues, en mouvements réels, à 142,1 M€, soit une hausse de 17,67 % par rapport au budget primitif 2018 (120,8 M€).

Cette hausse s'explique entièrement et uniquement par la progression des inscriptions de crédits d'investissement + 72,18 % (52,4 M€ contre 30,4 M€ en 2018) liée au calendrier de livraison des projets d'équipement.

S'agissant de la progression des charges de fonctionnement, la Ville respectera son engagement budgétaire signé avec l'État, à savoir une progression annuelle maximale de + 1,45%. Le respect de cet engagement sera confirmé à l'occasion du vote du compte administratif 2019. La préparation budgétaire 2019 est construite en prenant pour référence les dépenses réellement exécutées en 2018 plutôt que celles inscrites au budget primitif, afin de tenir compte des réalités de gestion. Ainsi, en comparaison de BP à BP, le budget qui est proposé au vote du conseil présente de fait une légère diminution par rapport au BP 2018 (89,7 M€ en 2019 contre 90,4 M€ en 2018).

Le budget 2019 intègre donc bien :

- d'une part, les dépenses inhérentes au fonctionnement des nouveaux équipements (Groupe Scolaire Simone Veil, PULP, 10 places supplémentaires en crèche, la montée en puissance de la police municipale, la mise en service du nouveau centre de supervision urbain (CSU) et la maintenance des parcmètres,...) ;
- d'autre part, **ce budget primitif préfigure d'ores et déjà le budget exécutoire 2019** et c'est sur cette base que sera apprécié le respect de l'objectif de +1,45 % par comparaison avec les crédits de fonctionnement exécutés en 2018.

Ainsi compte tenu de ces deux éléments, les évolutions attendues sur 2019 s'établissent à :

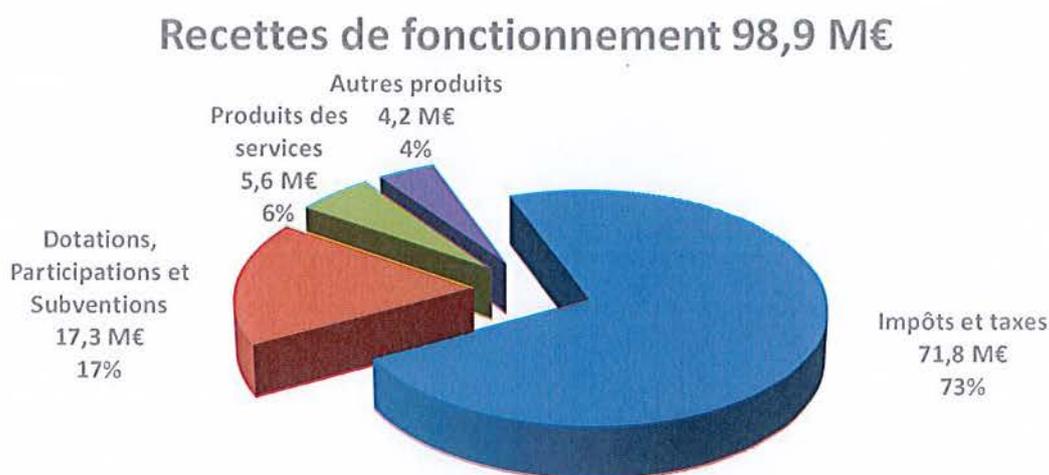
Budget Principal	Crédits 2018	Crédits 2019	Evolution 2019/2018 en M€	Evolution 2019/2018 en %
Dépenses réelles de fonctionnement	90 352 288,20	89 724 574,00	- 627 714,20	-0,69%
Dépenses réelles d'investissement	30 438 623,75	52 410 270,00	21 971 646,25	72,18%
Total dépenses réelles	120 790 911,95	142 134 844,00	21 343 932,05	17,67%

L'équilibre financier de ce budget 2019 se présente de la façon suivante :

Budget en M€	Budget Primitif 2018	Budget Primitif 2019	Evolution en M€	Evolution en %
Total budget	120,79	142,13	21,34	17,67%
Dépenses de fonctionnement	90,35	89,72	- 0,63	-0,69%
Dépenses d'investissement	30,44	52,41	21,97	72,18%
Recettes de fonctionnement	95,85	98,92	3,07	3,20%
Epargne Brute	5,49	9,19	3,70	67,25%
Taux d'épargne brute	5,73%	9,29%		62,07%
Encours de dette au 31 décembre N	112,54	111,04		-1,33%
Capacité de désendettement au 31/12/N		12,08		

Au regard des inscriptions requises au titre de la politique d'investissement soutenue que la Ville souhaite mettre en œuvre en 2019 (et sur les prochains exercices), **la capacité de désendettement prévisionnelle se maintient malgré tout à 12 années sous l'effet de l'épargne nette qui progresse de 105,6 % (0,2 M€ en 2019 pour – 3,41 M€ en 2018). Ce ratio devrait être meilleur en fin d'exercice compte tenu d'une part, de la reprise des résultats 2018 à venir, et en fonction du taux d'exécution des crédits d'investissement 2019, d'autre part, comme cela a été simulé dans les prospectives pluriannuelles présentées dans le rapport d'orientations budgétaires.**

II. Une progression contrastée des recettes de fonctionnement



Les recettes réelles de fonctionnement sont anticipées à hauteur de **98,9 M€** (contre **95,8 M€** en 2018), soit une hausse de +3,20 %. Elle résulte pour l'essentiel des effets de l'attractivité de la Ville que ce soit sur la progression physique des bases de fiscalité ménage, compte tenu de l'arrivée de nouveaux habitants, ou encore de la progression anticipée des taxes additionnelles aux droits de mutation (DMTO), des recettes du stationnement payant, de la taxe de séjour, des droits de voiries, ou encore de la surtaxe d'habitation sur les résidences secondaires comme évoqué au ROB 2019.

De plus, les recettes de dotations et participations au sein desquelles figurent les concours financiers de l'État n'augmentent que très légèrement (**2,37 %**), passant de **16,9 M€** au budget primitif 2018 à **17,3 M€** en 2019.

1. Les dotations de l'État et les recettes fiscales (85 M€)

Au sein des recettes réelles de fonctionnement, les recettes fiscales (et assimilées) représentent 72,66 % et les dotations 13,29 %, soit 85,95 % des recettes de fonctionnement au total.

Les différentes mesures de la loi de programmation des finances publiques pour 2018-2022 ainsi que le projet de loi de finances pour 2019, se traduisent en 2019 par les inscriptions budgétaires suivantes :

- Taxes foncières et d'habitation : **45,8 M€** ;
- Dotation globale de fonctionnement : **11,2 M€** ;
- Allocations compensatrices : **1,6 M€**.

Les dotations reçues de l'État en 2019 se décomposeront en dotation globale de fonctionnement (**11,2 M€**), dotation générale de décentralisation « bibliothèques » et « hygiène » (**0,4 M€**) et la dotation « titres sécurisés » (**0,05 M€**).

1.1 Les recettes fiscales

1.1.1 La fiscalité directe locale (45,8 M€)

À taux d'imposition inchangés, le produit des taxes foncières et d'habitation est inscrit au budget 2019 pour un montant de **45,8 M€**, en augmentation respectivement de **+1,94 %** et de **+2,15%**. Globalement, le produit 2019 serait supérieur au produit 2018 de près de **1 M€ (+2,06 %)**.

La réforme de la taxe d'habitation, en loi de finances 2018, conduit à une exonération progressive, sur 3 ans, de paiement de la taxe d'habitation pour les seules résidences principales pour une très grande majorité des ménages (environ 80 % des foyers au niveau national). Les contribuables concernés par ce dispositif seront exonérés progressivement à hauteur de 30% de leur taxe d'habitation à payer en 2018, puis à hauteur de 65% en 2019, avant d'en être exonérés totalement en 2020.

Cette « exonération » d'impôt doit être intégralement compensée par l'État, qui le traitera fiscalement comme un dégrèvement. **Cela signifie que l'État se substituera aux 80% de contribuables dégrévés en reversant aux collectivités le produit de la taxe d'habitation qu'ils n'auront pas payé.** En revanche, si une modification fiscale venait à être proposée par la Ville – hausse de taux ou réforme d'abattement – elle serait intégralement prise en charge par le contribuable villejuifois, que celui-ci fasse partie des 80% des ménages les moins favorisés ou non.

Année	2015	2016	2017	2018	BP 2019	Evolution 2019 en €	Evolution 2019 en %
TH	22 791 113	24 177 647	24 535 568	25 274 501	25 817 869	543 368	2,15%
TFB	18 208 381	18 263 773	18 764 560	19 397 346	19 778 801	381 455	1,97%
FNB	147 924	175 341	184 059	178 486	177 594	(892)	-0,50%
Total contributions directes :	41 147 418	42 616 762	43 484 186	44 850 333	45 774 263	923 930	2,06%

Cette progression provient pour **+1 %** de la revalorisation des bases d'imposition (qui, conformément à la loi de finances pour 2017, est désormais automatique en fonction du dernier taux d'inflation glissant annuel observé) et pour **+1,06 %** de

l'évolution physique des bases retenue (correspondant aux livraisons des nouvelles constructions).

L'augmentation du produit des taxes foncières s'explique quant à lui par la revalorisation des bases et leur évolution physique (0,5 M€).

Le produit de la fiscalité directe locale représente ainsi 46,28 % des recettes de fonctionnement de la Ville.

1.1.2 L'attribution de compensation (19,8 M€)

Conformément aux dispositions de l'article L.5219-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), La Métropole du Grand Paris exerce de plein droit, en lieu et place de ses communes membres, des compétences en matière :

- d'aménagement de l'espace métropolitain ;
- de développement et d'aménagement économique, social et culturel ;
- de politique locale de l'habitat ;
- de protection et de mise en valeur de l'environnement et de politique du cadre de vie ;
- de gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI).

La CLECT métropolitaine réunie en octobre 2018 porte la contribution de la Commune à la Métropole du Grand Paris à la somme de 7 077 euros.

Le montant de l'attribution de compensation 2019, versé depuis 2016 par la Métropole du Grand Paris, s'élèverait donc en 2019 à 19,8 M€.

Le produit, qui correspond à la compensation du transfert de la fiscalité des entreprises aux EPT, pour la part CFE, et pour la MGP, pour la part CVAE, demeure donc stable depuis 2016 (18,9 M€ en exécution 2016). **Toutefois, le dynamisme de la fiscalité locale des entreprises ne profite désormais plus aux communes.**

Dans la prospective sur les exercices 2020 à 2022, il faut souligner le risque réel de diminution de cette ressource, qui doit impérativement être anticipé. Les nouvelles compétences de la Métropole, qui seront chiffrées par la CLECT durant l'année 2019, nécessiteront à l'évidence plus de ressources financières pour leur mise en œuvre. Ces ressources ne pourront être trouvées que par prélèvement sur la fiscalité compensatoire versée aux villes membres de la Métropole.

1.1.3 La fiscalité péréquatrice (3,2 M€)

Après une période 2014-2017 marquée par l'augmentation nette des enveloppes de péréquation, visant à atténuer l'effet des baisses de dotations de l'État auprès des collectivités territoriales les moins aisées, la période 2017-2020 sera marquée par le coup d'arrêt apporté à la hausse jusqu'alors continue de ces dispositifs.

La ville de Villejuif sera en 2019 et, comme au cours des années précédentes, bénéficiaire du Fonds de Solidarité des Communes de la Région Ile-de-France (FSRIF). Ce dernier sera en augmentation (+3,23 %), passant de 3,1 M€ en 2018 à 3,2 M€ en 2019.

Pour les années 2020 à 2022, un risque de diminution importante de l'enveloppe de péréquation existe.

1.1.4 Les autres produits fiscaux (3,2 M€)

Ces produits représentent 3,24 % des recettes réelles de fonctionnement de la Ville.

A. Les droits de mutation à titre onéreux (1,6 M€)

Ces droits se maintiennent à un haut niveau ces dernières années de l'ordre de 1,6 M€. La prévision pour 2019 reste prudente à 1,6 M€ en raison de la forte volatilité de cette ressource, et a été estimée sur la base des produits perçus ces 3 dernières années.

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	CA 2018 prévisionnel	BP 2019
DTMO	1,4	1,3	1,6	1,7	1,8	4,5	1,4	1,6

B. La taxe communale sur la consommation finale d'électricité (0,8 M€)

La taxe communale sur la consommation finale d'électricité (TCCFE) a connu sa dernière réforme en 2011. Depuis cette date, elle n'est plus calculée sur le montant dû au fournisseur d'électricité mais sur la consommation en KWh de l'abonné. Par ailleurs, cette taxe ne s'applique plus que sur les consommations électriques des ménages (ou assimilée, par la puissance électrique des abonnements). En effet, la part de la taxe communale sur les abonnements en courant moyen ou élevé a été supprimée et remplacée par une taxe nationale au profit de l'État.

Le produit de TCCFE n'est plus conditionné au prix de l'énergie, mais à la consommation électrique des ménages, il a tendance à stagner depuis l'entrée en vigueur de la réforme. Il est estimé pour 2019 à 0,8 M€ sur la base d'une moyenne des produits perçus ces dernières années.

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018 1er et 2nd trim	BP 2019
TCCFC	0,66	0,75	0,85	0,72	0,59	0,74	0,56	0,76

C. Les autres recettes fiscales (0,8 M€)

Ces recettes prévues au regard de l'exécution 2018 sont essentiellement constituées des droits de stationnement, de la taxe de séjour (0,2 M€) ainsi que de la taxe locale sur la publicité extérieure (0,1 M€).

Pour mémoire, les recettes du stationnement payant atteignent 0,5 M€ suite à l'extension des zones réglementées, à la modernisation des horodateurs et à la mise en œuvre de contrôles plus fréquents dans le cadre du marché externalisant ces derniers. La loi MAPTAM du 27 janvier 2014 a organisé la dépenalisation et la décentralisation du stationnement payant, dont les collectivités ont la pleine maîtrise à compter du 1er janvier 2018.

1.2 Les dotations de l'État

1.2.1 La dotation globale de fonctionnement (11,2 M€)

La dotation globale de fonctionnement (DGF) de Villejuif inscrite pour 2019 à 11,2 M€, en augmentation de 0,9 %, se compose de la dotation forfaitaire (8,8 M€), de la dotation de solidarité urbaine (2 M€) et de la dotation nationale de péréquation (0,4 M€).

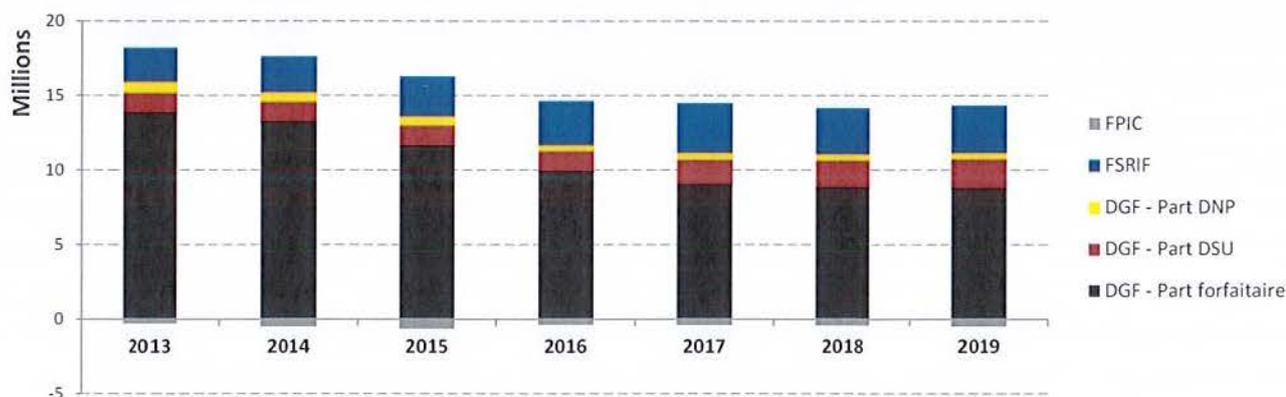
Au budget 2019 est inscrit un montant de dotation forfaitaire de 8,8 M€ en légère baisse de - 0,06 M€ par rapport au montant perçu en 2018.

Cette baisse sera en revanche plus que compensée par la hausse de la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU), évoluant de 1,8 M€ à 2 M€, soit +0,2 M€ (+11,11 %), en raison d'une nouvelle hausse de l'enveloppe nationale dédiée à la DSU en PLF pour 2019, d'environ 90 M€.

La dotation nationale de péréquation (DNP), qui a failli disparaître en 2016, comprend 2 parts : une part dite « principale », qui vise à corriger les insuffisances de potentiel financier, et une part dite « majoration », plus spécifiquement destinée à la réduction des écarts de potentiel fiscal calculé par seule référence au panier de ressources s'étant substitué à l'ancienne taxe professionnelle supprimée par la loi de finances pour 2010.

Pour 2019, la ville de Villejuif, percevra donc une DNP estimée à 0,4 M€.

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
DGF - Part forfaitaire	13 874 719	13 269 339	11 665 111	9 929 605	9 060 727	8 858 581	8 799 707
DGF - Part DSU	1 324 432	1 341 650	1 353 725	1 367 262	1 647 293	1 802 764	1 958 474
DGF - Part DNP	726 505	605 253	601 157	375 775	453 330	420 848	408 412
FSRIF	2 268 558	2 386 587	2 651 691	2 941 403	3 307 128	3 073 534	3 160 308
FPIC	-278 608	-472 022	-624 418	-368 885	-401 526	-412 700	-484 354
Total péréquation (FSRIF+FPIC)	1 989 950	1 914 565	2 027 273	2 572 518	2 905 602	2 660 834	2 675 954
Total DGF	15 925 656	15 216 242	13 619 993	11 672 642	11 161 350	11 082 193	11 166 593



Graphique illustration : Évolution en € des principales dotations de l'État et recettes de péréquation de 2013 à 2019

1.2.2 Les allocations compensatrices (1,6 M€)

A. Les compensations de taxe foncière (0,11 M€)

Tous les ans, afin d'ajuster l'enveloppe normée des concours financiers de l'État aux collectivités territoriales, des compensations fiscales sont transformées en dotations, dont le montant baisse chaque année.

Jusqu'en 2017, les compensations des exonérations de taxe foncière appliquées aux personnes de condition modestes et aux zones d'aménagement du territoire (zones urbaines sensibles, zones franches urbaines et quartiers prioritaires de la Politique de la Ville), ainsi que la dotation unique spécifique de taxe professionnelle jouaient principalement ce rôle de variables d'ajustement.

À partir de 2018, les variables d'ajustement « historiques » s'épuisant, de nouvelles dotations subissent une baisse de leur montant.

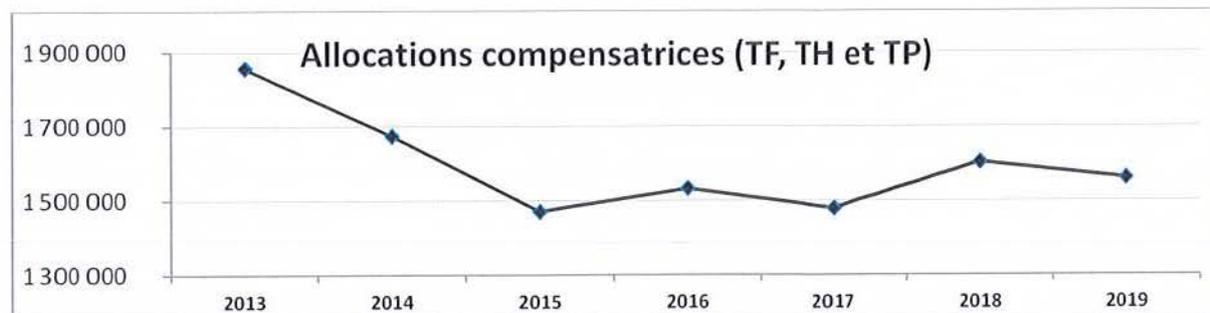
En 2019, le produit attendu des compensations des exonérations de taxe foncière serait de **0,11 M€**.

B. La compensation de taxe d'habitation : compensation des bases exonérées au taux de 1991 (1,45 M€)

La compensation de taxe d'habitation (TH) au profit des personnes de condition modeste est versée chaque année, son montant résulte de la base exonérée en N-1 au taux de TH de 1991. La compensation ne tient donc que de l'effet base exonérée et pas de l'effet taux.

Cette compensation a connu de fortes variations à la baisse puis à la hausse en 2015 et 2016 en lien avec la réforme engagée dès 2008, de suppression progressive de la ½ part « parents isolés » arrivée à terme en 2015. Ainsi de nombreux contribuables qui étaient exonérés de taxe d'habitation jusqu'en 2014, ne l'ont plus été en 2015 avec pour corollaire la baisse de la compensation correspondante perçue par la Ville en 2016. Face à la forte campagne médiatique contre cette mesure, elle a été abandonnée en 2016, augmentant ainsi le montant des exonérations de taxe d'habitation et l'année suivante le montant de la compensation correspondant.

Au total les allocations compensatrices devraient se stabiliser en 2019 à hauteur de 1,6 M€.



Graphique illustration : Évolution en € des exonérations TF, TH et TP de 2013 à 2019

1.2.3 Les autres dotations de l'État (0,46 M€)

Le produit regroupant les autres dotations (dotation globale de décentralisation (0,4 M€), dotation pour les titres sécurisés (0,05 M€) et la dotation de recensement (0,01 M€) est attendu à 0,46 M€.

2. Les autres recettes de fonctionnement (13,4 M€)

Les autres recettes de fonctionnement comprennent : les produits des services à la population, les produits d'exploitation reliés aux délégations de service public, les produits financiers (chapitre 76) et les produits exceptionnels (chapitre 77).

La progression des **recettes concernant les services offerts à la population (5,6 M€, soit + 12 %)** provient principalement de l'augmentation de la fréquentation ou de prestations rendues en lien avec l'attractivité du territoire communal.

Ces recettes comprennent principalement :

- la facturation des services du centre municipal de santé (1,5 M€) ;
- la facturation des activités périscolaires, de restauration, de centres de loisirs et de centres de vacances (3 M€) ;
- les droits de voirie (0,5 M€) ;

S'agissant des **recettes de participations, 4,2 M€** sont attendus. Il convient de noter la hausse de la contribution de la Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne au financement de 10 nouveaux berceaux et de 90 nouvelles places en accueil de loisirs.

En outre, les autres produits de gestion courante (redevances, revenus des immeubles, produits de gestion,...) devraient s'élever à environ **1,9 M€** :

- les remboursements de sinistres (0,8 M€) ;
- remboursement du portage du SAF 94 (0,5 M€) ;
- redevances (0,2 M€).

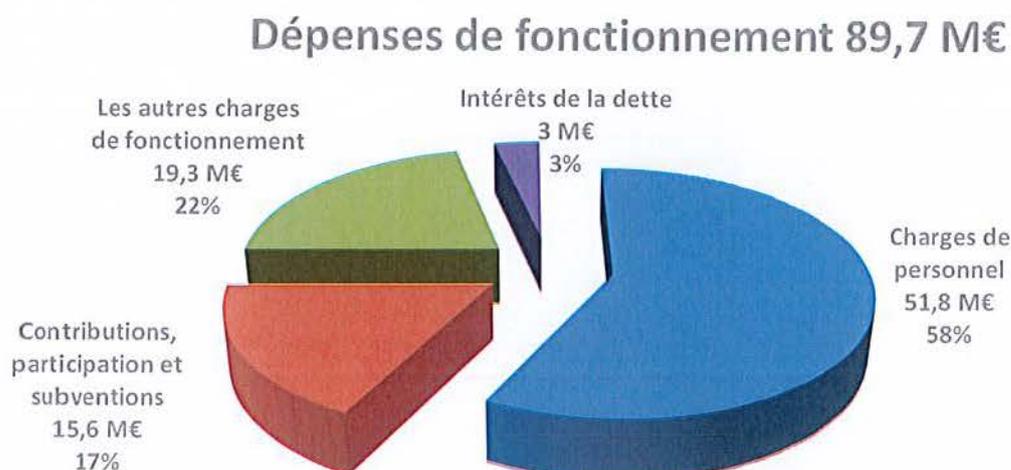
Par ailleurs, les produits financiers attendus en 2019 seront au même niveau que ceux perçus en 2017 et 2018 (1,5 M€) et correspondent principalement aux aides versées par le fonds de soutien à la restructuration de la dette.

Enfin, les produits exceptionnels inscrits au budget 2019 correspondent à une estimation prudente : 0,3 M€ budgétés en 2019 (indemnité sinistre ludothèque), contre 0,2 M€ en prévision d'exécution 2018 hors montant des cessions foncières¹.

¹ Les cessions foncières font l'objet, aux termes de la nomenclature comptable M14, d'une inscription budgétaire en recettes d'investissement (chapitre 024) et d'une exécution comptable en recettes exceptionnelles de fonctionnement (compte 775).

III. Des charges de fonctionnement encadrées par la contractualisation avec l'État

Pour 2019, les dépenses réelles de fonctionnement s'établissent à 89,7 M€ (90,4 M€ en 2018), soit une évolution faciale de - 0,69 % tenant compte des charges inhérentes au fonctionnement hors masse salariale des nouveaux équipements (Groupe Scolaire Simone Veil + 0,4 M€, PULP + 0,3 M€, 10 places supplémentaires en crèche + 0,1 M€, la montée en puissance de la police municipale + 0,3 M€, mise en service du nouveau centre de supervision urbain (CSU) + 0,1 M€ et la maintenance des parcmètres + 0,3 M€,...).



1. Les charges de personnel (51,8 M€)

Ainsi, l'évolution de ces dépenses s'explique-t-elle principalement par l'effet conjugué des **charges supplémentaires** suivantes :

- le **plan d'adaptation des effectifs (1 M€)** destiné à accompagner le développement de la Ville (ouverture de nouvelles classes d'écoles, recrutement de 12 agents de police municipale, transfert de compétences de l'État aux collectivités en matière d'état civil), mais également l'ouverture de nouvelles structures (PULP, gymnase ...)
- le **glissement vieillesse technicité (GVT)** : une enveloppe de **0,3 M€** est prévue afin de poursuivre les efforts de la collectivité en matière d'avancement du personnel municipal (avancements d'échelons, de grades, promotions internes et nominations après réussite à concours) ;
- l'impact de la réforme « Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations » (PPCR) dont la reprise est prévue pour 2019 (**0,125 M€**) ;
- les élections européennes à hauteur de **0,04 M€** (1 tour) ;
- la poursuite de l'effort financier (**0,3 M€**) sur l'augmentation des rémunérations de l'ensemble des agents de catégorie B et C à hauteur de 197€ annuel brut par agent

À contrario, le budget 2019 prend en compte une baisse de **0,7 M€** liée à l'effet de « noria »² ainsi qu'aux départs en retraite.

2. Les contributions, participations et subventions (15,6 M€)

Les dépenses du chapitre 65 correspondent, aux versements effectués par la Ville, en section de fonctionnement, au titre des contributions à divers organismes, aux participations et contributions syndicales et au titre des subventions à des organismes publics ou bien à des associations.

Elles se décomposent principalement en 2 grandes masses :

- le versement à l'établissement public territorial Grand Orly Seine de Bièvre (EPT 12), au titre du FCCT (**10,35 M€**) ;
- les autres contributions à des établissements publics et les versements de subventions aux associations (**4,65 M€**).

En matière de **subventions de fonctionnement**, le cadrage budgétaire visait, une reconduction de l'enveloppe globale de subventions versées aux organismes de droit privé et s'agissant des établissements publics, l'inscription des dotations correspondant aux engagements pris par la Ville.

S'agissant des **établissements publics**, les **subventions allouées sont les suivantes** :

- pour le **CCAS**, une subvention de **1,128 M€** (en augmentation de **0,59 K€** en lien avec le Programme de Réussite Éducative(PRE));
- pour la contribution au syndicat informatique **SIIM 94**, une subvention de **0,944 M€** ;
- pour la contribution à la **préfecture de police au titre du contingent incendie**, une subvention de **0,96 M€**.

S'agissant **des organismes de droit privé**, le montant total des subventions s'élève à **1,4 M€** contre 1 M€ en 2018, témoignant du soutien renouvelé de la Ville à destination des partenaires associatifs (+32,1 %, malgré les contraintes de financement imposées). La présentation 2019 détaillée par organisme est jointe en annexe du présent rapport.

3. Le reversement de fiscalité (0,5 M€)

L'atténuation de produits fiscaux est constituée du prélèvement au titre du fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC).

Ce fonds a été instauré en 2012. Il constitue le premier mécanisme national de péréquation horizontale pour le secteur communal. Il s'appuie sur la notion d'ensemble intercommunal, composé d'un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre (EPCI) et de ses communes membres.

² L'effet de noria désigne en matière de gestion des ressources humaines, la mesure de l'économie obtenue par une structure lors du remplacement de salariés âgés par des salariés plus jeunes, à effectif constant.

Le FPIC consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées, sur la base du « potentiel financier agrégé par habitant » calculé au niveau intercommunal et comparé à celui évalué au niveau national.

Au regard de son classement, l'EPT 12 est contributeur au FPIC et ses communes membres participent à son financement en fonction de leurs potentiels financiers respectifs. À ce titre, la ville de Villejuif participe en **2019 à hauteur de 0,5 M€, montant légèrement supérieur à celui de 2018 (0,4 M€.)**

4. Les autres charges de fonctionnement (15,9 M€)

Ce poste comporte l'ensemble des charges à caractère général³ ainsi que celles liées à la gestion courante, hors subventions.

Le premier poste concerne **les charges à caractère général** qui constituent les moyens alloués aux services. Ces charges s'établissent à **17,7 M€**, en baisse de **5,34 %**.

Pour 2019, un total de **1 M€** est prévu au budget primitif pour couvrir les éventuelles charges exceptionnelles. Cette enveloppe permet principalement de couvrir les dépenses suivantes :

- versement d'intérêts moratoires (0,1 M€) ;
- les frais de portage du SAF 94 (0,5 M€) ;
- la subvention d'équilibre du budget annexe Flobail (0,05 M€) ;
- annulation de titres, correspondant aux annulations de facturations familles de cantine, d'études ou de garderie accordés après examen de dossiers par une commission ad hoc (0,02 M€) ;
- le versement à l'EPT 12 d'une contribution de 0,07 M€ dans le cadre de la politique sociale 2018/2019.

De plus, dans un souci de bonne gestion et d'anticipation, une inscription budgétaire d'une enveloppe dédiée à l'enregistrement de provisions pour risques et charges (**0,2 M€**) est prévue chaque année sur la période 2019-2022.

En effet, compte tenu de l'ampleur des opérations d'aménagement engagées par la Ville, des provisions pour risques et charges peuvent être prévues, pour anticiper les contentieux potentiels.

³ Charges recouvrant l'ensemble des fournitures, petits équipements, prestations de services, entretien et maintenance et frais nécessaire au fonctionnement des services.

IV. Les dépenses d'investissement – un investissement important pour aménager et équiper les quartiers

Le budget d'équipement pour 2019 affiche une inscription de **32 M€**.

Le programme d'équipement démontre un effort toujours soutenu en faveur des secteurs qui concernent le quotidien de la population et la proximité, qu'il s'agisse de celui de l'aménagement urbain dans le cadre des grandes opérations sur les secteurs en mutation, mais également de la vie en société, de la culture et des sports qui portent tout à la fois sur les moyens de réaliser les équipements nécessaires à ces nouveaux besoins et au renouvellement du patrimoine existant.

Les principales opérations d'équipement financées en 2019 concernent :

Les travaux du quotidien dans les espaces publics poursuivis et amplifiés (9 M€) :

- réfection des voiries et espaces verts : 4,1 M€ ;
- entretien et rénovation des différents bâtiments et équipements du patrimoine communal : 2 M€ ;
- travaux d'accessibilité dans les bâtiments communaux : 0,9 M€ ;
- acquisitions d'engins et de matériels de propreté (balayeuses,...) : 0,3 M€ ;
- renouvellement du mobilier urbain : 0,4 M€ ;
- réaménagement de la Place de la Mairie : 0,8 M€ ;
- travaux d'entretien de l'Église Sainte Julitte : 0,3 M€ ;
- terrassement au cimetière des Pommiers : 0,2 M€.

L'achèvement du groupe scolaire Simone VEIL (3,6 M€) :

Le chantier de construction du groupe scolaire Simone Veil s'achèvera fin juin 2019, pour une ouverture dès la rentrée scolaire de septembre 2019.

Construction d'équipements sportifs et socio-éducatifs (10,9 M€) :

- lancement des constructions de la Halle des Sports Colette BESSON (5,9 M€ dont 2,9 M€ pour l'acquisition de la structure), du gymnase Paul GUIRAUD (0,8 M€) ; de la salle d'Arts Martiaux et la restitution des terrains de Tennis couverts (0,6 M€) ainsi que la construction de vestiaires, tribunes et club house à Guy BONIFACE (0,5 M€) ;
- la construction de Petites Unités de Lecture Publique (PULP) dans les quartiers nord et sud (2 M€) ;
- aménagement de locaux pour la « Maison des Arts et de la Culturelle » (0,2 M€) ;
- acquisition de la 1^{ère} tranche de la structure de la future École Municipale des Beaux-Arts : 0,4 M€ ;
- acquisition de la 1^{ère} tranche de la structure du futur Centre Municipal de Santé : 0,5 M€.

La finalisation de la tranche 2 du déploiement de la vidéo-protection (1 M€) :

Le projet de déploiement de la vidéo-protection a d'ores et déjà été initié avec la livraison, en 2018, de la première tranche du projet, conduisant à l'installation des 26 premières caméras. Le déploiement de la seconde tranche, qui a débuté par une phase d'études conduira à l'installation de 34 caméras supplémentaires à l'issue de la phase travaux prévue à l'hiver 2018, et conduisant à une livraison prévisionnelle de la seconde tranche pour le printemps 2019. Enfin, 2018 a vu l'inauguration du Centre de Supervision Urbain.

Les acquisitions immobilières (2,5 M€) :

Il est prévu en 2019 le rachat par la Ville du périmètre foncier porté par le SAF 94.

La rénovation urbaine de nos quartiers accélérée :

En 2019, la rénovation urbaine des quartiers prioritaires de la Ville (Lebon et Lozaitz) continue avec la création de la ZAC Lebon. La Ville initiera des temps d'échanges via une concertation préalable ainsi qu'une enquête publique

Les études prospectives (0,5 M€) :

Différentes études prospectives seront menées tout au long de l'année :

- étude du centre-ville ;
- étude sur les effectifs scolaires et de la petite enfance ;
- étude sur le patrimoine de la Ville ;
- étude d'un schéma directeur immobilier.

En outre, **1,2 M€ de subventions d'équipement** seront ainsi versées en 2019 **témoignant d'un engagement de la ville auprès de l'OPH au titre de logements en reconstitution et de travaux de rénovation dans les opérations Paul Guiraud et Maurice Thorez.**

Complètent ces dépenses d'équipements des dépenses à hauteur de **10 M€** pour le refinancement d'emprunts structurés (opération qui s'équilibre en recette).

Au total, le budget réel d'investissement 2019 est proposé (hors remboursement et refinancement d'emprunt) à 33,4 M€ pour un total de 52,4 M€ en 2019.

V. Les recettes d'investissement

1. Les recettes propres d'investissement (23,6 M€)

Pour 2019, les recettes propres de la section d'investissement s'élèveront à **23,6 M€** (pour 18,9 M€ en 2018), soit une augmentation de près de + 25 %.

Recettes d'investissement	2018	2019	Evolution 2019/2018 en %
Total :	18,9	23,6	24,9%
Produits de cession	10,0	15,0	50%
PUP	5,0	3,6	-28%
FCTVA	2,1	2,1	0%
Taxe d'aménagement	0,5	1,5	200%
Subventions d'équipement reçues	1,3	1,4	7,7%

Eu égard au programme des investissements prévu sur l'exercice, les recettes de subventions et participations sont inscrites en hausse par rapport à 2018 avec un montant de **1,4 M€** comprenant :

- 0,6 M€ de subvention de la Région pour la construction du nouveau groupe scolaire Simone VEIL ;
- 0,5 M€ de recettes DRAC au titre de la construction des PULP ;
- 0,2 M€ de participation pour le Café Ludo ;
- 0,1 M€ de subvention de la Région au titre du dispositif « Bouclier Sécurité » ;
- 0,04 M€ de participation de la Région pour l'équipement informatique de la médiathèque.

Au titre des autres recettes propres d'investissement, le produit de FCTVA est attendu en stabilité pour un montant de **2,1 M€** en raison des dépenses d'investissement éligibles qui sont réalisées en 2018. Une recette de 1,5 M€ (1,5 M€ en exécution 2018) est également attendue au titre de la taxe d'aménagement. Ce qui démontre l'effort d'investissement réalisé pour l'aménagement de l'ensemble des quartiers.

Les recettes PUP attendues en 2019 s'élèveront à **3,6 M€**

Enfin, les produits de cession sont estimés quant à eux à **15 M€** pour l'année 2019.

Un besoin de financement prévisionnel par emprunt à hauteur de **7,5 M€** est prévu afin de financer ce programme d'investissement.

2. La gestion de la dette

L'encours de dette municipal au 1^{er} janvier 2019 s'élèvera à 112,54 M€, contre 121,44 M€ au budget primitif 2018, soit une baisse de -7,33 %. Cette diminution de 8,9 M€ en un an est particulièrement significative. La trajectoire de désendettement est donc parfaitement acquise.

Les charges financières, correspondant aux intérêts des emprunts, poursuivront leur baisse en 2019 : 3 M€ sont prévus au budget primitif, en baisse de 1,44 % par rapport au budget primitif 2018.

L'annuité de la dette pour 2019 se décompose entre les intérêts, estimés à 3 M€, et le remboursement du capital estimé à 9 M€, soit un total de 12 M€.

Après deux années où les conditions de taux, avaient atteints des niveaux historiquement bas, les taux anticipés devraient remonter progressivement en 2019.

Compte tenu de ce contexte financier, il est donc de bonne gestion de poursuivre la rigidification de l'encours de la dette à taux fixe.

Par ailleurs, la Ville poursuivra sa politique active de gestion de la dette entreprise depuis 2014. Elle devra se traduire par des négociations auprès des établissements bancaires afin de sortir des 5 emprunts « variables » restant d'ici le 31/12/2020.



VILLE DE VILLEJUIF
DÉPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE - ARRONDISSEMENT DE L'HAY-LES-ROSES

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 DECEMBRE 2018

L'an deux mille dix-huit, le 11 décembre, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Franck LE BOHELLEC, Maire. La séance est ouverte à 17h05.

PRÉSENTS :

M. LE BOHELLEC, Mme DUBOILLE, M. CARVALHO, Mme LOUDIÈRE, M. OBADIA, Mme OUCHARD, M. DUCELLIER, M. CAPORUSSO, Mme CASEL, M. BOUNEGTA, Mme GRIVOT, M. BOKRETA, M. MILLE, Mme LE BAIL, Mme YAPO (*jusqu'à 20h00*), M. MOSTACCI, Mme BERTON, Mme PIDRON, Mme ARLÉ, Mme GANDAIS, M. HAREL (*jusqu'à 20h01*), M. VIDAL (*jusqu'à 20h30*), M. LIPIETZ, Mme CORDILLOT, Mme DA SILVA PEREIRA, M. PERILLAT-BOTTONET, M. GIRARD, M. BULCOURT
Mme KADRI (*arrivée à 17h20*), Mme DUMONT-MONNET (*arrivée à 17h20*), M. BADEL (*arrivée à 17h55*), M. FERREIRA NUNES (*arrivée à 18h10*), Mme LEYDIER (*arrivée à 18h42*)

ABSENTS REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :

M. LCAVELIER	par Mme LOUDIERE
M. YEBOUET	par M. BOUNEGTA
M. MONIN	par M. CARVALHO
Mme TAILLÉ-POLIAN	par M. LAFON
Mme LAMBERT-DAUVERGNE	par Mme CORDILLOT
M. STAGNETTO	par Mme GANDAIS
Mme BOYER	par M. LIPIETZ
Mme LEYDIER (<i>jusqu'à 18h42</i>)	par M. PERILLAT-BOTTONET
M. FERREIRA NUNES	par M. VIDAL (<i>jusqu'à 18h10</i>)
Mme TIJERAS	par M. HAREL (<i>jusqu'à 20h01</i>)

Mme HAMIDI	par Mme LEYDIER (à partir de 18h50)
M. BULCOURT	par Mme DA SILVA PEREIRA (de 19h00 à 21h40)
Mme YAPO	par Mme GRIVOT (à partir de 20h00)
M. HAREL	par M. PERILLAT-BOTTONET (à partir de 20h01)
M. VIDAL	par M. FERREIRA NUNES (à partir de 20h30)

ABSENTS NON REPRÉSENTÉS :

M. GABORIT
Mme KADRI (*jusqu'à 17h20*)
Mme DUMONT-MONNET (*jusqu'à 17h20*)
M. BADEL (*jusqu'à 17h55*)
Mme HAMIDI (*jusqu'à 18h50*)
Mme TIJERAS (*à partir de 20h01*)

République Française
Liberté • Egalité • Fraternité

Hôtel de Ville
Esplanade Pierre-Yves-Cosnier
94807 Villejuif Cedex

Tél. 01 45 59 20 00
Fax 01 45 59 22 22

www.villejuif.fr

Nombre de conseillers
municipaux en exercice : 45

Certifie avoir fait afficher ce
jour à la porte de la Mairie le
compte rendu sommaire de la
séance du Conseil municipal
du 11 décembre 2018

Le 19/12/2018

Le Maire



Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil. M. CAPORUSSO a été désigné pour remplir cette fonction, qu'il a acceptée.

DELIBERATION N° 182/2018 SEANCE DU 11 DECEMBRE 2018

OBJET : VOTE DU BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2018 DU BUDGET ANNEXE ASSUJETTI À LA T.V.A FLOBAIL.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Compte Administratif 2017,

VU le Budget Primitif pour l'exercice 2018,

VU le projet de Budget Supplémentaire,

CONSIDÉRANT qu'il convient d'ajuster les inscriptions du budget primitif 2018,

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERE :

Article unique : Adopte le budget supplémentaire du budget annexe assujetti à la T.V.A. FLOBAIL pour l'exercice 2018, équilibré en dépenses et recettes comme suit : budget :

Section de fonctionnement			
Libellé		Dépenses	Recettes
002	Résultat fonctionnement reporté		9 557,46 €
011	Charges de caractère général	9 557,46 €	
T		9 557,46 €	9 557,46 €


Franck LE BOHELLEC
Maire
Conseiller régional d'Ile-de-France

Adoptée à 31 voix pour ; 13 abstentions

REPUBLIQUE FRANÇAISE



Numéro SIRET
21940076900556

COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT
VILLEJUIF FLOBAIL Ville de VILLEJUIF

POSTE COMPTABLE DE : TRESORERIE CACHAN

SERVICE PUBLIC LOCAL

M. 4 (1)

Budget supplémentaire (3)

BUDGET : Ville de VILLEJUIF FLOBAIL (3)

ANNEE 2018

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 42, M. 43, M. 44 ou M. 49.

(2) Préciser s'il s'agit du budget supplémentaire ou d'une décision modificative.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales	
Modalités de vote du budget	3
II - Présentation générale du budget	
A1 - Vue d'ensemble - Sections	4
A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres	5
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	7
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	9
B2 - Balance générale du budget - Recettes	10
III - Vote du budget	
A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses	12
A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes	13
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	14
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	15
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	16
IV - Annexes	
A - Eléments du bilan	
A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	Sans Objet
A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	Sans Objet
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	Sans Objet
A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations	Sans Objet
A3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	Sans Objet
A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	Sans Objet
A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1)	Sans Objet
A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1)	Sans Objet
A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1)	Sans Objet
A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1)	Sans Objet
A6 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A7 - Détail des opérations pour compte de tiers	Sans Objet
B - Engagements hors bilan	
B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.5 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.6 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.7 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
C - Autres éléments d'informations	
C1.1 - Etat du personnel	Sans Objet
C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie	Sans Objet
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2)	Sans Objet
C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3)	Sans Objet
D - Arrêté et signatures	
D - Arrêté et signatures	17

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M. 49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
 - sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

IV – La comparaison s'effectue par rapport au budget de l'exercice (4).

V – Le présent budget a été voté (5) avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

(4) Budget de l'exercice = budget primitif + budget supplémentaire + décision modificative, s'il y a lieu.

(5) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXPLOITATION

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V	O		
T	E		
	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	9 557,46	0,00
+		+	+
R	E		
P	R		
O	T		
S	S		
	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 9 557,46
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)		9 557,46	9 557,46

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V	O		
T	E		
	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	0,00	0,00
+		+	+
R	E		
P	R		
O	T		
S	S		
	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		0,00	0,00
TOTAL			
TOTAL DU BUDGET (3)		9 557,46	9 557,46

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
011	Charges à caractère général	49 175,00	0,00	9 552,46	9 552,46	58 727,46
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	5,00	0,00	5,00	5,00	10,00
Total des dépenses de gestion des services		49 180,00	0,00	9 557,46	9 557,46	58 737,46
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat* (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		49 180,00	0,00	9 557,46	9 557,46	58 737,46
023	Virement à la section d'investissement (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat* ordre transfert entre sections (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat* ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		49 180,00	0,00	9 557,46	9 557,46	58 737,46

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	58 737,46
---	------------------

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	5 980,00	0,00	0,00	0,00	5 980,00
Total des recettes de gestion des services		5 980,00	0,00	0,00	0,00	5 980,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	43 200,00	0,00	0,00	0,00	43 200,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		49 180,00	0,00	0,00	0,00	49 180,00
042	Opérat* ordre transfert entre sections (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat* ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		49 180,00	0,00	0,00	0,00	49 180,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	9 557,46
---	-----------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	58 737,46
---	------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)	0,00
---	-------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

(1) Cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(5) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(6) $DE\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RE\ 042$; $RI\ 040 = DE\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DE\ 043 = RE\ 043$.

(7) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.

(8) Solde de l'opération $DE\ 023 + DE\ 042 - RE\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	0,00		0,00	0,00	0,00
	TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00
---	-------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	0,00		0,00	0,00	0,00
	TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
=	
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (8)	0,00
---	-------------

(1) Cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) *DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.*

(5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

(7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) Solde de l'opération *DE 023 + DE 042 - RE 042* ou solde de l'opération *RI 021 + RI 040 - DI 040*.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	9 552,46		9 552,46
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	5,00		5,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfiques et assimilés (4)	0,00		0,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		0,00	0,00
Dépenses d'exploitation – Total		9 557,46	0,00	9 557,46

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	9 557,46
---	-----------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
14	<i>Prov. Réglementées, amort. dérogatoires</i>		0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Dépréciation des immobilisations</i>		0,00	0,00
39	<i>Dépréciat° des stocks et en-cours</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à répartir plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
Dépenses d'investissement – Total		0,00	0,00	0,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00
---	-------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) Si la règle applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00		0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprise amort., dépréciat° et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
	Recettes d'exploitation – Total	0,00	0,00	0,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	9 557,46
---	-----------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	9 557,46
---	-----------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		0,00	0,00
29	Dépréciation des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation		0,00	0,00
	Recettes d'investissement – Total	0,00	0,00	0,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

+

AFFECTATION AUX COMPTES 106	0,00
------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00
---	-------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
- (4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
- (6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, en M. 43 et en M. 44.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général (5) (6)	49 175,00	9 552,46	9 552,46
6125	Crédit-bail immobilier	37 035,00	2 965,00	2 965,00
6132	Locations immobilières	4 000,00	6 587,46	6 587,46
63512	Taxes foncières	8 140,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits (7)	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	5,00	5,00	5,00
658	Charges diverses de gestion courante	5,00	5,00	5,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65)		49 180,00	9 557,46	9 557,46
66	Charges financières (b) (8)	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés sur exercices antérieurs	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (9)	0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfiques et assimilés (e) (10)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (f)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e + f		49 180,00	9 557,46	9 557,46
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (11) (12)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		49 180,00	9 557,46	9 557,46

+	RESTES A REALISER N-1 (13)	0,00
+	D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (13)	0,00
=	TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	9 557,46

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

(6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.

(7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43 et en M. 44.

(8) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(10) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(11) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040.

(12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(13) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES	A2

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges (5)	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	0,00	0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	5 980,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	5 980,00	0,00	0,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 013 + 70 + 73 + 74 + 75		5 980,00	0,00	0,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	43 200,00	0,00	0,00
774	Subventions exceptionnelles	43 200,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (7)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d		49 180,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (8) (9)	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		49 180,00	0,00	0,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	9 557,46
--	-----------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	9 557,46
---	-----------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (11)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 699 n'existe pas en M. 49.

(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.

(7) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.

(9) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(11) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8)	0,00	0,00	0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur	0,00	0,00	0,00
	Charges transférées	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		0,00	0,00	0,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00
---	-------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) cf. Modalités de vote, I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042.

(8) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES	B2

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		0,00	0,00	0,00

+

RESTES A REALISER N-1 (9)	0,00
----------------------------------	-------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00
---	-------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) cf. Modalités de vote, I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DE 042.

(7) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1) ,

A le

(1) ,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A , le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),

Certifié exécutoire par (1) , compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A ,le

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,...

(2) L'assemblée délibérante étant : .



VILLE DE VILLEJUIF
DÉPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE - ARRONDISSEMENT DE L'HAY-LES-ROSES

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 DECEMBRE 2018

L'an deux mille dix-huit, le 11 décembre, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Franck LE BOHELLEC, Maire. La séance est ouverte à 17h05.

PRÉSENTS :

M. LE BOHELLEC, Mme DUBOILLE, M. CARVALHO, Mme LOUDIÈRE, M. OBADIA, Mme OUCHARD, M. DUCELLIER, M. CAPORUSSO, Mme CASEL, M. BOUNEGTA, Mme GRIVOT, M. BOKRETA, M. MILLE, Mme LE BAIL, Mme YAPO (*jusqu'à 20h00*), M. MOSTACCI, Mme BERTON, Mme PIDRON, Mme ARLÉ, Mme GANDAIS, M. HAREL (*jusqu'à 20h01*), M. VIDAL (*jusqu'à 20h30*), M. LIPIETZ, Mme CORDILLOT, Mme DA SILVA PEREIRA, M. PERILLAT-BOTTONET, M. GIRARD, M. BULCOURT

Mme KADRI (*arrivée à 17h20*), Mme DUMONT-MONNET (*arrivée à 17h20*), M. BADEL (*arrivée à 17h55*), M. FERREIRA NUNES (*arrivée à 18h10*), Mme LEYDIER (*arrivée à 18h42*)

ABSENTS REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :

M. LECAVELIER	par Mme LOUDIERE
M. YEBOUET	par M. BOUNEGTA
M. MONIN	par M. CARVALHO
Mme TAILLÉ-POLIAN	par M. LAFON
Mme LAMBERT-DAUVERGNE	par Mme CORDILLOT
M. STAGNETTO	par Mme GANDAIS
Mme BOYER	par M. LIPIETZ
Mme LEYDIER (<i>jusqu'à 18h42</i>)	par M. PERILLAT-BOTTONET
M. FERREIRA NUNES	par M. VIDAL (<i>jusqu'à 18h10</i>)
Mme TIJERAS	par M. HAREL (<i>jusqu'à 20h01</i>)

Mme HAMIDI	par Mme LEYDIER (à partir de 18h50)
M. BULCOURT	par Mme DA SILVA PEREIRA (de 19h00 à 21h40)
Mme YAPO	par Mme GRIVOT (à partir de 20h00)
M. HAREL	par M. PERILLAT-BOTTONET (à partir de 20h01)
M. VIDAL	par M. FERREIRA NUNES (à partir de 20h30)

ABSENTS NON REPRÉSENTÉS :

M. GABORIT
Mme KADRI (*jusqu'à 17h20*)
Mme DUMONT-MONNET (*jusqu'à 17h20*)
M. BADEL (*jusqu'à 17h55*)
Mme HAMIDI (*jusqu'à 18h50*)

République Française
Liberté · Egalité · Fraternité

Hôtel de Ville
Esplanade Pierre-Yves-Cosnier
94807 Villejuif Cedex

Tél. 01 45 59 20 00
Fax 01 45 59 22 22

www.villejuif.fr

Nombre de conseillers
municipaux en exercice : 45

Certifie avoir fait afficher ce
jour à la porte de la Mairie le
compte rendu sommaire de la
séance du Conseil municipal
du 11 décembre 2018

Le 19 / 12 / 2018

Le Maire



Mme TIJERAS (à partir de 20h01)

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil. M. CAPORUSSO a été désigné pour remplir cette fonction, qu'il a acceptée.

DELIBERATION N° 183/2018 SEANCE DU 11 DECEMBRE 2018

OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF ANNEXE POUR L'ANNÉE 2019 DANS LE CADRE DE L'OPERATION DE CREDIT-BAIL ENTRE LA VILLE ET LA SOCIETE FLOBAIL

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Rapport d'Orientations Budgétaires qui s'est tenu le 13 novembre 2018.

VU le projet de Budget Primitif 2019,

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de procéder au vote du budget primitif pour l'année 2019.

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERE :

Article Unique : Vote le Budget Primitif Annexe 2019 de l'opération crédit-bail qui s'établit comme suit :

Section de fonctionnement			
	Libellé	Dépenses	Recettes
77	Produits exceptionnels		50 000,00 €
011	Charges de caractère général	49 995,00 €	
65	Autres charges de gestion courante	5,00 €	
	T	50 000,00 €	50 000,00 €


Franck LE BOHELLEC
Maire
Conseiller Régional d'Ile de France

Adoptée à 35 voix pour ; 9 abstentions

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Numéro SIRET 21940076900556	COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT VILLEJUIF FLOBAIL Ville de VILLEJUIF
---------------------------------------	---

POSTE COMPTABLE DE : TRESORERIE CACHAN

SERVICE PUBLIC LOCAL

M. 4 (1)

Budget primitif

BUDGET : Ville de VILLEJUIF FLOBAIL (2)

ANNEE 2019

Vu et annexé à ma délibération n° 183/2018
en date du 11/12/2018

Le Maire de Villejuif



(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 42, M. 43, M. 44 ou M. 49.

(2) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales	
Modalités de vote du budget	3
II - Présentation générale du budget	
A1 - Vue d'ensemble - Sections	4
A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres	5
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	7
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	9
B2 - Balance générale du budget - Recettes	10
III - Vote du budget	
A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses	12
A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes	13
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	14
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	15
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	16
IV - Annexes	
A - Eléments du bilan	
A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	Sans Objet
A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	Sans Objet
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	Sans Objet
A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations	Sans Objet
A3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	Sans Objet
A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	Sans Objet
A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1)	Sans Objet
A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1)	Sans Objet
A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1)	Sans Objet
A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1)	Sans Objet
A6 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A7 - Détail des opérations pour compte de tiers	Sans Objet
B - Engagements hors bilan	
B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.5 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.6 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.7 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
C - Autres éléments d'informations	
C1.1 - Etat du personnel	Sans Objet
C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie	Sans Objet
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2)	Sans Objet
C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3)	Sans Objet
D - Arrêté et signatures	
D - Arrêté et signatures	17

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M. 49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
 - sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (4) primitif de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté (5) sans reprise des résultats de l'exercice N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

(4) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».

(5) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXPLOITATION

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	50 000,00	50 000,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)		50 000,00	50 000,00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	0,00	0,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		0,00	0,00

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	50 000,00	50 000,00
----------------------------	------------------	------------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats. Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	49 175,00	0,00	49 995,00	49 995,00	49 995,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	5,00	0,00	5,00	5,00	5,00
Total des dépenses de gestion des services		49 180,00	0,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfiques et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		49 180,00	0,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00
023	Virement à la section d'investissement (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		0,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL		49 180,00	0,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	50 000,00
---	------------------

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	5 980,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		5 980,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	43 200,00	0,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		49 180,00	0,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		0,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL		49 180,00	0,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	50 000,00
---	------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)	0,00
---	-------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

(1) Cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(5) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(6) $DE\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RE\ 042$; $RI\ 040 = DE\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DE\ 043 = RE\ 043$.

(7) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.

(8) Solde de l'opération $DE\ 023 + DE\ 042 - RE\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	0,00		0,00	0,00	0,00
	TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00
---	-------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	0,00		0,00	0,00	0,00
	TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
=	
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (8)	0,00
---	-------------

(1) cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) $DE\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RE\ 042$; $RI\ 040 = DE\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DE\ 043 = RE\ 043$.

(5) À servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

(7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) Solde de l'opération $DE\ 023 + DE\ 042 - RE\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	49 995,00		49 995,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	5,00		5,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfiques et assimilés (4)	0,00		0,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		0,00	0,00
	Dépenses d'exploitation – Total	50 000,00	0,00	50 000,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	50 000,00
---	------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
14	<i>Prov. Réglementées, amort. dérogatoires</i>		0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Dépréciation des immobilisations</i>		0,00	0,00
39	<i>Dépréciat° des stocks et en-cours</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à répartir plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
	Dépenses d'investissement – Total	0,00	0,00	0,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00
---	-------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) Si la règle applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00		0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	50 000,00	0,00	50 000,00
78	Reprise amort., dépréciat° et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes d'exploitation – Total		50 000,00	0,00	50 000,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	50 000,00
---	------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		0,00	0,00
29	Dépréciation des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation		0,00	0,00
Recettes d'investissement – Total		0,00	0,00	0,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

+

AFFECTATION AUX COMPTES 106	0,00
------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00
---	-------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
- (4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
- (6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, en M. 43 et en M. 44.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général (5) (6)	49 175,00	49 995,00	49 995,00
6125	Crédit-bail immobilier	37 035,00	37 695,00	37 695,00
6132	Locations immobilières	4 000,00	3 800,00	3 800,00
63512	Taxes foncières	8 140,00	8 500,00	8 500,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits (7)	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	5,00	5,00	5,00
658	Charges diverses de gestion courante	5,00	5,00	5,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65)		49 180,00	50 000,00	50 000,00
66	Charges financières (b) (8)	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (9)	0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfiques et assimilés (e) (10)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (f)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e + f		49 180,00	50 000,00	50 000,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (11) (12)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		49 180,00	50 000,00	50 000,00

+

RESTES A REALISER N-1 (13)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (13)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	50 000,00
---	------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

(6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.

(7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43 et en M. 44.

(8) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(10) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(11) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040.

(12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(13) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES	A2

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges (5)	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	0,00	0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	5 980,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	5 980,00	0,00	0,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 013 + 70 + 73 + 74 + 75		5 980,00	0,00	0,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	43 200,00	50 000,00	50 000,00
774	Subventions exceptionnelles	43 200,00	50 000,00	50 000,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (7)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d		49 180,00	50 000,00	50 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (8) (9)	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		49 180,00	50 000,00	50 000,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	50 000,00
---	------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 699 n'existe pas en M. 49.

(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.

(7) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.

(9) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES				B1
Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8)	0,00	0,00	0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur	0,00	0,00	0,00
	Charges transférées	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		0,00	0,00	0,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00
---	-------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042.

(8) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Inscrite en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES	B2

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		0,00	0,00	0,00

+

RESTES A REALISER N-1 (9)	0,00
----------------------------------	-------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00
---	-------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DE 042.

(7) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1) ,

A le

(1) ,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A , le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),

Certifié exécutoire par (1) , compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A ,le

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,...

(2) L'assemblée délibérante étant : .



VILLE DE VILLEJUIF
DÉPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE - ARRONDISSEMENT DE L'HAY-LES-ROSES

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 DECEMBRE 2018

L'an deux mille dix-huit, le 11 décembre, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Franck LE BOHELLEC, Maire. La séance est ouverte à 17h05.

PRÉSENTS :

M. LE BOHELLEC, Mme DUBOILLE, M. CARVALHO, Mme LOUDIÈRE, M. OBADIA, Mme OUCHARD, M. DUCELLIER, M. CAPORUSSO, Mme CASEL, M. BOUNEGTA, Mme GRIVOT, M. BOKRETA, M. MILLE, Mme LE BAIL, Mme YAPO (*jusqu'à 20h00*), M. MOSTACCI, Mme BERTON, Mme PIDRON, Mme ARLÉ, Mme GANDAIS, M. HAREL (*jusqu'à 20h01*), M. VIDAL (*jusqu'à 20h30*), M. LIPIETZ, Mme CORDILLOT, Mme DA SILVA PEREIRA, M. PERILLAT-BOTTONET, M. GIRARD, M. BULCOURT
Mme KADRI (*arrivée à 17h20*), Mme DUMONT-MONNET (*arrivée à 17h20*), M. BADEL (*arrivée à 17h55*), M. FERREIRA NUNES (*arrivée à 18h10*), Mme LEYDIER (*arrivée à 18h42*)

ABSENTS REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :

M. LECAVELIER	par Mme LOUDIERE
M. YEBOUET	par M. BOUNEGTA
M. MONIN	par M. CARVALHO
Mme TAILLÉ-POLIAN	par M. LAFON
Mme LAMBERT-DAUVERGNE	par Mme CORDILLOT
M. STAGNETTO	par Mme GANDAIS
Mme BOYER	par M. LIPIETZ
Mme LEYDIER (<i>jusqu'à 18h42</i>)	par M. PERILLAT-BOTTONET
M. FERREIRA NUNES	par M. VIDAL (<i>jusqu'à 18h10</i>)
Mme TIJERAS	par M. HAREL (<i>jusqu'à 20h01</i>)

Mme HAMIDI	par Mme LEYDIER (à partir de 18h50)
M. BULCOURT	par Mme DA SILVA PEREIRA (de 19h00 à 21h40)
Mme YAPO	par Mme GRIVOT (à partir de 20h00)
M. HAREL	par M. PERILLAT-BOTTONET (à partir de 20h01)
M. VIDAL	par M. FERREIRA NUNES (à partir de 20h30)

ABSENTS NON REPRÉSENTÉS :

M. GABORIT
Mme KADRI (*jusqu'à 17h20*)
Mme DUMONT-MONNET (*jusqu'à 17h20*)
M. BADEL (*jusqu'à 17h55*)
Mme HAMIDI (*jusqu'à 18h50*)

République Française
Liberté • Egalité • Fraternité

Hôtel de Ville
Esplanade Pierre-Yves-Cosnier
94807 Villejuif Cedex

Tél. 01 45 59 20 00
Fax 01 45 59 22 22

www.villejuif.fr

Nombre de conseillers
municipaux en exercice : 45

Certifie avoir fait afficher ce
jour à la porte de la Mairie le
compte rendu sommaire de la
séance du Conseil municipal
du 11 décembre 2018

Le 11 / 12 / 2018

Le Maire



Mme TIJERAS (*à partir de 20h01*)

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil. M. CAPORUSSO a été désigné pour remplir cette fonction, qu'il a acceptée.

DÉLIBÉRATION N° 184/2018 SÉANCE DU 11 DECEMBRE 2018

OBJET : INTEGRATION DE L'ECOLE SIMONE VEIL DANS LA CARTE SCOLAIRE

VU le code général des collectivités territoriales,

VU les articles L. 212-7 et L.311-5 du Code de l'éducation,

CONSIDÉRANT les capacités d'accueil des groupes scolaires,

CONSIDÉRANT la livraison du groupe scolaire Simone Veil dans le premier semestre 2019,

CONSIDÉRANT qu'une moyenne d'élèves par classe minorée contribue à la qualité du service public local d'éducation rendu aux administrés,

CONSIDÉRANT que la commune est compétente pour définir les périmètres de sectorisation scolaire et l'affectation des élèves en fonction de cette sectorisation,

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉLIBÈRE :

Article 1 : La sectorisation scolaire est modifiée en ce qui concerne les adresses suivantes :

Rue Condorcet
Rue Émile Zola
Sentier Émile Zola
Rue Bizet
Rue Beaumarchais
Passage de la Pyramide
Avenue de Paris du 102 au 118 et du 147 au 155
Rue Louise Michel
Sentier Paul Lafargue
Rue Jean Baptiste Clément
Boulevard Paul Vaillant Couturier du 1 au 19
Rue Saint Roch du 1 au 23 et du 2 au 20
Rue Jean Jaurès du 37 au 47

Boulevard Maxime Gorki du 1 au 111 et du 2 au 106
Sentier Jules Guesde
Sentier Karl Liebknecht
Rue Karl Liebknecht

Ces rues dépendront du groupe scolaire Simone Veil, en maternelle et en élémentaire, pour les nouveaux inscrits.

Article 2 : Décide que cette mesure sera effective à compter de janvier 2019 pour la rentrée scolaire de septembre 2019.

Article 3 : Décide que les enfants habitant ces adresses seront scolarisés en maternelle ou en élémentaire, à l'école Simone Veil.

Article 4 : Ampliation de la présente délibération sera adressée aux directeurs des écoles concernées, ainsi qu'à l'Inspection d'Académie.


Franc LE BOHELLEC
Maire
Conseiller Régional Ile-de-France

Adoptée à l'unanimité



République Française
Liberté • Egalité • Fraternité

Hôtel de Ville
Esplanade Pierre-Yves-Cosnier
94807 Villejuif Cedex

Tél. 01 45 59 20 00
Fax 01 45 59 22 22

www.villejuif.fr

Nombre de conseillers
municipaux en exercice : 45

Certifie avoir fait afficher ce
jour à la porte de la Mairie le
compte rendu sommaire de la
séance du Conseil municipal
du 11 décembre 2018

Le 19/12/2018



VILLE DE VILLEJUIF
DÉPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE - ARRONDISSEMENT DE L'HAY-LES-ROSES

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 DECEMBRE 2018

L'an deux mille dix-huit, le 11 décembre, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Franck LE BOHELLEC, Maire. La séance est ouverte à 17h05.

PRÉSENTS :

M. LE BOHELLEC, Mme DUBOILLE, M. CARVALHO, Mme LOUDIÈRE, M. OBADIA, Mme OUCHARD, M. DUCELLIER, M. CAPORUSSO, Mme CASEL, M. BOUNEGTA, Mme GRIVOT, M. BOKRETA, M. MILLE, Mme LE BAIL, Mme YAPO (*jusqu'à 20h00*), M. MOSTACCI, Mme BERTON, Mme PIDRON, Mme ARLÉ, Mme GANDAIS, M. HAREL (*jusqu'à 20h01*), M. VIDAL (*jusqu'à 20h30*), M. LIPIETZ, Mme CORDILLOT, Mme DA SILVA PEREIRA, M. PERILLAT-BOTTONET, M. GIRARD, M. BULCOURT
Mme KADRI (*arrivée à 17h20*), Mme DUMONT-MONNET (*arrivée à 17h20*), M. BADEL (*arrivée à 17h55*), M. FERREIRA NUNES (*arrivée à 18h10*), Mme LEYDIER (*arrivée à 18h42*)

ABSENTS REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :

M. LECAVELIER	par Mme LOUDIÈRE
M. YÉBOUET	par M. BOUNEGTA
M. MONIN	par M. CARVALHO
Mme TAILLÉ-POLIAN	par M. LAFON
Mme LAMBERT-DAUVERGNE	par Mme CORDILLOT
M. STAGNETTO	par Mme GANDAIS
Mme BOYER	par M. LIPIETZ
Mme LEYDIER (<i>jusqu'à 18h42</i>)	par M. PERILLAT-BOTTONET
M. FERREIRA NUNES	par M. VIDAL (<i>jusqu'à 18h10</i>)
Mme TIJERAS	par M. HAREL (<i>jusqu'à 20h01</i>)
Mme HAMIDI	par Mme LEYDIER (à partir de 18h50)
M. BULCOURT	par Mme DA SILVA PEREIRA (de 19h00 à 21h40)
Mme YAPO	par Mme GRIVOT (à partir de 20h00)
M. HAREL	par M. PERILLAT-BOTTONET (à partir de 20h01)
M. VIDAL	par M. FERREIRA NUNES (à partir de 20h30)

ABSENTS NON REPRÉSENTÉS :

M. GABORIT
Mme KADRI (*jusqu'à 17h20*)
Mme DUMONT-MONNET (*jusqu'à 17h20*)
M. BADEL (*jusqu'à 17h55*)
Mme HAMIDI (*jusqu'à 18h50*)

Mme TIJERAS (à partir de 20h01)

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil. M. CAPORUSSO a été désigné pour remplir cette fonction, qu'il a acceptée.

DÉLIBÉRATION N° 185/2018 **SÉANCE DU 11 DECEMBRE 2018**

**OBJET : SUBVENTIONS ALLOUÉES AU MOUVEMENT ASSOCIATIF
(HORS MOUVEMENT SPORTIF)**

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 1611-4,

VU le budget communal,

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉLIBÈRE :

Article 1 : Adopte la répartition et le versement des subventions allouées au mouvement associatif comme suit :

Subvention d'aide aux projets

Association	Nom de l'Action	Subvention Ville
Association Phot'œil	Exposition annuelle	2500 €

Subventions Politique de la ville

Porteurs associ	Nom de l'Action	Subventions obtenues	Subventi Ville	Présentation
Merlin's Cup	Ateliers permacultur jardin partagé	EPT 12 : 2 500 € CD : 1 000 €	2 500 €	Création d'un jardin partagé avec les habitants du quartier Alexandre Dumas et les Monts Cuchets
Merlin's Cup	Ateliers et animation conviviales	EPT 12 : 3 000 € CD : 1 500 €	2 800 €	Ateliers dans le parc du 8 Mai : création d'une fresque, travail du métal, fabrication et utilisation de peintures naturelles
		TOTAL VII	5 300 €	

Article 2 : Dit que les dépenses en résultant seront imputées au chapitre 65 du budget de l'exercice en cours.

Franck LE BOHELLEC
Maire

Conseiller Régional d'Ile-de-France



Adoptée à 41 voix pour ; 2 abstentions



VILLE DE VILLEJUIF
DÉPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE - ARRONDISSEMENT DE L'HAY-LES-ROSES

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 DECEMBRE 2018

L'an deux mille dix-huit, le 11 décembre, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Franck LE BOHELLEC, Maire. La séance est ouverte à 17h05.

PRÉSENTS :

M. LE BOHELLEC, Mme DUBOILLE, M. CARVALHO, Mme LOUDIÈRE, M. OBADIA, Mme OUCHARD, M. DUCELLIER, M. CAPORUSSO, Mme CASEL, M. BOUNEGTA, Mme GRIVOT, M. BOKRETA, M. MILLE, Mme LE BAIL, Mme YAPO (*jusqu'à 20h00*), M. MOSTACCI, Mme BERTON, Mme PIDRON, Mme ARLÉ, Mme GANDAIS, M. HAREL (*jusqu'à 20h01*), M. VIDAL (*jusqu'à 20h30*), M. LIPIETZ, Mme CORDILLOT, Mme DA SILVA PEREIRA, M. PERILLAT-BOTTONET, M. GIRARD, M. BULCOURT
Mme KADRI (*arrivée à 17h20*), Mme DUMONT-MONNET (*arrivée à 17h20*), M. BADEL (*arrivée à 17h55*), M. FERREIRA NUNES (*arrivée à 18h10*), Mme LEYDIER (*arrivée à 18h42*)

ABSENTS REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :

M. LECAVELIER	par Mme LOUDIÈRE
M. YEBOUET	par M. BOUNEGTA
M. MONIN	par M. CARVALHO
Mme TAILLÉ-POLIAN	par M. LAFON
Mme LAMBERT-DAUVERGNE	par Mme CORDILLOT
M. STAGNETTO	par Mme GANDAIS
Mme BOYER	par M. LIPIETZ
Mme LEYDIER (<i>jusqu'à 18h42</i>)	par M. PERILLAT-BOTTONET
M. FERREIRA NUNES	par M. VIDAL (<i>jusqu'à 18h10</i>)
Mme TIJERAS	par M. HAREL (<i>jusqu'à 20h01</i>)

Mme HAMIDI	par Mme LEYDIER (à partir de 18h50)
M. BULCOURT	par Mme DA SILVA PEREIRA (de 19h00 à 21h40)
Mme YAPO	par Mme GRIVOT (à partir de 20h00)
M. HAREL	par M. PERILLAT-BOTTONET (à partir de 20h01)
M. VIDAL	par M. FERREIRA NUNES (à partir de 20h30)

ABSENTS NON REPRÉSENTÉS :

M. GABORIT
Mme KADRI (*jusqu'à 17h20*)
Mme DUMONT-MONNET (*jusqu'à 17h20*)
M. BADEL (*jusqu'à 17h55*)
Mme HAMIDI (*jusqu'à 18h50*)

République Française
Liberté • Egalité • Fraternité

Hôtel de Ville
Esplanade Pierre-Yves-Cosnier
94807 Villejuif Cedex

Tél. 01 45 59 20 00
Fax 01 45 59 22 22

www.villejuif.fr

Nombre de conseillers
municipaux en exercice : 45

Certifie avoir fait afficher ce
jour à la porte de la Mairie le
compte rendu sommaire de la
séance du Conseil municipal
du 11 décembre 2018



Mme TIJERAS (*à partir de 20h01*)

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil. M. CAPORUSSO a été désigné pour remplir cette fonction, qu'il a acceptée.

DÉLIBÉRATION N° 189/2018 **SÉANCE DU 11 DÉCEMBRE 2018**

OBJET: AVENANT À LA CONVENTION CADRE LOCALE D'UTILISATION DE L'ABATTEMENT DE TFPB DANS LES QUARTIERS PRIORITAIRES DE LA POLITIQUE DE LA VILLE DU BAILLEUR OPH DE VILLEJUIF

VU la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'article 1388 bis du code général des impôts,

VU le décret n°2015-1665 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial dont le siège est à Vitry-sur-Seine,

VU la délibération municipale n°65/2015 en date du 26 juin 2015 relative à l'approbation du contrat de ville 2015/2020,

VU la délibération du 29 juin 2015 du Conseil de Communauté approuvant le contrat de ville 2015-2020 du Val-de-Bièvre,

VU la délibération n°16-06-28-171 du Conseil Territorial en date du 28 juin 2016 relative à la convention locale d'utilisation de l'abattement de la TFPB dans les quartiers prioritaires du contrat de ville du Val-de-Bièvre,

VU la convention sur les patrimoines du bailleur OPH de Villejuif sur les quartiers de la politique de la ville Lebon-Lamartine et Gouret – Grimau,

CONSIDÉRANT la prorogation des conventions cadres locale d'utilisation de l'abattement de TFPB dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville jusqu'en 2020,

CONSIDÉRANT que les quartiers Lebon-Lamartine et Gouret-Grimau nécessitent des interventions significatives pour l'amélioration du cadre de vie des habitants,

CONSIDÉRANT qu'un travail partenariat entre la ville et le bailleur sera mis en place afin de proposer des plans d'actions pluriannuels jusqu'en 2020,

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉLIBÈRE :

Article 1 : Autorise Le Maire à signer l'avenant à la convention d'utilisation de l'abattement de TFPB du bailleur OPH de Villejuif, et tout document y afférent.

Article 2 : Une ampliation de la présente délibération sera adressée à :
Monsieur le Préfet du Val-de-Marne.
Monsieur le Président de l'Établissement Public Territorial du Val-de-Bièvre.

Francis LE BONHELLEC
Maire
Conseiller Régional Ile-de-France



Adoptée à 25 voix pour ; 18 abstentions

**AVENANT N°1 À LA CONVENTION LOCALE D'UTILISATION DE L'ABATTEMENT DE TFPB DANS LES
QUARTIERS PRIORITAIRES DE LA POLITIQUE DE LA VILLE**

- d'une part, le bailleur OPH de Villejuif, sis 6 rue Lebigot, 94800 Villejuif, représenté par Mme SEINGIER, Directrice Générale,
- d'autre part, l'établissement public territorial 12 de la métropole du Grand Paris, sis 16, avenue Jean-Jaurès 94600 Choisy-le-Roi, représenté par son Président Michel LEPRÊTRE,
- d'autre part, la ville de VILLEJUIF, représentée par son Maire Franck LE BOHELLEC, sis Esplanade Pierre-Yves Cosnier 94807 Villejuif CEDEX
- d'autre part, la Préfecture du Val-de-Marne représentée par le préfet du département, Monsieur PREVOST, et sis 21-29 Avenue du Général de Gaulle, 94000 Créteil,

PREAMBULE :

L'article 1388 bis du Code général des impôts prévoit que les logements locatifs sociaux des organismes Hlm bénéficient d'un abattement de TFPB de 30% s'ils sont situés dans un quartier prioritaire de la politique de la ville. Cet abattement s'applique aux impositions établies au titre des années 2016 à 2020.

Les parties ont conclu une convention en date du 13 décembre 2016. Lorsqu'une convention arrivée à échéance en 2018 (cas de la convention triennale concernée signée pour la période 2016-2018) fait l'objet d'une prorogation par avenant et qu'elle est en vigueur au 1^{er} janvier 2019, l'abattement continue de s'appliquer.

Cette prorogation doit intervenir au plus tard le 31 décembre 2018, et une copie de l'avenant de prorogation doit être adressée au service des impôts du lieu de situation des biens dans le même délai.

Il est admis que le simple renouvellement d'une convention sans interruption et sans modification de son périmètre est assimilable à une prorogation et peut donc intervenir au plus tard le 31 décembre 2018 pour permettre le maintien de l'application de l'abattement au titre de 2019.

et annexé à ma délibération n° 189 - 2018
en date du 11/12/18

Le Maire de Villejuif



IL EST AINSI CONVENU CE QUI SUIV

Article 1 :

Les parties conviennent de prolonger la convention jusqu'au 31 décembre 2020.

Article 2 :

Le présent avenant entrera en vigueur à compter du 31 décembre 2018.

Article 3 :

Les autres dispositions du Contrat qui n'ont pas été modifiées par le présent avenant demeurent inchangées.

Fait à

le

Laurent PREVOST

Préfet du Val-de-Marne

Michel LEPRETRE

Président de l'Etablissement Public Territorial
Grand Orly Val-de-Bièvre Seine-Amont

Franck LE BOHELLEC

Maire de Villejuif
Conseiller régional d'Ile de France

Corinne SEINGIER

Directrice Générale
OPH de Villejuif



VILLE DE VILLEJUIF
DÉPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE - ARRONDISSEMENT DE L'HAY-LES-ROSES

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 DECEMBRE 2018

L'an deux mille dix-huit, le 11 décembre, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Franck LE BOHELLEC, Maire. La séance est ouverte à 17h05.

PRÉSENTS :

M. LE BOHELLEC, Mme DUBOILLE, M. CARVALHO, Mme LOUDIÈRE, M. OBADIA, Mme OUCHARD, M. DUCELLIER, M. CAPORUSSO, Mme CASEL, M. BOUNEGTA, Mme GRIVOT, M. BOKRETA, M. MILLE, Mme LE BAIL, Mme YAPO (*jusqu'à 20h00*), M. MOSTACCI, Mme BERTON, Mme PIDRON, Mme ARLÉ, Mme GANDAIS, M. HAREL (*jusqu'à 20h01*), M. VIDAL (*jusqu'à 20h30*), M. LIPIETZ, Mme CORDILLOT, Mme DA SILVA PEREIRA, M. PERILLAT-BOTTONET, M. GIRARD, M. BULCOURT
Mme KADRI (*arrivée à 17h20*), Mme DUMONT-MONNET (*arrivée à 17h20*), M. BADEL (*arrivée à 17h55*), M. FERREIRA NUNES (*arrivée à 18h10*), Mme LEYDIER (*arrivée à 18h42*)

ABSENTS REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :

M. LECAVELIER	par Mme LOUDIERE
M. YEBOUET	par M. BOUNEGTA
M. MONIN	par M. CARVALHO
Mme TAILLÉ-POLIAN	par M. LAFON
Mme LAMBERT-DAUVERGNE	par Mme CORDILLOT
M. STAGNETTO	par Mme GANDAIS
Mme BOYER	par M. LIPIETZ
Mme LEYDIER (<i>jusqu'à 18h42</i>)	par M. PERILLAT-BOTTONET
M. FERREIRA NUNES	par M. VIDAL (<i>jusqu'à 18h10</i>)
Mme TIJERAS	par M. HAREL (<i>jusqu'à 20h01</i>)

Mme HAMIDI	par Mme LEYDIER (à partir de 18h50)
M. BULCOURT	par Mme DA SILVA PEREIRA (de 19h00 à 21h40)
Mme YAPO	par Mme GRIVOT (à partir de 20h00)
M. HAREL	par M. PERILLAT-BOTTONET (à partir de 20h01)
M. VIDAL	par M. FERREIRA NUNES (à partir de 20h30)

ABSENTS NON REPRÉSENTÉS :

M. GABORIT
Mme KADRI (*jusqu'à 17h20*)
Mme DUMONT-MONNET (*jusqu'à 17h20*)
M. BADEL (*jusqu'à 17h55*)
Mme HAMIDI (*jusqu'à 18h50*)

République Française
Liberté • Egalité • Fraternité

Hôtel de Ville
Esplanade Pierre-Yves-Cosnier
94807 Villejuif Cedex

Tél. 01 45 59 20 00
Fax 01 45 59 22 22

www.villejuif.fr

Nombre de conseillers
municipaux en exercice : 45

Certifie avoir fait afficher ce
jour à la porte de la Mairie le
compte rendu sommaire de la
séance du Conseil municipal
du 11 décembre 2018

Le 19/12/2018

Le Maire



Mme TIJERAS (à partir de 20h01)

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil. M. CAPORUSSO a été désigné pour remplir cette fonction, qu'il a acceptée.

DELIBERATION N° 190/2018

SEANCE DU 11 DECEMBRE 2018

OBJET : AVIS SUR LES DEROGATIONS EXCEPTIONNELLES A L'INTERDICTION DU TRAVAIL LE DIMANCHE ACCORDEES AU TITRE DE L'ANNEE 2019

VU le Code du Travail, notamment les articles L.3132-26 et R.3132-21,

VU la loi n°2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques, dite loi « *Macron* », notamment son article 250,

CONSIDERANT qu'il appartient au Maire, par arrêté pris avant le 31 décembre de chaque année, de fixer, pour l'année suivante, la liste des dimanches où le repos hebdomadaire est supprimé dans les établissements de commerce de détail,

CONSIDERANT que ce choix doit être effectué après avis du Conseil Municipal,

CONSIDERANT qu'afin de répondre à une attente locale motivée par l'accroissement de la consommation au moment des fêtes de fin d'année et des périodes de soldes estivales et hivernales, il convient de choisir les dimanches qui feront l'objet d'une dérogation au repos dominical en tenant compte des sollicitations des différentes branches d'activité,

CONSIDERANT que, s'agissant de l'ensemble des branches professionnelles, le nombre de dimanches sollicités excède cinq, le Conseil Métropolitain de la Métropole du Grand Paris a été saisi le 24 juillet 2018,

CONSIDERANT l'avis favorable du Conseil Métropolitain,

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERE :

Article 1 : Donne un avis favorable à la suppression du repos dominical dans les établissements de commerce de détail toutes branches confondues où le repos hebdomadaire a lieu normalement le dimanche, pour les dimanches ci-dessous désignés :

- Dimanche 6 janvier 2019
- Dimanche 13 janvier 2019
- Dimanche 26 mai 2019
- Dimanche 23 juin 2019
- Dimanche 30 juin 2019
- Dimanche 1 septembre 2019
- Dimanche 8 septembre 2019

- Dimanche 1 décembre 2019
- Dimanche 8 décembre 2019
- Dimanche 15 décembre 2019
- Dimanche 22 décembre 2019
- Dimanche 29 décembre 2019

Article 2 : Autorise le Maire à édicter tout acte afférent.


Franck LE BOHELLEC
Maire
Conseiller Régional Ile-de-France

Adoptée à 24 voix pour ; 15 voix contre ; 4 abstentions



République Française
Liberté • Egalité • Fraternité

Hôtel de Ville
Esplanade Pierre-Yves-Cosnier
94807 Villejuif Cedex

Tél. 01 45 59 20 00
Fax 01 45 59 22 22

www.villejuif.fr

Nombre de conseillers
municipaux en exercice : 45

Certifie avoir fait afficher ce
jour à la porte de la Mairie le
compte rendu sommaire de la
séance du Conseil municipal
du 11 décembre 2018

Le 12/12/2018

Le Maire

VILLE DE VILLEJUIF
DÉPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE - ARRONDISSEMENT DE L'HAY-LES-ROSES

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 DECEMBRE 2018

L'an deux mille dix-huit, le 11 décembre, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Franck LE BOHELLEC, Maire. La séance est ouverte à 17h05.

PRÉSENTS :

M. LE BOHELLEC, Mme DUBOILLE, M. CARVALHO, Mme LOUDIÈRE, M. OBADIA, Mme OUCHARD, M. DUCELLIER, M. CAPORUSSO, Mme CASEL, M. BOUNEGTA, Mme GRIVOT, M. BOKRETA, M. MILLE, Mme LE BAIL, Mme YAPO (*jusqu'à 20h00*), M. MOSTACCI, Mme BERTON, Mme PIDRON, Mme ARLÉ, Mme GANDAIS, M. HAREL (*jusqu'à 20h01*), M. VIDAL (*jusqu'à 20h30*), M. LIPIETZ, Mme CORDILLOT, Mme DA SILVA PEREIRA, M. PERILLAT-BOTTONET, M. GIRARD, M. BULCOURT
Mme KADRI (*arrivée à 17h20*), Mme DUMONT-MONNET (*arrivée à 17h20*), M. BADEL (*arrivée à 17h55*), M. FERREIRA NUNES (*arrivée à 18h10*), Mme LEYDIER (*arrivée à 18h42*)

ABSENTS REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :

M. LECAVELIER	par Mme LOUDIÈRE
M. YÉBOUET	par M. BOUNEGTA
M. MONIN	par M. CARVALHO
Mme TAILLÉ-POLIAN	par M. LAFON
Mme LAMBERT-DAUVERGNE	par Mme CORDILLOT
M. STAGNETTO	par Mme GANDAIS
Mme BOYER	par M. LIPIETZ
Mme LEYDIER (<i>jusqu'à 18h42</i>)	par M. PERILLAT-BOTTONET
M. FERREIRA NUNES	par M. VIDAL (<i>jusqu'à 18h10</i>)
Mme TIJERAS	par M. HAREL (<i>jusqu'à 20h01</i>)

Mme HAMIDI	par Mme LEYDIER (à partir de 18h50)
M. BULCOURT	par Mme DA SILVA PEREIRA (de 19h00 à 21h40)
Mme YAPO	par Mme GRIVOT (à partir de 20h00)
M. HAREL	par M. PERILLAT-BOTTONET (à partir de 20h01)
M. VIDAL	par M. FERREIRA NUNES (à partir de 20h30)

ABSENTS NON REPRÉSENTÉS :

M. GABORIT
Mme KADRI (*jusqu'à 17h20*)
Mme DUMONT-MONNET (*jusqu'à 17h20*)
M. BADEL (*jusqu'à 17h55*)
Mme HAMIDI (*jusqu'à 18h50*)

Mme TIJERAS (à partir de 20h01)

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil. M. CAPORUSSO a été désigné pour remplir cette fonction, qu'il a acceptée.

DELIBERATION N° 191/2018

SEANCE DU 11 DECEMBRE 2018

OBJET : APPROBATION D'UNE CONVENTION DE PUP (PROJET URBAIN PARTENARIAL) ENTRE LA SOCIETE SCCV VILLEJUIF BIZET, LA VILLE DE VILLEJUIF ET L'ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL GRAND ORLY SEINE BIEVRE POUR UN PROJET IMMOBILIER SITUE 54 A 60 ET 80 A 84 RUE BIZET.

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code de l'urbanisme, et notamment les articles L. 332-11-3 et L. 332-11-4,

VU le décret n°2015-1665 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'Établissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre dont le siège est à Vitry-sur-Seine,

VU le Plan Local d'Urbanisme,

VU le projet de convention entre la Ville, l'Établissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre et la société PICHET ou toute société qui lui serait substituée joint en annexe et le document graphique qui l'accompagne,

VU la délibération du 26 juin 2015 approuvant le programme de l'opération relatif au projet de construction du groupe scolaire des Réservoirs, le planning prévisionnel et le coût prévisionnel global,

CONSIDÉRANT les études de prospectives scolaires dont les conclusions ont préconisé l'extension d'un groupe scolaire existant à court terme (extension du groupe scolaire Jean Vilar) et la construction à moyen terme d'un groupe scolaire (groupe scolaire des Réservoirs),

CONSIDÉRANT le projet de construction d'un groupe scolaire sur le terrain des Réservoirs de la ville de Paris, d'une capacité estimée de dix-sept classes,

CONSIDÉRANT que La société PICHET a été retenue dans le cadre de l'appel à projet « *Inventons la Métropole du Grand Paris* » lancé par la Métropole du Grand Paris en 2016 pour l'aménagement du site dit des « *terrains Bizet* » sis 54 à 60 et 78 à 84 rue Bizet à Villejuif, sur les parcelles cadastrées Q numéros 99, 100, 101, 102, 105, 109, 110, 114 à 119, 130, 131, 133, 135, 137, 139 et 141. La société SCCV VILLEJUIF BIZET (groupe

PICHET) a déposé le permis de construire le 03 octobre 2018 sous le n° PC 94076 18 W 1071 pour la construction d'un ensemble immobilier de 137 logements en accession, 46 logements locatifs sociaux et une maison de la biodiversité pour une surface de plancher totale de 11 535 m², accompagnés de 179 places de stationnement,

CONSIDÉRANT que le projet se situe dans le secteur de convention PUP du futur groupe scolaire des Réservoirs,

CONSIDÉRANT que conformément aux dispositions de l'article L.332-11-3 du Code de l'Urbanisme, le projet urbain partenarial permet à la Ville de faire participer un aménageur, un constructeur ou un propriétaire, au coût des équipements publics rendus nécessaires par son opération,

CONSIDÉRANT qu'il est proposé la conclusion d'une convention de PUP afin de faire participer la société SCCV VILLEJUIF BIZET ou toute société qui lui serait substituée au financement d'équipements publics,

CONSIDÉRANT la compétence de l'Établissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre en matière de PLU,

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERE

Article 1 : Approuve la convention de Projet Urbain Partenarial (PUP) entre la société SCCV VILLEJUIF BIZET ou toute société qui lui serait substituée, la ville de Villejuif et l'Établissement Public Territorial Grand Orly Seine Bièvre, annexée à la présente délibération, pour un projet immobilier situé 54 à 60 et 78 à 84 rue Bizet à Villejuif, sur les parcelles cadastrées Q numéros 99, 100, 101, 102, 105, 109, 110, 114 à 119, 130, 131, 133, 135, 137, 139 et 141.

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Article 3 : Précise qu'en application de l'article L332-11-4 du Code de l'urbanisme, les constructions édifiées dans le périmètre de la convention sont exclues du champ d'application de la part communale de la taxe d'aménagement (ou de toute autre taxe qui lui serait substituée) pendant une durée de 10 ans, à compter de l'affichage en mairie de la mention de la signature de la convention.

Article 4 : Dit que les recettes seront imputées au prochain budget au chapitre 13.

Article 5 : Dit que ce qui concerne les modalités d'exécution et conformément à l'article R 332-25-2 du Code de l'Urbanisme, la présente délibération fera l'objet :

1. Des modalités d'affichage suivante :
- Affichage en mairie pendant un mois avec indication du lieu où la mise à disposition du public du dossier est effectué.

2. Des modalités de transmission suivantes :

- La délibération accompagnée du projet de convention sera transmise à Monsieur le Préfet au titre du contrôle de légalité.

3. Mention de la signature de la convention

- Un avis de mention de la signature de PUP sera établi après transmission de la délibération au contrôle de légalité et sera affiché en mairie pendant un mois et publié au recueil des actes administratifs.


Franck LE BOHELLEC
Maire
Conseiller Régional d'Ile-de-France

Adoptée à 34 voix pour ; 9 abstentions

CONVENTION DE PROJET URBAIN PARTENARIAL (PUP)

Articles L.332-11-3 et L.332-11-4 ; R.332-25-1 à R.332-25-3 du code de l'urbanisme

CONVENTION DE PROJET URBAIN PARTENARIAL

En application des dispositions des articles L. 332-11-3 et L. 332-11-4 du code de l'urbanisme, la présente convention est conclue entre :

La société SCCV VILLEJUIF BIZET ou toute société qui lui serait substituée,

Représentée par M.

ET

La COMMUNE DE VILLEJUIF

Représentée par Monsieur le Maire, Conseiller Régional d'Ile-de-France, Monsieur Franck LE BOHELLEC

ET

L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL GRAND ORLY SEINE-BIEVRE

Représenté par son Président en exercice, Monsieur Michel LEPRETRE

Préambule

Les études de prospectives scolaires (période 2011-2014) ont mis en évidence depuis plusieurs années, l'accroissement tendanciel des effectifs scolaires à Villejuif et le besoin récurrent de nouveaux équipements sur la ville. Les conclusions de l'étude livrée en 2011, « besoins sectorisés pour la rentrée 2012-2014 », indiquent que cette tendance se confirme et qu'elle est notamment due aux effets de la construction neuve. Les conclusions préconisent, dans le cadre d'une augmentation de la population locale, l'extension d'un groupe scolaire existant à court terme (école Jean Vilar) et la construction d'un nouveau groupe scolaire à moyen terme (projet de groupe scolaire dit des Réservoirs). La dernière étude menée par la Ville en 2015 (évaluation des prospectives scolaires à l'horizon 2020) confirme également la nécessité de construction du groupe scolaire des Réservoirs répondant aux besoins futurs liés notamment à la programmation nouvelle de logements sur le territoire et donc à l'accroissement démographique de la population.

[Tapez ici]

Vu et annexé à mon arrêté n° 184/2018
en date du : 11/12/2018
Le Maire de Villejuif



Article 1 : Description du projet donnant lieu à la présente convention

La société PICHET a été retenue dans le cadre de l'appel à projet « Inventons la Métropole du Grand Paris » lancé par la Métropole du Grand Paris en 2016 pour l'aménagement du site dit des « terrains Bizet » sis 54 à 60 et 80 à 84 rue Bizet à Villejuif, sur les parcelles cadastrées Q numéros 99, 100, 101, 102, 105, 109, 110, 114 à 119, 130, 131, 133, 135, 137, 139 et 141. La société SCCV VILLEJUIF BIZET (groupe PICHET) a déposé le permis de construire le 03 octobre 2018 sous le n° PC 94076 18 W 1071 pour la construction d'un ensemble immobilier de 137 logements en accession, 46 logements locatifs sociaux et une maison de la biodiversité pour une surface de plancher totale de 11 535 m², accompagnés de 179 places de stationnement.

Consciente de l'impact produit par la construction de logements neufs sur les effectifs scolaires et la charge que cela constitue en matière d'équipements nouveaux, la société SCCV VILLEJUIF BIZET (ou toute société qui lui serait substituée) a proposé que le projet contribue proportionnellement à l'effort d'équipements de la ville en matière de locaux scolaires.

Article 2 : Périmètre du projet urbain partenarial

La présente convention de projet urbain partenarial a pour objet la prise en charge financière, qui sera acquittée par la société SCCV VILLEJUIF BIZET (ou toute société qui lui serait substituée) d'une partie des équipements publics dont la réalisation par la ville est rendue en partie nécessaire par l'opération de construction située 54 à 60 et 78 à 84 rue Bizet à Villejuif, sur les parcelles cadastrées Q numéros 99, 100, 101, 102, 105, 109, 110, 114 à 119, 130, 131, 133, 135, 137, 139 et 141, cette dernière se situant dans le secteur du projet de Groupe scolaire des Réservoirs.

Le périmètre d'application de la présente convention est délimité par le plan (base du plan cadastral) joint en annexe 1 à la présente convention.

Article 3 : Programme des équipements publics

La Ville a décidé de réaliser un effort d'investissement tel qu'il ressort des études réalisées qui soulignent à court terme et moyen terme l'accroissement de la capacité d'accueil des écoles élémentaires et maternelles à Villejuif. Ainsi, par délibération du 26 Juin 2015, le Conseil municipal a approuvé le programme de l'opération relatif au projet de construction du groupe scolaire des Réservoirs, a approuvé le planning prévisionnel de l'opération et a estimé le coût global de l'opération à 18 954 215 H.T. soit 22 745 058 T.T.C.

Le coût du programme de construction du groupe scolaire des Réservoirs (cf. détail du coût prévisionnel en annexe 2) est évalué à raison d'un montant de 22 745 058 € T.T.C pour une capacité estimée de dix-sept classes. Ce montant comprend les coûts de foncier, de démolition, le confortement des carrières, le soutènement du talus, la construction du groupe scolaire et les travaux de VRD. Le coût d'opération inclut les honoraires de maîtrise

d'œuvre géotechnique, de maîtrise d'œuvre, les frais du concours d'architecture, les assurances, les bureaux de contrôle, une assistance à maîtrise d'ouvrage, etc (...).

Article 4 : Part du coût des équipements publics à la charge du projet

La Société SCCV VILLEJUIF BIZET (ou toute société qui lui serait substituée) reconnaît respectivement que les Equipements Publics sont utiles au Projet qu'elle développe et s'engage en conséquence à verser à la ville la fraction du coût prévisionnel de réalisation des équipements publics nécessaires aux besoins des futurs utilisateurs des constructions objets de son Projet.

La participation consiste dans le versement d'une contribution financière (« Contribution Financière »), et en la cession d'un terrain (« Cession de Terrain »). La Contribution Financière et la Cession de Terrain sont ci-après désignés ensemble la « Participation ».

1) Contribution financière

Considérant que l'équipement public projeté a des capacités qui excèdent les besoins de l'opération réalisée par la société SCCV VILLEJUIF BIZET (ou toute société qui lui serait substituée), il y a lieu d'appliquer une règle de proportionnalité.

La part proportionnelle du coût de construction du Groupe scolaire à charge de la société SCCV VILLEJUIF BIZET (ou toute société qui lui serait substituée) est calculée sur la base du nombre d'enfants admis en classe maternelle et élémentaire pouvant être généré par ce projet de 180 logements. Cette part est estimée à partir de ratios d'usage défini dans la dernière étude prévisionnelle d'effectifs scolaires (Juin 2015), soit 0,24 enfants par logement.

La répartition des coûts des équipements publics est établie à partir du coût de la construction du groupe scolaire des Réservoirs pour l'équivalent de dix-sept classes d'un montant de 22 745 058 € T.T.C. et pour une capacité estimée de 460 élèves supplémentaires, soit un coût de la place à environ 49 500 €.

A ce chiffre est affecté un abattement considérant le fait que le financement des équipements publics se fait communément à partir du produit des impositions locales, des dotations de l'État et d'éventuelles subventions.

L'apport consécutif à l'opération est estimé à environ 44 élèves supplémentaires. L'abattement proposé conventionnellement est de 41,3 % soit une somme proportionnelle arrondie conventionnellement définitivement à 900 000 €.

En outre, ce projet entraîne également une contribution financière due au raccordement et à l'extension nécessaire du réseau électrique. Selon le devis ENEDIS, transmis dans le cadre de l'instruction du permis de construire, cette somme est estimée à 33 360,52 € HT.

2) Cession de terrain

Considérant la nécessité de prévoir une sente piétonne entre la rue Bizet et le sentier Émile Zola, la société cédera à la commune une bande de terrain, d'une superficie d'environ 350 m² environ, tel que figuré au plan joint en annexe. Pour les besoins de l'acte notarié, les frais de mutation seront calculés sur la base de la valeur réelle du terrain qui sera estimé par France Domaine.

Article 5 : Délai prévisionnel de réalisation des équipements publics

Le délai de réalisation des équipements publics est celui visé à la présente convention, soit une mise en œuvre des travaux prévue en juillet 2017, et une date d'achèvement prévue pour juin 2019 au plus tard (cf. planning prévisionnel en annexe 3) ; sauf cas fortuits et de force majeure, au titre desquels une prorogation automatique de 12 mois supplémentaires pourra être appliquée en cas de besoin au délai total de réalisation des travaux.

Article 6 : Exonération de la part communale de la Taxe d'Aménagement

Le présent projet sera exonéré de la part communale de la taxe d'aménagement, au titre de la présente convention de PUP.

La durée d'exonération de la part communale de la taxe d'aménagement est de 10 ans à compter de l'affichage de la mention de la signature de la convention en mairie.

Article 7 : Paiement de la participation au titre de la convention de PUP

Le paiement de la participation (900 000 € au titre de la participation pour la construction d'un groupe scolaire et la participation de 33 360,52 € HT au titre du raccordement et de l'extension du réseau électrique) sera effectué à la ville à compter de la Déclaration d'Ouverture de Chantier (DOC), et une fois le permis de construire devenu définitif, purgé de tout recours et retrait.

Un titre de recette sera émis par la ville à cet effet.

La cession du terrain sera réalisée dans le cadre d'un acte notarié entre la société et la ville dans les conditions qui seront définies conjointement.

Article 8 : Garanties conventionnelles

Si les équipements publics définis à l'article 3 ne sont pas achevés dans les délais prescrits par la présente convention, la participation représentative du coût des travaux non réalisés sera restituée à la société SCCV VILLEJUIF BIZET (ou toute société qui lui serait substituée) dans un délai de 3 mois à compter de sa demande de remboursement, sans préjudice d'éventuelles indemnités fixées par les juridictions compétentes.

Article 9 : Application de la convention

Autorisation a été donnée au maire de la ville de Villejuif pour signer la présente convention par délibération du Conseil Municipal en date du 2018.

Autorisation a été donnée au président de l'établissement public territorial Grand Orly Seine Bièvre par délibération du Conseil du Territoire en date du 2019.

La présente convention est exécutoire à compter de l'affichage de la mention de sa signature en mairie. Cette dernière sera publiée au recueil des actes administratifs.

Il est par ailleurs précisé que la présente convention accompagnée du document graphique faisant apparaître le périmètre concerné est tenue à la disposition du public en mairie.

Article 10 : Condition corrélatrice de réalisation des présentes

La conclusion de la présente convention étant nécessitée par les besoins en équipements publics supplémentaires susceptibles d'être générés par la réalisation de l'opération immobilière susvisée envisagée par la société SCCV VILLEJUIF BIZET (ou toute société qui lui serait substituée), l'objet de la présente convention est nécessairement conditionné à la réalisation effective, par la société SCCV VILLEJUIF BIZET (ou toute société qui lui serait substituée), de son projet immobilier ; celle-ci sera rendue possible par l'obtention du permis de construire déposé en mairie et de toutes autres autorisations administratives et d'urbanisme qui s'avéreraient nécessaires et la mise en œuvre desdites autorisations administratives suivant l'obtention de leur caractère exprès et définitif (expiration des délais de recours des tiers et de retrait administratif) et l'acquisition définitive de l'assiette foncière.

Outre les conditions visées ci-dessus, la présente convention s'éteindra automatiquement de plein droit entre les parties si la société SCCV VILLEJUIF BIZET (ou toute société qui lui serait substituée) devait renoncer, pour des raisons qui lui sont propres, aux travaux projetés.

Article 11 : Substitution

La société SCCV VILLEJUIF BIZET (ou toute société qui lui serait substituée) aura la possibilité de se substituer une tierce personne morale dans le bénéfice de la présente convention, mais sous réserve que ladite société reste solidairement tenue avec le substitué des obligations nées de la présente convention.

Article 12 : Avenants

Toutes modifications éventuelles des modalités d'exécution de la présente convention de projet urbain partenarial doivent faire l'objet d'avenants à la présente convention.

Article 13 : Bonne exécution

Les parties veilleront à se tenir mutuellement informées dans les meilleurs délais, de tout élément pouvant avoir une incidence sur l'exécution de la présente convention.

Fait à Villejuif,

Le

En trois exemplaires originaux

Pour la Société SCCV VILLEJUIF BIZET (ou toute société qui lui serait substituée)

Monsieur

Pour la COMMUNE DE VILLEJUIF

Le Maire, Conseiller Régional, Franck LE BOHELLEC

Pour l'ÉTABLISSEMENT PUBLIC GRAND ORLY SEINE-BIEVRE

Le Président, Michel LEPRETRE

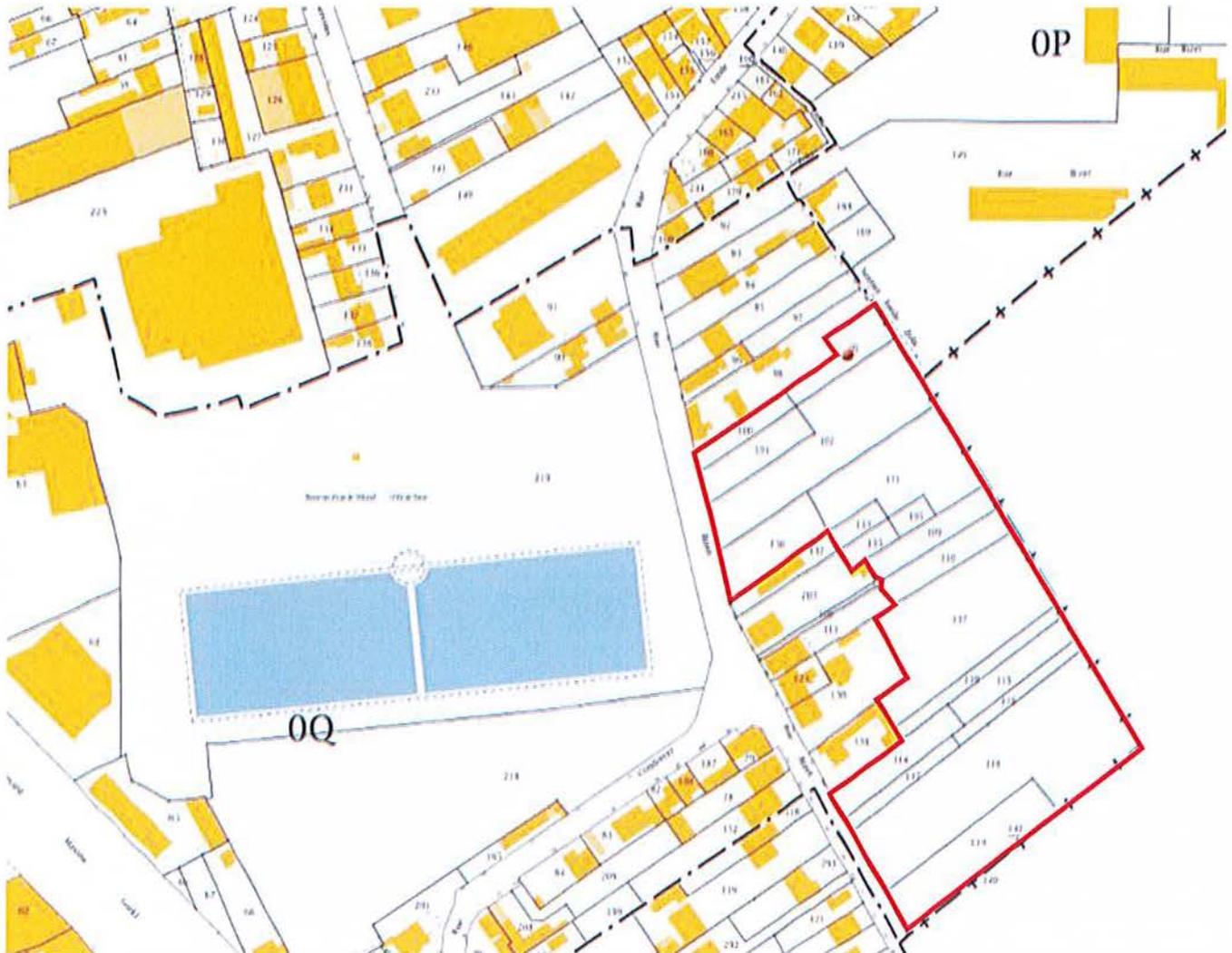


ANNEXE 1

Périmètre de la convention PUP
Projet 54 à 60 et 78 à 84 rue Bizet

Parcelles cadastrées

Q numéros 99, 100, 101, 102 105, 109, 110, 114 à 119, 130 131, 133, 135, 137, 139 et 141





ANNEXE 2

Estimation du coût prévisionnel des travaux et de l'opération

VILLE DE VILLEJUIF - 94800

NOUVEAU GROUPE SCOLAIRE
Site "LES RESERVOIRS"

ETUDE DE PROGRAMMATION

Valeur janv 2015

EDITION 22/05/15 v.3

ESTIMATION DU COÛT PREVISIONNEL DES TRAVAUX ET DE L'OPERATION
Phase : Etude de programmation

Principales données	Surfaces	
Surface terrain	4000	m2 env.
Surface Batiment - superstruct.	5550	m2 env.
Nombre total de classes	17	Classes compris ADL
Classes élémentaires	11	Classes
Classes maternelles	6	Classes

ESTIMATION COUT PREVISIONNEL DES TRAVAUX	Surf. m2	Ratios € ht	Totau x €	
Batiment - superstructure	4946	2100	10 366 600	€ht
Préaux intégrés , abris divers	600	1000	600 000	€ht
Cours de récréation	1500	200	300 000	€11
Parvis + Aires de service et vu!	500	300	150 000	€ht
Préparation terrain demi. & adaptat.		Ens.	400 000	€ht
Confortement carrière, talus, fondations spéciales		Provision	1 000 000	€ht
TOTAL ENVELOPPE PREVISIONNELLE DES TRAVAUX			12 836 600	€1T

Pour information

ESTIMATION DES HONORAIRES ET FRAIS DIVERS (en % du coût travaux ht)				
Prestations	écart	% moyen indicatif du coût travx HT		
Etude de sol	Forfait	30 à 40 K€	35 000,00	€ht
Etudes topo , géomètre	Forfait	20 à 30 K€	25 000,00	fht
Maitrise d'œuvre (architecte 4- SET)	8 à 12 %	10,00%	1 283 660,00	€ht
Chantier /Ordonnancement Pilotage Coordinat. (OPC)	2 à 4 %	2,50%	320 915,00	€ht
Contrôle Technique- B.O (Bureau de Contrôle)	1 à 2 %	1,50%	192 549,00	€ht
Coordination SPS (Sécurité Protection Santé)	1 à 2 %	1,50%	192 549,00	€ht
Conduite opération ou Mandat	2 à 5 %	—	—	
Assurance Dommage Ouvrage	1 à 15 %	2,00%	256 732,00	€ht
Aléas, imprévus ,	h? à 20%	10,00%	1 283 660,00	€ht
ESTIMATION HONORAIRES ET FRAIS DIVERS			3 555 065,00 €	€ht

RECAPITULATIF

ENVELOPPE PREVISIONNELLE DES TRAVAUX	12 836 600,00 €	HT
ESTIMATION HONORAIRES ET FRAIS DIVERS	3 555 065,00 €	HT
ACQUISITION FONCIERE	2 062 550,00 €	HT
AMENAGEMENT MOBILIER CLASSES ET	500 000,00 €	HT
	ENSEMBLE HT	18 954 215,00 € HT
	TVA à 20 .%	3 790 843,00 €
ENSEMBLE	TTC	22 745 058.00 € TTC I

ANNEXE 3

Planning prévisionnel

Phases	Périodes
Conseil municipal pour l'approbation du programme avec un coût global de l'opération, un phasage et une décision sur le lancement d'un concours de maîtrise d'oeuvre (modalités, membres du jury).	Conseil municipal 26 Juin 2015
Concours d'architecture pour désigner le maître d'oeuvre	Juillet 2015 à Février 2016
Études architecturales	Février à Octobre 2016
Validation de l'Avant-projet Définitif (APD), autorisation du permis de construire, et du lancement des marchés de travaux	Conseil municipal, fin du 1 ^{er} semestre 2016
Dépôt du Permis de Construire et instruction Recours des tiers	Août 2016
Préparation du dossier de Consultation des Entreprises (DCE)	Novembre à Décembre 2016
Lancement des marchés de travaux (procédure formalisée)	Juillet à Sept. 2017
Chantier (24 mois dont 3 mois de préparation)	Juillet 2017 à Juin 2019

Vu et annexé à mon arrêté n° 189/2018
en date du : 21/12/2018

Le Maire de Villejuif



[Tapez ici]



VILLE DE VILLEJUIF
DÉPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE - ARRONDISSEMENT DE L'HAY-LES-ROSES

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 DECEMBRE 2018

L'an deux mille dix-huit, le 11 décembre, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Franck LE BOHELLEC, Maire. La séance est ouverte à 17h05.

PRÉSENTS :

M. LE BOHELLEC, Mme DUBOILLE, M. CARVALHO, Mme LOUDIÈRE, M. OBADIA, Mme OUCHARD, M. DUCELLIER, M. CAPORUSSO, Mme CASEL, M. BOUNEGTA, Mme GRIVOT, M. BOKRETA, M. MILLE, Mme LE BAIL, Mme YAPO (*jusqu'à 20h00*), M. MOSTACCI, Mme BERTON, Mme PIDRON, Mme ARLÉ, Mme GANDAIS, M. HAREL (*jusqu'à 20h01*), M. VIDAL (*jusqu'à 20h30*), M. LIPIETZ, Mme CORDILLOT, Mme DA SILVA PEREIRA, M. PERILLAT-BOTTONET, M. GIRARD, M. BULCOURT
Mme KADRI (*arrivée à 17h20*), Mme DUMONT-MONNET (*arrivée à 17h20*), M. BADEL (*arrivée à 17h55*), M. FERREIRA NUNES (*arrivée à 18h10*), Mme LEYDIER (*arrivée à 18h42*)

ABSENTS REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :

M. LECAVELIER	par Mme LOUDIERE
M. YEBOUET	par M. BOUNEGTA
M. MONIN	par M. CARVALHO
Mme TAILLÉ-POLIAN	par M. LAFON
Mme LAMBERT-DAUVERGNE	par Mme CORDILLOT
M. STAGNETTO	par Mme GANDAIS
Mme BOYER	par M. LIPIETZ
Mme LEYDIER (<i>jusqu'à 18h42</i>)	par M. PERILLAT-BOTTONET
M. FERREIRA NUNES	par M. VIDAL (<i>jusqu'à 18h10</i>)
Mme TIJERAS	par M. HAREL (<i>jusqu'à 20h01</i>)

Mme HAMIDI	par Mme LEYDIER (à partir de 18h50)
M. BULCOURT	par Mme DA SILVA PEREIRA (de 19h00 à 21h40)
Mme YAPO	par Mme GRIVOT (à partir de 20h00)
M. HAREL	par M. PERILLAT-BOTTONET (à partir de 20h01)
M. VIDAL	par M. FERREIRA NUNES (à partir de 20h30)

ABSENTS NON REPRÉSENTÉS :

M. GABORIT
Mme KADRI (*jusqu'à 17h20*)
Mme DUMONT-MONNET (*jusqu'à 17h20*)
M. BADEL (*jusqu'à 17h55*)
Mme HAMIDI (*jusqu'à 18h50*)

République Française
Liberté • Egalité • Fraternité

Hôtel de Ville
Esplanade Pierre-Yves-Cosnier
94807 Villejuif Cedex

Tél. 01 45 59 20 00
Fax 01 45 59 22 22

www.villejuif.fr

Nombre de conseillers
municipaux en exercice : 45

Certifie avoir fait afficher ce
jour à la porte de la Mairie le
compte rendu sommaire de la
séance du Conseil municipal
du 11 décembre 2018

Le 19/12/2018
Le Maire

Mme TIJERAS (*à partir de 20h01*)

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil. M. CAPORUSSO a été désigné pour remplir cette fonction, qu'il a acceptée.

DELIBERATION N° 192 /2018 SEANCE DU 11 DECEMBRE 2018

OBJET : MODIFICATION N°1 DU LOT 2 PRESTATIONS DE SERVICES D'ASSURANCE DU MARCHE PREVOYANCE STATUTAIRE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le décret n°2016-360 du 25 mars 2016,

VU la délibération n°112/2012 du Conseil Municipal du 28 juin 2012 relative au groupement de commande entre la Ville et le CCAS pour les marchés d'assurances de 2013/2017 et désignant la ville de Villejuif comme le coordonnateur du groupement,

VU la délibération n°41/2014 du Conseil Municipal du 29 avril 2014 désignant la composition de la Commission d'Appels d'Offres,

VU la délibération n°17/2017 du Conseil Municipal du 17 mars 2017 relative au marché d'assurance lot 2 prévoyance statutaire, dont le Titulaire est le groupement d'assureurs MIC MILLENNIUM INSURANCE / ASTER LES ASSURANCES TERRITORIALES, qui est défini sur la base du montant annuel théorique de 252 000 € au taux de 1,2% sur l'assiette de masse salariale de 21 000 000 € pour le groupement ville de Villejuif/CCAS, et dont le montant total sur la durée complète du marché est de 945 000 €,

VU la modification de marché n°1 annexée,

VU le Budget Communal,

CONSIDÉRANT par la modification de marché n°1 l'augmentation de sinistralité des agents affiliés à la CNRACL de la ville de Villejuif et du CCAS impliquant une augmentation du taux de rémunération du groupement d'assureurs MIC MILLENNIUM INSURANCE / ASTER LES ASSURANCES TERRITORIALES de 1,2% à 1,68% à compter du 1^{er} janvier 2019 zéro heure, augmentant de 14,86% le montant total du marché du groupement de commande le faisant passer à 1 085 421,14 €, dont 1 075 026,97 € pour la ville de Villejuif et 10 394,17 € pour le CCAS,

CONSIDÉRANT qu'il convient en conséquence d'entériner la modification de marché n°1 pour le groupement ville de Villejuif / CCAS, validée par le Conseil d'administration du CCAS en date 27 novembre 2018 et de la Commission d'Appel d'Offres du groupement de commande du 3 décembre 2018,

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉLIBÈRE :

Article 1 : Autorise la signature de la modification n°1 du lot 2 « *prestations de services d'assurance* » du marché prévoyance statutaire.

Article 2 : La modification de marché implique une augmentation du taux de rémunération du marché de 1,2% initialement à 1,68% de la masse salariale à compter du 1^{er} janvier 2019 zéro heure.

Le montant de rémunération annuel, pour 2019 et 2020, est de 330 777,53 € pour la Ville de Villejuif et de 3 198,21 € pour le CCAS.

Article 3 : Le montant de la modification est 140 421,14 € soit une augmentation de 14.86%.

Article 4 : Dit que la dépense correspondante sera imputée aux chapitres 011 et 012 prévu à cet effet.

Article 5 : Les autres clauses du marché demeurent inchangées.


Franck LEBOHÉLLEC
Maire,
Conseiller régional d'Ile de France

Adoptée à 31 voix pour ; 9 voix contre ; 3 abstentions



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

Vu et annexé à ma délibération n° 104/2018
en date du 11/11/2018

Le Maire de Villejuif



MODIFICATION DE MARCHÉ N°1

Marché N°37/048 prestations de services d'assurance

Note de couverture N°2017/04/078PREV

Lot 2 Prévoyance statutaire

PREAMBULE - Identification du Groupement de commande

Mairie de Villejuif Esplanade Pierre-Yves Cosnier 94807 Villejuif Cedex SIRET : 219 400 769 000 10 COORDINATEUR DU GROUPEMENT	CCAS Esplanade Pierre-Yves Cosnier 94807 Villejuif Cedex SIRET : 269 400 438 000 17
--	---

A - Identification du signataire du groupement de commande

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public ou de l'accord-cadre.)

Mairie de Villejuif
Esplanade Pierre-Yves Cosnier
94807 Villejuif Cedex

Nom, prénom, qualité du signataire du marché public ou de l'accord-cadre :
(Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.)

Franck LE BOHELLEC
Maire
Conseiller Régional d'Ile-de-France

B - Identification du titulaire du marché public

Nom de l'assureur	Nom de l'intermédiaire
MIC MILLENNIUM INSURANCE Ragged Staff Wharf Queensway GIBRALTAR SIRET 82939 Email : millenniuminsurance@millenniuminsurance.net	ASTER LES ASSURANCES TERRITORIALES 7/8 rue Drouot 75009 PARIS SIRET 394 412 381 00037 Email : marches.aster@gfc-assurance.com

C – Lot 2 Prévoyance statutaire – base du contrat

La durée d'exécution du marché se décline comme suit :

- 1^{ère} année du 01 avril 2017 à zéro heure au 31/12/2017.
- 2^{ème} année du 01 janvier au 31 décembre 2018
- 3^{ème} année du 01 janvier au 31 décembre 2019
- 4^{ème} année du 01 janvier au 31 décembre 2020.

Selon la note de couverture du marché, le montant de la prime annuelle pour le groupement de commande est de 252 000 € avec un taux de 1,2% sur une assiette de masse salariale de 21 000 000 €.

Ainsi pour la durée globale du marché, la cotisation totale (VILLEJUIF/CCAS) est théoriquement de :

Années	Masse salariale du contrat	Note de couverture
2017 (9 mois)	21 000 000,00	189 000,00
2018	21 000 000,00	252 000,00
2019	21 000 000,00	252 000,00
2020	21 000 000,00	252 000,00
TOTAL		945 000,00

D - Objet de la modification de marché

La présente modification de marché N°1 a pour objet de prendre en considération l'augmentation de la sinistralité du présent contrat de la Ville de Villejuif et du CCAS, suite à la demande du Titulaire du marché par courrier recommandée AR du 29 juin 2018.

Ainsi l'augmentation du taux de cotisation 1,2% augmente pour la Ville de Villejuif et le CCAS en passant à 1,68%.

Récapitulatif des cotisations de 2017 et 2018 :

Pour 2017, l'assiette réelle de cotisation sur 9 mois au taux de 1,2% du marché était de :

- 14 766 854 €, soit **177 202,26 €** de cotisation pour la ville de VILLEJUIF
- 142 776,62 €, soit **1 713,32 €** de cotisation pour le CCAS.

Soit une cotisation globale pour le groupement de commande de : **178 915,58 €**

Pour 2018, l'assiette réelle de cotisation sur 12 mois au taux de 1,2% est de :

- 19 689 138 €, soit 236 269 € de cotisation pour la ville de VILLEJUIF
- 190 368,83 €, soit 2 284,43 € de cotisation pour le CCAS

Soit une cotisation globale pour le groupement de commande de : **238 553,43 €**

A compter du 1^{er} janvier 2019 :

Pour la ville de Villejuif, le présent marché se décline comme suit :

Années	Masse salariale de référence	Taux de cotisation	Montant de la cotisation
2019	19 689 138,67	1,68%	330 777,53
2020	19 689 138,67	1,68%	330 777,53

Pour le CCAS, le présent marché se décline comme suit :

Années	Masse salariale de référence	Taux de cotisation	Montant de la cotisation
2019	190 369,83	1,68%	3 198,21
2020	190 369,83	1,68%	3 198,21

Le montant total initial du marché du groupement Ville de Villejuif / CCAS passe de 945 000 € à (1 075 026,97 € pour la ville de Villejuif + 10 394,17 € pour le CCAS) = soit un total de 1 085 421,14 €, soit une augmentation totale de 14,86%.

E - Signature du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur

A : Villejuif, le

Franck LE BOHELLEC
Maire
Conseiller Régional d'Ile-de-France

■ **En cas de remise contre récépissé :**

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,

■ **En cas d'envoi en lettre recommandée avec accusé de réception :**

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

Date de mise à jour : 25/02/2011.



VILLE DE VILLEJUIF
DÉPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE - ARRONDISSEMENT DE L'HAY-LES-ROSES

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 DECEMBRE 2018

L'an deux mille dix-huit, le 11 décembre, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Franck LE BOHELLEC, Maire. La séance est ouverte à 17h05.

PRÉSENTS :

M. LE BOHELLEC, Mme DUBOILLE, M. CARVALHO, Mme LOUDIÈRE, M. OBADIA, Mme OUCHARD, M. DUCCELLIER, M. CAPORUSSO, Mme CASEL, M. BOUNEGTA, Mme GRIVOT, M. BOKRETA, M. MILLE, Mme LE BAIL, Mme YAPO (*jusqu'à 20h00*), M. MOSTACCI, Mme BERTON, Mme PIDRON, Mme ARLÉ, Mme GANDAIS, M. HAREL (*jusqu'à 20h01*), M. VIDAL (*jusqu'à 20h30*), M. LIPIETZ, Mme CORDILLOT, Mme DA SILVA PEREIRA, M. PERILLAT-BOTTONET, M. GIRARD, M. BULCOURT
Mme KADRI (*arrivée à 17h20*), Mme DUMONT-MONNET (*arrivée à 17h20*), M. BADEL (*arrivée à 17h55*), M. FERREIRA NUNES (*arrivée à 18h10*), Mme LEYDIER (*arrivée à 18h42*)

ABSENTS REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :

M. LECAVELIER	par Mme LOUDIÈRE
M. YÉBOUET	par M. BOUNEGTA
M. MONIN	par M. CARVALHO
Mme TAILLÉ-POLIAN	par M. LAFON
Mme LAMBERT-DAUVERGNE	par Mme CORDILLOT
M. STAGNETTO	par Mme GANDAIS
Mme BOYER	par M. LIPIETZ
Mme LEYDIER (<i>jusqu'à 18h42</i>)	par M. PERILLAT-BOTTONET
M. FERREIRA NUNES	par M. VIDAL (<i>jusqu'à 18h10</i>)
Mme TIJERAS	par M. HAREL (<i>jusqu'à 20h01</i>)

Mme HAMIDI	par Mme LEYDIER (à partir de 18h50)
M. BULCOURT	par Mme DA SILVA PEREIRA (de 19h00 à 21h40)
Mme YAPO	par Mme GRIVOT (à partir de 20h00)
M. HAREL	par M. PERILLAT-BOTTONET (à partir de 20h01)
M. VIDAL	par M. FERREIRA NUNES (à partir de 20h30)

ABSENTS NON REPRÉSENTÉS :

M. GABORIT
Mme KADRI (*jusqu'à 17h20*)
Mme DUMONT-MONNET (*jusqu'à 17h20*)
M. BADEL (*jusqu'à 17h55*)
Mme HAMIDI (*jusqu'à 18h50*)

République Française
Liberté • Egalité • Fraternité

Hôtel de Ville
Esplanade Pierre-Yves-Cosnier
94807 Villejuif Cedex

Tél. 01 45 59 20 00
Fax 01 45 59 22 22

www.villejuif.fr

Nombre de conseillers
municipaux en exercice : 45

Certifie avoir fait afficher ce
jour à la porte de la Mairie le
compte rendu sommaire de la
séance du Conseil municipal
du 11 décembre 2018

Le 2018
Le Maire

Mme TIJERAS (à partir de 20h01)

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil. M. CAPORUSSO a été désigné pour remplir cette fonction, qu'il a acceptée.

DELIBERATION N° 193/2018 SEANCE DU 11 DECEMBRE 2018

OBJET : MODIFICATION D'UN MARCHÉ À LOTS SÉPARÉS POUR L'ENTRETIEN DE CERTAINS BÂTIMENTS COMMUNAUX (LOT 2) ET L'ENTRETIEN DES INSTALLATIONS SPORTIVES (LOT 3)

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics,

VU le marché initial n°36025 du 22 janvier 2016, passé selon une procédure d'Appel d'Offres Ouvert, devant s'achever le 31 décembre 2018,

VU le marché initial n°36026 du 19 janvier 2016, passé selon une procédure d'Appel d'Offres Ouvert, devant s'achever le 31 décembre 2018,

VU la délibération n° 19/2018 du Conseil municipal du 20 février 2018, portant élection des membres de la Commission d'appel d'offres,

VU le budget communal,

CONSIDÉRANT qu'il apparaît nécessaire de prolonger les marchés d'entretien de certains bâtiments communaux (lot 2) et d'entretien des installations sportives (lot 3) pour 3 mois de plus afin de maintenir en état de propreté les équipements municipaux dans l'attente des nouveaux marchés,

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERE :

ARTICLE 1 : Approuve la modification de marché n°4 au marché initial n°36025, joint en annexe, à conclure avec la société W9 NET, titulaire du marché.

ARTICLE 2 : Approuve la modification de marché n°2 au marché initial n°36026, joint en annexe, à conclure avec la société STEM, titulaire du marché.

ARTICLE 3 : Dit que la durée totale initiale des marchés est ainsi prolongée jusqu'au 31 mars 2019 inclus.

ARTICLE 4 : Dit que le montant maximum initial total sur la durée d'exécution des marchés reste identique.

ARTICLE 5 : Dit que toutes les autres dispositions des marchés demeurent inchangées.

ARTICLE 6 : Dit que les dépenses correspondantes seront prélevées au chapitre 011 prévu à cet effet.

ARTICLE 7 : Autorise le Maire ou son représentant à signer la modification n°4 au marché initial n°36025 et la modification n°2 au marché initial n°36026.


Franck LE BOHELLEC
Maire
Conseiller Régional

Adoptée à 24 voix pour ; 19 abstentions

Modification de marché n°4 - Marché n°36025
Lot n°2 Entretien de certains bâtiments communaux

ENTRE LES SOUSSIGNES

Mairie de Villejuif
Esplanade Pierre-Yves Cosnier
94800 – VILLEJUIF
Représentée par : Monsieur Franck LE BOHELLEC
Agissant en qualité de : Maire de la ville de VILLEJUIF (94)

Vu et annexé à ma délibération n° 193/2018
en date du 11/11/2018

Le Maire de Villejuif



Et

LA SOCIETE W9 NET
18, rue Caillet
91170 VIRY CHATILLON
Représentée par : Madame Aude ADANKPO SEFA en qualité de gérante

PREAMBULE

VU le marché initial n°36025 du 22 janvier 2016, passé selon une procédure d'Appel d'Offres Ouvert pour une durée initiale à compter de la notification et jusqu'au 31 décembre 2018 et conclu avec l'entreprise W9 NET pour un maximum annuel de 50 000 € HT soit (60 000 € TTC) soit pour 3 ans un montant maximum de 1 056 000 € HT soit (1 267 000 € TTC).

Afin d'assurer la continuité du service public, la Mairie de VILLEJUIF a décidé de prolonger de 3 mois supplémentaires le présent marché N° 36025 jusqu'au 31 mars 2019.

Les dispositions de la présente modification de marché respectent les conditions imposées par l'ordonnance de 2015 et le décret de 2016 relatifs aux marchés publics, à savoir que ledit avenant ne modifie en rien l'objet du marché, ni ne bouleverse son équilibre économique.

CECI ETANT PRECISE, LES PARTIES ONT DECIDE CE QUI SUIT

ARTICLE 1^{er} : OBJET DE LA MODIFICATION DE MARCHE - Lot 2

Le présent avenant a pour objet de prolonger le présent marché afin d'assurer la continuité du service public, fixant le nouveau terme du marché au 31 mars 2019.

ARTICLE 2 : DISPOSITIONS FINANCIERES

L'avenant ne présente aucune incidence financière sur le marché existant (pas d'augmentation du montant maximum du marché). Toutes les autres clauses du marché initial n°36025 demeurent inchangées et applicables.

Fait à Villejuif le	Fait à Viry Chatillon le
Représentant du Pouvoir Adjudicateur Franck LE BOHELLEC Maire Conseiller Régional d'Ile de France	W9 NET Aude ADANKPO SEFA Gérante

Modification de marché n°3 - Marché n°36026
Lot n°3 Entretien des installations sportives

ENTRE LES SOUSSIGNES

La Mairie de Villejuif
Esplanade Pierre-Yves Cosnier
94800 – VILLEJUIF
Représentée par : Monsieur Franck LE BOHELLEC
Agissant en quantité de : Maire de la ville de VILLEJUIF (94)

Vu et annexé à ma délibération n° 193/2018
en date du 11/12/2018

Le Maire de Villejuif



Et

LA SOCIETE TSF
50 rue Georges Clemenceau
91310 LEUVILLE SUR ORGE
Représentée par : Monsieur Nuno MOREIRA

PREAMBULE

VU le marché initial n°36026 du 19 janvier 2016, passé selon une procédure d'Appel d'Offres Ouvert pour une durée initiale à compter de la notification et jusqu'au 31 décembre 2018 et conclu avec l'entreprise W9 NET pour un maximum annuel de de 200 000 € HT soit (240 000 € TTC) soit pour la durée totale du marché un montant maximum de 600 000 € HT soit (720 000 € TTC).

Afin d'assurer la continuité du service public, la Mairie de VILLEJUIF a décidé de prolonger de 3 mois supplémentaires le présent marché N° 36026 jusqu'au 31 mars 2019.

Les dispositions de la présent modification de marché respectent les conditions imposées par l'ordonnance de 2015 et le décret de 2016 relatifs aux marchés publics, à savoir que ledit avenant ne modifie en rien l'objet du marché, ni ne bouleverse son équilibre économique.

CECI ETANT PRECISE, LES PARTIES ONT DECIDE CE QUI SUIT

ARTICLE 1^{er} : OBJET DE LA MODIFICATION DE MARCHE - Lot 3

La présente modification de marché a pour objet de prolonger le présent marché afin d'assurer la continuité du service public, fixant le nouveau terme du marché au 31 mars 2019.

ARTICLE 2 : DISPOSITIONS FINANCIERES

L'avenant ne présente aucune incidence financière sur le marché existant (pas d'augmentation du montant maximum du marché). Toutes les autres clauses du marché initial n°36026 demeurent inchangées et applicables.

Fait à Villejuif le	Fait à Verrière le Buisson le
Représentant du Pouvoir Adjudicateur Franck LE BOHELLEC Maire Conseiller Régional d'Ile de France	STEM Le directeur général M. MATHON